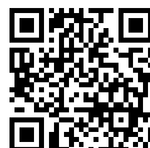

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — 1873.

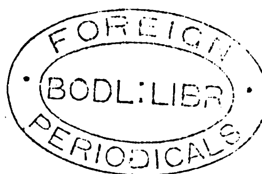

NANCY,
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

—

1873

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1873.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

Nous publions ci-dessous le décret qui autorise la Société d'Archéologie à se fusionner avec le Comité du Musée historique lorrain, et le texte de ses nouveaux Statuts :

DÉCRET.

—

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Le Conseil d'Etat entendu ;

Décrète :

Art. 1er. — La Société d'Archéologie lorraine est autorisée à se fusionner avec le Comité du Musée historique

lorrain pour former une seule société, qui prendra le titre de Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Art. 2. — Les modifications apportées aux statuts de ladite Société sont approuvées.

Art. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 24 décembre 1872.

Signé : A. THIERS.

Pour le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : JULES SIMON.

Pour ampliation :

Le Chef du Cabinet et du Secrétariat,

E. MANUEL.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

ARTICLE 1er.

La Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but :

1° De travailler à procurer au Musée, fondé et possédé par elle, les développements dont il est susceptible, et, à cet effet, le Bureau s'adjoint 17 membres, pris dans le sein de la Société, pour former une commission dite *Comité du Musée historique lorrain*, dont le Préfet de Meurthe-et-Moselle et le Maire de Nancy sont président et vice-président-nés;

2° De veiller à la conservation des monuments que possède le pays;

3° Enfin, de publier des dissertations et des documents sur l'archéologie et l'histoire de la Lorraine.

ARTICLE 2.

La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Le nombre des membres honoraires ne peut être de plus de dix.

Le nombre des autres est illimité.

Tous les membres titulaires paient, chaque année, une cotisation dont le taux est déterminé par le règlement intérieur.

ARTICLE 3.

Le Recteur de l'Académie de Nancy et l'Inspecteur de l'Académie résidant en cette ville sont, de droit, membres de la Société.

L'Inspecteur fait de droit partie de toutes les commis sions nommées par la Société.

ARTICLE 4.

On peut être admis dans la Société, soit comme titulaire, soit comme correspondant, sur la présentation

verbale ou écrite de trois de ses membres. Le vote sur l'admission des candidats a lieu dans la séance qui suit celle de la présentation.

Les membres honoraires sont présentés par le Bureau seul et doivent être admis, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des suffrages des membres présents.

ARTICLE 5.

Le Bureau de la Société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel, d'un secrétaire annuel, de deux secrétaires-adjoints, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste. La Société a, en outre, un agent comptable.

Le président est nommé pour une année et peut être réélu indéfiniment. Il en est de même du vice-président, du secrétaire annuel et des deux secrétaires-adjoints.

Le trésorier et le bibliothécaire-archiviste sont nommés pour trois années et rééligibles indéfiniment.

L'élection se fait à la majorité absolue des membres présents.

ARTICLE 6.

Le trésorier rend, chaque année, un compte détaillé de sa gestion.

Le budget de la Société est discuté et voté, chaque année, sur le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier.

ARTICLE 7.

Le Bureau régit les dépenses courantes.

Le président représente la Société vis-à-vis des tiers.

ARTICLE 8.

Les ressources de la Société se composent des revenus et arrérages des biens qui lui appartiennent, des cotisations que s'imposent ses membres, des subventions qui peuvent lui être accordées, et des libéralités qu'elle peut être autorisée à accepter.

Les fonds disponibles sont placés en rentes sur l'Etat.

ARTICLE 9.

La Société se réunit en séances ordinaires aux jours fixés par son règlement intérieur, et en séances extraordinaires, sur la convocation du Bureau.

ARTICLE 10.

Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, à l'acceptation de dons ou legs et à la modification des Statuts, sont subordonnées à l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 11.

Toutes les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

ARTICLE 12.

La Société publie annuellement les mémoires lus dans ses séances. A la fin de chaque séance où un mémoire destiné à l'impression a été lu, il est décidé, au scrutin secret, après délibération et en l'absence de l'auteur, si ce mémoire sera publié.

ARTICLE 13.

Le compte-rendu des travaux de la Société est adressé, chaque année, au Préfet de Meurthe-et-Moselle et au Ministre de l'Instruction publique.

ARTICLE 14.

Un Règlement particulier, soumis à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique, détermine les conditions d'administration intérieure et en général toutes les conditions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique aux présidents des Sociétés savantes :

Paris, le 30 décembre 1872.

Monsieur le Président,

J'ai décidé, par un arrêté en date du 25 décembre courant, qu'une réunion des délégués des Sociétés savantes des départements aurait lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1873, et que des séances de lectures et de conférences publiques seraient faites pendant les journées des mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril.

Le samedi 19 avril, le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les encouragements accordés aux Sociétés.

Sur la proposition des trois sections du Comité des travaux historiques, le décret du 30 mars 1869, relatif aux concours académiques, a été rapporté, et j'ai décidé qu'à partir de 1873, une somme de 3,000 francs serait mise annuellement à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée, à titre d'encouragement, soit aux Sociétés savantes des départements, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien faire connaître cette décision, le plus tôt possible, aux Membres de votre Société, et leur indiquer les jours des réunions, pour qu'ils aient le temps de préparer les communications qu'ils se proposent de faire.

Je dois vous rappeler que, dans les sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne s'il n'en a été préalablement jugé digne par une Société savante des départements. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques, qui seront présentés à la section des sciences. Les manuscrits des mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie devront être transmis, au plus tard, le 1er avril, époque à laquelle seront clos les registres d'inscription. Dans le cas où ces mémoires ne seraient pas terminés, les auteurs devront au moins en faire connaître le titre.

La durée de chaque lecture ne devra pas dépasser vingt minutes. Quand les mémoires seront trop considérables, les auteurs ne devront en présenter qu'un résumé.

A l'occasion de ces réunions, les Compagnies des chemins de fer veulent bien mettre à ma disposition un certain nombre de billets à prix réduits ; mais, comme il importe de connaître d'avance le chiffre des billets à demander, je vous prie de m'envoyer avant le 1er avril la liste des personnes déléguées par votre Société, soit pour la représenter, soit pour faire des lectures. Après ce délai, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux personnes qui se feraient inscrire trop tardivement.

Les billets destinés aux représentants des Sociétés, valables du lundi 7 au mercredi 23 avril, vous seront adressés en temps opportun.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : J. SIMON.

Pour copie conforme :

Le Chef du bureau des travaux historiques
et des Sociétés savantes,

E. SERVAUX.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : MM. Clesse, notaire honoraire à Conflans-en-Jarnisy; Charles Gérard, avocat à la Cour d'appel de Nancy; Valentin, docteur en médecine à Nancy; Zangiacomi, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

M. l'abbé Lecomte, curé de Grignoncourt (Vosges), est présenté comme candidat par MM. l'abbé Zamaron, l'abbé Guillaume et H. Lepage.

Par lettre en date du 14 novembre dernier, M. Henri Maguin, président de l'Académie de Metz, adresse, au nom de cette Compagnie, des remercîments à la Société d'Archéologie, qui a conféré, dans sa dernière séance, le titre de membre honoraire au Président de l'Académie de Metz.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. de Montesquiou, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, qui annonce l'adoption des modifications aux statuts de la Société et l'autorisation de la fusion de la Société avec le Comité du Musée historique lorrain. La Société vote des remercîments à M. de Montesquiou pour la part prise par lui à l'effet de hâter la réalisation des vœux de la Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais, professeur à Pont-à-Mousson et à Angers, 1546-1608, avec portrait, par M. Ernest Dubois, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

La table de Cles, inscription de l'an 46 après J.-C., concernant le droit de cité romaine des Anauni, des Tulliasses et des Sinduni, par M. Ernest Dubois, 1872.

Léopold Bougarre, avocat et poète lorrain, 1810-1871. Note extraite du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, avec un dessin de Grandville, par J. R.

Cour d'appel de Nancy. — Etude sur trois gardes des sceaux de France nés en Lorraine. — Discours prononcé le 4 novembre 1872, à l'audience de rentrée, par M. Lucien Adam, substitut du procureur général.

Société de Saint-François-Xavier de Nancy. — Compte-rendu et liste des membres, 1872.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1870 et 1871, CXXII année, 4e série, tome IV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872, n° 3.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, 1872, in-4°, avec planches.

L'indicateur de l'archéologue et du collectionneur. Bulletin mensuel illustré. M. Gabriel de Mortillet, directeur. Septembre-décembre 1872, 4 numéros.

Lectures.

M. L. Quintard lit une *note sur un sceau de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul.*

M. H. Lepage donne lecture d'une notice intitulée : *La Madelaine-lès-Nancy*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

UNE NEUVAINE POUR LA PAIX, A NANCY, EN MARS 1650.

On se rappelle les circonstances politiques qui avaient rendu l'année 1650 plus particulièrement désastreuse pour notre malheureux pays : la Fronde s'était rallumée en France par suite de l'emprisonnement des Princes, le duc Charles IV avait pris parti pour la Fronde, et le comte de Ligniville venait d'entrer en Lorraine avec un corps de troupes relativement considérable ; de sorte que le théâtre de la guerre se trouvait de nouveau transporté sur notre territoire. Comme Français et Lorrains en souffraient également, Lorrains et Français se rencontraient aussi dans un commun désir de la paix ; et lorsque des prières publiques furent ordonnées pour en implorer le bienfait, les mêmes vœux s'élevèrent au ciel, avec un concert inconnu jusqu'alors, des rangs, confondus cette fois, des vainqueurs et des vaincus.

On était au mois de mars, qui est celui de saint Joseph, et la neuvaine commença dès la veille de sa fête. Eut-elle lieu concurremment dans toutes les églises de Nancy ? ou fut-elle, au contraire, tout-à-fait spéciale à l'église Saint-Sébastien, où nous allons voir qu'il existait dès lors une confrérie en l'honneur du saint ? Il est permis de supposer, d'après certains indices également relevés dans le courant de cette Note, que les choses se passèrent à tour de rôle, et que chaque église s'ouvrit successivement à ces religieuses et patriotiques supplications.

Il ne s'agira ici que de la neuvaine de Saint-Sébastien.

Le souvenir nous en a été directement conservé par le religieux lui-même qui en avait présidé les exercices. C'était un Père de la Compagnie de Jésus, du nom de Jean Jacquinot, né à Dijon, mais alors recteur du collége de Nancy, et âgé de trente-quatre ans ou environ : il mourut trois ans après, presque jour pour jour, le 16 mars 1653, à l'âge de trente-sept ans. Ce souvenir de la neuvaine de 1650 est un livre, imprimé sur place la même année ; et ce livre est la propre copie des instructions faites par le prédicateur à son auditoire nancéien, dans le cours de ces neuf journées de prières. En voici le titre :

Abregé de la vie et des excellences de S. Ioseph. Avec celvy des deuotions preschées à son honneur, Par vn Pere de la Compagnie de Iesvs, en l'Eglise de S. Sebastien à Nancy, durant la neufuaine celebrée pour la Paix, depuis le 18. iusques au 26. de Mars de cette année Saincte M.DC.L. — A Nancy. Par Anthoine Charlot Imprimeur, deuant la Primatiale. Auec Permission et Approbation.

Immédiatement après le titre, viennent cinq pages de dédicace :

A Monseignevr Iacqve Hector de Murle, Cheualier, Seigneur de Beaubourg et Clottomont, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, President en son grand Conseil, Intendant de la Iustice Police et Finance és Duchez de Lorraine et Barrois, Villes Eueschez de Metz, Toul et Verdun, Camps et Armées de sa Majesté.

L'Intendant de Lorraine y est célébré comme le dévot et parfait imitateur de saint Joseph, l'*Intendant de la Maison de Dieu-Homme,* et le *premier Ministre du Royaume et principal Officier de la maison de Jesvs ;* et particulièrement remercié *pour les bons offices qu'il vous plaist de rendre tous les iours à nos Colleges de Lorraine et pour la bienueillance particuliere dont vous daignés honorer celuy*, etc.

Cette dédicace, datée de Nancy, 9 octobre 1650, et signée de l'auteur, est suivie de trois autres pages d'approbation et permission. L'approbation, en date de Toul, 8 juin 1650, est de *Monsieur Midot Docteur en saincte Theologie et és Droicts, Grand Doyen Grand Archidiacre et Chanoine de l'Eglise de Toul, Vicaire General du Chapitre de ladite Eglise, Député par iceluy, le Siege Episcopal vacquant ;* la permission, en date de Nancy, 26 juin 1650, est du Père *Pierre le Cazre, Prouincial de la Compagnie de Iesvs en la Prouince de Champagne*, auquel la chose appartenait de droit.

Le dernier des six feuillets de tête est occupé par la Table ; après l'avoir tourné, on entre de plain-pied dans le corps du texte, qui forme 127 pages, et court jusqu'au bout du volume.

Il commence par un *Abregé de la vie et des excellences de S. Ioseph*, qui s'arrête avec la page 29, et ne sort point des généralités du sujet. A la page 31, viennent les *Devotions envers S. Ioseph*, au nombre de huit, dont chacune fait l'objet d'un chapitre à part, sans compter l'entrée en matière. C'est à la *Devotion cinquiéme envers S. Ioseph. L'imiter*, que l'auteur fait pour la première fois allusion aux circonstances politiques :

« Mais remarqués qu'en ces temps d'afflictions et de
» miseres pressantes où nous viuons, les quatre dernieres
» (vertus) semblent plus necessaires. Et partant comme
» il ayma si fort la saincte pauureté, au dire de Sainct
» Bonauenture qu'il la prit pour espouse, et qu'il luy
» garda vne inuiolable fidelité iusqu'à la mort ; Comme
» la confiance qu'il eut en Dieu, luy fit souuent esperer
» contre toute esperance quelque secours du Ciel dans

» ses propres besoins, et en ceux de sa chere famille ;
» Comme tout son desir au rapport de Saincte Brigitte
» qui l'auoit appris de nostre Dame, fut d'obeyr à Dieu
» et que sa plus ordinaire priere estoit *à la mienne vo-*
» *lonté que ie viue, et que ie voye accomplies toutes*
» *les volontés de mon Seigneur ;* Enfin comme sa pa-
» tience fut infatigable et inuincible parmy les peines et
» les trauaux qu'il fut obligé de souffrir pour satisfaire
» à ses deuoirs envers Iesvs et Marie, si nous faisons le
» mesme à son exemple, les plus fascheuses necessités
» nous seront agreables, nous viurons ioyeux parmy nos
» maux, nous mettrons à profit pour le Ciel nos pertes
» temporelles, nous receurons les aduersités comme les
» prosperités, bref au milieu des tempestes et des trou-
» bles nous iouyrons du calme et de la tranquillité[1] ».

Le passage suivant de la *Devotion septiéme envers S. Ioseph. Le prier de qvelqve Grace*, dépasse les simples allusions pour arriver jusqu'à l'histoire, et même à la bibliographie :

« C'est ce qu'on a fait (le prier) dés le commencement
» de cette année Saincte, en la Ville de Nancy et par
» toute la Lorraine, où les Magistrats et le Peuple aprés
» auoir par l'espace de dix-sept ans entiers éleué leur
» voix au Ciel, du milieu de leurs calamités, et demandé
» la Paix, sans que Dieu la leur ait accordée, ont d'vn
» commun accord adressé leur voix à sainct Ioseph, et
» fait des prieres solemnelles pour impetrer par son
» moien ce que d'eux mémes ils n'ont peu emporter. Ne
» doutés pas que Dieu qui a desia commencé de les benir
» des benedictions de sa douceur, leur rendant leurs
» maux plus supportables qu'auparauant, n'acheve bien-
» tost de les en deliurer tout à fait, leur donnant vne
» Paix abondante accompagnée de longues felicités.

» Mais pour ne pas icy repeter ce que i'en ay dit au
» liure des deuotions de ce bon Peuple à l'endroit de
» S. Ioseph, qui a esté receu de tous les gens de bien auec
» tant d'ardeur qu'il s'en est desia debité plus de six mil
» exemplaires ; Entrons dans nostre sujet et pour pre-

1. Pages 77 à 78.

» miere grace demandons à nostre Sainct qu'il nous con-
» tinuë sa faueur auprés de Dieu, pour le prompt retour
» de la paix vniuersellement desirée[1] ».

Ce *livre des dévotions*, répandu à si grand nombre, est sans doute celui dont la description suit :

La Gloire de Saint Ioseph representée dans ses principales Grandeurs. Auec quelques Exercices de deuotion pour l'honorer et le seruir. Par le R. P. Iean Iacquinot de la Compagnie de Iesvs.—A Diion, Chez Pierre Palliot Imprimeur du Roy, Libraire et Graueur, à l'enseigne de la Reine de Paix, deuant le Palais. M.DC.XLIV. Auec Priuilege et Approbation. In-8°[2] de XXIV-748 pages et 8 feuillets non chiffrés, plus un frontispice gravé et une planche ; avec cette épigraphe : *Allés à Ioseph.* Genèse 41.

Le Père A. Carayon a donné, ces dernières années, deux éditions nouvelles de l'ouvrage de son confrère du dix-septième siècle : la première en 1854, de format in-16, chez Julien et Lanier ; la seconde en 1862, de format in-18, à la librairie Charles Douniol.

Bien qu'imprimée hors frontière, la *Gloire de saint Ioseph* n'est cependant pas absolument étrangère à la Lorraine : c'est de Pont-à-Mousson, en effet, qu'est datée la *Permission* du provincial de Champagne, Barthélemi Jacquinot[3], du 30 août 1643 ; et c'est encore de Pont-à-Mousson qu'est datée l'*Approbation* des Docteurs, du 31 août même année, signée D. Saint Venne, Gerard Bovvier, Nic. Thielement.

1. Pages 88 à 89.

2. Et non pas in-4°, comme une erreur très-explicable le fait dire aux frères de Backer, dans leur *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

3. Né à Dijon comme le nôtre, et sans doute son parent plus ou moins proche.

Nous trouvons encore dans cette même *Devotion septiéme* deux autres données historiques qu'on nous saura gré de recueillir :

« C'est ce qui me fit dire en bonne compagnie, à l'é-
» gard de sainct Ioseph, qu'au dessous du Tableau qui
» auoit esté exposé publiquement à son honneur, où il
» estoit representé tenant en l'vne de ses mains vn Lys
» symbole d'esperance, et receuant de l'autre vne bran-
» che d'Olive, que le Ciel luy enuoioit pour marque de
» la Paix qui luy seroit accordée, et dont il couronneroit
» le monde que le petit Iesvs luy presentoit, il falloit
» mettre ces deux mots qui se trouuent au pied d'vn
» bouquet de Lys dans des medailles antiques, *Spes*
» *Publica*, *l'Esperance Publique*. Nom qui luy con-
» uient d'autant mieux, que les habitans de ce Païs espe-
» rent de Dieu par son moien toute sorte de biens, et
» nommement le bien de la Paix, d'où les autres dé-
» riuent[1] ».

Et quelques pages plus loin :

« Ie sçay bon gré à Messieurs de la Confrerie erigée
» sous son nom en l'Eglise de S. Sebastien en la ville
» neufue de Nancy, de ce que pour meriter plus parti-
» culierement les effects de sa bienveillance à cette der-
» niere heure, où il ne va de rien moins que de l'Eter-
» nité, ils font dire tous les Samedys precedens imme-
» diatement le premier Dimanche de chaque mois, vne
» messe à son honneur[2] ».

On remarquera enfin le paragraphe suivant, qui clot la Devotion hvitiéme, et qui semble un récit anticipé d'un des actes les plus récents du Saint-Siége :

« Si c'est le bon plaisir de Dieu de donner la paix à
» l'Europe par les prieres de sainct Ioseph, ainsi que
» nous auons sujet de l'esperer pour les raisons deduites
» cy-dessus, ie ne doute aucunement qu'en action de
» graces les Prouinces et les Villes ne dressent à ce
» grand Sainct des Monuments d'honneur plus augustes

1. Pages 92 à 93.
2. Page 97.

» et de plus longue durée que la Table d'Airain que Iudas
» Machabée, ses Freres et le Peuple des Iuifs enuoierent
» aux Romains, pour estre à perpetuité vn memorial de
» Paix, et d'alliance entre ces deux nations. Tous les
» Peuples auront à cœur de conseruer la memoire d'vn
» si grand benefice, ils en marqueront le iour en lettre
» d'Or dans les fastes de leur Pays, pour le celebrer cha-
» que Année auec plus de magnificence et de solemnité,
» que les Iuifs celuy de leur conseruation generale, par
» la sage conduite d'Esther, et de Mardochée sous le
» regne d'Assuere. Ils publieront à l'enui les grandeurs
» de leur Liberateur, et solliciteront le Ciel auec tant de
» vœux pour son entiere glorification en terre, qu'enfin
» Dieu le fera declarer par l'authorité de son Vicaire le
» Souuerain Pontife, *Chef et Protecteur particulier*
» *de l'Eglise Militante* pour l'accomplissement des
» Propheties, et la satisfaction des gens de bien[1] »

Les pages 106 à 116 racontent les *Assistances rendves par S. Ioseph à ses devots :*

« Mais pour ne pas remonter aux années precedentes,
» Il est arriué ces mois passés durant les neufuaines qui
» ont esté celebrées à l'honneur de nostre Saint, que des
» personnes affligées de maladies corporelles et de peines
» interieures aiant inuoqué son assistance ont soudain
» ressenty de notables effects de sa douçeur et de son
» pouuoir au soulagement de leurs infirmités, ainsi qu'elles
» mesmes l'ont declaré et protesté à des personnes dignes
» de foy[2] ».

Des formules diverses d'*Oraisons* au Saint remplissent les onze dernières pages du volume. Il y en a naturellement une *Pour la Paix :*

« Debonnaire S. Ioseph Pere Nouricier de Iesvs le
» Prince de la Paix, et Espoux de la Bienheureuse Vierge
» que tous les Peuples inuoquent auiourd'huy comme
» celle qui en est la Reine et la grande Mediatrice auprés

1. Pages 104 à 105.

2. Page 114.

» de Dieu, soiés s'il vous plaist auprés d'eux, l'Ange et
» le Mediateur de celle apres laquelle nos gemissements
» souspirent depuis tant d'années. Dans l'extremité des
» maux et des miseres où nous sommes reduits, nous
» avons recours à vostre bonté par vn instinct particulier
» du Ciel, qui nous fait esperer que vous nous impetre-
» rés de vostre filz le retour de ce temps fortuné, auquel
» la Paix la douceur et l'abondance regnoient en ces con-
» trées. Grand Sainct qui nous voiés prosternés à vos
» piés, en qualité de vos tres-humbles suppliants, escou-
» tés la voix de nos prieres et les crys de nos larmes ;
» Emploiés vostre credit auprés de vostre cher Nourisson
» à ce qu'il esteigne le feu de la guerre, qu'il rompe les
» traits et émousse les armes dont la Iustice de son Pere
» s'est seruye pour punir nos excez et nos crimes...
» Conjointement auec la Vierge vostre Espouse, impetrés
» au plustost la Paix à toute l'Europe, et nommément à
» ce Païs dont tous les habitans pleins de confiance en
» vostre endroit reclament du fond de leur cœur à cet
» effect, vostre assistance particuliere. Que nous vous
» aions, ô Grand sainct, cette obligation. Nous le dirons
» à nos descendans, ils le feront sçauoir à leur posterité,
» et ainsi successiuement de Generation en generation
» l'on conseruera le souuenir de la grace et des benedic-
» tions de la Paix que nous aurons receuës de Dieu par
» vostre intercession...[1] »

L'exemplaire sur lequel nous opérons a appartenu *Au Monastere de l'Annonciade de Paris,* d'où il est venu en 1790 à la Bibliothèque nationale. Sur le parchemin du premier plat de la reliure, on lit en effet l'envoi autographe suivant, d'un beau sentiment religieux, et d'une large et belle écriture :

« Pour Sœur Marie de Jesus[2] religieuse au couuent de
» l'Annonciade à Paris. A elle enuoié de Nancy par

1. Pages 118 à 121.

2. Dans le monde. Gabrielle de Marle, fille de l'intendant Jacques-Hector de Marle par Bonne Lotin, sa première femme.

» Claude de Marle[1] sa sœur qui la prie de le garder et
» prier Dieu pour celluy à qui il est dedié et pour elle.
Ce 15e *Octre* 1650. »

M. Beaupré n'a point parlé de notre livre, soit qu'il l'ait ignoré, soit qu'il l'ait rejeté parmi ses rebuts bibliographiques[2]. Les frères de Backer ne semblent en avoir eu connaissance que de seconde main, et n'en donnent qu'un titre tronqué, avec la fausse adresse de *Châlons, Antoine Charlet.*

J.-A. SCHMIT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Les héritiers de Mme OTTENIN, Mmes et MM. REIBER et M. MELIN, viennent d'offrir au Musée un très-beau portrait en pied de Bébé, le nain du Roi de Pologne, accompagné de son chien. Le Musée possédait deux de ces portraits, qui ont été détruits par l'incendie. Cette perte se trouve aujourd'hui en partie réparée.

— M. LACROIX, membre de l'Académie de Mâcon, a donné un sceau, en cuivre, du cardinal Charles de Lorraine, abbé de Saint-Mihiel, fils du duc Charles III.

— M. FARCY a offert, pour la bibliothèque, un exemplaire des *Fondations du Roi de Pologne.*

CHRONIQUE.

Le Président de la Société a reçu la lettre suivante :

« Pompey, le 27 décembre 1872.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que des ouvriers, en déblayant au haut de la roche qui est au-dessus du village de Pompey, ont mis

1. Claude-Hector de Marle, fille de Jacques-Hector par Claude Armariton, sa seconde femme.

2. Voir la note au bas de la page 466 de ses premières *Recherches.*

à jour la base d'une tour située à l'angle sud-ouest du plateau où était construit le château de l'Avant-garde.

» Sa hauteur inégale varie de 2 à 3 mètres, la muraille est bien conservée antérieurement, garantie qu'elle était par les matériaux provenant de la démolition de la partie haute.

» Si j'apprends quelque nouvelle découverte, je m'empresserai de vous en faire part.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» DIEUDONNÉ. »

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

L'Alsace et la Lorraine. Esquisse historique, tracée par Gustave Solling... — Berlin, Fr. Kortkampf, 1871, in-8° de 4 feuilles 3/4.

Notes pour servir à l'histoire physique de l'ancienne province de Lorraine et des pays circonvoisins, recueillies et publiées par X. Thiriat... — Remiremont, M^me Leduc, 1872, in-16 de 3 feuilles 1/4.

Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine (895-900). Monnaie de son successeur Louis, fils d'Arnould (900-911). Par M. Ch. Robert. — Metz, imp. Rousseau-Pallez, in-8° d'une demi-feuille et une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, 1863.)

Le drapeau lorrain. (Signé : Henri Lepage.) — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, in-8° d'une feuille et une planche. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie*, avril 1872.)

Journal d'un aumônier militaire, par M. l'abbé de Meissas... Les frontières de la Prusse rhénane au commencement d'août 1870. Forbach, Borny, Gravelotte, Saint-Privat. Le blocus de Metz. Journée du 26 août. Bataille du 31 août et du 1^er septembre. Combats sous les murs de Metz. Souffrances de l'armée. Capitulation du maréchal Bazaine. Aspect d'une partie du nord de la France à la fin d'octobre 1870. — Paris, Ch. Douniol, 1872, in-18 de 10 feuilles 1/2.

L'ancien diocèse de Metz et Pouillés de ce diocèse, par Henri Lepage. — Nancy, Lucien Wiener, 1872, in-8° de 11 feuilles 1/4. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie*.)

Une excursion dans les Vosges. Remiremont, Gérardmer, le Honneck, par Gérard Gley... — Epinal, E. Gley, 1872, in-8° de 2 feuilles. (Extrait des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges.*)

Le taureau des Vosges, par A. de Lamothe. — Paris, Ch. Blériot, (1872), in-18 de 9 feuilles 3/4. (Roman historique.)

Antoine Campaux. Maisonnette. — Paris, lib. des bibliophiles, 1872, in-18 de 6 feuilles. (Tableaux poétiques des Vosges. — Il en a été tiré 50 exemplaires sur papier de Hollande)

Le Camp de la Woëvre (Castrum Vabrense), par M. H. Labourasse... — Bar-le-Duc, imp. Contant-Laguerre (1872), in-8° d'une demi-feuille. (Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.*)

Le crime de Fontenoy. — Bourg, imp. d'Eugène Chambaud, 1871, in-16 d'une feuille 1/2.

Lunéville pendant la guerre et le rapatriement, par le docteur Tony Saucerotte, médecin en chef de l'hôpital civil et militaire. Extrait de la *Gazette médicale de Paris.* — Paris, imp. Cusset, 1872, in-8° d'une feuille 1/2.

Les dernières journées de Metz la Pucelle. (Appréciations de la presse messine sur les événements. Documents officiels. Lettres particulières précédées des Premières phases d'une décadence, par Auguste Dalichoux (de Metz). Cinquième édition. — Paris, Joel Cherbuliez (1872), in-18 de 3 feuilles 2/3.

Le blocus de Metz. Souvenirs d'un aumônier volontaire, par E. Durand-Dassier (Extrait de la *Revue chrétienne.* — Paris, typ. de Ch. Meyrueis, 1872, in-8° d'une feuille 3/4.

Trois semaines à Paris, Metz et Belfort au point de vue militaire en mars 1871, par L. de Perrot, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie. — Frauenfeld, imp. J. Huber, 1871, in-8° de 5 feuilles 1/2.

Observations météorologiques faites à Mirecourt... de 1865 à 1872, par Adolphe Bronsvick... — Epinal, imp. E. Gley, in-4° d'une demi-feuille.

Notice historique sur le Musée d'histoire naturelle de Nancy, par D.-A. Godron... — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1872, in-8° d'une feuille 3/4. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie.*)

Guide des baigneurs aux eaux minérales de Plombières, par le Dr Hutin... le Dr Bottentuit... Sixième édition, entièrement refondue et augmentée de 17 gravures et d'une carte des environs de Plombières. — Paris, A. Delahaye, 1872, in-32 de 9 feuilles 1/2.

Notice historique sur les Jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy, par D.-A. Godron... — Nancy, Sordoillet, 1872, in-8° de 2 feuilles 1/2 et 2 plans... (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.*)

Manuel du pèlerin de Notre-Dame de Sion. (Signé : Conrard.) — Nancy, Vagner, 1872, in-18 de 6 feuilles 1/2.

Souvenir de 1870-1871. Le siége de Toul, par Ch. Leclerc... — Verdun, V. Freschard (1871), in-8° d'une feuille.

Place de Toul. Notes sur le procès-verbal de la séance du conseil d'enquête du 27 octobre 1871. (Par le commandant Huck.) — Saint-Germain-en-Laye, imp. Th. Lamelin (1872), in-4° d'une feuille.

La vérité au sujet du siége de Toul. (Signé : Un Toulois.) — Nancy, imp. de Vagner (1872), in-8° d'un quart de feuille.

Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1872... par le P. Adolphe Perreau... — Orléans, A. Blanchard, 1872, in-8° de 3 feuilles 1/4. (Il y a une autre édition aux frais de la ville : Orléans, Chenu, in-8° de 4 feuilles.

Notice sur la vie de sœur Marie-Théodore Barthellemy, maîtresse des novices de la Congrégation de Saint-Charles, décédée le 27 septembre 1869, à l'âge de 61 ans. — Nancy, imp. Sordoillet, 1872, in-18 d'une feuille 1/3.

Vie de Berthe Bizot. Simple histoire d'une âme. Par l'abbé L. Guépratte... — Paris, Haton, 1872, in-18 de 7 feuilles 1/4. (Née à Bitche le 26 juillet 1850.)

Oraison funèbre de M. l'abbé Lamblin, prononcée dans la chapelle du collége de la Malgrange par M. l'abbé Vanson... le 2 mai 1872.— Nancy, imp. Sordoillet, in-8° d'une feuille 1/2.

Discours prononcé sur la tombe de M. Moreau, conseiller honoraire à la Cour de cassation, par M. L. Leclerc, premier président de la Cour d'appel de Nancy, le 16 février 1872. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, in-8° d'une feuille.

Saint Rouin et son pèlerinage, par Jules Didiot... — Verdun, imp. Ch. Laurent, 1872, in-18 de 6 feuilles 1/2.

M. de Seitivaux de Greische. (Signé : C^tesse de Mirabeau.) — Nancy, imp. G. Crépin-Leblond (1872), in-8° d'une demi-feuille. (Extrait du *Journal de la Meurthe*)

Etude sur Jean Cousin, suivie de notices sur... Pierre Woeiriot, par Ambroise-Firmin Didot, ornée... du portrait de P. Woeiriot. — Paris, A.-F. Didot, 1872, in-8° de 20 feuilles.

AVIS.

Nous croyons devoir rappeler à quelques-uns de nos confrères l'art. 6 du Règlement de la Société, lequel est ainsi conçu :

« Les Membres de la Société qui n'ont pas acquitté le » montant de leur cotisation (5 fr.) dans les trois pre- » miers mois de l'année, sont, après avertissement écrit, » considérés comme démissionnaires, et leur nom est » inscrit au procès-verbal de la séance dans laquelle leur » radiation a été prononcée. »

Nos confrères voudront bien nous excuser de mettre sous leurs yeux les lignes qui précèdent ; mais nous les prions de ne pas oublier que la Société ne subsiste qu'à l'aide des cotisations de ses membres, et que la marche de ses publications se trouverait nécessairement entravée si beaucoup d'entre eux négligeaient de remplir les obligations qui leur sont imposées.

—

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G Crépin - Leblond, Grande - Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1873.

Le Président de la Société vient de recevoir la lettre suivante :

« Paris, le 22 février 1873.

» Monsieur le Président,

» Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 dé- » cembre dernier, la section d'archéologie du Comité des » travaux historiques vient de m'adresser ses propositions » pour la répartition de la somme de trois mille francs » entre les Sociétés savantes des départements dont les » travaux ont le plus contribué au progrès de l'archéo- » logie.

» Je suis heureux de vous informer que la Société » d'Archéologie lorraine a été désignée par la section » pour recevoir une récompense de mille francs.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*

» Jules Simon. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 janvier 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. l'abbé Lecomte, curé de Grignoncourt.

M. Emile Genet, manufacturier à Bon-Secours, est présenté comme candidat par MM. R. Guérin, L. Quintard et H. Lepage.

Lecture est donnée de deux lettres de M. le baron Zangiacomi et de M. Clesse, qui adressent leurs remerciments à la Société à propos de leur admission comme membres titulaires.

M. l'abbé Guillaume, trésorier de la Société, donne lecture des comptes en recette et en dépense pour l'exercice 1872, et dépose sur le bureau toutes les pièces et les divers documents qui s'y rapportent.

La Société nomme, pour examiner ces comptes et faire rapport à l'une des prochaines séances, une Commission composée de MM. l'abbé Lallemand, de Rozières et Boiselle.

L'Institut des provinces de France a adressé à la Société un exemplaire de l'arrêté pris par son directeur, M. de Caumont, et qui fixe la ville de Pau comme lieu d'ouverture de la XXXIX^e^ session du congrès scientifique de France : cette session commencera le 31 mai 1873 et durera dix jours au plus.

Les membres de la Société d'Archéologie lorraine qui seraient dans l'intention de s'associer aux travaux de cette session, pourront prendre chez le secrétaire de la Société communication du programme des questions qui seront soumises à l'examen des diverses sections.

Le Président a reçu une lettre de M. le directeur de l'enseignement supérieur, l'informant que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la bibliothèque de la Société un exemplaire de la *Romania*, recueil trimestriel pour l'étude des langues et littératures romanes.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, qui annonce que cette Compagnie a favorablement accueilli la demande de la Société d'Archéologie lorraine d'entrer en communication avec elle, et qu'elle a décidé l'envoi de tout ce qu'elle a de disponible de ses annales. M. le secrétaire perpétuel ajoute qu'il soumettra également à l'Académie la lettre concernant les travaux publiés et édités par elle, et qu'il ne doute pas que cette nouvelle demande ne soit aussi accueillie ; il termine en disant que le tout sera expédié en même temps à la Société.

Le Président communique une lettre de M. Fontaine, de Saint-Dié, contenant des observations et des critiques au sujet de l'avis donné par la Société sur la demande de M. Seillière relative à l'inscription à placer sur le tombeau élevé à Dom Calmet dans l'église de Senones. Une discussion nouvelle s'engage, à la suite de laquelle la Société déclare persister dans l'opinion qu'elle a émise précédemment.

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé aux présidents des Sociétés savantes des départements une

circulaire annonçant, pour les 16, 17, 18 et 19 avril prochain, la réunion à la Sorbonne des délégués de ces Sociétés. M. le Ministre ajoute que le décret du 30 mars 1869, relatif aux concours académiques, a été rapporté, et qu'à partir de cette année, une somme de 3,000 francs sera mise annuellement à la disposition de chacune des sections du Comité des travaux historiques, pour être distribuée, à titre d'encouragement, soit aux Sociétés savantes, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences.

Les membres de la Société d'Archéologie qui désireraient assister à ces réunions, soit à titre de délégués de la Société, soit pour y faire des lectures, sont priés d'en prévenir le Président ou le Secrétaire avant le 25 mars : des billets d'aller et retour, valables du lundi 7 au mercredi 23 avril, et à prix réduit, seront mis à leur disposition.

Lectures.

Il est donné communication d'un travail de M. de Barthélemy sur des lettres du duc François III.

Un document sur un sujet semblable a déjà été inséré dans le 1er volume des *Documents sur l'histoire de Lorraine*, et il semblerait convenable de réserver ce nouvel article de M. de Barthélemy pour cette même série des publications de la Société, lorsqu'il pourra y être donné suite.

Ouvrages offerts à la Société.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri Lepage, archiviste du département, et N. Grosjean, 1873, 51e année.

Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe pendant les années 1869, 70 et 71, présenté au Conseil central dans la séance du 9 mars 1872 par son secrétaire le docteur DEMANGE, tome XI.

Projet de budget pour l'exercice 1873 *proposé au Conseil municipal* par M. BERNARD, maire de Nancy.

Projet d'aliénation du cours Léopold. — Rapport de la Commission, présenté par M. MARTZ, secrétaire (décembre 1872).

Allocution de M. le bâtonnier, et Eloge de Le Febvre, par Gaston DE FAULTRIER, avocat, docteur en droit. — *Ouverture de la conférence des avocats à la Cour impériale de Metz*, du 9 décembre 1867.

S. P. Q. R. — *Bullettino della Commissione archeologica municipale.* Novembre 1872. Roma, 1872. Planches.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). Nouvelle période, tome XV (1872), n° 2.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XXVIII (3e de la 6e série), 1er fascicule, 1866.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XI, 4e livraison ; tome XII, 1re livraison.

Notice sur M. l'abbé Solente, curé de Saint-Germain, par M. l'abbé J. CORBLET. (Extrait du Dimanche.)

Don du Ministère de l'Instruction publique.

Romania. — Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS. (Les 4 numéros de 1872.)

MÉMOIRES.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE LA MÉDECINE A NANCY, APRÈS LA SUPPRESSION DE L'UNIVERSITÉ.

Le décret du 8 août 1793. — Dominique La Flize. — La galerie des Cerfs transformée en salle de dissection. — Les charlatans et les empiriques. — La Société de Santé de Nancy. — Introduction de la vaccine par Louis Valentin. — Liste des professeurs de l'Ecole libre de l'an VI de la République française. — L'association médicale de 1807.

Le rétablissement de la Faculté de médecine de Nancy en 1872 a fourni à M. Lepage l'occasion de retracer l'origine et le développement de l'enseignement de la médecine en Lorraine, et tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale liront avec intérêt, dans la première partie de *l'Annuaire de Meurthe-et-Moselle pour* 1873, le mémoire écrit par notre savant archiviste avec la netteté et la précision qui caractérisent tous ses travaux[1].

Après avoir rappelé que depuis quatorze ans la Faculté de droit existait déjà à Pont-à-Mousson, lorsqu'en 1592 Toussaint Fournier obtint du recteur de l'Université des lettres de permission pour ouvrir des cours de médecine dans sa propre maison, l'historien nous fait assister, en 1598, à l'inauguration de la nouvelle Faculté sous la direction de l'illustre Charles Le Pois, et avec le concours du même Toussaint Fournier. M. Lepage nous initie ensuite aux droits et prérogatives des professeurs ; il nous raconte les phases de l'enseignement jusqu'à l'épo-

1. *Annuaire administratif, statistique et historique de Meurthe-et-Moselle*, 1873. Un volume in 8°, chez N. Grosjean, à Nancy.

que où la Faculté, associée d'abord au Collége royal de médecine, fut, en 1768, transférée à Nancy et remplacée par cette dernière institution pour être ensuite, avec les autres Facultés, supprimée en 1792.

La suppression de l'Université ne priva pas entièrement Nancy de l'enseignement médical, ajoute M. Lepage ; en 1797, M. de Haldat vint professer l'anatomie et fonder dans notre cité, avec M. J.-B. Simonin, une école libre de médecine, qui mérita, par ses services, une position officielle, et reçut, en 1822, le titre d'Ecole secondaire, puis, en 1843, celui d'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

A ces indications nous croyons utile d'ajouter les détails suivants, empruntés en partie à nos archives municipales et à des publications du temps, devenues très-rares aujourd'hui, notamment le Calendrier du citoyen J.-P. Lionnois pour l'année V^{e} de la République française, et un mémoire publié en l'an XI par Justin Lamoureux.

En réalité, ce n'est pas en 1792, mais bien par un décret du 8 août 1793, que la Convention nationale, sur le rapport du comité d'instruction publique, supprima, non seulement les Facultés, mais encore toutes les Académies et Sociétés littéraires, en déclarant que les jardins botaniques, cabinets, muséums, bibliothèques et autres monuments des sciences et des arts, seraient mis sous la surveillance des autorités constituées. Dès nos premières agitations populaires, l'enseignement avait, à Nancy, perdu son caractère officiel et réglementaire pour être abandonné au zèle, et souvent aussi aux hasards et aux difficultés de l'initiative privée.

En 1789, le Collége royal de médecine, créé par le

roi Stanislas, se divisait en deux sections : le Collége de médecine proprement dit, composé de quinze membres résidants et de quatre-vingt-deux associés, et le Collége de chirurgie, réunissant dix-huit membres et de quinze associés.

A la tête de ces derniers se distinguait surtout Dominique La Flize, lieutenant du premier chirurgien du roi, associé de l'Académie de Paris et président du Collége de chirurgie de Nancy ; son nom doit être inscrit à côté de celui des Simonin et des Haldat, comme ayant concouru activement à l'enseignement de l'art de guérir ; voici, en effet, ce qu'on lit dans le registre des délibérations du Corps municipal, séance du 27 décembre 1790 :

« L'on a pris en considération les demandes de MM. La Flize et Simonin, maîtres en chirurgie, d'un emplacement dans les bâtiments de la ville pour y donner des leçons d'anatomie ; il a été décidé, sur le rapport de M. Saladin, que la chambre située sur la porte Saint-Jean qui servoit cy devant pour le même usage, seroit abandonnée à M. La Flize pour en jouir jusqu'au quinze mars, temps auquel il seroit tenu de l'évacuer, et qu'il seroit pris des mesures pour lui procurer un autre emplacement, et à charge de payer à la ville la somme de six livres de France pour tenir lieu de loyer, etc. »

Dominique La Flize, né à Nancy en 1736, avait de bonne heure appelé l'attention sur lui par de nombreux écrits qui lui valurent, à plusieurs reprises, les prix proposés par l'Académie de chirurgie de Paris. Un de ses mémoires, intitulé : *De aere, locis et aquis Nanceïanis*, nous intéresse tout particulièrement ; il porte cette inscription pour dédicace : *Civibus Nanceïanis sacrum*[1]. L'au-

1. In-4°, Ve Bachot, Nancy, 1770.

teur y décrit, avec de curieux détails, toutes les fontaines de la ville et spécialement la fontaine Saint-Thiébaut et le puits de la maison Leclerc, près de la place Saint-Epvre. Il signale les vertus médicales de ces deux sources, et termine son travail par une description et une appréciation très-flatteuse de notre cité. Le savant docteur alliait le sentiment religieux au culte de la science ; en tête d'un mémoire de 1769 on lit : *Deo optimo, maximo.*—Dissertatio, etc. ; un écrit de 1771 est intitulé : Quæstio medica, quam, *Deo duce et auspice Deiparâ,* Dom. La Flize propugnabit, etc. La Flize mourut à Nancy le 23 janvier 1793 ; la population entière s'associa au deuil de sa famille. Vertueux et bon, il avait, dans le cours de sa laborieuse carrière, prodigué aux malades pauvres les secours de sa modeste fortune en même temps que les bienfaits de ses lumières et de son expérience. Son eloge public a été inséré dans une revue célèbre, *le Magasin encyclopédique*, n° 38 de l'année 1793.

Il était réservé au docteur Simonin de survivre longtemps à son confrère, et c'est au Palais ducal, comme nous allons le voir, qu'il réunissait ses élèves :

Le 20 mai 1862, M. de Dumast célébrait, dans un brillant poëme, l'inauguration du Musée historique lorrain ; le secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie, après avoir développé des réflexions générales sur le retour actuel au passé, rappelait quel fut le rôle de la Lorraine et nous peignait les scènes frappantes dont le Palais ducal a été successivement témoin ; a-t-il ignoré que, pendant plusieurs années, notre nouveau Musée a servi de dépôt aux cadavres destinés à l'enseignement médical ? Le poète a-t-il voulu épargner à son nombreux auditoire un tableau assombri ? Toujours est-il qu'il a

passé sous silence, et que c'est dans les registres de la municipalité qu'on retrouve le souvenir de cette transformation de la grande galerie des ducs en une salle de dissection.

Voici, en effet, un extrait de la séance du 10 février 1791 :

« M. Saladin a dit que M. Simonin, chirurgien, à qui le Corps municipal avait accordé gratuitement pour trois ans un emplacement dans la salle des Cerfs, pour y construire un amphithéâtre de dissections anatomiques, à charge par lui de faire toutes les dépenses nécessaires pour rendre cet emplacement commode ; dépenses qui ont été estimées à soixante-dix-huit livres de Lorraine ;

» Que ces dépenses, au contraire, se sont élevées à cinq louis, raison qui lui faisait demander de prolonger la durée de son bail. L'objet mis en délibération, il a été décidé que M. Simonin produirait l'état de ses déboursés, pour être ensuite statué sur cette demande. »

Séance du 29 mars 1791.

« M. Simonin a mis sur le bureau les pièces justificatives des dépenses faites à la Chambre qui lui a été cédée à la salle des Cerfs par délibération du 10 février dernier.

» Vu les pièces et ouï M. Saladin en son rapport, le Corps municipal a arrêté que la Chambre accordée au sieur Simonin lui sera laissée pour six années consécutives qui ont commencé le premier février de la présente année, que les cent trente livres qu'il a payées pour frais de réparations, tiendront lieu de loyer, à charge par le sieur Simonin de ne jetter dans aucun des corps pendants ni des gouttières des toits dudit édifice aucunes eaux ni autres matières ; qu'il fera en sorte que la putridité des cadavres sur lesquels ses élèves s'exerceront, ne se fasse sentir à l'extérieur. Arrêté en outre qu'à la fin

du bail, le sieur Simonin ne pourra rien enlever de ce qu'il a fait faire dans ledit appartement et qu'il le rendra en bon et suffisant état. »

Nous disons plus haut que l'enseignement privé était parfois aux prises avec des difficultés, c'est encore le registre municipal de la commune qui nous l'apprend :

Séance du 13 décembre 1792.

« Sur la demande des démonstrateurs en chirurgie à l'effet d'obtenir la permission de faire déterrer des cadavres pour l'instruction des élèves, le Corps municipal passe à l'ordre du jour en autorisant toutefois les chirurgiens à demander des autorisations spéciales au bureau de police toutes les fois qu'ils auront besoin de sujets pour leur démonstration. »

Pour déterminer la Convention à rendre le décret du 8 août 1793, il avait fallu présenter les Facultés comme « les éternels soutiens de préjugés aussi anciens qu'elles, tendant à replonger la science dans le dédale dont elle s'efforçait de sortir et repoussant avec partialité toutes les nouvelles découvertes » ; mais on ne tarda pas à reconnaître que c'était peu, pour l'art de guérir, que des individus le cultivassent avec succès, et isolément ; il fallait mettre en commun les lumières acquises et former un corps de doctrine à l'abri des atteintes dangereuses des innovateurs ; d'un autre côté, en enlevant un frein aux empiriques et aux gens sans aveu qui exerçaient la profession de médecins sans en avoir les connaissances, on entrevoyait le discrédit dans lequel l'art de guérir allait tomber et les maux qui en résulteraient pour l'humanité. Des réclamations impérieuses s'élevaient de toutes parts ; certains administrateurs, notamment les préfets des Landes, de Maine-et-Loire et des Alpes-

Maritimes, suppléant au silence des lois, avaient pris des mesures vigoureuses contre les charlatans-médecins.

Le conseil d'arrondissement de Sarrebourg, entre autres, signalant les abus avec une énergique précision, dans une de ses sessions, déclarait que « les charlatans ou assassins patentés se multiplient d'une manière effrayante, les villes sont infectées de ce fléau ; mais c'est dans les campagnes surtout qu'il cause le plus de ravages : les crédules habitants de nos villages meurent en foule victimes de l'ignorance et de l'incapacité de quelques fraters. Les maladies les plus compliquées, les opérations les plus difficiles n'effraient point leur inexpérience ; ils entreprennent tout, et, s'ils échouent, ils se sauvent par la raison suprême qui absout les plus habiles praticiens. »

Les médecins de Nancy se concertèrent pour porter remède à cet état de choses, et, le 28 nivôse an IV, ils se constituèrent en association, sous le nom de *Société de Nancy*.

Au nombre de quinze titulaires et de quinze correspondants, les associés faisaient part de leurs travaux dans une séance publique annuelle et lisaient des mémoires relatifs à l'art de guérir ; chacun des membres faisait en outre un cours particulier sur quelques-unes des branches de la médecine et de la chirurgie, et trois d'entre eux étaient chargés de visiter et de soulager les malades indigents.

Encourageant ces généreux efforts, l'administration départementale donna son patronage à la société naissante, et l'installa dans les salles même de l'ancien Collége de médecine, place du Peuple. Dès lors l'enseignement médical reprit un nouvel essor ; Jean-Joseph Mar-

quis, un des préfets les plus éclairés dont s'honore le département de la Meurthe, créa, en l'an IX, un cours gratuit d'accouchements auquel étaient admis vingt-cinq femmes de la campagne désignées par les maires de leurs communes et choisies par le sous-préfet de l'arrondissement. Outre l'instruction gratuite, ces femmes recevaient une paie de 1 fr. 25 c. par jour, et à la fin du cours, qui durait cinq décades, on leur distribuait les instruments relatifs à leur art ; enfin, trois prix en argent étaient décernés à celles qui avaient montré le plus d'aptitude et d'intelligence.

Sous les auspices du même préfet, Haldat, professeur de chimie à l'Ecole centrale, et Serrière, membre de la Société de santé, ouvrirent, le 11 frimaire an XI, un cours de physiologie et d'anatomie, non plus au Palais ducal, mais dans l'ancien amphithéâtre de l'hôpital militaire.

Cette salle était pleine encore des souvenirs de Louis Valentin, l'ancien chirurgien du régiment du Roi, qui, à la suite de la sanglante journée du 31 août 1790, avait prodigué les secours de son art à de nombreuses victimes. Le nom de Valentin ne figure pas sur la liste des professeurs jointe au mémoire de M. Lepage, mais il doit être signalé comme un des savants qui concoururent le plus puissamment au progrès des sciences médicales à Nancy après la suppression de l'Université.

Ancien médecin en chef des armées de Saint-Domingue et des hôpitaux français en Virginie, et membre de l'Académie de Nancy, Valentin publia un grand nombre d'écrits très-appréciés. Chaud partisan de l'inoculation, seul moyen dont on disposait alors pour combattre la petite vérole, il avait répandu à Nancy, en 1788, un ouvrage

intitulé : *De optimo methodo variolas inoculandi et inoculatas tractandi.* — En 1790, un de ses mémoires sur le goitre fut couronné par l'Académie de chirurgie ; en l'an VIII, la Société de médecine de Paris couronnait un autre travail sur les effets du cautère appliqué dans les maladies aiguës ; dans la même année, il publiait encore un traité historique et pratique de l'inoculation ; mais ce qui, dans nos pays, doit le plus honorer la mémoire de Valentin, c'est le dévouement éclairé avec lequel, sacrifiant en quelque sorte tous les ouvrages qui, jusqu'alors, avaient illustré son nom, il embrassa les nouvelles doctrines de Jenner, et introduisit la vaccine à Nancy, dans la Meurthe et les départements voisins. Il faut rendre hommage à ce désintéressement et ce courage tout particulier qu'il dut déployer pour faire céder à une découverte naissante ce système d'une opération déjà ancienne, fondé sur une théorie justifiée par la pratique et sur des expériences constamment suivies avec succès.

Le zèle opiniâtre de Valentin ne s'exerça pas seulement dans nos cités, son ardeur persévérante le conduisit jusques dans les chaumières des Vosges, et, en messidor an X, le nombre et les succès de ses expériences, présentant 546 vaccinés en vingt mois, lui acquéraient des titres à la reconnaissance publique. Il ne faut donc pas s'étonner si, à sa mort, survenue en 1826, un poète s'écriait sur sa tombe :

Hélas ! dans la nuit éternelle,
La mort, avant le temps, te fait subir sa loi !
C'est pour se venger, la cruelle !
Elle avait trop à se plaindre de toi.

Complétons ces notes et l'intéressant mémoire de notre *Annuaire* en signalant les noms et les ouvrages des principaux professeurs de l'école libre de l'an VI.

Lallemand (François), savant modeste, mais très-apprécié de ses contemporains. Président du Collége royal de médecine en 1788, président de la Société de santé en l'an IV, sept fois élu maire de Nancy depuis 1792 jusqu'en 1814. On a de lui plusieurs mémoires, notamment sur les établissements de bienfaisance de Nancy avant la Révolution, sur l'organisation de la Société de santé, la nécessité des correspondances médicales, la distribution des eaux minérales, l'épizootie des bêtes à cornes, etc.

Mandel (François), né à Nancy en 1749, mort en 1820, après avoir publié des travaux variés sur les corps gras, le mercure et le fer. Ce doyen des pharmaciens dénonçait, en l'an XI, avec un grand succès, l'eau de Mettemberg, dont l'usage était alors fort répandu, comme un des poisons les plus actifs et les plus délétères. sous le nom de muriate de fer sur-oxigéné.

Nicolas, déjà signalé par M. Lepage, a professé à Nancy, pendant la période dont nous nous occupons, et avant d'aller, en 1803, enseigner la chimie à l'Ecole centrale du Calvados. Lors de son séjour à Nancy, il a présenté des mémoires sur le zinc, l'antimoine, différentes substances minérales, et a ajouté de nouvelles preuves et de nouvelles expériences aux démonstrations de Lavoisier, Berthollet et Fourcroy.

Salmon, membre de la Société de médecine de Paris, a publié plusieurs mémoires, notamment la Topographie médicale de Rennes ; il est mort à Nancy, directeur de l'Ecole secondaire, en 1818.

Simonin (Jean-Baptiste), professeur au Collége royal de chirurgie, né à Nancy en 1750, mort en la même ville en 1836.

Willèmet (Remy), conseiller de la Société de santé, né à Norroy en 1735, mort à Nancy en 1807, auteur d'un grand nombre de mémoires sur la botanique et la zoologie.

—

En 1807, la Société de santé n'existait plus ; ses principaux membres avaient peu à peu disparu sans avoir été remplacés. Animés d'une noble émulation, quatre professeurs, jeunes alors, se concertèrent et organisèrent des cours dans lesquels ils se partagèrent les matières de l'enseignement. Cette association libre se composait de MM. *de Haldat,* né en 1770, mort en 1852 ; *J.-B. Simonin fils*, né en 1785, mort à Nancy le 10 septembre 1872 ; *Serrière*, médecin en chef des hospices civils de Nancy ; et *Bonfils* (François), né en 1770, mort en 1851. C'est ainsi que fut créée une école particulière qui empêcha l'enseignement médical d'être interrompu dans nos contrées, et, par une faveur exceptionnelle, les Facultés accordèrent aux certificats d'étude délivrés par cette institution, qui n'avait aucun caractère officiel, la même valeur que s'ils fussent émanés d'une école publique de second ordre.

Enfin, une ordonnance royale du 27 juin 1822 érigea en école secondaire l'enseignement libre donné avec persévérance par nos compatriotes, et, à la même époque, MM. de Haldat, Simonin, Serrière et Bonfils, pour récompense de leurs efforts, furent nommés officiers de l'Université.

Jules RENAULD.

COMITÉ DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1873.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présents : MM. Lepage, président ; l'abbé Guillaume, trésorier ; de Dumast, Gouy, de Landreville, Jules Renauld, C. Cournault, Wiener, Cuny, Lecreulx, L. Quintard, R. Guérin, et Laprevote, secrétaire.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'exercice 1872 en recette et en dépense, et dépose sur le bureau les divers documents et pièces à l'appui.

Le Comité désigne MM. de Saint-Florent et Gouy comme membres de la Commission chargée de vérifier les comptes et de présenter son rapport à l'une des prochaines séances.

Le Président rappelle que la reconnaissance du Comité comme établissement d'utilité publique n'ayant pu être obtenue malgré les démarches faites à ce sujet, une demande de fusion entre la Société d'Archéologie lorraine et le Comité a été déposée il y a près d'un an : il annonce que cette autorisation vient d'être accordée par décret du Président de la République en date du 24 décembre 1872, qui décide que la Société d'Archéologie lorraine est autorisée à se fusionner avec le Comité du Musée historique lorrain, pour former une seule Société qui prendra le titre de *Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*.

Par le même décret, les modifications apportées aux statuts de ladite Société sont approuvées, en sorte que l'article I[er] sera rédigé ainsi :

La Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but :

1° De travailler à procurer au Musée, fondé et possédé par elle, les développements dont il est susceptible, et, à cet effet, le Bureau s'adjoint 17 membres pris dans le sein de la Société pour former une Commission dite *Comité du Musée historique lorrain*, dont le préfet de Meurthe et Moselle et le maire de Nancy sont président et vice-président-nés ;

2° De veiller à la conservation des monuments que possède le pays ;

3° Enfin de publier des dissertations et des documents sur l'archéologie et l'histoire de la Lorraine.

Le Président annonce au Comité la mort de deux de ses plus anciens membres : M. Chatelain, architecte, nommé président lors de l'installation du Comité, ensuite de l'arrêté préfectoral du 30 mars 1850, et M. Alexandre Geny, d'abord secrétaire, et vice-président depuis l'année 1851.

Le Comité, reconnaissant le zèle constant et éclairé de ces deux regrettés confrères, ainsi que les services importants qu'ils n'ont cessé de rendre à l'œuvre du Musée, décide que l'expression de ses plus vifs regrets sera consignée sur le registre de ses délibérations.

Le Président dit qu'il croit devoir entretetenir le Comité d'une question qui préoccupe en ce moment l'opinion publique, et sur laquelle le Conseil municipal est appelé à se prononcer : il veut parler du projet de reculement de la façade de la partie du Palais ducal qui était affectée à la gendarmerie.

Le silence gardé à cet égard par le Comité a été considéré, par quelques personnes, comme un signe d'adhésion au projet, ou comme une marque d'indifférence.

Le Comité pouvait-il, devait-il intervenir dans une affaire toute municipale, et sur laquelle il n'avait pas été consulté? Avait-il d'autre rôle à jouer que l'abstention la plus absolue?

Mais, en présence des idées qu'on lui attribue, n'est-il pas de son devoir de consigner dans son procès-verbal l'expression de sa manière de penser à cet égard?

Le Comité, partageant l'avis de son Président, décide qu'il sera inséré dans le procès-verbal de la séance de ce jour une déclaration ainsi conçue :

« Le Comité, repoussant l'opinion qu'on lui prête gra-
» tuitement, déclare qu'il verrait à regret toucher à un
» édifice que mille convenances réunies commandent de
» respecter ; qu'il est d'autant plus désirable de ne pas
» voir s'exécuter le reculement projeté, que, si la façade
» du Palais est conservée, elle sera certainement classée,
» c'est-à-dire admise parmi les monuments français à
» conserver, et que, dès lors, l'Etat accordera des fonds

» pour aider à sa restauration, et pourra même contri-
» buer plus tard à son entretien. La Commission des
» monuments historiques a manifesté à cet égard les
» meilleures dispositions[1] ».

La séance est levée à quatre heures et demie.

NÉCROLOGIE.

—

M. CHATELAIN. — M. GENY.

—

En lisant la liste de nos fondateurs, en voyant combien de ceux qui composaient cette phalange primitive ont disparu, les uns tout jeunes encore, les autres dans un âge plus ou moins avancé, on éprouve un affreux serrement de cœur. C'est d'abord Jules Beaupré, chez qui se tinrent nos réunions préparatoires, qui fut notre premier secrétaire-adjoint, et dont le père, que nous avons aussi perdu, fut également associé à nos travaux ; — c'est Jules Nollet, l'historien de nos gloires militaires ; — c'est M. Thiéry de Saint-Beaussant, mort religieux de l'ordre de saint Dominique ; — c'est le sculpteur Miller, promoteur courageux, infatigable, de l'idée qui a donné naissance à la Société d'Archéologie et au Musée lorrain ; — c'est l'architecte Michel ; — c'est Aug. Digot, qu'il suffit de nommer pour rappeler le vide qu'il a laissé après lui ; — c'est l'abbé Delalle, alors vicaire général du diocèse de Nancy, plus tard évêque de Rodez, et qui, de cette résidence éloignée, n'oubliait pas l'œuvre dont il avait été l'un des créateurs ; — c'est le savant et modeste abbé Marchal ; — c'est Justin Bonnaire, le biographe de Richier, à qui malheureusement l'énergie et la persévérance ont manqué pour mettre en lumière le résultat de

1. Au moment de faire imprimer ces lignes, nous apprenons à regret que le Conseil municipal vient de voter le reculement, en décidant toutefois que le style de la façade sera conservé.

ses recherches; — c'est l'abbé Klein, archéologue et numismate érudit; — ce sont enfin, et presque le même jour, MM. Chatelain[1] et Geny[2].

Quelle longue et triste nomenclature! Que de souvenirs elle éveille! que de regrets elle ravive!... Les deux excellents confrères que nous venons de perdre étaient du petit nombre de nos fondateurs qui survécussent encore, et la séparation ne nous en est que plus douloureuse.

On a dit[3] quels services ils ont rendus dans les conseils de la cité, où les avait appelés l'estime de leurs concitoyens; tout le monde sait de quels talents la nature les avait doués et avec quel succès ils les ont cultivés; je veux seulement rappeler ici ce qu'ils furent au milieu de nous.

—

Lorsque la Société d'Archéologie lorraine fut organisée et autorisée légalement, à la fin d'octobre 1848, M. Chatelain fut, d'une voix unanime, élevé à la présidence. La réputation qu'il avait si légitimement et si honorablement conquise[4] le désignait tout naturellement à nos suffrages. Malheureusement, ses nombreuses occupations, jointes à la faiblesse de sa santé, le déterminèrent bientôt à nous

1. Charles-François Chatelain, architecte des édifices diocésains, ancien adjoint au maire de Nancy, membre du Conseil municipal, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Académie de Stanislas, mort le 23 janvier, dans sa 71e année.

2. Alexandre-Esprit Geny, ancien membre du Conseil municipal, correspondant de l'Académie de Stanislas, mort le 24 janvier, à l'âge de 66 ans.

3. Discours prononcés sur leur tombe par M. Bernard, maire de Nancy.

4. M. Chatelain n'était pas seulement un architecte très-distingué, mais encore un artiste de grand mérite : nous nous rappelons tous avoir vu ses charmants dessins d'après nature, qui, à deux reprises, notamment en 1866, lui valurent des médailles d'honneur de la Société lorraine des Amis des Arts. Il faut mentionner également ses lithographies très-remarquables des Vues de Nancy.

prier de le remplacer (1850). Ce fut à regret que l'on accepta sa démission, car il était certainement le plus digne et le plus capable de remplir les fonctions qui lui avaient été décernées.

Les motifs qui le firent renoncer à la présidence l'empêchèrent aussi de prendre une part active aux travaux de la Société : nos publications ne renferment de lui que les dessins qui accompagnent les notices sur la collégiale Saint-Georges[1], sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gozlin, par Aug. Digot[2], et l'intéressante monographie de l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, du même auteur[3].

M. Chatelain fut aussi, le premier, nommé président du Comité du Musée historique lorrain (1850). Il crut devoir quitter peu après le fauteuil, mais, s'il rentra dans nos rangs comme simple membre du Comité, ce fut pour être à même de nous rendre de plus importants services. Il s'agissait alors, non pas seulement de constituer le Musée, mais surtout de lui créer un local dans les ruines du Palais ducal. Les premiers travaux de restauration de cet édifice furent son ouvrage, et il poursuivit ces travaux pendant des années avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tous les éloges. Cette dernière qualité, que l'on n'a pas assez mise en relief, était un des traits distinctifs du caractère de M. Chatelain, et l'on peut dire qu'il la possédait au suprême degré[4]. Il nous en a donné des témoignages pour lesquels le Comité lui doit une éternelle reconnaissance.

1. *Bulletins*, t. I.

2. Ibid., t. II.

3. Ibid., t. VII.

4. Il en a donné une preuve éclatante en offrant, l'année dernière, à la souscription nationale pour la libération du territoire, un album d'aquarelles composées pendant ses voyages, et dont la mise en loterie a produit la somme de 1,600 francs.

Non content des éminents services qu'il nous avait rendus comme architecte, M. Chatelain avait voulu enrichir le Musée lorrain de plusieurs de ses productions, toutes si remarquables ; il lui avait, notamment, donné un précieux album, « fruit de plus de trente années d'études. C'était le monument le plus complet des motifs d'architecture du moyen âge et de la renaissance que possède encore notre riche Lorraine[1] ». Cet album a péri dans l'incendie du Palais, et il n'en reste plus que le souvenir.

—

M. Geny avait dévoué sa vie aux œuvres de charité, et il les a continuées sans relâche jusqu'au dernier jour, leur consacrant la majeure partie de son temps. Aussi, en acceptant la vice-présidence de la Société (1850), le secrétariat, puis la vice-présidence du Comité (1851), ne nous avait-il pas dissimulé qu'il appartenait avant tout aux pauvres, et entendait leur rester fidèle. Nous ne saurions lui en faire un reproche.

Il sut néanmoins, dans toutes les circonstances graves, trouver le moyen de nous prêter son concours, et il fut avec nous sur la brèche chaque fois qu'il y eut un combat à livrer. Ce concours nous fut utile encore d'une autre manière. Il n'est pas d'associations, si bien unis que soient leurs membres, au sein desquelles il ne se produise des tiraillements, où des susceptibilités ne se trouvent froissées : M. Geny était l'homme de la conciliation ; grâce à l'estime et à l'affection que tout le monde avait pour lui, il rétablissait bien vite l'harmonie quand elle menaçait de disparaître. Si quelques rares difficultés ont surgi parmi nous, c'est presque toujours lui qui a eu le mérite d'en être le pacificateur.

1. Discours prononcé par notre confrère M. Albert Cuny sur la tombe de M. Chatelain.

La position qu'il occupait au Comité, les services réels qu'il y avait rendus, furent récompensés par une double distinction, qu'il n'avait ni ambitionnée ni sollicitée, et qu'il se trouvait presque honteux d'avoir obtenue. Maximilien, qui, sur la terre inhospitalière du Mexique, au milieu des préoccupations qui l'assiégeaient, n'oubliait pas le pays natal de ses ancêtres, et savait gré à ceux qui travaillaient à relever de ses ruines leur ancienne demeure, qu'il avait voulu visiter lui-même ; Maximilien avait envoyé à notre vice-président sa décoration de Guadalupe ; quelques années après, l'Empereur d'Autriche le nommait commandeur de son ordre de François-Joseph. Par un excès de modestie que ses amis ont souvent blâmé, M. Geny ne voulut jamais porter les insignes de ces ordres, auxquels il ne pouvait certainement que faire honneur.

La Société d'Archéologie doit regretter qu'il n'ait pas mis plus souvent à sa disposition son crayon, sa plume ou son pineeau : il ne lui a donné, en effet, que le dessin d'un sceau de Charles-le-Téméraire[1], une trop courte notice sur le peintre J.-B. Claudot[2], le fac-simile d'un dessin du sculpteur Siméon Drouin, représentant le monument du Vœu de la ville de Nancy à Bon-Secours[3] ; enfin, les charmantes peintures d'après lesquelles la chromolithographie a reproduit les décorations des chapitres de Lorraine[4].

Peu de temps avant sa maladie, il avait terminé la copie des deux précieuses vignettes qui accompagnent le manuscrit de la Nancéïde donné au Musée lorrain par M. le baron de Landres ; travail admirable de talent et

1. *Journal de la Société*, t. I.
2. Ibid., t. II.
3. *Mémoires de la Société*, t. V.
4. Ibid., t. VI.

de patience. M. Geny laisse beaucoup d'autres ouvrages de ce genre, mais surtout de charmants portraits à l'aquarelle qui l'avaient placé au premier rang parmi les artistes nancéiens et lui valurent, en 1851, le titre de correspondant de l'Académie de Stanislas[1].

Dans la suite, obéissant à des sentiments respectables parce qu'ils étaient profondément sincères, il négligea la peinture pour se livrer tout entier à des œuvres qu'il jugeait plus utiles et plus méritoires, et dédaigna les succès auxquels il pouvait aisément prétendre. Il se contenta de rester l'homme aimable et bon qui savait gagner l'amitié de tous, joignant à une rare simplicité de manières un esprit droit, une intelligence élevée, un cœur d'or ; aussi sa mort prématurée a-t-elle causé de vifs, d'universels regrets. Les membres de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain garderont son souvenir comme celui du meilleur de leurs confrères.

HENRI LEPAGE.

1. Il y fut reçu en même temps qu'un autre de nos bons confrères, M. Charles de Saint-Germain, paysagiste remarquable, qui lui succéda comme secrétaire du Comité, et que nous avons eu également la douleur de perdre. M. Geny avait été, en 1833, un des promoteurs de la Société lorraine des Amis des Arts, dont il fut secrétaire, puis président. A cette époque, il faisait de la peinture sa principale occupation.

En 1830, lorsque la lithographie était encore à son début, il avait fait plusieurs portraits et sujets qui peuvent passer pour être de la main d'un maître dans cet art nouveau ; malheureusement le nombre en est trop restreint.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN - LEBLOND, Grande - Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1873.

AVIS. — M. Puel, agent comptable de la Société, demeure maintenant passage du Casino, grand escalier à côté de la salle des ventes, au 2e étage.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 février 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Emile Genet, manufacturier à Bon-Secours.

Sont présentés comme candidats :

M. Devilly, conservateur du Musée de Nancy, par MM. Jules Renauld, C. Cournault et Morey ;

M. Lucien Quintard, par MM. L. Quintard, Lecreulx et Laprevote ;

M. Emile Bertier, par MM. Laprevote, R. Guérin et L. Quintard ;

M. André fils, architecte, par MM. Lucien Wiener, Lepage et l'abbé Guillaume ;

M. Charles Fabvier, ancien officier, par MM. Albert Cuny, Bruneau et L. Quintard ;

M. l'abbé Belay, curé à Hartzwiller, par MM. Louis Benoit, l'abbé Lallemand et l'abbé Guillaume.

Rapport de la Commission des comptes.

La Commission de comptabilité a examiné avec le plus grand soin les comptes présentés par M. le Trésorier ainsi que les pièces justificatives à l'appui.

Elle a, comme toujours, la satisfaction de proposer à la Société d'approuver ces comptes, qu'elle a trouvés exacts et réguliers, et de voter des remerciments à son honorable trésorier, M. l'abbé Guillaume, pour le zèle avec lequel il gère ses finances.

Les membres de la Commission :
Signé : LALLEMAND, chanoine ;
Ch. DE ROZIÈRES et BOISELLE.

La Société, vu le rapport ci-dessus, et conformément aux propositions de sa Commission, déclare approuver les comptes de l'exercice 1872, et vote des remerciments à M. l'abbé Guillaume.

Le Bureau, par l'organe de son Président, informe l'assemblée qu'un certain nombre de membres de la So–

ciété n'ont pas, depuis quelques années, acquitté le montant de la faible cotisation à laquelle sont astreints tous les membres titulaires ; il explique que, si une certaine tolérance a été apportée à l'exécution des prescriptions du règlement, elle est due à l'état de choses résultant pour nos contrées des malheurs des dernières années.

A la suite de cette communication, et, après en avoir délibéré, la Société invite son Bureau à mettre à exécution le dernier paragraphe de l'article 6 de son Règlement de 1861, qui porte :

« Dans la séance d'avril, le Trésorier présente la liste » des membres qui n'ont pas encore acquitté leur coti- » sation, nonobstant avertissement préalable et par écrit, » afin qu'il soit décidé s'ils doivent être considérés comme » démissionnaires. Dans le cas de l'affirmative, leur nom » est inscrit au procès-verbal de la séance dans laquelle » leur radiation a été prononcée. »

Le Président rappelle à l'assemblée la mort récente de deux membres de la Société, MM. Chatelain et Alexandre Geny, tous deux fondateurs de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

M. Chatelain avait été nommé président de la Société en 1848, et du Comité du Musée lors de son institution par arrêté préfectoral du 30 mars 1850.

M. Alexandre Geny, d'abord secrétaire du Comité en 1850, fut désigné, quelques mois après, pour en être le vice-président, ainsi que de la Société, lors de la retraite de M. Chatelain : il conserva ces fonctions jusqu'au jour de sa mort.

Tous deux, hommes de mérite et d'un talent incontesté, ils ne cessèrent de prodiguer à l'œuvre qu'ils ai-

maient des marques nombreuses de leur zèle éclairé et de l'intérêt constant qu'ils portaient à sa réussite. Aussi la Société décide-t-elle que l'expression des vifs et unanimes regrets ainsi que de la reconnaissance de ses membres sera consignée sur le registre de ses délibérations, dont un extrait sera adressé aux veuves de ses deux excellents confrères.

Le Président informe l'assemblée que l'autorisation sollicitée pour la fusion de la Société et du Comité du Musée vient d'être accordée par décret du Président de la République, en date du 24 décembre 1872, aux termes duquel la Société prendra désormais le titre de *Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*. Les modifications des statuts proposées sont également approuvées, en sorte que l'article 1er est ainsi rédigé :

« La Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

» Elle a pour but :

» 1° De travailler à procurer au Musée, fondé et possédé par elle, les développements dont il est susceptible, et, à cet effet, le Bureau s'adjoint 17 membres, pris dans le sein de la Société, pour former une Commission, dite Comité du Musée historique lorrain, dont le préfet de Meurthe-et-Moselle et le maire de Nancy sont président et vice-président nés ;

» 2° De veiller à la conservation des monuments que possède le pays ;

» 3° Enfin, de publier des dissertations et des documents sur l'archéologie et l'histoire de la Lorraine. »

Lectures.

M. J. Renauld communique une notice sur *la Galerie des Cerfs en 1793*.

M. Meaume donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les Ribaupierre*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Ouvrages offerts à la Société.

Promenade dans Nancy et ses environs, par H. Lepage, 2e édition, 1872. Don de M. Wiener.

L'ancien prieuré de Dürrenstein près de Walscheid (*comté de Dabo*), par M. Dagobert Fischer.

Le Musée de Saverne, par le même.

Catalogue des divers écrits imprimés de P. G. de Dumast (à la date du 1er février 1873).

Inauguration de la Faculté de Médecine et rentrée des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres de Nancy, le 10 novembre 1872.

Notice sur Monseigneur Jolly, ancien archevêque de Sens, par M. l'abbé Vivien.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 5e série, tome IV, juillet-août 1872.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger, nouvelle série, 1re année, no 1. Mercredi, 1er janvier 1873.

Memoires de la Société libre d'Emulation de Liége. Procès-verbal de la séance publique. Rapport et pièces couronnées. Nouvelle série, tome IV.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, no 92. Décembre 1872. Procès-verbaux.

Indicateur de l'archéologue et du collectionneur. Bulletin mensuel illustré. Gabriel de Mortillet, directeur. Janvier 1873.

MÉMOIRES.

PROCÈS-VERBAUX DE LA GRUERIE DU COUVENT DE RENTING.

Le couvent de Renting[1], dont on retrouve encore les traces dans une ferme isolée, sur le penchant d'une colline, était une fondation des comtes de Réchicourt de la famille de Linange et des seigneurs de Lutzelbourg, barons de Sarreck. Tout en donnant aux sœurs prêcheresses du couvent d'immenses propriétés en fermes, bois, étangs et moulins, les fondateurs se réservèrent expressément le droit de chasse. Les Dominicaines ne purent avoir du gibier sur leur table que lorsque les officiers du comté leur en faisaient cadeau. C'était à Réchicourt que l'on instituait leurs gardes forestiers, ainsi que le prouve la pièce suivante :

« Le 6 du mois de mars 1723, par devant nous, Fran-
» çois Viart, gruyer et capitaine des chasses du comte de
» Réchicourt, baronnie de Marimont[2] et terres adjacentes,
» est comparu le procureur fiscal, qui nous a dit que
» Mgr le prince de Guise[3], duc d'Harcourt et nouveau
» acquéreur du comté dudit Réchicourt, et en cette qua-

1. Commune de Bébing, ancien arrondissement de Sarrebourg.

2. Marimont, commune de Bourdonnay. On y voit encore les débris imposants d'une haute tour, seul reste de l'ancien château féodal.

3. Anne-Marie Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, de Montlaur et de Saint-Romaize, marquis de Maubec. Ce fut en sa faveur que le duc de Lorraine érigea dans ses États *une principauté de Guise*. Il mourut à Paris, le 27 avril 1739, à 60 ans. Une de ses filles épousa le maréchal duc de Richelieu, et ce fut ainsi que les parents du grand cardinal furent, jusqu'à la Révolution, qui les leur confisqua, seigneurs du comté de Réchicourt et de la baronnie de Marimont.

» lité seigneur haut-justicier du monastère, ban et finage
» de Renting, que, suivant la fondation dudit monastère
» que les comtes ses prédécesseurs ont fait audit lieu, ils
» se sont réservés la juridiction, la chasse et la faucon-
» nerie ; que, pour la conserver, S. A. avait ordonné d'éta-
» blir un garde-chasse pour veiller à la conservation du
» gibier et faire le rapport des reprises. Sur ce, et sur sa
» présentation, avons nommé pour garde forestier du
» ban et finage de Renting, comté de Réchicourt, Michel
» Curin, fermier du moulin de Renting, avec ordre de ne
» laisser rôder les chiens qu'ils n'aient un billot de deux
» pieds de long et trois pouces de rondeur, ou une chaîne
» de fer pendant jusqu'au milieu des jambes, à peine de
» 8 livres d'amende[1], faire défense à toute personne de
» chasser[2] et de faire lire le présent à la sortie de la
» messe paroissiale de Renting[3] et mettre copie à la
» grande porte de la basse-cour de Renting..... »

Quelques années plus tard, le meunier quittait le pays, et le père directeur des dames prêcheresses, frère Michel

1. Un décret du duc de Lorraine, du 15 mai 1708, ordonnait de couper les jarrets aux mâtins et chiens des villages et lieux enclavés dans les *plaisirs ;* les maîtres étaient responsables. D'après l'édit du mois de janvier 1729, moins barbare que le précédent, les mâtins devaient porter un billot au col, ou une chaîne, ou enfin avoir les jarrets coupés. — Les voyageurs ne pouvaient pas laisser s'écarter les chiens, même avec des billots. Ces fidèles amis de l'homme, qui ne pouvaient accompagner le cultivateur aux champs, étaient réservés à la garde des troupeaux et des chevaux. Les chasseurs et les gardes avaient le droit de les abattre en cas de contravention (23 avril 1731).

2. Le roturier, d'après le décret du 20 avril 1717, était réputé chasser si on le rencontrait armé d'un fusil, dans la campagne, hors de la route, même dans un sentier.

3. La chapelle de Renting fut paroisse pour les fermiers et employés du couvent jusqu'à la Révolution.

Beaurain, s'empressait d'en prévenir le gruyer du comté. En même temps qu'il lui présentait un sujet pour remplir les fonctions de garde-chasse, il demandait pour le couvent « les grandes fêtes, du gibier, s'il peut en avoir ». Le 10 mai 1727, M. Viart nommait le protégé du révérend père, après toutefois s'être assuré de « sa bonne conduite, vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine ». Il l'assermentait, en outre, comme garde des eaux et forêts du comté et le revêtait de la bandoulière de S. A., de couleur verte, ornée de deux croix de Lorraine pour empreinte, en lui faisant promettre de déposer les procès-verbaux de chasse de Renting au greffe de Réchicourt.

L'édit lorrain de l'an 1698 ne donnait aux gardes-chasse que des brins d'estoc. Ce ne fut que bien plus tard que les seigneurs eurent la permission de leur donner des bandoulières blasonnées de leurs armoiries.

En 1790, les dames de Renting avaient à leur service un chasseur-forestier, auquel elles donnaient 85 livres par an ; mais c'était, sans doute, un simple garde de leurs propriétés ; car elles n'avaient pas, comme on l'a vu plus haut, le droit de chasse. Le 24 février 1731, leur maître forestier, accompagné de trois bourgeois d'Imling, leur avait annoncé qu'il y avait un pendu dans leur bois. La prieure fit avertir aussitôt la justice de Sarrebourg, déclarant qu'elle n'avait plus à répondre des suites de l'affaire. Invitation fut adressée au procureur fiscal du comté de Réchicourt de faire enlever le cadavre et de le faire inhumer après enquête.

C'est le seul procès-verbal que renferment les liasses de la gruerie des dames dominicaines du couvent de Renting.

Arthur BENOIT.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES.

En parcourant, le 25 février dernier, les escarpements des plateaux qui règnent depuis le malheureux village de Fontenoy-sur-Moselle jusqu'au ravin du Corot, en face de Liverdun, j'ai recueilli quelques documents archéologiques que je crois devoir porter à la connaissance de mes confrères.

Outre de nombreux instruments en silex, dont je ne parle que pour mémoire, j'ai relevé, en face du village de Villey-Saint-Etienne, un emplacement couvert de nombreux fragments de tuiles à rebord, et entouré de pierriers construits avec les matériaux provenant des constructions qui s'étendent sous le sol. Ce lieu, situé au canton du Corot, est considéré dans le pays comme ayant été autrefois occupé par un village. Il me paraît plus juste d'y voir une de ces nombreuses habitations gallo-romaines, détruites par l'invasion du IVe siècle.

Passant ensuite au village d'Aingeray, je recueillis, comme provenant d'une sépulture découverte dans le ravin dit le Val-Toussaint, un scramasax ou sabre mérovingien en fer, muni de deux rainures sur le plat de la lame et mesurant 0m 55 centimètres de longueur, soie comprise; un petit couteau, également en fer, et qui se rencontre assez souvent sur la lame même du scramasax, ce qui indique suffisamment que sa gaine était fixée sur celle du sabre; deux pièces en fer, l'une carrée, l'autre allongée, faisant partie de l'agencement connu sous le nom de boucles de ceinturon; ces pièces, ornées d'incrustations de fils d'argent, sont très-oxidées et portent encore des boutons de bronze.

Ayant pu examiner les débris d'un squelette, il me parut qu'il était celui d'un homme n'ayant pas encore

trente ans. Au demeurant, ces os ne présentaient rien de particulier.

Il se trouvait encore, dans cette tombe, une pièce de monnaie, que je n'ai pu voir par suite de son transfert au profit d'un habitant de Liverdun.

J'acquis également, comme ramassés dans les environs du village : un Agrippa, grand bronze d'une très-belle conservation ; une pièce en argent de Maurice de Saxe, avec la date 1552 ; un petit tournois en argent de François Ier.

Enfin, en parcourant les ruines de Molzey, qui sont, comme on le sait, celles du vieil Aingeray, je rencontrai une grande étendue de champs, que je ne saurais croire être inférieure à 3 à 400 mètres carrés, composés d'une terre noire, particulière aux emplacements d'habitations, et semée de morceaux d'une poterie grossière, dont quelques fragments sont bien évidemment des copies de forme romaine, mais dont le plus grand nombre semblerait conserver la tradition de vases beaucoup plus anciens par la forme et la nature de la pâte. L'un de ces fragments, généralement assez peu cuits, présente un dessin en creux, composé de zigzags, dits en dents de loup, courant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du vase et sur le bord supérieur ; on remarque l'empreinte en creux opérée par une petite marque de forme triangulaire.

Je trouvai sur place : une fibule en bronze privée de son ordillon ; une lame de bronze épaisse d'environ 4 centimètres de longueur sur 2 de largeur ; un clou en fer ; enfin, des scories de forge annonçant une fabrication toute locale et de peu d'importance. Je crois cet emplacement complètement inconnu encore, et j'estime que des fouilles pourraient y être fructueuses.

Raoul GUÉRIN.

RECONSTRUCTION DU PALAIS DUCAL.

—

Nous continuons à enregistrer les délibérations du Conseil municipal relatives à la reconstruction du Palais ducal.

Séance du 17 janvier.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de reconstruction de l'École supérieure sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie.

M. le Maire dit que le projet et les plans de l'architecte ont été soumis à la commission des travaux, qui les a approuvés. Depuis que la commission a été saisie de la question, l'architecte de la ville a spécialement été chargé d'examiner une question de détail, la question de savoir si les murs actuels pouvaient être conservés. Le résultat de son examen a été affirmatif; il pense qu'ils peuvent être restaurés, moyennant une dépense de 10,000 fr., non compris le couronnement et les grandes fenêtres du premier étage. Si on recule le mur de deux mètres, il en coûtera environ 30,000 fr. de plus.

M. Drouot proteste contre l'idée de reconstruire une antiquité. Il faut faire une école et non un Palais ducal, puisque c'est une école dont on a besoin. Il critique donc le projet proposé ; la façade ne peut répondre aux besoins, la toiture sera inutilement coûteuse. Quant au reculement, il n'y a pas à hésiter à l'ordonner, c'est une question de raison et aussi de justice pour le quartier voisin.

M. Gomien dit que l'idée de suivre l'ancienne architecture, et par suite tout le projet qui en découle, n'a pas le sens commun. Il n'est pas, quant à lui, destructeur quand même des vieux souvenirs et des monuments historiques, mais il veut que, lorsqu'on entreprend de restaurer des monuments de ce genre, on ne fasse rien de ridicule. Ici, pour bien faire, il faudrait démolir la façade donnant sur la petite Carrière et la remplacer par une façade monumentale ; à l'autre extrémité du Musée lorrain, élever également une façade latérale dans le style du bâtiment, isolant complétement le Musée de l'Ecole.

On aurait alors quelque chose d'homogène ; mais aujourd'hui chaque façade, savoir : la façade sur la petite Carrière, celle sur la rue, celle sur la cour, sont d'époque et de style différents, et on a la prétention, et cela aux dépens de la ville et de l'Ecole, non pas seulement de présenter, mais encore de restaurer le tout comme un spécimen de monument historique !

M. Sidrot insiste pour que le Conseil, maintenant sa délibération du 9 août 1872, décide que le mur sur la rue sera reculé de deux mètres. L'objection, tirée de la difficulté d'asseoir les fondations, n'a rien de fondé, ou bien il faut renoncer au projet tout entier, qui suppose précisément d'autres fondations à établir dans des points très-voisins.

M. Duvaux conçoit les regrets des archéologues, mais il ne s'agit pas aujourd'hui de déplorer l'incendie, il s'agit de faire une école. Il ne faut pas faire du *vieux-neuf*.

M. Bizalion déclare que le projet lui paraît satisfaisant.

M. Chatelain trouve, au contraire, qu'il mérite la qualification de monstrueux.

M. Volland pense que l'architecture suivie par le projet, s'impose : une école, un bâtiment quelconque, construit dans le style moderne, sur l'emplacement de l'ancien Palais, entre le Musée lorrain et le voisinage de la porte de la Craffe, choquerait les yeux, le bon goût et le bon sens. Quant à la question de reculement, il demande à être éclairé par une expertise sur l'état actuel des murs, sur les réparations à y faire, en un mot sur la possibilité de les conserver. Il y aurait lieu de charger également les experts d'évaluer ce que coûterait le reculement.

Cette proposition, tendant à une expertise est, après discussion, mise aux voix et adoptée par 14 voix contre 14.

Ont voté POUR la proposition : MM. Adam, Bastien, Bernard, Chatelain, Cournault, Depéronne, Génie, Grandjean, Lallement, Larcher, Mengin, Poincaré, Simette, Volland.

Ont voté CONTRE : MM. André, Bizalion, Duvaux, Drouot, Gomien, Lemoine, Lestaudin, Mangeot, Martz, Parisot, Royé, Schott, Sidrot, Thouvenin.

Conformément à l'art. 19 de la loi du 5 mai 1855, la voix du maire étant prépondérante, il est décidé que, par experts choisis par M. le Maire, il sera procédé à une

vérification de l'état du mur resté debout, à une estimation des dépenses que son appropriation au plan projeté pourrait occasionner, ainsi qu'à l'estimation de ce que pourrait coûter sa démolition et sa réfection à deux mètres en arrière.

CHRONIQUE.

On a découvert, dans le courant du mois dernier, près de Ville-au-Val (Meurthe), une pièce d'or du poids de 3 gr. 32, frappée à Francfort, sous le règne de Sigismond. Elle porte pour légende :

SIGISMVND RO(ma)NORVM REX
MONET. NO. FRACFORD

La date de cette monnaie municipale peut être reportée vers les années 1414-1416.

(Communication de M. Panigot, sous-bibliothécaire de la ville.)

En 1869, le fossoyeur de la commune de Serrières, près Nomeny (Meurthe), a trouvé, dans le cimetière de la localité, une agrafe double et trois pièces complémentaires en cuivre. Ces objets, assez communs dans le pays, sont bien connus des archéologues pour avoir été coulés en grand nombre sur des types uniformes au XVe et peut-être au XVIe siècle.

Le cimetière, lieu de la trouvaille, est très-ancien ; il est situé près de l'emplacement du vieux château de Serrières, dont les ruines ont été détruites en 1834, et dont il ne reste que les caves, recouvertes d'une mince couche de terre.

(Communication de M. Favier, sous-bibliothécaire de la ville.)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mlle Marie MATHIEU a donné : 1° un très-beau médaillon, monté en broche, renfermant le portrait en miniature de M. de Jobart, chevalier de Saint-Louis, dont la famille, originaire de Bar-le-Duc, a laissé dans cette ville les meilleurs souvenirs ; 2° un camée antique, aussi monté en broche.

— Mme POIREL, de Rosières-aux-Salines, qui a déjà enrichi le Musée de quantité d'objets, lui a offert quatre grands plats en faïence de Lorraine.

— M. Paul HURON a donné un buste en plâtre du général Gérard, né à Haroué.

— M. FAVIER, sous-bibliothécaire de la ville, a fait déposer au Musée, au nom de Mme FERRY, de Serrières, les objets trouvés dans l'ancien cimetière de cette commune, au pied du mont Toulon, et qui sont mentionnés ci-dessus (p. 61).

— M. Louis DUSERRE, négociant, a donné : 1° un petit triptyque en cuivre ; 2° une pièce en cuivre, portant la date de 1614, à l'effigie de Henri, duc de Bouillon ; 3° une monnaie en argent et un jeton de Louis XIV ; 4° un thaler à l'effigie du roi et de la reine de Prusse (1861).

— M. HOUPERT, ancien conservateur des hypothèques à Sarrebourg, avait offert à M. le Maire de Nancy, pour cette ville, deux portraits, l'un représentant le comte de Saintignon, seigneur de Réding, l'autre l'abbé de Saintignon, prieur de l'abbaye de Domèvre. La Commission du Musée de Nancy, à laquelle M. le Maire a remis ces tableaux, a pensé que leur véritable place était plutôt marquée au Musée lorrain parmi les portraits et collections historiques, où une place leur a été immédiatement donnée.

— Notre infatigable confrère, M Olry, instituteur à Allain, a donné un grand nombre d'objets, dont MM. Léopold Quintard et Raoul Guérin ont bien voulu dresser le catalogue suivant :

Une petite hache polie, en silex du Trias, mesurant 0m 08 cent. de longueur, ramassée par M. Olry sur un tas de grèves servant à l'entretien de la route de Colombey.

Un fragment de hache polie en silex.

Un grattoir et d'autres menus instruments en silex, recueillis près du bois d'Allain.

Un grand fragment de hache polie en silex, recueilli dans le département de l'Yonne par un convoyeur d'Allain.

Deux fragments d'une poterie grossière, grise, recueillis près du même village.

Une monnaie gauloise en potin, type au sanglier.

Un Trajan en argent.

Une Lucille g. b.

Un Maximien g. b.

Un Dioclétien p. b.

Un Maxence m. b.

Une Hélène p. b.

Un Constantin I, p. b.

Un Claude le Gothique ? p. b., fruste.

Monnaies lorraines :

Un Charles III, spadin, billon.

Un Henri II, billon.

Id. id.

Un Charles IV, id.

Un Léopold, pièce de xxx deniers, fruste.

Id. id. id.

Id. id. cuivre, liard de 1727.

Monnaies diverses.

Un Louis XV, billon, pièce de xxx deniers, fruste.

Besançon, pièce municipale de 1568, billon.

Charles IV, empereur d'Allemagne et roi de Naples, billon,

Autriche, pièce de cuivre.

Double tournoi, fruste.

Une clef en fer du moyen âge.

Deux médailles de dévotion, en cuivre, l'une du xvii^e^ siècle, l'autre du xviii^e^.

Un assignat de 15 sols.

Une salière en étain de la fin du siècle dernier, avec la marque : Besançon, au fond du récipient ovale.

— Enfin, M. Collin, imprimeur, a offert, pour la bibliothèque, un volume in-4° intitulé : *Tables synchroniques de l'histoire de Lorraine*, etc., imprimé à Nancy en 1844.

ERRATA POUR LE DERNIER NUMÉRO.

—

A la page 36, 17e ligne, au lieu de 28 nivôse an IV, lisez : *an VI ;* — ligne 18e, au lieu de Société de Nancy, lisez : *Société de Santé de Nancy*.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN - LEBLOND, Grande - Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1873.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires MM. Devilly, conservateur du Musée de Nancy; Quintard (Lucien), de Nancy; Bertier (Emile), de Nancy; André fils, architecte à Nancy; l'abbé Belay, curé à Hartzwiller, arrondissement de Sarrebourg, et Fabvier (Charles), ancien officier, à Nancy.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Emile Genet, manufacturier à Nancy, qui remercie la Société de l'avoir admis comme membre titulaire.

Le Président lit une lettre de M. de Montesquiou, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, conseiller d'Etat, membre honoraire de la Société, à laquelle il renouvelle l'expression de tout l'intérêt qu'il lui porte, et qu'il prie d'accepter son portrait, une très-belle photographie, comme gage de souvenir de son passage à Nancy[1]. La Société, désirant reconnaître les nombreuses preuves de sympathie qu'elle a reçues déjà de M. de Montesquiou, charge son Président de lui en témoigner toute sa reconnaissance.

Le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui annonce que le Comité des Sociétés savantes a attribué à la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain un prix de 1,000 francs en récompense de ses travaux.

Nomination d'un vice président.

Le Président rappelle à la Société qu'aux termes de son ordre du jour, elle est convoquée pour nommer un vice-président en remplacement du regretté M. Alexandre Geny, décédé, et il invite les membres présents à prendre part à un scrutin secret ouvert à cet effet. Cette opération

1. Cette lettre est ainsi conçue : « Monsieur, je ne sais si, dans » ses collections, votre Société a une place pour une image toute » moderne, mais si vous réunissez quelque part les portraits de ceux » qui se sont honorés d'être dévoués à votre beau pays, qui ont essayé » de le servir et qui regrettent de n'avoir pu le faire mieux et plus » longtemps, je vous demanderai d'y placer celui-ci à un rang très- » modeste. »

terminée, il est procédé au dépouillement des votes, qui donne le résultat suivant :

M. Jules Renauld a obtenu 25 voix ; M. Morey, 17 ; M. Bretagne, 2 ; M. Wiener, 1 ; M. Alfred Geny, 1.

M. J. Renauld ayant obtenu la majorité, est proclamé vice-président de la Société.

Le Comité archéologique de Senlis demande d'entrer en relation d'échange de publications avec la Société : cette demande est accueillie avec empressement, et le Secrétaire est chargé de transmettre cette décision au Comité archéologique de Senlis.

M. Dieudonné, de Pompey, a adressé à M. le Président des renseignements à propos de travaux de déblaiement et de démolition sur l'emplacement de l'ancien château de l'Avant-garde, appartenant à l'hospice de Lasalle, de Pompey : il sera tenu compte de ces observations, dont la Société remercie M. Dieudonné.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, de 1864 (sixième année), à 1870, 7 volumes.

Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, de 1860 à 1869, 10 volumes.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1872, tome II^{e}.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^{e} trimestre de 1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1872.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, tome Ve, 1re et 2e parties, 1866 à 1869.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome VIII, 1870-1871.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, XXXVIIe année (VIIe de la 3e série), 1866 ; XLIIIe année (XIIIe de la 3e série), 1872, nos 1, 2 et 3 ; janvier à juin.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 5e année, tome III, 1873, no 1.

Lectures.

M. Bretagne donne lecture d'un travail intitulé : *Le Reliquaire de Saint-Nicolas*, avec notes et dessins, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

M. Clesse, de Conflans, a adressé un mémoire sur les deux duchés de Lorraine et de Bar, écrit dans le but de répondre aux prétentions de l'Allemagne à leur égard, et destiné à être répandu dans les campagnes surtout. La Société, avant de se décider sur l'opportunité de la publication de ce travail, en remet le manuscrit à l'un de ses membres, qui l'examinera et présentera un rapport à ce sujet à l'une des premières séances.

MÉMOIRES.

VÉRITABLE ÉPITAPHE DE DOM CALMET.

Tous les visiteurs de Senones, antérieurement au mois de septembre 1868, y ont vu une table de marbre à fronton circulaire, enfermée dans un cadre de bois et suspendue au premier pilier de la tour, du côté gauche : elle contient l'épitaphe que Dom Calmet se composa quelque temps avant sa mort et qu'il ordonna à son coadjuteur de faire graver sur son tombeau, à l'exclusion de toute autre Cette épitaphe fut très-admirée dès le commencement, pour sa grande simplicité, son humble candeur et sa correction. Elle a été imprimée nombre de fois ; je vais cependant la reproduire, en plaçant au-dessous celle qui a été gravée récemment sur le nouveau monument qu'un zèle patriotique lui a élevé.

Hic jacet Frater Augustinus Calmet,
Patriâ Lotharus, Religione christianus,
Fide Catholico-Romanus, Professione Monachus.
Nomine Abbas hujus Monasterii.
Legi, scripsi, oravi ; utinam bene !
Hic expecto donec veniat immutatio mea.
Veni, Domine Jesu !
Natus die XXVI Februarii Anni MDCLXXII,
Mortuus die XXV octobris Anni MDCCLVII.

—

Hic jacet Frater Augustinus Calmet,
Natione Lotharus.
Religione Catholico-Romanus.
Professione Monachus.
Nomine Abbas.
Multa legit, scripsit, oravit, utinam bene !

I.

Authenticité de l'épitaphe gravée et publiée par Dom Fangé.

Un seul homme peut nous certifier l'authenticité de l'épitaphe de Dom Calmet, c'est Dom Fangé, qui seul hérita des manuscrits de son oncle, fut le dépositaire et l'exécuteur de ses dernières volontés. Or, il a affirmé la vérité de cette épitaphe aussi souvent qu'il a eu occasion d'en témoigner. Recueillons ces témoignages dans l'ordre où ils se présentent.

Le premier est consigné en bas de l'épitaphe imprimée sur un feuillet volant in-4°, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque publique de Nancy, et consiste dans ces simples mots en lettres italiques : « *Sur l'Original en-* » *voyé par M. l'Abbé actuel* »

Le deuxième est sur l'ancienne table de marbre, et consiste : 1° dans le fait même de son imposition au-dessus de la sépulture, et 2° dans l'addition de cette phrase gravée à la suite du texte : « Hoc Epitaphium humile. » Humilis Abbas sibi fecit et apponi jussit » : *Humble, il s'est composé cette humble épitaphe et a ordonné qu'elle soit gravée sur sa tombe.*

Le troisième est le plus explicite de tous : il comprend tout le passage suivant de la *Vie de Dom Calmet*, imprimée en 1762 : « Il y avait déjà quelque temps que » Dom Calmet avait composé lui-même son épitaphe : » il recommanda fortement à son coadjuteur de n'en faire » graver aucune autre sur son tombeau : *Celle-ci*, dit-il, » *me suffit.* On trouvera cette épitaphe à la fin de cette » histoire, telle qu'elle a été gravée sur une table de » marbre, placée au-dessus de la tombe, et *prise sur*

» *l'original écrit de la main de ce grand homme.*
» Celle que l'on trouve imprimée dans le *Mercure de*
» *France*, au mois de juillet 1758, et dans la *Clef du*
» *cabinet des Princes*, imprimée à Luxembourg, au
» mois de décembre 1757, est très-défectueuse. Un Reli-
» gieux de la Maison, ayant ouï lecture de cette épitaphe,
» s'avisa de la réciter de mémoire, en tronquant la moitié
» des mots, et en changeant le sens, à quelqu'un qui la
» fit imprimer sur cette mauvaise diction. Rien ne carac-
» térise mieux à la fois la candeur, l'humilité et la piété
» de Dom Calmet que cette épitaphe si modeste[1] ».

Le quatrième témoignage se trouve dans l'Eloge de Dom Calmet qui termine l'*Histoire Universelle* de l'abbé de Senones ; on y lit à la page 610 du tome XVII^e^, composé par Dom Fangé et imprimé en 1771 : « Il avait
» lui-même composé son épitaphe quelque temps aupa-
» ravant, et il recommanda expressément que l'on n'en
» mît pas d'autre sur son tombeau, disant : *Celle-ci me*
» *suffit.* Nous la rapportons ici comme un témoignage
» de son humilité » ; suit le texte connu et comprenant les dates de la naissance et de la mort.

Ces affirmations de Dom Fangé, témoin compétent et bien renseigné, si positives, si répétées, si concordantes, si publiques, sont un témoignage grave, authentique et entièrement irrécusable. Aussi il a été pleinement accepté dès le commencement jusqu'à présent, c'est-à-dire pendant un grand siècle, sans que personne ait protesté, ou ait rien allégué qui puisse l'infirmer en quoi ce soit. C'est donc qu'il repose sur la vérité.

1. Dom Fangé. Vie de Dom Aug. Calmet, etc., in-8°, 1762, pages 149-150.

Qu'on veuille bien y faire attention : le texte, défendu par M. Seillière et par plusieurs autres, fut publié et répandu dans toute la contrée immédiatement après la mort de Dom Calmet, soit par les feuillets volants remis en lumière par M. Ch. de Rosières, soit par les *Gazettes* de l'époque, qui arrivaient dans nos monastères ; nous avons entre les mains le volume de décembre 1757 de *la Clef du cabinet*, qui faisait partie de la Bibliothèque de Senones, de même celui de l'abbaye d'Etival : les religieux de Senones, de Moyenmoutier et d'Etival connurent donc ce texte incomplet et fautif avant que Dom Fangé eût pu faire poser le tombeau et l'épitaphe de Dom Calmet. Pour faire accepter de tous, sans protestations, ni réclamations d'aucune sorte un texte différent du premier, comme étant le seul vrai, il fallut donc que Dom Fangé produisit la preuve de son authenticité, c'est-à-dire l'*autographe* ou *original ;* il fallut qu'en allant au fond de l'histoire du texte publié par les Gazettes on reconnût qu'il *n'avait pas été retrouvé dans les papiers du défunt*, mais avait pris naissance dans la mémoire infidèle d'un Religieux de Senones.

Sans aucun doute, ceux qui n'ont pas eu à se prononcer sur le choix de l'une ou de l'autre de ces épitaphes, peuvent, sans mériter aucun blâme, ignorer le principal témoignage de Dom Fangé, celui que nous avons emprunté aux pages 149-151 de la *Vie de Dom Calmet*.

Pour déposséder cette épitaphe, reconnue vraie sans aucune contestation, et pour accuser Dom Fangé de l'avoir interpolée, il fallait des preuves probantes, telles, par exemple, que l'autographe de Dom Calmet, ou des témoignages contemporains émanants d'hommes graves et bien informés de toute cette fraude.

Mais ici de nombreuses considérations devaient inspirer un peu de réserve et y faire regarder à deux fois avant d'accuser Dom Fangé de cette interpolation.

Qu'on ne s'y trompe pas : les hommes qui arrivaient régulièrement à de hautes dignités monastiques et y obtenaient considération, n'étaient rien moins que méprisables ; il leur fallait, pour s'élever ainsi, un mérite réel, bien constaté et de beaucoup supérieur à cette honorabilité dont nous nous parons fièrement, comme d'une armure, contre toutes les attaques. Qui oserait contester à Dom Fangé, abbé de Senones, ce mérite fondé sur la capacité et sur des vertus solides ? Cependant on l'accuse d'avoir commis sciemment, par je ne sais quelle sotte vanité, un impudent mensonge, en trompant défunt son oncle, ses religieux de Senones, ses contemporains et la postérité, et cela sans profit même pour sa vanité, sans aucune nécessité.

Si réellement Dom Fangé, trouvant l'épitaphe composée par son oncle, trop peu laudative, avait voulu donner carrière à sa fantaisie d'en composer une plus belle, il devait taire le secret de cette composition, en détruire l'original, et proposer le texte que lui-même aurait librement composé. Tout cela était d'une facilité élémentaire, puisque, seul, il possédait les papiers du défunt. Mais non, il commence par publier l'épitaphe véritable ; puis un peu plus tard, quand tous la connaissent et croient à son authenticité, il la rejette pour lui substituer sa propre amplification la donnant non comme son œuvre, mais celle du défunt : *Hoc epitaphium humile. Humilis Abbas sibi fecit et apponi jussit.* Et en ce faisant, il ne comprend pas qu'il s'expose à être accusé de fraude et de contradiction, à être couvert de confusion

en face de ses contemporains et aux yeux de la postérité ; car fantaisie pourrait prendre à ses moines ou à d'autres de l'inviter à produire l'original de cette seconde épitaphe, comme il a déjà produit l'original de la première. Heureusement que pas un ne vit la fraude, que pas un ne réclama et que tous reçurent et admirèrent la nouvelle épitaphe, comme étant la véritable, de la même manière qu'ils avaient reçu et admiré la première, non moins véritable et non moins authentique. Et celui que l'on prétend avoir agi de cette sorte est un homme considérable et très-considéré en son temps, un homme qui vénérait Dom Calmet, qui a mis toute sa gloire à le célébrer et à faire éclater son admiration et sa reconnaissance envers lui ! Le choix d'une épitaphe pour la tombe d'un abbé, et surtout d'un abbé de la taille de Dom Calmet, était alors une affaire très-considérable qui n'intéressait pas seulement les religieux de Senones et les monastères de la province, mais l'ordre tout entier et même la plupart des notabilités savantes de l'époque. On savait qu'elle serait lue, commentée, critiquée ou admirée dans tout le monde monastique et dans tout le monde savant. Aussi ce choix d'une épitaphe ne se traitait point à huis-clos. Il y avait délibération dans le monastère, communication au dehors et consultation près de ceux qui étaient plus maîtres dans ces matières. Souvent de plus habiles envoyaient du dehors des épitaphes qu'ils avaient composées et pour lesquelles ils briguaient l'honneur de la préférence. Au cas présent, nous connaissons ce distique, composé par Dreux du Radier :

« *Religione, Libris, Doctrinâ cognitus orbi,*
» *Calmetus vixit, notior ipse sibi.* »

Il a plu à quelques-uns d'écrire que le texte publié par les *Gazettes* était plus humble que celui de la table de marbre. C'est une affirmation gratuite, comme nous le verrons tout à l'heure. Aussi la postérité a-t-elle été unanime pour admirer l'humilité simple, digne et toute chrétienne de l'épitaphe véritable. Les témoignages en seraient nombreux et faciles à recueillir. Mais à quoi bon essayer de prouver ce qui est de toute évidence et ne peut être sérieusement contesté.

II.

Trop grande défectuosité de l'épitaphe publiée par les GAZETTES.

Après que Dom Fangé eut publié l'Fpitaphe véritable, la version des *Gazettes* tomba dans l'oubli, à tel point qu'on ne la rencontre plus ni reproduite, ni mentionnée nullepart. M. l'abbé Marchal et M. Gillet, qui en avaient recueilli chacun un exemplaire sur feuillets volants, in-4°, en estimaient si peu le texte, que jamais ils n'essayèrent de lui donner aucune publicité.

Mais avant d'exposer que la défectuosité de cette version devait empêcher de tomber dans la méprise que l'on a bien voulu commettre, je dois prévenir une objection que me ferait peut-être plus d'un lecteur : « A sa première apparition, les contemporains l'acceptèrent comme étant véritablement l'œuvre de Dom Calmet ; donc elle n'est pas aussi défectueuse qu'il vous plait de le dire ».

1° Le texte véritable n'étant pas connu, on ne pouvait faire la comparaison des deux textes, ce qui est le procédé le plus facile pour porter un jugement sûr ; 2° ce

texte n'étant pas même soupçonné, il était difficile de ne pas accepter l'autre qu'on affirmait être le véritable ; 3° l'idée exprimée dans ce texte est très-belle et la même que celle de l'épitaphe véritable ; elle pouvait donc éblouir à première vue ; l'expression seule est moins exacte, moins correcte et moins complète ; la méprise est sans excuse pour nous qui connaissons le véritable texte.

Ce qui donc apparait tout d'abord, c'est que ces deux versions ont une seule et même origine ; seulement l'une n'est qu'une ébauche très-imparfaite, et l'autre est une œuvre achevée, où pas un seul mot n'est à retrancher, ou à changer, où pas un sentiment n'est déplacé, où pas un renseignement essentiel n'est omis. Un examen détaillé sera la preuve de ce que j'avance.

1° *Natione Lotharus*. *Natione* n'est pas le complément exact de *Lotharus* et encore moins le synonyme de *Patria*. Augustin Calmet était né en Lorraine, ce qui est exprimé par *Patria Lotharus ;* mais le mot *natione* n'empêcherait pas de supposer qu'il est né en France ou partout ailleurs. J'oserai ajouter, au moins pour consigner ici une donnée qui pourrait devenir l'objet d'une recherche ultérieure, que la famille Calmet est probablement originaire d'Auvergne, ce qui rendrait le mot *natione* doublement impropre.

2° *Religione Catholico-Romanum*. *Religio* est le mot large, le genre, qui comprend plusieurs familles très-différentes et même opposées sur des points essentiels, par exemple : les catholiques, les protestants, les anglicans, les Grecs schismatiques, etc., etc Il s'accouple moins correctement avec Catholico-Romanus qui désigne une des familles chrétiennes à l'exclusion de toutes les autres, et réclame pour complément exact le

mot *Fide*. *Religione christianus*. *Fide Catholico-Romanus* sont deux propositions d'une très-grande exactitude, sans répétition d'aucune idée, ou nuance d'idée. La contraction de ces deux propositions en une seule, par le retranchement des deux mots : *Christianus* et *Fide* est donc une incorrection ; elle constitue en outre une rédaction qui cadre moins bien avec les membres de phrases qui précèdent et qui suivent.

3° *Nomine Abbas* est une énonciation incomplète, absolument inusitée dans toute l'épigraphie monastique : partout on trouve : « N... abbas hujus monasterii, ou » N... abbé de céans ». *Nomine Abbas* sans le nom de l'abbaye est incomplet.

4° *Multum* ou *Multa legit*. *Multum* ou *Multa* est un mot inutile, n'ajoutant rien à la pensée et qu'on est mécontent de rencontrer là où ne l'attendait pas. Ce *multum*, qui a la prétention d'ajouter au sens, sans pouvoir y parvenir, décèle une fois de plus une main inexpérimentée.

5° *Legit, scripsit, oravit*. On a bien voulu voir dans cet emploi de la troisième personne une preuve de la plus grande humilité de Dom Calmet et de l'authenticité de ce texte. Cette appréciation nous semble erronée. Cette phrase *Legi*, *scripsi*, *oravi*, est le regard que le défunt jette sur toute sa vie de moine et de savant, en vue du compte qu'il en doit rendre à son juge. Il est tout naturel que Dom Calmet dise alors à la première personne : *J'ai lu j'ai écrit, j'ai prié*. La première personne n'est pas plus orgueilleuse que la troisième. L'Enfant prodigue se prosternant devant son père est aussi humilié que possible, en disant : « Mon père, *j'ai* péché » contre le Ciel et contre vous ». Comprendrait-on que

pour être parfaitement humble, il ait dit à la troisième personne : « Mon père, *il* a péché » ?

Ces trois verbes à la troisième personne ne se comprennent pas bien tout d'abord ; on est tenté de croire qu'ils ont été inscrits par les Religieux de Senones, et on se demande de quel droit ils osent contrôler la vie de feu leur Abbé.

6° *Utinam benè !* Ces deux mots après *Legi*, etc., sont la preuve que dans ce regard qu'il jette sur toute sa vie écoulée, le défunt se suppose en présence de son juge. Ils respirent alors la plus simple et la plus attendrissante humilité. L'emploi de la première personne dans toute cette phrase, c'est comme le cachet ou la signature de l'Auto-Epitaphe. Mais après *Legit*, etc., « *il* a lu, *il* a écrit, *il* a prié. » *Utinam benè* parait dur et ne se comprend plus. *Dieu veuille que ce soit bien !* devient un doute et une injure.

7° *Hic expecto donec veniat immutatio mea.* — *Veni, Domine Jesu !* Dans ces deux phrases empruntées à l'Ecriture-Sainte, le défunt continue à parler à la première personne : c'est une preuve de plus que *Legit*, etc., n'est pas le texte vrai. Ces deux phrases complètent le caractère pieux du défunt, en exprimant sa foi à la résurrection et son détachement des choses de la terre.

8° *Natus die XXVI Februarii Anni MDCLXXII.* — *Mortuus die XXV octobris Anni MDCCLVII.* Il est possible que la seconde de ces deux lignes ait été ajoutée ou du moins complétée par Dom Fangé, dom Calmet ne pouvant écrire la date de sa mort ; mais cette phrase était voulue et expressément demandée par Dom Calmet, car elle est partie intégrante de l'épitaphe. Cette

phrase est toute entière dans l'auto–épitaphe imprimée et gravée par les soins de Dom Fangé. Sur la table de marbre de l'église de Senones, la note terminale : *Hoc epitaphium humile Humilis Abbas sibi fecit et apponi jussit*, porte sur tout le texte qui précède sans aucun retranchement. On ne peut donc élever de doutes sur toutes les parties dont il se compose.

Le moins que puisse contenir une épitaphe, outre le nom du défunt, ce sont les deux grandes dates qui circonscrivent la vie. L'omission de ces dates dans le texte des *Gazettes* est la dernière preuve de l'inexactitude de ce texte, et ce qui devait faire juger qu'il n'était ni ne pouvait être l'épitaphe composée par Dom Calmet, mais ces deux lignes seraient-elles ajoutées en totalité par Dom Fangé, qu'elles devaient être conservées et gravées sur le monument funéraire de Senones.

Ainsi donc il reste prouvé que l'épitaphe gravée et publiée par dom Faugé est celle qui a été composée par dom Calmet et qu'il demanda d'imposer sur sa sépulture, en disant : *celle–ci me suffit*. L'autre version est une interpolation qu'il faut attribuer non pas à Dom Fangé mais à la précipitation et au défaut de mémoire de l'un de ceux qui entendirent des premiers la lecture du texte véritable.

L'abbé J.-F. DEBLAYE.

La Société d'Archéologie, tout en votant la publication du travail qui précède, s'en tient à l'opinion qu'elle a émise dans sa séance du 9 août dernier (v. *Journal* de novembre 1872, p. 198). Nos lecteurs ont maintenant les pièces du procès sous les yeux ; ils pourront juger en parfaite connaissance de cause.

L'AFFAIRE DE NANCY, GRAND TABLEAU HISTORIQUE PEINT PAR LE BARBIER.

Un récent décret du Président de la République a ordonné le dépôt, dans les divers musées de France, d'un certain nombre d'objets d'art provenant des collections du Louvre, et vingt-deux tableaux, dans cette distribution, ont été attribués à la ville de Nancy.

La lettre qui annonce cet envoi au nom du Ministre de l'Instruction publique désigne, pour le *Musée historique lorrain*, les portraits de quatre ducs de Bourgogne[1] : Philippe-le-Hardi (1382), Jean-sans-Peur (1404), Philippe-le-Bon (1419) et Charles-le-Téméraire, son fils (1467). Plus favorisé, le Musée de peinture a reçu les dix-huit autres toiles, qui rappellent des noms illustres.

En tête de la liste des œuvres qui forment ce magnifique envoi, il faut signaler un paysage de notre immortel Claude Gellée, dit le Lorrain.

Quatre portraits ont leur place marquée d'avance au Musée historique lorrain, ou du moins il faut espérer que, s'ils ne sont point exposés à l'Hôtel-de-Ville, le public pourra les voir au Palais ducal, où ils combleraient certains vides laissés, il y a deux ans, par le feu : c'est le portrait en pied du maréchal Lobau, par Ary Scheffer ; le maréchal Oudinot, par Bouillard ; Ambroise Régnier, duc de Massa-Carrara, en costume de grand-juge, et un Stanislas jeune, dépourvu de ce majestueux embonpoint popularisé par le pinceau de son peintre ordinaire Jean Girardet.

1. Une inscription mise au dos de ces quatre petits panneaux constate qu'ils ont été peints en 1845 par M. Albrier.

L'œuvre capitale qui complète cette précieuse série d'objets d'arts est un grand tableau de Le Barbier consacrant le souvenir de l'*affaire de Nancy*, c'est-à-dire d'un des principaux épisodes de notre histoire locale à la fin du siècle dernier.

Au milieu de la révolte militaire du 31 août 1790, un jeune officier du régiment du roi, André-Joseph-Marc Des Isles, immortalisa son nom en s'efforçant, au péril de sa vie, d'empêcher l'effusion du sang : il couvrit de son corps deux canons braqués à la porte Stainville[1] contre les troupes restées fidèles à la loi, et reçut des insurgés quatre coups de feu pour prix de son impuissante générosité.

Les désordres de Nancy répandaient une inquiétude générale en France ; l'Assemblée constituante avait déclaré les rebelles coupables de lèse-nation, car cette rupture absolue de la discipline militaire menaçait d'envahir l'armée entière, et quand l'ordre fut rétabli, toutes sortes d'honneurs furent décernés à Des Isles, qui expirait à Nancy, le 18 octobre, victime de son héroïque dévouement.

C'est dans ces circonstances que de généreux citoyens se concertèrent pour charger un artiste de talent de retracer la scène du 31 août, ainsi que le constate le registre de la commune de Nancy : « Séance du 26 octobre 1790. — Le sieur Barbier, peintre de l'Académie de Paris, a été admis dans la salle du Conseil et a présenté un passe-port de la municipalité de Paris, annonçant que cet artiste se rend en cette ville pour lever le plan du site où s'est passée l'action de M. Des Isles et

1. Anciennement porte Neuve, aujourd'hui porte Des Isles.

pour la transmettre par le burin à la postérité ; ce projet est formé par une société de bons citoyens de Paris. Le sieur Barbier a demandé l'appui de la municipalité et tous les renseignements qui dépendraient d'elle; l'un et l'autre lui ont été accordés avec empressement de la part du Corps municipal ».

Telle fut l'origine de cette belle gravure, conservée dans toutes les collections lorraines, et au bas de laquelle on lit :

« *Le jeune Des Isles à l'affaire de Nancy*
le 31 *aoust* 1790,

AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇAIS,

Dessiné par Le Barbier l'aîné, peintre du roi,
gravé par Pierre Laurent, graveur du roi,

puis plus bas : le dessin original appartient à M. Pithou. » (Hauteur, 42 cent.; largeur, 60.)

Reprenant sa composition première, Le Barbier peignit le tableau qui vient de nous être adressé par la direction des Beaux-Arts, et qui porte, avec le nom de l'auteur, la date de l'an II[e] de la République.

Conçue et exécutée dans de vastes proportions, cette grande page historique ne mesure pas moins de 4 mètres 52 cent. de largeur sur 3 mètres 16 c. de hauteur. L'artiste, tout en conservant les dispositions de son dessin de 1790, a introduit dans cette œuvre nouvelle certaines modifications qui lui donnent un aspect moins confus et plus saisissant. Il s'est appliqué surtout à mettre en relief le dévouement de plusieurs habitants de Nancy qui ont fait leur devoir aussi bien que le jeune officier breton.

Des Isles défend l'approche des canons ; déjà le sang coule de ses blessures, son casque roule à ses pieds ; la tête nue et le regard fier, il semble à la fois conjurer et défier ses assassins.

Le courageux Hæner vole à son secours pour le soustraire à la mort ; debout et derrière eux, Desbourdes fait ses efforts pour calmer les forcenés, et Nicolas leur adresse ces mots, en découvrant sa poitrine : « Malheureux qui voulez la honte et la ruine de notre ville, tirez ! nous périrons ensemble, nous serons vos premières victimes[1] ! »

Entre les deux groupes de révoltés, on aperçoit, au second plan, une femme versant un vase d'eau sur la lumière d'un troisième canon. L'épouse du concierge Humbert avait ainsi fait preuve de courage et de présence d'esprit, mais le fait s'était passé à la porte Stanislas. Il faut pardonner cette légère infraction à l'exactitude des lieux. L'artiste, pour établir un contraste avec la fureur des rebelles, a voulu grouper quelques-uns des actes de dévouement qui honorèrent la population de Nancy au milieu de si déplorables malheurs[2].

1. Desbourdes, chevalier de Saint-Louis, et Nicolas, professeur de chimie à l'Ecole de Médecine, avaient été délégués comme notables par le corps municipal près de Bouillé ; le jeune Hæner était simple soldat dans la garde nationale.

2. Dans cette fatale journée, un citoyen de Nancy, nommé Blaise, avait encloué les canons braqués à la porte Notre Dame ; Charlot, capitaine de la garde nationale, avait défendu, le sabre à la main, l'entrée du Conseil municipal, que des furieux voulaient envahir ; enfin, l'imprimeur Hæner après avoir soustrait, la veille, le capitaine Issling de Château-Vieux, vieillard octogénaire, aux coups de la multitude, empêchait les factieux de mettre le feu aux canons de la porte Saint-Jean, pendant que son fils enlevait Des Isles sur ses épaules, au milieu des coups de fusil, pour le transporter expirant, de la porte Stainville à la maison de cure de Saint-Fiacre.

Des juges sévères pourront critiquer les proportions allongées de certains personnages ; mais, dans son ensemble, ce tableau donne la plus haute idée du talent de Le Barbier, de cet artiste qui, par une série considérable d'études publiées pour l'enseignement du dessin, prépara, dans l'Ecole française, la révolution commencée par Vien et terminée par David.

Né à Rouen en 1738, Jean-Jacques-François Le Barbier avait été reçu à l'Académie de Paris le 28 mai 1785, et il fit partie de la classe des Beaux-Arts lors de la création de l'Institut en 1795. Il est mort à Paris le 7 juin 1826.

Outre la planche du graveur Laurent, nous n'avions jusqu'à présent, sur l'affaire de Nancy, qu'un dessin à la gouache ayant, à défaut d'habileté, le mérite d'une fidélité incontestable. Peinte par un officier suisse, témoin de l'action, comme ayant servi sous les ordres du marquis de Bouillé, cette esquisse, inventoriée au Musée historique sous le numéro 1363, a heureusement échappé à l'incendie du 18 juillet 1871, et les annotations jointes aux *Mémoires de Bouillé* permettent de supposer que ce dessin a été en la possession du libérateur de Nancy, ou du moins qu'il a été fait pour lui.

Les archives de la ville révèlent l'existence d'une autre gravure faite, en 1791, sur le même sujet, par un de nos compatriotes ; et si un jour cette estampe est recueillie dans les cartons du Musée, on en trouvera l'origine dans la note suivante extraite du registre des délibérations du Conseil municipal : « Séance du 24 février 1791. — « Le Corps municipal a accueilli avec intérêt une gravure représentant l'action de M. Des Isles ; le fils du sieur Casenave, citoyen de Nancy, l'a exécutée et, accompagné de son père, il l'a présentée à la municipalité. Ce jeune

artiste et son père ont reçu le meilleur accueil. M. le Maire lui a exprimé, au nom du Conseil municipal, beaucoup d'intérêt, de reconnaissance et de désir de contribuer à perfectionner les talents d'un jeune homme qui s'appliquant à célébrer les actions d'un héros patriote, montrait des inclinations distinguées et du patriotisme.

» Il a été arrêté qu'il lui serait compté la somme de vingt-quatre livres de France à titre d'encouragement, laquelle lui serait remise avec une expédition de la présente délibération[1]. »

Le Barbier a terminé son importante composition en l'an II de la République, c'est-à-dire sous le régime de la Terreur.

Si l'on songe que, dix-huit mois après la mort de Des Isles, un écrivain osait qualifier son héroïsme d'*étourderie perfide*[2] ; que la révolte de Nancy était proclamée par Marat une *sainte erreur;* que, glorifiés par Collot-Dherbois et ramenés en triomphe du bagne de Brest, les brigands et les assassins auteurs de cette échauffourée, étaient réhabilités et déclarés les victimes de l'injustice, on reconnaitra dans le tableau de l'éminent artiste une noble et patriotique protestation contre les égarements révolutionnaires, et il faut vouer un double sentiment d'admiration et de reconnaissance à celui qui nous a laissé l'œuvre de son génie comme un douloureux et glorieux souvenir plein d'enseignements pour les Lorrains.

JULES RENAULD.

1. Voir sur le même sujet un article de M. Léopold Quintard, *Journal de la Société d'Archéologie*, année 1869, page 28.

2. *Le Département de la Meurthe*, par Lavallée, brochure in-8°. Paris, 1792.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

La famille de M. Alexandre Geny, notre regretté vice-président, a fait déposer au Musée les objets suivants :

Plusieurs groupes et bustes en terre cuite, attribués aux Adam ;

Un petit tableau à l'huile du *Benedicite* de Callot ;

Deux chaises curieuses et un grand fauteuil de la fin du XVII^e^ siècle ;

Un prie-Dieu en chêne sculpté ;

Un guéridon enrichi de nombreux détails, et qui est presque une œuvre d'art ;

Plusieurs statuettes en terre cuite, par Viard et Victor de Bouillé, et un carton de dessins originaux de ce dernier ;

Un pistolet à rouet ;

Un médaillon représentant A. Digot ;

Trois titres en parchemin avec sceaux ;

Un gobelet ayant appartenu au général Drouot ;

Un fer de hallebarde.

— M. Arcelin, membre de la Société académique de Mâcon, a fait don d'une intéressante collection de silex et d'ossements de l'époque préhistorique, recueillis par lui à Solutré (Saône-et-Loire).

— Mlle Marianne Mansuy, bonne chez Mme Liffort, a donné un petit Christ en cuivre, et un autre Christ en bois, dont la croix est enrichie de sculptures.

— M. Meaume a donné : 1° deux dessins originaux de M. Schutz représentant des épisodes du siége de Nancy par le duc de Bourgogne ; 2° une gouache, par le même, de la fresque de Saint-Epvre.

— M. Houbre, architecte-adjoint de la ville, a offert une clef antique, en bronze, trouvée sur le territoire d'Eulmont, au sujet de laquelle un de nos savants confrères nous communique la nôte suivante :

Cette clef est entièrement de bronze comme celles qu'on trouve à Pompeï ; sa forme est élégante, elle présente cette particularité d'avoir son panneton en équerre ; elle fut trouvée dans le lit d'un petit cours d'eau de la commune d'Eulmont, près Nancy (*Ruisseau de Jensey*).

Le nombre des clefs trouvées est considérable, relativement au peu de portes que renfermaient les maisons antiques ; les ventaux étant d'ordinaire remplacés par des tentures en étoffe ; il n'y avait généralement de portes qu'à l'entrée des temples, des tombeaux et des maisons, ainsi qu'aux chambres aux provisions ; quand une jeune Romaine entrait pour la première fois dans la maison de son mari, on lui remettait les clefs des chambres où étaient renfermées les provisions. On a également trouvé des serrures à des coffres-forts, à des meubles et à des cassettes de bijoux, on ne doit donc pas s'étonner si quelques clefs sont composées de matières précieuses ou ornées de riches sculptures.

Une clef récemment trouvée à Grand peut être classée dans cette dernière catégorie ; la tige est en fer et la poignée est formée d'une panthère en bronze prête à s'élancer sur sa proie ; les *Mémoires* de la société des belles-lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc en ont donné récemment une description accompagnée d'un dessin[1].

La poignée d'une autre clef, trouvée à Naix, représente un chien accroupi, elle est la propriété de notre honorable confrère, M. Dufresne.

Quand on considère ces emblêmes, on est porté à croire que les clefs, dont la garde était d'ordinaire du domaine des esclaves, désignaient, par les allégories diverses dont elles étaient ornées, l'usage de leur destination : ainsi, la clef trouvée à Grand pourrait bien provenir d'une *carchère* de l'amphithéâtre dont on distingue encore aujourd'hui les vastes ruines dans cette ancienne ville.

1. Tome II, p. 231.

Les serrures et les clefs datent de la plus haute antiquité ; on attribue cette invention aux Lacédémoniens, et Pline l'Ancien, à Théodore de Samos ; quoi qu'il en soit, les Égyptiens et les Grecs en faisaient usage, et quelques tombeaux étrangers de la plus grande antiquité renferment des portes[1] sur leurs murs, qui donnent à penser qu'elles étaient garnies de clefs.

P. MOREY.

CHRONIQUE.

Au commencement de l'été dernier 1872, le sieur Joseph Labry, propriétaire à Gerbécourt[2], en faisant quelques travaux de maçonnerie dans un hangar voisin de sa maison, mit à découvert un dépôt d'environ quatre cents pièces d'argent, que nous pûmes voir encore au complet au mois de septembre suivant.

La plus forte moitié se composait de pièces lorraines, la plupart de Henri II, quelques-unes de Charles III, et les plus récentes, en nombre également assez réduit, au type de Charles IV et Nicole : presque toutes ces pièces étaient du plus petit module.

L'autre moitié se composait en majeure partie de pièces françaises, la presque totalité au nom de Henri III, à peine quelques-unes du cardinal de Bourbon, de Henri IV et de Louis XIII ; Metz et Strasbourg avaient aussi fourni un petit nombre d'échantillons ; et quelques monnaies pontificales et espagnoles représentaient à peu près à elles seules la série étrangère.

On a déjà deviné que le trésor ainsi mis à jour était une cachette des premières années de la guerre de Trente-Ans.

J.-A. S.

---

1. Peintes.

2. A trois kilomètres nord de Château-Salins.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1873.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 4 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. André fils, l'abbé Bélay, Bertier, Devilly et Fabvier ont adressé au Président des lettres de remerciment pour la Société qui les a récemment admis au nombre de ses membres titulaires.

Le Président signale une erreur commise lors de la publication de la liste des Membres de la Société qui a paru dans le 14e volume des *Mémoires :* le nom de

M. E.-L. Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or, a été omis parmi ceux des membres correspondants, dont M. Lory fait partie en suite d'une décision de la Société, qui tenait à lui donner un témoignage de gratitude pour ses bons offices et les services qu'elle en a reçus à la suite de l'incendie du 17 juillet 1871. Cette erreur, toute matérielle, sera réparée et le nom de M. Lory figurera sur la liste des membres qui sera publiée dans le prochain volume.

Le Président fait remarquer qu'il arrive quelquefois que des membres, en présentant un travail destiné à paraître dans les publications de la Société, l'indiquent comme devant être accompagné d'un nombre de planches déterminé, et cependant, plus tard, le livrent à l'impression avec une augmentation de dessins dont la reproduction peut excéder les ressources financières affectées par la Société à ces sortes de travaux. La Société, consultée à ce sujet et reconnaissant la justesse des observations de son Président, décide qu'à l'avenir la dépense à faire pour la publication des planches qui seraient ainsi présentées tardivement et en augmentation du nombre admis, resterait à la charge des auteurs eux-mêmes.

M. Raoul Guérin, qui avait bien voulu se charger d'examiner le travail de M. Clesse, intitulé : *Etudes historiques lorraines*, dit que ce travail, très-estimable, remplit parfaitement le but que s'est proposé son auteur, c'est-à-dire de populariser notre histoire nationale et de combattre les arguments à l'aide desquels l'Allemagne a voulu légitimer l'annexion d'une partie du territoire de l'ancienne Lorraine; mais que, ne présentant qu'un ré-

sumé, du reste très-consciencieusement fait, de ce qui a été écrit jusqu'à ce jour, et ayant une étendue trop considérable, il n'est pas de nature à trouver place dans les *Mémoires*; qu'il est fort désirable, néanmoins, de le voir livrer à la publicité.

La Société adopte les conclusions du rapport de M. Guérin; elle décide, en outre, que des remerciments seront adressés à M. Clesse pour son intéressante communication.

Ouvrages offerts à la Société.

Conseil de fabrique de Saint-Epvre. — Propositions présentées à la ville de Nancy concernant les abords de la nouvelle église, 1873.

Hesse, son ancienne abbaye, son prieuré, son église et ses annales, par l'abbé Hermann Kuhn, curé de Brouderdorff, 1872, in-8°.

Notice historique sur le château de Greifenstein, près de Saverne, par Dagobert Fischer.

Monographie des hépatiques de la Moselle, par J.-P. Krémel. (Don de M. Dufresne.)

De l'impôt du vingtième sur l'affranchissement des esclaves, par M. de la Ménardière. — Poitiers, 1872.

Ebauche de psychologie, par A.-A. Liébault, docteur en médecine, 1873.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, 2e livraison du tome VIII, in-4°.

Voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune, publiés par la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, 1872, in-4°.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1872, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 3, 1872.

Société archéologique de Sens. — Musée gallo-romain de Sens, 1re partie, 1869-1870, avec 20 planches, in-4°.

S. P. Q. R. — Bulletino della Commissione archéologica municipale, décembre 1872, febbrajo 1873; planches.

Indicateur de l'archéologue et du collectionneur. Bulletin mensuel illustré. Gabriel DE MORTILLET, directeur ; février et mars 1873.

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, publié par la Commission de la topographie des Gaules, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique — Paris, 1872, grand in-4°, 3e fascicule.

Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, documents recueillis par Giuseppe CANESTRINI et publiés par Abel DESJARDINS, doyen de la Faculté des lettres de Douai. — Paris, 1872.

Recueil des lettres missives de Henri IV t. VIII. *Supplément* publié par J. GUADET. — Paris, 1872.

Lectures.

M. Chautard lit la seconde partie des *Imitations des monnaies lorraines*, qui sera publiée dans le prochain volume des *Mémoires* avec les planches qui y sont jointes.

La Société vote la publication dans le même volume des *pièces inédites sur la prise de possession par la France de la Lorraine et du Barrois,* qui lui ont été adressées par M. SCHMIT.

MÉMOIRES.

DE QUELQUES PROCÉDÉS DE CONSERVATION APPLICABLES AUX OBJETS D'ARCHÉOLOGIE.

Sur le terrain où se placent les sciences aujourd'hui, il devient de plus en plus nécessaire de renforcer tous nos moyens d'investigation et d'observation. Le temps n'est plus, où on dédaignait, en archéologie, un débris, sous le prétexte qu'il n'était pas intéressant, pour n'être plus complet. C'est pourquoi on a beaucoup cherché, dans ces dernières années, à conserver, par tous les moyens possibles, les petits fragments de quelque nature et de quelque substance qu'ils fussent, parce que de leur inspection et de leur étude pouvaient sortir des renseignements, souvent du plus haut intérêt. En effet, il est, malheureusement, certains corps, dont l'état de conservation, dans les milieux où on les trouve, donne les plus sérieuses inquiétudes pour leur durée future ; ou encore, qui lorsqu'ils sont découverts, refusent de se laisser transporter autrement qu'en fragments, souvent presque indéterminables. C'est ce qui arrive notamment, pour les ossements, les bois et divers produits d'industrie tels que les vases de terre ou de verre, les armes et outils en fer, etc... Ces objets se brisent fréquemment au moindre toucher et, quiconque a fait ou vu faire des fouilles, un tant soit peu sérieuses, a eu souvent le chagrin de voir disparaître en poussière, des pièces qu'il croyait pouvoir saisir et conserver pour l'étude.

C'est en vue de cette conservation, que je crois devoir emprunter les pages de ce journal pour y faire

connaître quelques procédés dont l'emploi se généralise déjà et qui ont rendus d'immenses services aux sciences depuis plusieurs années. J'ai l'espoir que cette communication, dans laquelle je n'ai eu en vue que le but utile, ne constituera pas une trop grande dérogation aux habitudes purement archéologiques de notre recueil lorrain !

Je n'ai pas, comme on le pense, l'intention de donner un traité complet de la matière, je veux seulement faire connaître quelques moyens commodes, pratiques et à la portée de tous, comptant sur la sagacité des chercheurs lorsque ces mêmes moyens seront insuffisants.

BOIS.

Les milieux dans lesquels on rencontre les bois sont extrêmement variables : on comprendra sans peine qu'il est impossible d'établir des règles fixes pour chacune des variations. Il convient seulement de suivre une division, basée sur l'état d'humidité, ou de siccité relative, dans lequel on les trouve. Si le bois est très-imprégné d'eau, comme par exemple, il peut l'être dans un milieu tourbeux, au fond d'un lac, dans la vase d'un marais, il faut, lorsqu'on l'aura extrait entier ou en morceaux, le laisser sécher le plus lentement possible, en l'enveloppant d'une ou plusieurs couches, du milieu dans lequel on l'a trouvé, si c'est de la tourbe ; ou de paille, de roseaux, de feuilles dans les autres cas ; et en l'abritant dans un endroit sec, loin de l'influence destructive du soleil et des courants d'air trop rapides. Suivant le volume des objets trouvés, le temps à employer pour amener une dessication convenable peut être fort court ou assez long ; il est quelquefois nécessaires d'y consacrer plusiéurs semaines en veillant

soigneusement, toutefois, à ce que l'évaporation ne soit pas trop absolue, car il pourrait en résulter une déformation, parfois si considérable, que certains objets, tels que les pilotis, les canots creusés ou façonnés, les vases et autres ustensiles en cette matière, deviendraient absolument méconnaissables. Encore, dans certains cas, notamment quand il s'agit de vestiges appartenant à une très-haute antiquité, il est plus prudent d'en prendre immédiatement, par voie de moulage, un *fac simile* en plâtre, qui servira, en cas d'accident, de terme de comparaison.

Lorsque le bois a pris une consistance suffisante pour qu'il ne se rompe qu'avec un certain effort, il convient de le laver afin de le débarrasser des substances qui peuvent le souiller, puis on le dépose dans un vase contenant une solution saturée à froid, de sulfate d'alumine. On fait bouillir aussi longtemps que l'exige le volume du corps, et on le retire pour l'essuyer avec précaution, ensuite on le laisse à lui-même dans un endroit sec et chaud. Peu de jours après, on l'enduit, à l'aide d'un pinceau, d'une ou plusieurs couches d'huile de lin suffisamment siccative, et lorsque certaines parties ont été polies primitivement, il convient de les faire revivre à l'aide d'un vernis alcoolique au copal, étendu très-légèrement.

Ce procédé très-simple, très-facile à suivre, donne des résultats étonnants. Il est surtout employé sur une grande échelle, en Danemark, pour conserver les pièces archéologiques d'une grande ancienneté, qui ont été extraites des tourbières, et on peut voir, dans le Musée des antiquités du Nord à Copenhague des fûts de lance de 3, et même de 4 mètres de long, des bois de

flèches, des pommeaux et des fourreaux d'épées, d'une conservation admirable, et d'une rectitude complète, qui se prêtent, encore aujourd'hui, aux exigences variées de l'étude. Il nous a été donné de rompre des fragments de ce bois, ainsi conservé, et nous avons été surpris de l'effort qui était devenu nécessaire pour provoquer la rupture, même sous de faibles sections.

Il se peut aussi que l'on veuille conserver les débris végétaux du même âge que les antiquités, soient par exemple des fruits, des feuilles, des mousses, des tiges et même des produits d'industrie, tels que des fragments de tissus, des cordes, du fil, etc... Dans ce cas, il existe deux procédés qu'on peut employer concurremment. Pour les graines, les fruits et autres objets de même nature et peu volumineux, on peut les immerger, aussitôt leur découverte, dans des tubes pleins de glycérine bien pure, on cachète et il se prêteront toujours à l'étude, un simple lavage à l'eau suffisant pour les débarrasser de l'excès de la substance protectrice. Une serie d'expériences, vieilles d jà de huit années, nous autorisent à le penser, les débris végétaux étant restés les mêmes que le premier jour où nous les avons déposés dans le liquide conservateur.

Le second moyen qu'on emploi, surtout quand les préparations ont peu d'épaisseur, consiste à les renfermer entre deux plaques de verre, séparées suffisamment, par quelques petits bois, de façon à former un cadre, dans lequel on verse du baume de Canada aussi peu coloré que possible. Ainsi fixés, les objets se conservent parfaitement, mais ils sont immobilisés pour toujours, et, c'est un grave défaut.

Dans les milieux perméables à l'air, et, à moins de

circonstances exceptionnelles, on trouve peu de bois anciens. Toutefois, quelques sels métalliques jouissant de la très-remarquable propriété de préserver le ligneux de la destruction, il peut arriver quelquefois qu'on rencontre, au contact d'armes ou d'outils métalliques, des portions de bois intéressantes à garder. Pour ce faire, le seul procédé qu'il convienne d'employer, c'est de faire sécher avec infiniment de précautions, la pièce sur une lame de fer chauffée, puis lorsqu'on jugera l'instant propice, de passer rapidement sur le bois, un pinceau trempé dans du blanc de baleine, fondu et chaud. Celui-ci est absorbé rapidement et on en active même la disparition dans l'épaisseur des tissus, en promenant à la surface la flamme d'une lampe à alcool, ou encore, celle d'un tampon de coton fixé au bout d'un fil de fer et imbibé du liquide alcoolique enflammé.

OSSEMENTS.

Ce que nous venons de dire pour les bois, nous pourrions le répéter pour les débris osseux, avec quelques variantes cependant, au point de vue de leur état de conservation.

Effectivement, il est très-remarquable que le séjour prolongé sous l'eau, ou dans des sols tourbeux, permette à ces débris, une fois qu'il sont redevenus secs, de se conserver sans altération, tout en demeurant nécessairement très-fragiles. Mais il en est souvent autrement pour ceux qu'on trouve dans l'argile molle, ou dans le sol des cavernes, fentes et autres lieux; dans ce cas ils ne tardent pas, une fois exposés à l'air, à se fendre et souvent même à disparaître en menus fragments.

Comme pour le bois, nous sommes obligés de tenir compte de ces deux états, d'extrême humidité et de sécheresse relative. Lors donc qu'un débris osseux est sorti d'un milieu très-humide, s'il est en assez bon état de conservation, il faut le plonger dans une solution bouillante de gélatine (pp. 40 pour 1,000) puis on le retire, on l'essuie et on le laisse sécher. Généralement une seule opération suffit, mais aussi se voit-on quelquefois obligé de recommencer. Dans ce cas, comme pour les fragments qui ne pourraient supporter l'action dissolvante de la solution bouillante, il faut les passer au blanc de baleine, quand ils sont suffisamment séchés, et à défaut de cette très-précieuse substance, on aurait recours à la stéarine fondue, mais c'est un mauvais moyen, car celle-ci se fige sans pénétrer profondément, et pour arriver à ce dernier but, il faut chauffer les objets à une température que, souvent ils ne peuvent, vu leur mauvais état, supporter sans inconvénient.

On rencontre souvent les ossements dans des terrains sableux, ou dans d'autres qui laissent filtrer l'air. Dans ces conditions, ils font souvent le désespoir des naturalistes par suite de leur friabilité excessive. Voici les procédés, employés, aux environs de Paris, pour extraire des carrières de gravier et des milieux trop perméables, les ossements qui doivent faire le fond du Musée de l'hôtel Carnavalet. On comprendra facilement que ces méthodes puissent être généralisées et étendues à tous les imprévus des fouilles. Dès qu'on aperçoit qu'un débris de quelque importance se présente dans un état de dégradation inquiétant, on le dégage le plus que l'on peut, tout autour, avec un soin extrême, puis on en sèche la surface à l'aide de charbons ardents, contenus

dans un de ces grilloirs portatifs dont se servent nos peintres pour rôtir les anciens vernis à la devanture des magasins. Cette première partie de l'opération achevée, on soupoudre les mêmes surfaces avec de la stéarine pulvérisée, où, à son défaut, avec les débris de quelques bougies râtissées au couteau. Au fur et à mesure de cet épandage, on approche le brasier, pour en fondre les produits et les forcer à pénétrer les tissuss osseux. On continue jusqu'à ce que l'on juge la résistance suffisante obtenue, et, il vaut mieux aller jusqu'à l'empâtement (que l'on peut toujours modifier, hors du lieu de la trouvaille), que de s'exposer à une rupture, encore trop fréquente, malgré toutes les précautions que l'on prend. N'oublions pas, en passant, que toutes les fois qu'on pourra substituer le blanc de baleine à la stéarine, la réussite en sera d'autant plus assurée, car c'est la substance consolidatrice par excellence pour ces sortes de tissus organiques. Il peut encore arriver qu'on n'ait à sa disposition que du plâtre. On en gâche alors suffisamment pour en faire une sorte de chêmise aux points les plus menacés et une fois ceux-ci dégagés, la gouge et le ciseau ont vite raison de l'enveloppe gypseuse et permettent l'emploi des préservatifs indiqués plus haut.

A la suite de ces débris archéologiques, la plupart du temps d'un certain volume, il convient de ranger toute une petite catégorie de corps, d'origine tantôt organique, tantôt inorganique, dont le petit volume est un obstacle aux procédés ordinaires, et qui, cependant, ont bien leur intérêt. J'en donnerai une idée suffisante en citant quelques exemples : les très-petites dents des carnassiers ou des herbivores, composant, avec des coquilles ou des plaques osseuses, des colliers d'origine très-ancien-

ne; les pâtes de verre, grains de colliers et émaux de fibules, d'époques plus récentes; amulettes diverses de gypse ou de matières pyriteuses, etc... qui souvent se trouvent dans un état déplorable.

Sans parler de l'inconvénient qu'il y aurait à introduire dans des pâtes vitreuses semi-transparentes encore, des substances ternes ou blanches, comme le blanc de baleine, on ne pourrait généraliser l'emploi des moyens dont nous avons parlé plus haut, que dans une très-faible mesure. Voici un procédé simple et facile, basé sur l'emploi d'un liquide à peu près inoffensif. Il consiste à faire absorber aux objets, à l'aide du pinceau, une solution de silicate de potasse marquant au moins 30° Beaumé; cette substance est en outre un excellent agglutinatif et n'attaque nullement les objets.

Cependant il pourrait arriver que ce liquide sirupeux ne pénétrât pas suffisamment; voici une seconde manière de tourner la difficulté. Tout le monde connait ce curieux appareil qu'on nomme un pulvérisateur, et à l'aide duquel, on pulvérise en réalité les liquides médicamenteux; or, on a construit dans ces dernières années, sur ce principe, des pulvérisateurs en verre fort commodes et très-simples, à l'aide desquels, on lave les feuilles des plantes très-délicates[1], on fixe les dessins au crayon ou encore qu'on fait servir à répandre des parfums dans les appartements. On se procurera donc un de ces instruments et en préparant une solution de térébenthine de Venise dans l'essence de térébenthine (pp. 10 pour 100), on poudroiera ce liquide sur la surface à préserver; il se formera ainsi un vernis très-léger, mais qui pénètre

1. M. Lüddman, horticulteur à Paris (Orchidées).

bien, et dont on augmentera la puissance, en soumettant pendant un temps plus ou moins long l'objet à la poussière du liquide.

Si l'on considère la nature essentiellement périssable des parties molles du corps de l'homme et de celui des animaux, on pourrait s'étonner, à bon droit, que je veuille donner ici un moyen de les conserver. Mais, quelque singulier que cela puisse paraître, des débris humains peuvent être conservés par des causes accidentelles, analogues à celle qui préserva le mobilier funéraire, datant de l'époque du Bronze, du tumulus danois de Treenhoi, en Jutland[1]. Là, apparurent, outre des vêtements d'un tissu de laine fort curieux, et bien conservés, le cerveau et diverses parties molles, toutefois à peu près méconnaissables, étant devenues une substance noire et graisseuse.

Je ne puis mieux faire, que de dire, comment, depuis plus de onze ans, ces curieux objets sont conservés dans le musée royal de Copenhague, et ce, sans avoir subi la moindre altération nouvelle.

Les vêtements de laine sont, de temps à autre, arrosé avec des hydrocarbures légers, benzine, huiles de goudrons légères ; on y veille avec soin, et ils sont en très-bon état. Quant aux débris du corps, ils sont plongés dans l'huile de naphte et placés ainsi que le liquide dans des bocaux fermés à l'émeri.

Mais encore une fois, ce sont là de véritables raretés qu'on est bien peu disposé à rencontrer, et encore moins à conserver, quoique à tort.

1. Eau très-ferrugineuse.

VASES DE TERRE ET DE VERRE.

Le plus souvent, on trouve les vases de terre ou de verre brisés, soit par la pression des terres, soit par l'effet d'un coup de pioche malheureux.

Ces accidents ne doivent nullement décourager les archéologues scrupuleux et désireux d'étudier, car certains fragments ont quelquefois plus d'intérêt que des vases entiers. Il faut alors dans ce cas, avoir soin de recueillir tous les fragments avec beaucoup de soin, en prenant garde d'en omettre. Puis on les fait sécher à l'air, car il arrive que certaines pâtes de terre, peu cuites, sont devenues très-friables par suite de leur séjour prolongé dans le sol humide. Si on doit les emporter avant qu'ils ne soient secs, il faut s'attacher à ce que les tranches des cassures, ne frottent point contre des corps durs, ce qui altérerait leur netteté et s'opposerait à un exact raccordement de toutes les parties. Lorsque ces pièces, séchées une première fois, ont été exactement lavées et nettoyées, on les sèche à nouveau, et l'on procède alors à la réunion de toutes les pièces de rapport, en les enduisant de silicate de potasse ou de soude, marquant 30° Beaumé et mieux 32°, si c'est possible! Dans tous les cas, le liquide doit avoir la consistance d'un sirop épais. Avec de la patience, on arrivera sûrement au but qu'on s'est proposé, et il n'y paraîtrait pas sans les traces inévitables des fractures. C'est par ce procédé qu'ont été remontés quelques-uns des vases composant la célèbre collection Campana, et on sait de quels soins ils furent entourés. J'ajouterai encore un détail : il est quelquefois nécessaire de creuser quelques légers sillons dans la tranche des vases afin de multiplier les points d'adhérence. Cette opération, qui

demande une certaine délicatesse de main, s'exécute très-bien avec un burin, ou une grosse aiguille bien trempée. Le silicate de potasse résiste bien, une fois sec, à l'action de la chaleur et même d'une humidité prolongée, et offre de grands avantages sur les colles de gélatine, de gomme et autres. Quant à l'emploi de la cire à cacheter, je n'en fais mention que pour le blâmer; c'est un procédé barbare.

ARMES ET USTENSILES DE FER.

Il est peu de substances métalliques qui offrent autant de prise aux actions désorganisantes que le fer, et qui, en même temps, en présente de plus bizarres. Il serait oiseux de raconter, ici, les différentes formes de ces altérations. Je les résumerai en disant qu'elles sont en rapport constant avec la nature des milieux où elles sont produites. C'est ainsi que sous l'eau, les dégradations sont presque nulles, à une certaine profondeur, tandis que dans le gravier humide, il se forme des incrustations souvent énormes. Dans la terre, et suivant sa perméabilité, les actions se produisent plus ou moins vite et sont de nature très-variées. On comprendra, qu'en présence d'une si grande diversité, c'est à la sagacité des archéologues qu'il appartiendra de décider, ce qui doit être conservé ou détruit, des débris qui couvrent d'ordinaire les objets quand on les trouve. Cette première et très-délicate opération une fois terminée, je ne puis faire mieux que d'indiquer, ici, le procédé suivi au Musée de Rouen, pour la conservation de l'admirable suite de fers de toutes les époques qui s'y trouvent. Les objets étant parfaitement nettoyés et séchés, sont tout simplement enduits d'une ou plusieurs couches d'encaustique à la

cire, rendu plus fluide par l'addition d'un peu d'essence de térébenthine. Par ce moyen si simple, on conserve l'aspect de la pièce, au moment de sa préparation, et l'on évite en même temps cet aspect luisant si désagréable, que procure l'emploi des vernis, si à la mode encore, et qui constituent un véritable non sens archéologique.

Je ne pense pouvoir terminer ces notes sans raconter aussi par quel ingénieux système, la Société des Antiquaires de l'Ouest vint à bout, il y a quelques années, de sauver, et put transporter une grande et belle mosaïque qui venait d'être mise à jour par des fouilles.

On sait que, dans la construction de ces dallages, les petits cubes de matières et de couleurs variées, sont incrustés dans un mastic, lequel repose sur un lit de mortier de chaux et de blocages. Comme il arrive souvent que ce mortier est complétement altéré, il en résulte que l'ensemble manquant de cohésion, toute tentative d'enlèvement amène infailliblement la ruine de l'ouvrage. Voici comment, dans des conditions analogues, on dut procéder : Après avoir soigneusement nettoyé la surface de la mosaïque, il y fut étendu une couche de colle forte, recouverte aussitôt de bandes de papier fort, juxtaposées les unes aux autres, et dirigées toutes dans un même sens. La même opération fut reprise au-dessus de cette première couche de papier, seulement, les bandes furent disposées en sens inverse des premières. Au bout d'un certain nombre d'appliques de même nature, on arriva à une sorte de cartonnage très-épais, très-résistant, maintenant parfaitement la surface de tous les cubes. Par-dessus le tout, fut coulée, avec les précautions nécessaires, une couche de plâtre de plus d'un décimètre d'épaisseur. Cet ensemble d'opération comprenait la première

partie de l'œuvre; la deuxième était plus délicate à accomplir. Elle consistait à glisser, sous la masse friable de mortier, un plancher assez solide dont on relevait ensuite les bords en forme de cadre. Lorsque ce travail eut été accompli, on retourna complétement le dallage, qui se trouva reposer alors sur les petits cubes dont il était composé. On enlèva le plancher en conservant l'encadrement, et, après avoir ôté les parties trop pulvérulentes du massif de mortier, on coula une forte épaisseur de plâtre s'étendant jusqu'aux bords du pavé. Tout était alors terminé : on n'eut plus qu'à replacer la masse totale sur sa nouvelle base, et à l'aide du ciseau d'abord, et de l'eau chaude ensuite, on enleva les deux enveloppes protectrices de gypse et de cartonnage. Après quoi, la pièce put être transportée à l'endroit qu'elle devait occuper, sans craindre de perdre une seule de ses parties.

Il me resterait encore bien des choses à ajouter, bien des sujets à traiter, mais comme je l'ai dit plus haut, je ne veux point faire un traité de la matière; mon seul désir étant de voir nos confrères, en possession de meilleurs procédés, les faire connaître à leur tour, et par là aider à nos progrès dans la science de l'archéologie conservatrice.

Raoul GUÉRIN.

RECONSTRUCTION DU PALAIS DUCAL.

Dans sa séance du 20 février dernier, le Conseil municipal a tranché affirmativement les deux questions suivantes : 1° si la façade sera reculée de deux mètres; 2° si, en reculant de deux mètres, on conservera le style architectural de l'ancien Palais, de façon à laisser à l'en-

semble du monument l'aspect général qu'il avait antérieurement.

Les questions de détail et de disposition intérieure demeurent pendantes devant la Commission des travaux.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

M. R. Guérin prie tous ses collègues de la Société d'Archéologie qui auraient en leur possession ou qui connaitraient des noms propres romains ou gallo-romains, inscrits sur des objets divers, tels que vases, armes, bijoux, monuments en pierre, marbre, bronze, etc., de vouloir bien lui rendre le service de les lui faire connaître en lui en indiquant les provenances autant que possible ou les collections où il pourrait les consulter. Il est entendu que ce sont seulement les documents locaux, c'est-à-dire ceux qui ont été trouvés en Lorraine, dont M. Guérin désire avoir la ommunication Le meilleur mode de lui faire parvenir ces matériaux, serait de les lui adresser à son domicile, rue Saint-Julien, 8, à Nancy.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine. Par Arthur Benoit. — Nancy, imp. de G Crépin Leblond, 1872, in-8° d'une feuille 3/4 et 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie*.)

Bibliothèque populaire. Alsace et Lorraine. Strasbourg, Metz, Belfort. 1870-1871. Par Elie Sorin. — Paris, au bureau de l'Eclipse, 1871, in-32 de 2 feuilles.

Les adieux de la France à ses deux filles d'Alsace-Lorraine, par Alexandre Périmon. — Paris, imp. Moquet (1872), in 8° de 5 feuilles 1/2.

Etude historique. Passé, présent, avenir. L'Alsace-Lorraine martyre, attentat à la morale nationale, par Frédéric Haas.... — Paris, E. Lazarus, 1872, in-8° de 12 feuilles.

Vollstaendiges... Orts-Lexicon... (Dictionnaire complet... des localités de l'Alsace-Lorraine... Par H. Rudolph...) — Leipzig, Louis Zander, 1872, in-8° de 2 feuilles 3/4.

Elsasz-Lothringen. . (L'Alsace-Lorraine. Vues du pays et tableaux de mœurs, par Henri Noé. Avec 40 vignettes). — Glogau, Carl Flemming, 1872, in-16 de 18 demi-feuilles.

Alsace-Lorraine. Législation. Administration. Organisation. Du 1er avril 1871 au 1er avril 1872. Mémoire présenté, le 9 avril 1872, au Reichstag allemand, par le chancelier de l'empire... Berlin, G. van Muyden, 1872, in-8° de 2 feuilles 1/2.

Alsace-Lorraine. Actes législatifs publiés par le gouvernement allemand pendant l'année 1871 Traduction et analyse par E. Gonse.. Extrait de l'*Annuaire de législation comparée.* — Paris, Cotillon, 1872, in-8° de 2 feuilles 1/2.

Départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Haute-Saône. Rétablissement sur le territoire français des voies navigables, interceptées par la nouvelle frontière. Commission interdépartementale. — Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1872, in-8° de 3/4 de feuille.

Richesse minérale du département de Meurthe-et Moselle, par M. A. Braconnier... — Nancy, Husson-Lemoine, 1872, in-16 de 7 feuilles et 8 planches.

Supplément au Tableau d'honneur de la Meurthe, par Henri Lepage, — Nancy, N. Collin, 1872, in-8° de 7 feuilles 1/4.

Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, par M. le Dr Baillot... — Bar-le-Duc, imp. Contant-Laguerre (18 2), in-8° de 4 feuilles 1/2.

Epigraphie de la Moselle. Etude par Charles Robert... — Paris, A. Levy, 1869, in-4° de 6 feuilles et 3 planches.

Nouvelle géographie méthodique du département des Vosges, par Husson... — Epinal, Vve Durand, 1873, in-18 d'une feuille.

Souvenirs d'un volontaire. Campagne 1870-1871... 1re partie. Les Vosges. — Paris, imp. E. Donneau, 1872. in-18 de 3 feuilles 1/2.

Statistique agricole de l'arrondissement de Nancy... par M. Edouard Bécus... — Nancy, Nicolas Grosjean, 1872, in-8° de 25 feuilles.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, Tome I. — Bar le-Duc, Contant-Laguerre, 1871, in-8° de 10 feuilles et 8 planches.

Pèlerinage de N.-D. de Benoite-Vaux. — Limoges, Barbou frères, (1872), in-16 d'une feuille. (*Bibliothèque des pèlerinages.*)

Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, par M. J.-A. Schmit. — Nancy, Lucien Wiener, 1872, in-8° d'une feuille 1/2 et une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie.*)

Notice sur l'église de Fléville. — Nancy, Vagner, 1872, in-16 d'une feuille.

Pierre de Walbrunn ou les orphelins de Gravelotte ou les enfants de la vengeance. Drame en 4 actes, avec chants, par P. L. Cousin.. Paimbœuf, chez l'auteur (1872), in-16 d'une feuille 1/2.

Hesse, son ancienne abbaye, son prieuré, son église et ses annales, par l'abbé Hermann Kuhn... Nancy, Vagner, 1872, in-8° de 5 feuilles 1/4 et 8 planches.

Création d'un chef-lieu de canton en remplacement de Gorze....

Erection d'un monument commémoratif de la bataille de Mars-la-Tour... — Paris, imp. de A. Michels, 1872, in-4° de 2 feuilles.

Trois mois à l'armée de Metz, par un officier du génie. Avec une carte des opérations. Deuxième édition. — Bruxelles, C. Muquardt, 1871, in-16 de 8 feuilles 1/2.

P. Guyot. Les femmes du peuple de Nancy et les prisonniers français... Nancy, imp. de N. Collin, 1872, in-8° d'une feuille.

Séance de rentrée des Facultés et d'installation de la Faculté de médecine de Nancy. Discours de M. Dareste de la Chavanne... — Nancy, Berger-Levrault, 1872, in-8° de 3/4 de feuille.

Société des Amis des Arts de Nancy. Exposition de 1872. Catalogue... — Nancy, imp. Sordoillet (1872), in-16 de 2 feuilles.

(*La fin au prochain numéro.*)

Les Guises, les Vallois et Philippe II. — Tel est le titre d'un ouvrage qu'a publié, il y a quelques années, M. Joseph de Croze, conseiller de préfecture de Seine-et Oise, et qui est certainement inconnu à la plupart des bibliophiques lorrains. Ce livre, qui renferme beaucoup de documents inédits (notamment les correspondances des princes de la maison de Lorraine) tient intimement à notre histoire, et mérite d'être distingué comme rédigé avec une rare impartialité. Nous le signalons donc comme très-digne d'être consulté en ce qui concerne les affaires de la Ligue, le rôle joué par les Guises et le duc Charles III dans ces événements.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1873.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 mai 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Angenoux, avocat général près la Cour d'appel de Nancy, par MM. Bretagne, Volmerange et Wiener, et M. Paul Denys, vice-président du tribunal civil de Saint-Mihiel, par MM. Volmerange, Laprevote et J. Renauld.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, portant avis de la subvention de 100,000 francs affectée à la restauration de la partie du Palais ducal de Nancy, qui a conservé les dispositions de l'ancienne demeure des ducs de Lorraine, et qui renferme aujourd'hui le Musée lorrain.

M. Delbos professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Nancy, a adressé, au nom de la Faculté, des remerciments à la Société à propos de la portion de tête de *Bos primigenius* qui se trouvait au Musée lorrain, et dont le Comité s'est dessaisi en faveur du Musée d'histoire naturelle de Nancy.

Le Président a reçu de M. le Maire de Nancy une lettre par laquelle ce magistrat annonce que par testament olographe du 17 mai 1871, déposé en l'étude de Me Crépin, notaire à Nancy, Mme Joséphine Fleig, veuve de M. Antoine Louis, dit Larosé, propriétaire à Nancy, a légué au Musée lorrain un tableau peint par R. Martin, et représentant une bataille de Charles V contre les Turcs.

Le Comité possède aujourd'hui ce tableau, qui se trouve placé dans la salle des séances.

La Société vient de perdre un de ses membres honoraires les plus anciens et les plus estimés : M. de Caumont, correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, directeur de l'Institut des provinces de France, est mort à l'âge de 70 ans dans son château de Magny, près de Rouen. Archéologue émérite, zélé propagateur des progrès et des découvertes de cette branche des sciences qu'il aimait par-dessus tout, M. de Caumont laisse dans le monde des savants une place difficile à remplir.

La Société, reconnaissante de l'intérêt qu'il lui portait et dont il avait donné de nombreuses preuves, décide que l'expression de ses regrets sera consignée sur le registre de ses délibérations, et qu'un extrait en sera adressé aux membres de la famille de M. de Caumont.

Dans sa séance du 12 janvier 1872, la Société avait décerné le titre de membres honoraires à MM. les présidents des Sociétés savantes qui lui étaient venues en aide à la suite du funeste incendie du 17 juillet 1871 ; mais M. de Caumont étant déjà nominativement porté sur la liste dès avant cette époque, il avait paru convenable de maintenir son nom. Aujourd'hui, en exécution de sa délibération du 12 janvier 1872, la Société décide que le titre de membre honoraire est donné à M. le Président de la Société française pour la conservation des monuments historiques en témoignage de gratitude pour la preuve de bonne confraternité qu'elle a reçue de cette Compagnie.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches sur le lieu de naissance du pape saint Léon IX, par Dagobert Fischer.

Etude sur l'histoire des juifs dans les terres de l'évêché de Strasbourg avant et depuis la réunion de l'Alsace à la France, par Dagobert Fischer. Metz, 1867.

Notice historique sur le château de Hunebourg (près de Neuviller), par Dagobert Fischer. Mulhouse, 1873.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, IIe série, tome VIII, 1re livraison (1871) ; 2e livraison (1872).

Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, 7 volumes ; nombreuses planches (collection complète), 1862 à 1871.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872, n° 4.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1872, 26e volume (6e de la 2e série).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, tome V, 3e partie ; tome VI, 1re partie.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. X, 1872.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1871.

Lectures.

M. Louis Benoit donne lecture de la seconde partie d'un travail de M. Arthur Benoit, dont la première a paru dans le XIVe volume de la 2e série des *Mémoires de la Société*, sous le titre de : *Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine.*

La Société surseoit à se prononcer sur ce travail jusqu'au jour où M. Benoit soumettra les dessins qui doivent l'accompagner.

—

Extrait de la séance du 13 juin 1873.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la décision prise par le Bureau de la Société dans sa réunion du 19 mai dernier :

Composition de la Commission dite Comité du Musée historique lorrain.

En exécution du paragraphe 1er de l'article 1er des nouveaux statuts de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, approuvés par décret du Président de la République, du 24 décembre 1872, qui porte que le Bureau de la Société s'adjoint 17 membres, pris dans le sein de la Société, pour former une commission dite Comité du Musée historique lorrain, dont le préfet de Meurthe-et-Moselle et le maire de Nancy sont président et vice-président-nés,

Le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni le 19 mai 1873, au Palais ducal, dans le lieu ordinaire des séances de la Société, et, après une discussion à laquelle ont pris part tous les membres présents ;

Attendu que les membres titulaires et correspondants de l'ancien Comité du Musée lorrain habitant Nancy ont tous, et chacun dans la mesure de ses goûts et de ses aptitudes, témoigné de leur zèle et de l'intérêt qu'ils portent à la prospérité de l'établissement dont l'entretien leur était plus spécialement confié, et qu'il est juste de leur en tenir compte ;

Considérant que, distraction faite des membres étrangers qui, aux termes des nouveaux statuts, ne peuvent plus faire partie du Comité, le nombre de ceux qui habitent Nancy se trouve réduit à 18, et qu'il serait fort délicat et peu convenable de procéder à l'élimination d'un seul nom ;

Déclare s'adjoindre pour former la commission instituée par l'art. 1er des statuts, et sous la réserve de l'approbation spéciale de la Société, les 18 membres anciens,

tant titulaires que correspondants habitant Nancy, qui faisaient partie de l'ancien Comité du Musée, la première vacance qui se produira ne devant pas être remplie ;

En sorte que la commission dite Comité du Musée historique lorrain se trouve composée de la manière suivante :

Président-né : M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle.
Vice-président-né : M. le Maire de Nancy.
Président : M. Henri Lepage.
Vice-président : M. J. R nauld.
Secrétaire perpétuel : M. le baron de Dumast.
Secrétaire : M. Charles Laprevote.
Secrétaires-adjoints : MM. L. Wiener et Quintard.
Trésorier : M. l'abbé Guillaume.
Bibliothécaire : M. de Rozières.

Membres du Comité :

L. Benoit, bibliothécaire en chef de la ville.
Edmond Contal, avocat.
Charles Cournault, conservateur du Musée.
Cuny, architecte, inspecteur des travaux de restauration du Palais ducal.
Alfred Geny, ancien sous-inspecteur des forêts.
Gigout, architecte.
Jules Gouy.
Raoul Guérin.
Le comte de Landreville, ancien conseiller général.
Emile Lecreux.
Majorelle, fabricant d'objets d'art.
De Meixmoron de Dombasle, directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Melin, architecte, inspecteur des monuments historiques.
Morey, architecte de la ville.
Pierson de Brabois.
De Saint-Florent.
Anatole de Scitivaux de Greische.
Vivenot, architecte.

Et, attendu que le premier devoir des membres du Comité est d'assister régulièrement aux séances,

Le Bureau propose à la Société l'adoption de la résolution suivante :

« Tout membre du Comité qui aura manqué trois fois » dans l'année, sans motif légitime, transmis par écrit au » Président, d'assister aux séances, sera censé renoncer » à son titre de membre du Comité ».

Etaient présents : MM. H. Lepage, président ; J. Renauld, vice-président ; l'abbé Guillaume, trésorier ; de Rozières, bibliothécaire ; L. Wiener et Quintard, secrétaires-adjoints, et Charles Laprevote, secrétaire.

—

Le Président annonce à l'assemblée qu'à la suite de démarches faites par le Bureau près de M. l'architecte de la ville, et d'une lettre écrite par lui à M. le Maire de Nancy au nom du Comité, il a reçu de ce magistrat l'assurance formelle que, par décision du Conseil municipal, la partie de l'ancien Palais ducal restée libre entre la nouvelle école supérieure et le Musée lorrain, sur une longueur d'environ 9 mètres, était abandonnée complètement à la Société d Archéologie, y compris le rez-de-chaussée et les étages supérieurs, à charge par elle de rétablir la façade à ses frais, en se conformant au plan d'alignement précédemment arrêté, et de solder égale-

ment le prix des constructions qu'elle se propose de faire sur cet emplacement.

M. Bœswillwald, immédiatement prévenu, s'est rendu dernièrement à Nancy et a pris toutes ses mesures pour faire commencer les travaux sur la partie cédée, dès que le mur de séparation d'avec la nouvelle école sera construit.

L'assemblée, consultée, donne son approbation à la mesure prise par son Bureau de nommer pour cette fois 18 membres au lieu de 17 pour former la Commission du Comité, ainsi qu'à l'article du règlement qui lui est proposé et qu'elle déclare transformer en délibération pour être mis à exécution par le Comité.

L'assemblée décide en outre que le prochain numéro du *Journal de la Société* contiendra un extrait de la séance d'aujourd'hui, comprenant le procès-verbal de la composition du Comité, la décision qu'elle a prise à ce sujet et la communication qui vient de lui être faite par son Président.

MÉMOIRES.

ARMORIAL DE QUELQUES MONASTÈRES LORRAINS.

L'Armorial de 1696, de la Bibliothèque de Metz, dressé par ordre de Louis XIV, est manuscrit. La rentrée du duc Léopold dans ses Etats, avant que le travail ne fût terminé, explique les lacunes que l'on remarque dans cet important ouvrage, auquel nous empruntons les descriptions héraldiques de quelques monastères lorrains, et que nous avons toujours consulté avec fruit.

SCEAU DU PRIEURÉ
de
SAINT-QUIRIN.

CHANOINES RÉGULIERS.
Sceau du Collège de Lunéville.

1708

Sur le Calice de
Sturtzelbronn.

Abbaye de Belchamp
(d'après Noble Houat l'aîné)
1737

A. Benoit del. Lith. L. Christophe à Nancy

I. — *Ordre de saint Benoît.*

1. L'abbaye de Bouzonville porte d'azur à une croix de Calvaire d'or sur un monticule de même, la croix accolée d'une couronne d'épines d'argent.

2. L'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold porte d'azur à trois glands d'or tigés et feuillés de sinople[1].

3. L'abbaye de Moyen-Moutier porte de gueules à un saint Pierre à demi-corps tenant une clef d'argent[2].

4. L'abbaye de Saint-Avold porte d'argent à un saint Avold vêtu en religieux bénédictin, tenant de sa main droite un livre ouvert et de sa senestre une crosse en barre, le tout d'or[3].

5. L'abbaye de Senones porte d'azur à une épée d'or posée en sautoir[4].

6. Le prieuré de Fricourt porte d'or à un chevron d'azur, chargé d'un trèfle d'or[5].

1. Allusion au nom de Glandières, sous lequel ce monastère était connu pendant le moyen âge.

2. Saint Pierre figure dans les rarissimes monnaies attribuées à cette abbaye, qui possédait, comme tous les monastères de l'ordre de saint Benoit, une splendide bibliothèque. Chaque livre était catalogué et portait tracée à la main l'inscription *Mediani mnii catalogo* 1762, ou *Ex libris Mediani mnii* et *Mediani Monasterii anno* 1736.

3. L'abbaye de Saint-Avold est aussi connue sous le nom de Saint-Nabord, nom d'un saint martyr dont on voit la statue en costume romain sur la fontaine de la place publique de la ville. La vue de la place de la fontaine Saint-Nabord a été donnée dans le journal le *Monde illustré* du 30 juillet 1870.

4. Sur les livres du monastère, on lit, tracés à la main, *Mnii. S. Petri Senonien, an.* 1768.

5. La chapelle de ce prieuré, converti de nos jours en domaine rural, a été restaurée par son propriétaire, le respectable secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, M. le baron de

7. Le prieuré de Saint-Quirin porte d'azur à neuf besans d'or, 3, 3, 2, 1[1].

8. Le prieuré de Saint-Christophe de Vic porte d'azur à un saint Christophe d'or[2].

9. Les Bénédictines de Saint-Avold portent d'azur à une Annonciation de la sainte Vierge, le tout d'or 1694-1716).

10. Marie-Angélique de Cauchon de Lhery, abbesse de Vergaville, portait de gueules à un griffon d'or.

II. — *Ordre de saint Bernard.*

11. L'abbaye de Villers-Bettnach porte d'argent à une barre de sinople chargée d'une billette d'argent.

12. L'abbaye de Sturzelbronn porte d'argent à une

Dumast. Le chœur est carré et orienté; sur la clé de voûte on voit un blason avec un calice et les lettres J. W., et le millésime 1561 (armoiries du prieur qui fit réparer la voûte). Contre le mur à gauche, un autre blason portant une croix engrêlée, accostée de deux étoiles et des trois clous de la Passion. Une petite partie de la nef fait encore partie de la chapelle actuelle; le reste est une dépendance du corps de logis.

1 Le sceau du tabellionnage porte un saint Quirin en pied, armé de toutes pièces ; de la main gauche il tient un fanion où les besans sont rangés trois par trois; ils sont dessinés de même sur le bouclier qu'il a dans la main droite. Légende ✝ SIGIL. CONTRACTVVM PRÆPOSITVRÆ S. QVIRINI. 1736 François Wiesse, prieur, avait pour blason d'après l'*Armorial d'Alsace,* d'or à un chiffre d'azur composé de lettres de son nom entrelacées.

2. On peut voir le dessin de la statue du saint Christophe de Vic dans sa notice sur ce prieuré par M. l'abbé Pierson. (*Mémoires de la Société,* 1869).

vierge de sable, parti d'or à un lion aussi de sable, à une barre de gueules en bandes brochant sur le tout[1].

III. — *Chanoines réguliers.*

L'abbaye d'Autrey porte d'azur à un Sauveur tenant de sa dextre un monde ou globe croisé et ayant sa senestre levée, le tour d'or. Autour est écrit : PRIOR CANONICORVM. REGULARIVM. S.-HVBERTI[2].

1. L'abbaye cistercienne de Sturzelbronn portait, dans le cours du XVIIIe siècle *d'or à un lion de sable à une barre de gueules brochant sur le tout*. C'est du moins le blason que l'on apperçoit 1° sur la porte d'entrée de l'enclos abbatial, rétabli par l'abbé commendataire de Mahuet, vicaire apostolique de la principauté de Lixheim, un des bienfaiteurs de l'hospice Saint-Julien de Nancy; 2° sur le pied d'un calice en argent conservé dans la modeste église du hameau et datant du même prélat; 3° sur l'*Ex libris*, gravé, il y a un siècle, par un anonyme pour la bibliothèque de cette abbaye, perdue dans une vallée dans un des sites les plus sauvages des Vosges et dont la renommée culinaire s'est transmise jusqu'à nous grâce à l'auteur de l'*Alsace à table* (M Gérard, de Colmar, avocat, un de nos nouveaux confrères).

M. de Lambertye possède un sceau de ce monastère. Il est rond; entre deux grènetis : SIG. B. M. IN. STURTZELBRONN. 1708. Au milieu la sainte Vierge tenant l'enfant Jesus.

L'abbaye de Sturzelbronn a été l'objet d'une notice par feu l'abbé Marchal (*Journal de la Société*) et de travaux insérés dans les Revues de Metz par MM. G. Boulangé, le conseiller J. Thilloy et le curé Michel.

2. Le prieur d'Autrey, à la demande qui lui fut faite des armoiries de son monastère, envoya à Metz l'empreinte de son sceau. Plusieurs villes et couvents firent de même. Le Musee lorrain possède la châsse en bois doré et sculpté où étaient renfermées, avant la Révolution, les reliques de saint Hubert, patron de l'abbaye. Tous les collectionneurs lorrains connaissent la gravure dessinée et gravée par Joly, représentant le miracle si connu de l'apparition du cerf. Elle se vendait au siècle dernier, à Autrey, aux pèlerins qui venaient invoquer « *saint Hubert, patron de l'abbaye d'Autrey en Lorraine* ». Au bas,

IV. — *Ordre de saint Dominique.*

14. Les Dominicaines de Vic portent d'azur à un saint Dominique vêtu de l'habit de l'ordre, tenant de sa dextre un livre ouvert et de sa senestre une longue croix; à dextre, en pointe un chien portant en sa gueule un flambeau ardent, le tout d'or sur une terrasse de même.

M. l'abbé Pierson a publié dans les *Mémoires de la Société*, année 1870, une intéresante notice sur le monastère de Bethléem de Vic, avec planches. Le chien tenant un flambeau ardent figure aussi dans le blason de l'Ordre.

ARTHUR BENOIT.

NÉCROLOGIE.

M. L'ABBÉ MASSON.

La Société d'Archéologie lorraine vient encore de perdre un de ses plus anciens collaborateurs, M. l'abbé Joseph

on lit une prière demandant au bienheureux d'être délivré « des fâcheux accidents de la rage ». Le musée d'Epinal possède les magnifiques verrières de l'église abbatiale. Le sceau du prieur de Belchamp était le même que celui d'Autrey. (V. H. LEPAGE, Notice sur l'abbaye de Belchamp. *Mémoires de la Société,* 1867. Cette abbaye avait pour blason, d'après les armoiries accolées de l'abbé de Belchamp, M. Massu de Fleury et de l'abbaye, dessinées en 1736 par « noble Honat l'aîné », *d'azur à trois croix recroisetées d'argent à l'étoile d'or en abyme.* » (V. A. BENOIT, l'abbaye de Belchamp sous ses trois derniers abbés. *Nouvelles promenades dans Lunéville et ses environs,* publication interrompue depuis 1870). Outre l'*Ex libris* gravé par Honat, les livres de la bibliothèque étaient marqués ainsi: *Canoniæ Bello-Campo inscriptus* 1737. Les tours de l'abbaye de Chaumouzey (Vosges), du même ordre que Belchamp, étaient bâties sur le même modèle que celles de cette dernière.

Le sceau du collége de Lunéville, tenu par les Chanoines réguliers portait aussi, dans le champ de l'écu, un Sauveur bénissant,

Masson, vicaire de Dieuze, puis curé d'Autrepierre. Il venait d'être nommé à la collégiale de Bon-Secours, lorsque la maladie qui le minait depuis longtemps l'enleva brusquement le 18 avril 1873.

Né à Amenoncourt en 1806, ordonné prêtre en 1833, M. l'abbé Masson fut un des fondateurs de la Société scientifique et littéraire de Dieuze, créée le 10 août 1845, approuvée et autorisée le 23 mars suivant. Elle avait pour but de recueillir, dans un musée local, toutes les antiquités que l'on trouverait aux environs, dans cette mine inépuisable que l'on nomme Tarquimpol. Le premier compte-rendu parut à la fin de 1847; il était dû à la plume savante de l'abbé Masson. Déjà la Société avait recueilli quelques monnaies, des débris gallo-romains de sculpture, des poteries, etc., lorsque les événements politiques qui survinrent l'arrêtèrent dans son essor.

M. l'abbé Masson apporta à la Société d'Archéologie lorraine, dont il était membre depuis 1849, le résultat de ses investigations. Il fit paraitre dans les deux premiers volumes du *Journal* des notes : 1° sur une ancienne cloche de l'abbaye de Vergavile, qui se trouvait alors dans l'église de Gelucourt et qui aujourd'hui a été fondue (tome II, p. 49); 2° sur un bénitier gallo-romain, que l'on voit dans l'église de Linetre-Haute (avec planche, tome I, p. 98); 3° sur une inscription de la même époque, trouvée à Tarquimpol (id. id p. 93). Enfin, une étude remarquable sur le Bon-Pasteur, au point de vue de l'art symbolique chrétien, fut insérée dans le tome III des *Bulletins* (p. 361-372).

Le mauvais état de sa santé empêcha, depuis, ce respectable prêtre de s'occuper d'études archéologiques; mais, le peu qu'il a laissé sera toujours consulté avec

fruit par les nombreux amateurs qui s'occupent de l'histoire de la vallée de la Haute-Seille.

ARTHUR BENOIT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le docteur HERPIN, de Metz, décédé à Nice en janvier 1872, a légué au Musée ses collections d'antiquités, de numismatique, d'autographes d'hommes illustres, de photographies; ses brevets et diplômes académiques et autres, les médailles qu'il a obtenues dans des concours, etc.

— Mme veuve LAROSE, née Fleig, de Nancy, a également légué au Musée un très beau tableau de Martin, dit des Batailles, représentant une des victoires de Charles V, duc de Lorraine, sur les Turcs.

— M. DEROME, ingénieur des ponts et chaussées, a donné deux monnaies anonymes de l'archevêché de Vienne (XIIe siècle), trouvées dans le courant de cette année à Gare-le-Cou, près de Toul.

— M. l'abbé GRAND-EURY, curé de Moyen, a offert trois médailles, dont un jeton de l'hôtel de la Monnaie du duc Charles III, avec le millésime de 1587.

— M. CLAUDE, commandant en retraite à Badonviller, a donné deux pièces (petite monnaie de Metz en argent et jeton du Dauphiné) trouvées, au mois d'avril dernier, en démolissant un mur de l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur.

— Notre confrère, M. Dubois, professeur à la Faculté

de droit, a offert, de la part de son beau-père, M. Duhoux, ingénieur en chef à Turin, les objets suivants trouvés, vers 1837, dans les fouilles de fondation des culées d'un pont sur l'Euron, près de Bayon : 1° Une tige en fer qui paraît avoir servi de foret; — 2° une médaille de dévotion représentant Notre-Dame de Liesse; — 3° une rondelle en cuivre ciselée, du xvie siècle, qu'on suppose avoir été un ornement pour la tête d'un cheval; — 4° enfin, deux petits crochets en cuivre.

— M. Henri de Coweau a donné quelques vases en poterie et armes de l'époque gallo-romaine, trouvés à Bouxières-aux-Dames, il y a plusieurs années.

— M. Olry, d'Allain, à offert : 1° trois fragments d'objets en silex; — 2° un grain de collier en terre; — 3° une pièce en argent du duc Thiébaut II, au type décrit par Dom Calmet sous le n° 11 dans son explication des monnaies de Lorraine; — 4° un jeton de Louis XVI; — 5° un moneron.

—

Un de nos confrères, M. Barbey, a découvert tout récemment, en faisant faire des fondations dans sa propriété de la rue Sainte-Catherine, un certain nombre de squelettes humains ensevelis à une profondeur de 1 mètre 80 dans des remblais. Avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, MM. Barbey, père et fils, ont bien voulu faire profiter la Société d'Archéologie de cette trouvaille intéressante. Malheureusement, les fouilles n'ont pas produit tout ce qu'on pouvait en attendre et, quoique faites avec soin, elles ne sont pas de nature à nous renseigner sur l'âge de ces inhumations.

Tout ce qu'on sait se réduit à ceci : l'emplacement occupé est celui de la contre-escarpe du bastion de Vaudémont; les corps ensevelis sont ceux d'adultes, presque tous dans la force de l'âge; ce sont des hommes paraissant robustes. Une vingtaine de sujets ont été rencontrés, mais il en existe davantage, ainsi que le prouvent des tranchées qui ont rencontré les extrémités de nouveaux squelettes,

Dans les déblais, formés de terres noires fétides, avec de nombreux débris de tuiles, de briques du revêtement des murailles anciennes, de faïences, on a trouvé seulement : un manche d'outil en ivoire, d'un style ancien, présentant une scie de fer engagée à l'une de ses extrémités; une petite pièce de billon ou *quarta solidi* frappée à Metz, peut-être vers 1610; un bouton sphérique formé de deux cupules de laiton embouties; ce bouton, ressemblant particulièrement aux boutons en usage dans la cavalerie, a été rencontré sous un squelette.

On a de plus recueilli à un niveau supérieur un torse demi-relief, soit d'un saint Jean-Baptiste, soit du Christ, mais privé de tête et de bras et sculpté sur une dalle rectangulaire faisant applique; cette œuvre, d'un bon style et d'une bonne exécution, a pu décorer un autel ou le fond d'un sanctuaire. Là se bornent toutes les trouvailles ; tous les corps reposaient sans ordre, sans trace de cercueil ou de tout autre marque de protection dans ce sol de remblais, surmonté d'un hangar qui avait environ un siècle d'existence, d'après les titres.

MM. Barbey ont bien voulu joindre aux objets que nous venons d'énumérer, et ce pour le Musée lorrain, deux dalles funéraires provenant de la chapelle des frères de saint Jean-de-Dieu établis, vers 1750, sur la

propriété qu'ils occupent rue Sainte Catherine. Ces dalles portent les inscriptions suivantes :

CI GIT

LE R P RICHARD GARNIER
PRIEVR DE CETTE MAISON
DECEDÈ LE 2 MAI
REQUIESCAT. IN PACE

—

CI GI

LE. R. P TVRC
RELIG$_x$ PRETRE DE LORDRE
DECEDE LE 7 JVIN 1784
REQVIESCAT IN PACE.

RAOUL GUÉRIN.

—

M. l'abbé Colnot, curé de Fresse, a envoyé 4 fr. pour sa souscription au Musée lorrain.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

(*Suite et fin.*)

Société d'études scientifiqnes de Nancy. — Nancy, imp. Sordoillet (1872), in-8° d'une demi feuille.

L'école chrétienne. Sermon prononcé dans l'église Saint Léon de Nancy, le dimanche 4 août 1872, par M. l'abbé Villemet. — Nancy, Vaguer, 1872, in-8° de 2 feuilles 3/4.

Le livre. Sermon prononcé à la cathédrale de Nancy, le dimanche 17 novembre 1872, par M. l'abbé Villemet. — Nancy, Vagner, 1872, in-8° de 2 feuilles 1/4.

Notice sur la chapelle dédiée à la Vierge des Sept-Douleurs et connue sous le nom de Notre-Dame de Gare-le-Col située près de la ville de Toul. — Paris, Poussielgue, 1872, in-18 d'une feuille.

Guerre de 1870... Phalsbourg. Par un passant. Avec 4 lithographies. — Strasbourg, Simon, 1872, in-12 de 3 feuilles 1/6.

De Paris à Vaucouleurs à vol d'oiseau. Relation d'un voyage scientifique en ballon, par C. Flammarion et Ch. Boissay. — Paris, Gauthier-Villars, 1873, in-8° d'une feuille 1/4.

Cour d'appel de Nancy. Etude sur trois gardes des sceaux de France nés en Lorraine. Discours prononcé le 4 novembre 1872, à l'audience de rentrée, par M. Lucien Adam... — Nancy, Vagner, 1872, in-8° de 2 feuilles 3/4.

La fille du roi René, drame danois de Henrik Hertz, traduit par H. J. P... — Avignon, Aubanel frères, 1872, in-16 de 2 feuilles 1/2.

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par Ch. de Robillard de Beaurepaire. — Rouen, A. Le Brument, 1869, in-8° de 8 feuilles 1/4.

Eloge de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1819, par l'abbé D. A. L. Frayssinous... — Orléans, H. Herluison, 1869, in-8° d'une feuille 1/2. (Tiré à 30 exemplaires.)

La Jeannade, essai d'un poëme épique sur la mission de Jeanne d'Arc, par A. F. — Aubenas, imp. Léopold Escudier, 1871, in-12 de 13 feuilles.

Jeanne d'Arc n'a point été brûlée à Rouen. Réimpression de trois écrits sur ce problème historique... — Rouen, Lanctin, 1872, in-8° de 3 feuilles 1/4.

Apparition de Jeanne d'Arc à la chapelle de N.-D. de Bermond.... (Signé : H. de F.) Neufchâteau, imp. de Kienné, 1872, in-12 de 6 feuilles 1/2.

Apparition miraculeuse à Paris. (Signé: Gallus.) — Paris, typ. Rodière (1872), in-4° d'un feuillet. (Factum politique à propos de Jeanne d'Arc.)

Pèlerinage à Domremy. (Signé: Gallus.) — Paris, typ. Rodière (1872), in-4° d'un feuillet (Autre forme du même factum.)

Forschungen über die Quellen... (Recherches sur les sources de l'histoire de la Pucelle d'Orléans, par P. Beckmann...) — Paderborn, Junsermann, 1872, in-8° de 6 feuilles.

Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre. Première édition conforme au manuscrit original, publiée avec fragments inédits pour la Société de l'histoire de France, par le marquis de Chantérac. Tome I. — Paris, Veuve Jules Renouard, 1870, in-8° de 26 feuilles 1/2.

L'ambassade de Choiseul à Vienne en 1757 et 1758, d'après des documents inédits. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques... par M. Filon. — Paris, A. Durand, 1872, in-8° de 10 feuilles 1/2.

Vie de Saint Guérin .. Son culte et ses reliques. Par M. l'abbé Ruffin.... — Genève, Grosset et Trembley, 1872, in-18 de 12 feuilles.

Notice biographique sur le docteur Félix Maréchal, maire de Metz.. par le docteur Eugène Maréchal... (Exposé de l'*Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle...*) — Nancy, imp. E. Réau, 1872, in 8° d une feuille 3/4.

Publication de la réunion des officiers. La vérité sur le Masque de fer (les empoisonneurs) d'après des documents inédits des archives de la guerre et autres dépôts publics (1664-1703) Par Th. Iung.... Ouvrage accompagné de cinq gravures et plans inédits du temps — Paris, Henri Plon, 1872, in-8° de 29 feuilles. (Ce serait, d'après l'auteur, le Sr de Marchiel, gentilhomme lorrain.)

Vie de M. l'abbé Moye... fondateur de la congrégation des sœurs de la Providence en Lorraine.... par M. l'abbé J. Marchal... — Paris, Bray et Retaux, 1872, in 8° de 40 feuilles 1/4.

OEuvres de François de Pange (1789-1796) recueillies et publiées avec une étude sur sa vie et ses œuvres, des notes et une table analytique par L. Becq de Fouquières. — Paris, Charpentier, 1872, in-18 de 9 feuilles 3/4.

Biographie de J.-B. Salle.... Extrait de l'ouvrage intitulé *Charlotte de Corday et les Girondins* par M. Charles Vatel.... Avec deux fac-simile d'autographes. — Paris, Henri Plon, 1872, in-8° de 10 feuilles 1/4.

ERRATA.

Notre confrère M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, nous signale les erreurs ci-après qui se sont glissées dans notre *Journal* et nos *Mémoires* :

Page 64, du *Journal*, mars 1873, au lieu de : Tables synchroniques de l'histoire de Lorraine, etc., imprimé à Nancy en 1844; *lisez* : imprimé à Saint-Nicolas-du-Port, chez Prosper Trenel.

Mémoires, tome XIV de la 2e série, page 258, note 1, au lieu de : Saint-Mihiel, sous-préfecture du département de la Meuse; *lisez :* Saint-Mihiel, chef-lieu de canton, siége de la Cour d'assises de la Meuse.

Même page, note 2, ligne 1re, au lieu de Danviller, petite ville, etc.; *lisez :* Damvillers, chef-lieu de canton du département de la Meuse.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

④ JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1873.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 juin 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Bureau au sujet de la composition de la commission dite Comité du Musée historique lorrain. La Société approuve les propositions qui lui sont faites par son Bureau et décide que ce procès-verbal sera publié dans le prochain numéro de son Journal.

Admission de membres.

Sont admis comme membres titulaires : M. Angenoux, avocat général près la Cour d'appel de Nancy, et M. Paul Denys, vice-président du tribunal civil de Saint-Mihiel.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Morey l'informe qu'il dépose, pour être placées dans les collections archéologiques du Musée, dix-huit copies faites par lui sur les dessins de notre regretté confrère M. Chatelain, représentant des édifices religieux lorrains, dont plusieurs sont aujourd'hui démolis. La Société charge son Président de transmettre à M. Morey l'expression de ses remercîments.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude sur les inondations de la Meuse et sur les travaux qui ont été exécutés pour en diminuer la fréquence et l'intensité, par M. Petitot-Bellavène, 1873.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, tome VII, 1872.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Liste des membres. — Instructions. — Liste des sociétés savantes des départements, 1873.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, 5e série, tome IV. Septembre-octobre 1872.

S. P. Q. R. — Bullettino della Commissione archeologica municipale. — Marzo-Aprile 1873. Roma.

ROMANIA. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, n° 5. Janvier 1873.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 94, avril 1873. Procès-verbaux.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, année 1872.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1871 à 1872, 11e série, tome Ier.

Société archéologique de Rambouillet. — Mémoires et documents, tome Ier, 3e livraison, 1873.

Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, tome III, 1873, n° 2.

Rapport sur les travaux de l'année 1867-1868, *présenté à l'Académie des Bibliophiles dans sa séance générale du* 12 *mai* 1868, par M. Anatole DE MONTAIGLON

Notice sur une figurine gallo-romaine en bronze du Musée de Soisson, par Anatole DE MONTAIGLON 1872.

Notice sur l'ancienne statue équestre, ouvrage de Daniello Ricciarelli et de Biard le fils, élevée à Louis XIII en 1639 *au milieu de la place Royale à Paris, et détruite en août* 1792, par M. Anatole DE MONTAIGLON.

Le Chant de mort du chêne. — Souvenir des côtes de Vendée, par Anatole DE MONTAIGLON.

Rapport sur la visite faite par la Société impériale des antiquaires de France à l'hôtel Carnavalet.

Le Livre de Geta et de Birsia ou l'Amphitrionéïde, poëme latin de Vital de Blois, auteur du XIIe *siècle*,

traduit en français. Paris, 1848. Autographié et tiré à soixante-quinze exemplaires.

Discours de M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique, à l'Assemblée générale des délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne le samedi 19 *avril* 1873.

Aperçu historique sur le culte de Marie, par M. L'ABBÉ J. CORBLET.

Lectures.

M. L. Benoit donne lecture d'une notice sur *le Calligraphe lorrain Bernard.*

M. Henri Lepage communique un mémoire intitulé : *Le Château de Belfort fief lorrain.*

MÉMOIRES.

LETTRE DE NICOLAS-FRANÇOIS SUR LA MORT DE FERDINAND DE LORRAINE.

A l'occasion d'une mort qui vint surprendre et occuper un instant l'opinion publique, la plupart des journaux entretenaient, il y a quelques mois, leurs lecteurs de la maladie connue sous le nom de gravelle, et, après avoir énuméré les victimes de cette cruelle affection, depuis Montaigne, Boileau et Bossuet, jusqu'à Désaugiers, Sainte-Beuve et Napoléon III, ils décrivaient les opérations pratiquées par les docteurs Civiale et Leroy-d'Etiolles pour l'extraction de la pierre.

Nous aussi, nous dirons quelques mots sur la lithotomie en Lorraine, mais c'est moins pour suivre l'exemple des feuilles politiques que pour commenter une lettre inédite de Nicolas-François sur un événement qui faillit provoquer l'extinction de la Maison de Lorraine en plein XVII^e siècle.

La pratique de la taille en Lorraine remonte à une époque déjà reculée ; la fréquence des calculs vésicaux dans nos contrées, rendait souvent nécessaire une opération confiée à des hommes généralement dépourvus de connaissances littéraires et théoriques. Attachés aux armées et aux hôpitaux, les chirurgiens pansaient les blessés et pratiquaient les opérations. Ils étaient aussi presque exclusivement chargés de la visite des lépreux et des pestiférés.

Le cellérier de Nancy pour l'année 1496 mentionne dans ses comptes que « Monseigneur (le duc) a de nouvel assigné à Nancy, son poursuivant, pour les bons et agréables services qu'il lui a faicts et mesme de ce que naguère lui est advenu cinq accidents dont pour le gœrir lui a esté force de tailler.... douze resaux de blé de pension. »

L'histoire intime de René II ne révèle pas que ce prince ait été atteint d'une maladie de vessie, et peut être était-il question déjà d'un de ses fils ; toujours est-il que le duc Antoine souffrait, à ses derniers moments, d'une affection de ce genre, car on lit dans une lettre de sa mère, Philippe de Gueldres, datée de juin 1544 :

« Mons^r l'abbé, mon bon pere et amy en N^re S^r. Un recepveur est venu de Bar au regart de mon filz, il est toujours en la main du méd^s et comme n'estans hors de l'espérance des mesdessins, sinon qui disent que s'il

pouat oriner encor seroit en espérance, il ne retient riens et ce qu'il boit et mange et remet tout......

» Il ni a medessins ni surosgiens qui en sache que dire sinon qu'il y a pou d'espérance à son retour mon filz de Bar me fait response en mes lettres, et mescript qu'il est bien mal de sa personne ils ont encor retenu le gros Didier pour mescripre le tout il ni... mos[r] de Morle ni aultre mesdessins qui m'escripve rien de sa personne car ils ne scavent où ils en sont[1]...... »

En 1603 Bastien, et en 1612, Collesson, chirurgiens opérateurs, taillèrent deux enfants à l'hôpital Saint-Julien de Nancy[2].

Enfin, Dom Calmet raconte que « le prince Ferdinand, qui se sentoit souvent travaillé de la pierre, résolut de se faire tailler le premier jour d'avril de l'année 1658. Callot, opérateur lorrain en grande réputation, fut choisi par le duc François pour faire l'opération[3] ».

Nicolas-François était alors à Paris et il s'empressa d'informer de cet événement son beau-frère, Gaston d'Orléans, par la lettre dont nous transcrivons ici les termes simples et touchants; le manuscrit original fait partie des collections lorraines de M. J.-B. Thiéry. Tracée en grandes lettres cursives inclinées, cette épître est pliée en long, suivant l'usage du temps, et close par un fil de soie avec double cachet de cire aux armes de Lorraine. Elle porte la date de 1659, et non de 1658; mais

1. *Notes sur quelques épîtres de Philippe de Gehldres,* par l'abbé Guillaume.

2. Archives de l'hôpital Saint-Julien. *Esquisse de l'histoire de la médecine en Lorraine,* par J.-B. Simonin.

3. *Histoire de Lorraine,* t. VI, col. 470.

Dom Calmet avait emprunté son récit aux Mémoires du marquis de Beauvau, et l'auteur, dans sa préface, avait eu soin d'écrire : « Je ne me suis point arresté trop ponctuellement à l'ordre des temps, pour ne pas me trop fatiguer par des recherches chronologiques et ie n'ai eu recours qu'à ma mémoire pour en marquer les dattes ».

C'est ce qui explique cette erreur d'une année.

« A Paris, ce 2e avril 1659.

» Monsieur,

» La connoissance que iay de la part de V. A. R. pran à mes interests m'oblige de l'avertir de la perte qu'elle a faict d'un très-humble serviteur et de celle que iay faict d'un tres chere fils, le bon Dieu me laïant osté le lendemain de sa taille qui fust hier, quoiqu'elle se soit faict avec toute l'arte et l'adresse possible ainsi que le sieur Guenaut et autre médecin de Paris présan avec le mien lont atesté. ie ne doute point que V. A. R. ne me compatisse dans une perte si douloureuse et si sensible et qu'elle ne me continue et au fils qui me reste l'honneur de sa protection ainsi que ie len suplie et de me croire plus que personne au monde, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant frère et serviteur — le duc François de Lorraine » — et au verso du premier feuillet : « ie pran la liberté de dire à V. A. R. que mon pauvre fils est mort comme un St et que sa uie a esté de mesme, son confesseur attestant qu'il croit qu'il est sorti de ce monde avec la pureté qu'il avoit aporté de sa naissance. ie ne mande point à Madame cest perte de peur de la surprandre à contre-temps connoissan son bon naturelle et dans la croiance que iay que V. A. R. sera bien aise que ien use de la sorte et quelle aimera mieux choisir quelque heur pour luy faire scavoir. —

« (Au dos) à Monsieur — Monsieur le Duc d'Orléans »

Le marquis de Beauvau, dans ses mémoires, donne les détails de l'opération subie par le jeune prince : « Quoique, dit-il, son cœur ne se démentit point, lorsqu'il vit néanmoins les appareils préparez à cet effet, et qu'on lui dit qu'il falloit souffrir d'estre lié et étendu sur une table, cela le troubla un peu et il voulut remettre la partie à un autre jour. Le sieur Guenau, médecin du Roi, qu'on avoit appelé avec ceux du duc François et de la duchesse d'Orléans pour assister à cette opération, voyant ce petit chancellement, le piqua d'honneur et lui remontra que s'il différoit cette exécution, le Roi et toute la cour l'expliqueroit à foiblesse de cœur. Il lui mit devant les yeux l'ancienne valeur des princes de sa maison et le fit enfin résoudre à ce qu'on voulut. Comme sa résolution fut plutôt un effet de la honte, que d'une entière liberté de cœur, le sieur Valette qui assistoit à cette cure, m'a dit qu'il se fit un si violent transport au cerveau, qu'il en tomba deux ou trois heures après en délire et mourut quinze ou seize heures après sa taille. »

Tout comme aurait pu le dire l'opérateur lui-même, Beauvau ajoute, à titre de consolation, qu' « il lui a esté asseuré que l'opération avoit esté très-heureusement faite, quoique la pierre fust et grosse et un peu adhèrente ».

Ferdinand était né à Vienne le 30 décembre 1639[1]. A défaut d'enfant issu du mariage de Charles IV et de Ni–

1. Le fils de Nicolas-François et de Claude de Lorraine avait eu pour parrains l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne ; l'impératrice douairière et l'impératrice étaient ses marraines, et on lui avait donné les prénoms de Ferdinand-Philippe-François-Joseph-Ignace-Dominique-Gaspard. (Annales de Claude Guillemin, échevin et tabellion de Saint-Nicolas. — Manuscrit de la bibliothèque J.-B. Thiéry.)

cole, il était appelé à régner un jour sur la Lorraine. La princesse Nicole, par son testament, avait confirmé les droits héréditaires de son neveu[1], et, bien qu'il fût l'héritier présomptif de la couronne ducale, sa mort fit peu d'impression en Lorraine. Nos malheureuses contrées, épuisées par la guerre, la famine et la peste, restaient sous le joug de l'occupation étrangère, et Nancy, livré aux exigences du gouverneur du roi de France, attendait avec anxiété des nouvelles de son souverain encore captif à Tolède.

Ferdinand, par sa bonté naturelle, rappelait son aïeul le duc Henri II, et, bien qu'il eût à peine atteint sa vingtième année, il avait déjà fait quatre campagnes et donné des preuves, dans des circonstances périlleuses, de beaucoup de sang-froid, de présence d'esprit et de jugement. Aussi Turenne s'intéressait au jeune lorrain, et son oncle Charles IV, en apprenant cette fin prématurée, exprimait une véritable douleur. Le 18 avril 1659 il écrivait : « J'ai reçu cette nouvelle comme si on l'avoit de sang-froid égorgé. Je crains que mon pauvre frère ne se laisse emporter de douleur et ne tombe bien malade, ainsi voyez de le bien consoler, et que la Duchesse d'Orléans y employe ce qu'elle pourra. Il semble que Dieu veut toute la maison, n'épargnant ni vieux ni jeune[2] ».

1. « L'an 1657, le mercredy 20 février, mourut à Paris sur les huict heures du soir, Mme Nicole de Lorraine, épouse du duc Charles, quatrième du nom. — Elle a fait un testament par lequel elle substitue Mr le prince Ferdinand en tous ses droits successifs et aultres ; elle a nommé pour exécuteurs testamentaires Mr le duc François et Mr Mengin adjoint pour ladite exécution. » — (Même manuscrit de Claude Guillemin.)

2. Lettre du duc Charles au sieur de Saint-Martin, citée par Dom Calmet, t. VI, col. 471.

Quant à Beauvau, l'ancien précepteur de Ferdinand, il termine son récit par une réflexion ingénieuse :

« Lorsque ce malheur arriva, j'étais allé chez moi en Lorraine, de sorte que je n'eus pas le déplaisir de voir mourir un prince à qui j'avois donné toute mon affection. Il est certain que si je m'y fusse trouvé, je me serois opposé aux médecins, afin qu'ils remissent la taille à un autre jour et j'aurais conseillé de faire tailler quelque personne devant lui, pour lui en faire voir la manière et l'accoutumer à ce péril[1]. »

De son mariage avec sa cousine Claude, Nicolas-François avait eu deux filles, mortes en bas-âge, et deux fils. Après le décès de Ferdinand, il ne lui restait que son dernier enfant, né en 1642.

C'est ainsi que ce jeune prince devint l'héritier de la couronne ducale sous le nom de Charles V; s'il mourut sans avoir pu délivrer ses états de l'invasion étrangère, il laissait du moins un fils, qui fut plus tard le duc Léopold, ce prince aimé dont on cite le règne comme une ère de réparation et de bonheur pour la Lorraine.

C'est ainsi que se justifiait ce mot de Bossuet : D'un grain de sable, parfois, dépend le sort des peuples et des empires.

Jules RENAULD.

NOTES SUR QUELQUES LOCALITÉS ANCIENNES CITÉES DANS LES ACTA SANCTORUM.

Le recueil des *Acta Sanctorum* des Bollandistes renferme une mine précieuse de documents, non seulement

1. Mémoires de Beauvau, page 167.

pour l'histoire ecclésiastique, mais encore pour l'histoire civile, la chronologie et la géographie. Dans cette vaste compilation se trouvent des renseignements géographiques précieux pour tous les pays ; car, avec un peu de patience, on peut dresser, siècle par siècle, une carte exacte de chaque contrée, en la complétant, nécessairement, à l'aide des anciennes chartes et des recherches fournies par les historiens locaux.

Si, dans les Bollandistes, on retrouve des noms de villages qui jusqu'alors paraissaient être de création moderne, en revanche, bien des localités, qui y figurent, ont été détruites et ont disparu à jamais. C'est à peine si quelques amoncellements de pierres, un nom dénaturé rappellent au chercheur l'existence de ce qui fut un village.

Je me bornerai à indiquer rapidement quelques villages des provinces de Lorraine et des Trois-Evêchés, formant anciennement les provinces ecclésiastiques de Metz, Toul et Verdun, relevant au spirituel de la métropole de Trèves.

I.

Dans la *Vie de Saint Adelphe*, évêque de Metz[1] (manuscrit de l'an 1197), on voit que les Bollandistes fixent au 29 août la translation des reliques de saint Adelphe à Neuwiller, gros bourg d'Alsace, sis sur le revers oriental des Vosges, dont l'abbaye fut sécularisée au xv^e siècle. L'église de Saint-Adelphe, où furent transférées les reliques du saint prélat, a été transformée en temple protestant. L'église de la paroisse renferme la châsse et quatre splendides tapisseries représentant la vie et les miracles du saint évêque de Metz. Ces tapisseries

1. Tome VI, mois d'août.

du xv[e] siècle ont été réparées avec soin il y a quelques années. Le chroniqueur anonyme, témoin oculaire de plusieurs miracles, n'a pas omis de mentionner d'où venaient les personnes guéries grâce à l'intervention du saint. La plupart sont du diocèse de Strasbourg, deux de l'Ortenau (pays de Bade actuel[1]), une du diocèse de Spire, enfin une jeune fille *de partibus Winidorum* (?).

Le pieux chroniqueur cite les localités suivantes de l'ancien évêché de Metz, lequel s'étendait, avant la Révolution, jusqu'au revers occidental des Vosges :

1. Metz, *quœdam Mutlieba de Metensi civitate.*

2. Sarrebourg, *de Sarburgo* (deux fois). Il s'agit plutôt ici de Sarrebourg (Meurthe) que de Saarbrück, malgré l'annotation des Bollandistes. Cette dernière ville appartenait aussi au diocèse de Metz. Sarrebourg (Meurthe) était le siége d'un archidiaconé. Les évêques de Metz et le chapitre de cette ville y frappaient monnaie. On trouve *Sarburc* en 1056, *Sarburgum* (xv[e] siècle), *oppidum de Sarburgo* en 1418.

3. Rimling, *Rimilingen.* Remilingas (865), Rymelingen (1352), village du canton de Volmunster (Moselle), dont le duc de Deux-Ponts, aux droits de l'abbé d'Hornbach, nommait à la cure rétablie en 1702[2].

L'archiprêtré de Bouquenom (Saar-Union) compte trois localités citées par le chroniqueur inconnu de 1197 : Romelfing, du canton de Fénétrange (Meurthe), Hirschland et Ottwiller, du canton de Drulingen (Bas-Rhin).

1. Bouxwiller, Friedolsheim, Griesbach, Hocfelden, Illkirch, Printzheim, Romanswiller, Rosheim, Rothbach, Schiltigheim, Still, Vendenheim, Wimmenau, Freistatt, Gengenbach (Ortenau).

2. Voy. J. Thilloy, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines*, 1861. — Pouillé manuscrit de la Bibliothèque de Metz, collecté par Dom Tabouillot, 1775.

5. Romelfing, *Rumelvingen*. Après avoir été, pendant la Réforme, une des rares paroisses catholiques tolérées dans la baronnie de Fénétrange, Romelfing, à la fin du XVIIe siècle, devint annexe de cette petite ville ; un décret épiscopal l'érigea en cure le siècle suivant. En 1482, on écrivait Rumelfingen[1].

5. Hirschland, *Willigota, puella de Hirslanden villa.*

6. Ottwiller, *Hillegundis femina de Ottenwylre villa.* Ces deux localités, éloignées de deux lieues l'une de l'autre, étaient du comté de Saarwerden, seigneurie passée, au XVIe siècle, entre les mains des comtes de Nassau, qui y introduisirent la Réforme. A la fin du XVIIe siècle, il n'y avait presque plus d'habitants. Lors de la visite de messire Pierron, curé de Fénétrange et archiprêtre, les églises de ces deux villages étaient entièrement ruinées[2] ; il n'en restait que les murailles. En 1687, le curé de Weyer, qui les desservait, n'y allait que par nécessité, c'est-à-dire pour les baptêmes, mariages ou enterrements. En 1721, le curé de Drulingen, qui desservait Ottwiller, n'avait pas le droit d'entrer dans le temple, seul édifice consacré au culte dans ce hameau. En 1771, Ottwiller dépendit de la paroisse catholique nouvellement créée à Eschwiller.

Hirschland resta, jusqu'à la Révolution, annexe de Weyer. D'après les registres de visite, un peu avant la paix de Ryswick, le curé y tirait les deux tiers des grosse et menue dîmes, y possédait un bon bouvrot en terres et

1. Voy. H. Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe.*

2, Voy. Archives départementales, Collégiale de Fénétrange, n° 20.

prés. Le comte de Nassau, après ladite paix, ayant obtenu la souveraineté du comté de Saawerden, s'empara de tous les biens des fabriques catholiques et, non content de cette spoliation inique, il imposa à ses sujets catholiques la bizarre coutume de chômer le premier mercredi de chaque mois sous peine d'une forte amende.

Les rares curés que leur zèle pastoral retenait dans ces contrées sauvages, recevaient une pension du roi de France. Ce ne fut que plus tard que l'on fit un règlement pour l'entretien des édifices du culte catholique. On construisit un temple luthérien à Hirschland, aujourd'hui la résidence d'un pasteur. On prétend que cette localité, dont le nom ne figure sur aucun titre ancien, a été bâtie sur les ruines d'un village appelé Ischland, du nom de la rivière qui l'arrose. L'*Hirslanden* des Bollandistes détruirait cette opinion, reproduite par les historiens alsaciens, qui soutiennent que Hirschland fut rebâti à la fin du XVII^e^ siècle par une colonie de réfugiés calvinistes expulsés.

L'*Alsace ancienne et moderne* de Baquol-Ristelhuber mentionne Ottwiller, *Odonovilare* (847). Cette commune dépend, de nos jours, de la cure luthérienne de Drulingen. C'est surtout dans le canton de Drulingen, qui fait partie du bassin de la Sarre, que se voient de nombreux vestiges du séjour du peuple romain, décrits par feu le professeur Schweighaeuser : amoncellements de briques et de tuiles dans les champs, voies pavées, substructions, thermes, etc., le tout dispersé dans les champs.

7. Terminons par une dénomination peu connue des montagnes des Vosges : l'auteur précité dit que Neu-

willer[1] est au pied du *Mont Scaurus*, « qui limite l'Alsace ». Les Bollandistes traduisent par *mons Vosagus* ou *Vogesus*. Dans la *Vie de Saint Agilus*, qui vivait vers l'an 650 et dont il va être question, les montagnes des Vosges sont placées vers Luxeuil, *in vasto eremo quæ Vosagus dicitur*.

II.

Dans la *Vie de saint Agilus*, premier abbé de Rebais en Brie, ordre de Prémontré, arrondissement de Coulomniers, Seine-et-Marne (manuscrit de la fin du VII[e] *siècle*), on trouve :

1. L'Austrasie, *Austrasia*.

2. Meuse, *in villa quam Mosam vocant ob amnem, super quem sita est*. Ce village, du diocèse de Langres, était habité par le seigneur *Gondoinus* ou Gundeonus, célèbre dans l'histoire d'Austrasie. Il est cité, ainsi que sa fille *Salaberga*, dans la vie de saint Eustase (29 mars).

3. Metz, *Metensium plebs, urbs*, où saint Agilas guérit un possédé.

4. *Lotharii regno*, la Lorraine ancienne.

On peut voir, par cet aperçu rapide, combien la volumineuse collection des Bollandistes peut, surtout dans les premiers volumes, rendre d'éminents services pour l'éclaircissement et la connaissance d'une foule de points

1. *Neo Villa, Novum Villare*, qu'il ne faut pas confondre avec Neuviller-sur-Moselle. Il y a quelques années, un ancien préfet du Bas-Rhin, conseiller d'Etat, préconisant dans un comice agricole les réformes agronomiques faites à Neuviller-sur-Moselle par le chancelier de la Galaizière, confondait les deux communes, et celle de Roville, célèbre par son école, avec Rohrwiller, du canton de Bischwiller.

historiques du moyen âge. C'est ce qu'avait si bien compris l'historien moderne de la Lorraine, M. Aug. Digot.

ARTHUR BENOIT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

MM. DREYFUS et DUPONT ont bien voulu, sur la demande de notre confrère M. Emile Lecreux, faire déposer au Musée l'inscription gravée sur une pierre qui était incrustée dans le mur à droite de la porte et à l'extérieur de la chapelle Saint-Eucaire, territoire de Pompey. Cette inscription a été publiée dans le numéro du *Journal* du mois de mai 1852.

— M. MOREY a donné trois têtes d'anges, en terre cuite, provenant de la chapelle de l'ancien hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, rue Sainte-Catherine. Ces têtes sont probablement l'œuvre d'un des Adam.

— M. MAYER-LÉVY, natif de Nancy, voulant témoigner l'intérêt qu'il porte à sa ville natale, a offert au Musée, comme objets de curiosité à montrer aux amateurs, une intéressante collection de monnaies japonaises, espagnoles, américaines, mexicaines, etc., en métal ou en papier.

—

Le Comité a acquis les objets suivants, trouvés à Sion :

Un bracelet en bronze et une fibule de bronze mêlé d'argent, de l'époque mérovingienne ; — une fibule gallo-romaine en bronze, anneau de bronze ; — une monnaie en bronze des *Leuci;* — un Auguste. Revers, l'autel de Lyon ; — une moitié de la monnaie d'Auguste et d'Agrippa ; — un grand bronze d'Adrien. R., l'Abondance. S. C. ; — un moyen bronze d'Adrien, fruste ; — un moyen bronze de Trajan ; — une monnaie d'argent de Julia Sœmias. R. *Juno ;* — un grand bronze de Dioclétien. R. *Genio populi romani ;* — un petit bronze de Constant et un de Valentinien II ; — un petit bronze de femme, dont la légende est effacée ; — une monnaie française en argent.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1873.

Par arrêté en date du 27 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé une allocation de 500 francs à la Société d'Archéologie lorraine pour encourager les travaux de cette compagnie.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est lu et adopté.

Présentation de candidats.

MM. Bretagne, Laprevote et Quintard présentent comme candidats : MM. Arth, de Nancy, et Cotelle, conseiller à la Cour d'appel. MM. Morey, Cuny et Wiener présentent M. Pêtre, professeur de sculpture à Nancy.

MM. Angenoux et Paul Denys ont adressé des remercîments à la Société au sujet de leur admission comme membres titulaires.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Emile Lecreux, qui annonce que MM. Dupont et Dreyfus ont, sur sa demande, donné au Musée lorrain l'inscription qui se trouvait à la chapelle de Saint-Eucaire, commune de Pompey. La Société vote des remercîments à MM. Dupont et Dreyfus, et prie M. E. Lecreux de leur en adresser l'expression.

Ouvrages offerts à la Société.

Documents inédits sur les correspondances de Dom Calmet, abbé de Senones, et de Dom Fangé, son neveu et son successeur, par M. l'abbé Guillaume.

Notice sur l'hospice du Saint-Esprit de la ville de Toul, par M. l'abbé Guillaume.

Notice biographique sur le révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel, maître général de l'ordre des frères prêcheurs, par M. l'abbé Guillaume.

Assemblée générale des conférences de la Meuse à Benoite-Vaux, 29 mai 1873.

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes,* publié par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 6, avril 1873.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome X, 3e livraison.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome VIII, 2e partie. Beauvais, 1873 ; planches.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, années 1870-1871.

Recueil des publications de la Société nationale hâvraise d'études diverses de la 37e et de la 38e année, 1870-1871 ; planches.

Foreningen til norske fortidsmindesmerkersbevaring. Aarsberetning for 1870, 1871.

Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques, par M. J. Lieblein (avec neuf tables autographiées). Christiania, 1873.

La fête du Sacré-Cœur en 1873 à Paray-le-Monial, lettre à M. Vagner, par A. de Margerie.

Lectures.

La Société décide que le travail de M. Henri Lepage intitulé *la Lorraine allemande*, dont la publication avait été ajournée, sera compris dans le prochain volume des *Mémoires*, à la place de *la Madeleine-les-Nancy,* du même auteur.

Il est donné lecture d'un article de M. Arthur Benoit sur *M. de Couvonge, de la maison de Stainville,* qui paraîtra dans les *Mémoires* de la Société.

M. Jules Renauld lit une *Note sur la mort de Ferdinand de Lorraine*, qui sera reproduite dans un des numéros du Journal.

M. l'abbé Hyver a adressé une notice, dont il est donné lecture, et qui est intitulée : *l'Eglise des Claristes de Pont-à-Mousson, et la sépulture des doyens de la Faculté de droit.* La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

UN CÉNOTAPHE DU SEIZIÈME SIÈCLE A NANCY.

Nous en trouvons l'inscription, à défaut d'autres détails, dans la plaquette suivante, où l'on n'irait guère la chercher :

Inscriptiones Monvmentorvm ab Henrico Ranzovio Serenissimi Regis Daniæ in Ducatibus Holsatiæ etc. Præside filio suo Frederico in Gallia prope Champeraulx[1] *interfecto positum cum cæteris nonnullis eiusdem Epitaphijs. — Hamburgi typis Henrici Binderi.* 1588[2].

Un heureux hasard nous a fait tourner le feuillet, et voici ce que nous avons lu au suivant :

INSCRIPTIO MONVMENTI
NANCÆII IN LOTTRINGIA
ab HENRICO RANZOVIO filio
suo FRIDERICO
positi

SISTE VIATOR, ET
HENRICO RAN-
ZOVIO REGIS DANIÆ IN DVCA-
TIBVS HOLSATIÆ LOCVM TENEN-
TI, PATRI SEXAGESIMVM TER-
TIVM ANNVM ÆTATIS AGEN-
TI PRO PIETATE
TVA CONDO-
LETO.

IS ENIM VNIVS ANNI SPACIO
ORBATVS EST FILIA CATHARINA IN
Dania, nepte CATHARINA ex Olygarda filia in Ger-

1. *Champerrault* : Indre-et-Loire, arrond. de Chinon, cant. de Bourgueil, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

2. In-4° de 4 feuillets non chiffrés.

mania, et tandem filio natu tertio FRIDERICO in Gallia, nec non duobus fratris sui PAVLI filijs, IOHANNE in Polonia, et DANIELE etiam in Gallia, qui longè à se inuicem dissitis locis mortui resurrectionem expectant.

CONDITVR AVTEM

Hoc loco FRIDERICVS EX NOBILI et vetusta RANZOVIORVM familia oriundus qui sereniss. Regis Galliæ HENRICI partes secutus à Sicarijs non procul à Champeraulx globulis ex insidijs traiectus est non sine luctu totius exercitus, cui virtus ipsius perspecta fuit.

DECVS PATRIÆ, COLVMEN FAMILIÆ, EQVITVM EXEMPLAR IN IPSO ÆTATIS FLORE PRO MILITIA TERRESTRI COELESTEM ADIIT ANNO M.D.LXXXVII. IX. DECEMB.

Suivent quatre distiques qui répètent en vers ce que l'épitaphe vient de dire en prose, et à la queue desquels se lit cette espèce de matricule du défunt :

Fridericvs	*Natus Segebergæ*[1].	*est Anno Dni.*	1557[2] 31. *Octob. hora* 6.
	Mortuus in Gallia		1587. 9. *Decemb. stylo nouo,* 29 *Nouemb. stylo veteri.*

Vixit igitur annos 30. *dies* 29.

Viennent enfin, 1° *Inscriptio monvmenti Ranzoviani versibvs comprehensa*, en huit distiques ; 2° *Aliud*

1. Segeberg, dans le duché de Holstein, à 68 kilomètres sud de Kiel.

2. Le date est surchargée à la main ; l'imprimeur avait mis 1556.

Epitaphium Frederici Ranzovii Henrici filii, quinze lignes en prose, donnant la biographie du mort; 3° *Henricvs Ranzovivs de Friderico filio*, un seul distique; et 4° *Epitaphivm Friderici Ranzovii in Gallia ex insidijs interfecti*, dialogue en neuf distiques, entre un voyageur et un génie, signé *Christoph. Silvivs.*

Au verso du titre est gravé sur bois le buste du vieillard, en costume de ville, le profil tourné à droite, dans un large encadrement tout chargé d'emblèmes militaires, scientifiques et artistiques. Dans l'intérieur du cadre, à droite et à gauche de la tête : *Anno ætatis* 62 ; sous le buste, en sept lignes, les noms, descendance et qualités du portraité. Hors et sous le cadre, cette légende quelque peu mélancolique :

Hactenus armatum, nunc me sculpsere togatum
Namq; annis habitus conuenit iste meis.
Dum postrema mihi iam fermè viuitur ætas,
Arma viros ornant, sed toga longa senes.

Il n'y avait à Nancy, avons-nous dit, qu'un simple cénotaphe. Nous nous croyons du moins autorisé à le penser d'après les vers suivants, qui forment le sixième distique de l'*Inscriptio monvmenti Ranzoviani* :

Tertius est eheu Fridericus filius hic, quem
GALLICA TERRA TEGIT, SI MODO TERRA TEGIT.

Si le fils avait une sépulture quelque part, ce ne pouvait donc être que sur cette même terre de France où il avait trouvé la mort ; et encore le malheureux père n'osait-il l'espérer qu'à demi. On conçoit, en effet, que des gens pris dans une embuscade soient plus pressés de gagner des jambes que d'enterrer leurs morts ; et les gens de la Ligue, pas plus que les gens du Roi, ne met-

taient leur préoccupation principale à rendre les derniers devoirs à ceux qu'un coup de fortune avait fait tomber sous leurs arquebuses.

Quant au choix de notre Nancy fait par le grand seigneur Holsteinois pour y ériger le monument de sa douleur, rien n'est plus facile à expliquer. La duchesse douairière de Lorraine, mère du duc Charles III, était une princesse de Danemarck; les habitants des rivages de la Baltique avaient ainsi quelque droit de ne point se trouver absolument étrangers sur les rives de la Meurthe; et comme la Lorraine elle-même, sans être française, n'était point cependant tout à fait étrangère à la France, la ville de Nancy, en tenant compte d'ailleurs de sa position géographique, se trouvait un point de rencontre naturel entre les regrets du père et les souvenirs du fils.

Malheureusement, notre pièce est muette sur les deux points qu'il nous intéresserait le plus de savoir, c'est-à-dire le lieu où s'élevait le funèbre monument, et la façon dont il se composait.

Henri de Rantzaw était de la même famille, mais non de la même branche, que ce colonel Josias de Rantzau, dont nos pères emportèrent un si cuisant souvenir au combat du 10 août 1632, près Pfaffenhoffen, et qui récolta plus tard, sur les champs de bataille de la guerre de Trente Ans, après y avoir semé la moitié de ses membres, le bâton de maréchal de France. Les armes de Josias étaient *mi-parties d'argent et de gueules;* celles de Henri, qui se voient gravées en bois sur le titre de ses *Inscriptiones*, semblent pouvoir s'y ramener essentiellement, mais elles portent en plus, dans le champ de gauche, une sorte d'arabesque qui rappelle assez bien certains fers de reliure du seizième siècle.

On trouve sur tous les Rantzaw possibles, et sur le nôtre en particulier, des renseignements très-complets dans le *Moréri* de 1759.

J.-A. SCHMIT.

REFUGE DE TINCRY.

Lorsqu'on se trouve sur la hauteur boisée qui domine les communes de Prévocourt et de Tincry, on rencontre, en faisant face à Viviers, situé au sud-est, une enceinte fortifiée qui a la plus grande analogie avec les refuges que M. le docteur Keller, de Zurich, a décrits dans les tomes 32 et 33 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*

La côte boisée de Tincry avait déjà attiré l'attention des archéologues, qui avaient cru y voir l'emplacement d'un vaste camp romain communiquant avec celui de la côte de Delme. On découvre, en effet, la côte de Delme depuis la hauteur de Tincry; mais l'examen des lieux ne permet pas de s'arrêter à l'idée d'un camp romain.

L'enceinte de Tincry est de forme circulaire, et son diamètre est seulement de 75 mètres, tout au plus. Sa superficie est d'environ 70 ares. Elle est entourée d'un talus dont la hauteur, pour sa partie la moins élevée, est encore aujourd'hui de 7 mètres et quelques centimètres. Ce talus est relevé de 2 à 3 mètres à l'intérieur. Au sud-est, la côte étant abrupte, il n'existe pas de talus; mais au nord et à l'ouest, un fossé de 6 à 7 mètres de largeur, résultant des terres extraites pour former les talus, circonscrit l'enceinte, là ou le terrain est plat. C'est aussi au nord que se trouve l'unique chaussée qui servait à

entrer dans le réduit. Elle a 4 mètres 80 de largeur lorsqu'elle franchit le fossé. Le glacis qui s'étend au-delà du fossé est de niveau avec les terrains environnants.

L'eau manque totalement sur ce plateau. On a pu s'en assurer lorsqu'on a fait des recherches pour obtenir du minerai de fer. Le pavage de plusieurs puits, dans le voisinage du sommet, atteignit une profondeur de 40 mètres sans qu'on trouvât de l'eau.

Comment les habitants du réduit faisaient-ils pour se procurer l'eau nécessaire à leurs besoins journaliers et à ceux de leurs troupeaux?

Il existe dans le pays une opinion populaire qui témoigne qu'un chemin couvert conduisait du camp de Tincry au village de Viviers. On a perdu la trace de cette galerie souterraine. En descendant la côte de Tincry pour me rendre à la commune de ce nom, j'ai suivi un chemin creux, ombragé d'arbres comme on en rencontre souvent près des *oppidum* gaulois. Ce chemin sert de communication directe entre le refuge et le village de Tincry, qui posséde des sources d'eau vive.

Un chemin analogue a bien pu relier autrefois Viviers à la montagne boisée de Tincry. Lorsque les travaux de la culture l'ont nivelé, l'imagination populaire a probablement gardé le souvenir du chemin creux, en y attachant l'idée d'un chemin creusé sous la terre. Ainsi serait venue l'opinion vulgaire du souterrain allant à Viviers.

D'après M. le docteur Keller, les lieux de refuge étaient nombreux dans les pays autrefois habités par les populations celtiques. Un grand nombre d'entre eux ont été convertis, au moyen âge, en châteaux forts, et ont disparu. Il serait donc intéressant, quand une coupe de bois

permettra d'étudier le sol du plateau de Tincry, d'en reconnaitre les matériaux à une profondeur que M. Keller estime devoir être de 30 à 40 centimètres, dans les terrains boisés. Là doivent se trouver des charbons, de l'argile cuite, de nombreux tessons de poteries et même des objets de bronze et de fer, qui pourront servir à déterminer, d'une manière certaine, quelles sont les populations qui ont habité le refuge de Tincry. Si, dans les environs, quelque sépulture vient à être découverte, elle sera d'un secours précieux pour fixer l'époque où elle a été disposée.

En revenant de Tincry à Nancy, j'ai appris qu'on avait trouvé sur le territoire de Han, près d'Arraye, des substructions antiques consistant en briques carrées et de forme arrondie. Ces dernières ont 0,16^{c} de diamètre et 0,4^{c},50^{m} d'épaisseur. Elles étaient empilées les unes sur les autres et formaient des colonnes. J'en ai recueilli un spécimen chez M. le comte de Riocour et je l'ai déposé au Musée lorrain.

Ch. COURNAULT.

TROUVAILLES FAITES A SION.

Le 28 juin dernier je me suis rendu à Sion, où M. le docteur Cugnien m'avait fait informer qu'il avait opéré des fouilles sur le plateau de la montagne, et qu'il avait trouvé des murs antiques. Le docteur eut l'obligeance de m'accompagner dans ma tournée archéologique et me conduisit sur le revers méridional de la montagne où il avait fait pratiquer une excavation d'environ trois mètres de profondeur. Là je vis, à environ cinquante centimètres sous le sol, un mur de moellons bien appareillé, long de

5ᵐ,50ᶜ et haut de 2ᵐ,60. Son épaisseur était celle des moellons, qui avaient de 0,20 à 0,25ᶜ de largeur et étaient épais de 0,10ᶜ environ. Ce mur faisait partie d'un bâtiment carré dont les autres parois, encore engagées dans la terre, ne m'ont pas permis d'apprécier l'étendue. Selon toute apparence ces murs appartenaient à une cave comblée après la destruction de l'habitation. J'ai visité les matériaux qui avaient été extraits de cette fouille et j'y ai recueilli des tessons de poterie, des fragments de verre semblables à ceux qui sont répandus dans les terrains qui furent habités avant le vᵉ siècle.

A la pointe est de la montagne de Sion les ouvriers de M. Cugnien trouvèrent les murs d'une petite tour carrée ayant seulement 1ᵐ de côté. En allant de l'est au nord on rencontre encore des murs ayant 0,30ᶜ d'épaisseur. Il y en a à peu près partout, et malgré les efforts des cultivateurs pour les détruire, on ne peut fouiller à quelques centimètres de profondeur sans en trouver. Les détritus de toute sorte sont abondants et prouvent que ce sol a été habité pendant longtemps. Il y a un nombre incroyable d'ossements brisés d'animaux domestiques, quelques dents de sanglier, des écailles d'huître, des débris de vaisselle de toute sorte et des fragments de tuiles à rebord en telle quantité qu'on les met en réserve pour les jeter sur les chemins. La terre du plateau de Sion est un humus très-noir, excellent pour la culture.

J'ai appris à Sion que le cimetière antique est, comme à Jaillon, là où est bâti le petit village de Saxon, situé au sud, au-dessous de Sion. D'après les objets recueillis à Saxon j'ai pu juger que les sépultures étaient de l'époque mérovingienne.

En parcourant les maisons et les jardins de Sion, j'ai

remarqué plusieurs bases ou pieds de colonnes d'un très-faible diamètre[1]. CH. COURNAULT.

LES PIERRES TOMBALES DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE VIC-SUR-SEILLE.

Dans l'église de Vic-sur-Seille, dont il a été question dans une notice insérée dans ce *Journal*[2], on remarque, entr'autres, deux pierres tombales, dont les inscriptions sont à peine lisibles.

La première rappelle un nom cher aux collectionneurs et à ceux qui s'occupent de recherches sur l'histoire de France et ont recours au *fonds Gaignières :* c'est une dalle funéraire, placée dans le latéral gauche et usée par le pied des fidèles. Au bas de l'inscription, que nous reproduisons, on remarque un écusson, parti, au 2 chevronné et chargé de trois croissants; on n'en peut distinguer les couleurs :

Ici repose le corps de
damoiselle Marguerite
de Bar en son vivant
épouse de noble homme
David de Gaignières Cap^ne^
entretenu pour le service
de Monseigneur I^me^ et R^me^
Charles cardinal de Lorraine
Evêque de Strasbourg et de
Metz, laquelle décéda
le quinzième de février
l'an mil six cent deux
Passans priez Dieu
pour le repos de son âme.

1. On a donné, dans le dernier numéro, la liste des objets que M. Cournault a achetés à Sion.

2. *Journal de la Société d'Archéologie,* 1865, p. 198.

Une autre dalle, que l'on rencontre au milieu de la grande allée de la nef, est celle d'un peintre de l'évêché de Metz, qui dut se trouver en rapport avec les suffragants Cœffeteau et le célèbre Meurisse, le duc de Verneuil ne s'étant jamais rendu dans son diocèse. Au bas de l'inscription de cette dalle, on distingue une main, gravée au trait, tenant une palette de peintre.

Sous ce tombeau
repose le corps
de hon homme
Claude Dogoz
vivant Bourgeois
de ce lieu, peintre
de Monseigneur
l'Evêque de Metz
lequel âgé de 56
ans, décéda le 21
avril 1636. Priez
Dieu pour son âme.

Louis BENOIT.

CHRONIQUE.

Voici un extrait du programme des concours ouverts pendant l'année 1873-1874 par l'Académie de Metz.

Beaux-Arts. — 1. Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans le Pays Messin. — 2. Biographies d'artistes messins.

Philologie. — Glossaire du patois messin, comprenant autant que possible des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Histoire. — 1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz. — 2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz. — 3. Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle. — 4. Histoire du chapitre de la Cathédrale de Metz. — 5. Histoire de l'une des collégiales de l'évêché de Metz (pour Metz : Saint-Sauveur, Notre-Dame-la-Ronde, etc. ; — pour le diocèse : Hombourg-l'Evêque, Longuyon, etc.).

Archéologie. — 1. Répertoire archéologique de l'ancien département de la Moselle. — 2. Description, avec plans, de ce qui reste des anciens édifices ayant appartenu aux grandes abbayes du Pays Messin.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 2 mars 1874, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

De la conservation des objets d'archéologie, par Raoul Guérin... Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-8° d'une feuille. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine.*)

Documents historiques publiés par la Société de l'Ecole des Chartes. Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, pour servir à l'histoire des arts au XV^{e} siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales par A. Leroy de la Marche. — Paris, Alphonse Picard, 1873, in-8° de 25 feuilles 1/2.

Les quatre Facultés de Nancy et le mouvement intellectuel en Lorraine, par Félix Nève... — Louvain, typ. de Charles Peeters 1873, in-8° de 2 feuilles. (Extrait de la *Revue catholique.*)

Verordnungen und amtliche Nachrichten... (Ordonnances et avis officiels pour l'Alsace-Lorraine, depuis l'époque où a commencé l'oc-

cupation allemande jusqu'à la fin de mars 1872. Publiés par le bureau du président supérieur). — Strasbourg, Charles J. Trübner, 1872, in-16 de 20 feuilles.

Angriffe Frankreichs... (Les entreprises de la France sur l'Alsace et la Lorraine. Documents pour l'histoire de ces deux pays d'empire, par le Dr Christian Hutzelmann). — Nuremberg, J. Louis Schmid, 1871, in-8° de 3 feuilles 1|2.

Alsace-Lorraine. Chant patriotique. (Signé : Hien, Jean-Baptiste, natif de Phalsbourg.) — Clermont, typ. Mont-Louis (1872), in-fol. d'un feuillet.

Alsace-Lorraine. Devoir de la France. — Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873. in-18 de 2 feuillets 1|3.

Les transportés de la Meurthe en 1852, par J.-B. Ravold... — Nancy, A. Kleutgen, 1873, in-8° de 6 feuilles 1|4.

Epigraphie gallo-romaine de la Moselle. Etude par Charles Robert... — Paris, Didier, 1873, in-4° de 13 feuillets et 5 planches.

Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne, par P.-Auguste Lemaire... — Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1873, in-8° de 21 feuilles 1|4 et une carte.

Recherches sur le lieu de naissance du pape saint Léon IX, par Dagobert Fischer... — Nancy, N. Collin (1873), in-8° de 3|4 de feuille.

La résurrection d'une ville. A Monsieur l'abbé Trouillet. — Lunéville, imp. Chatelain, 1873, in-8° d'une demi-feuille. (En vers).

Le drame de Metz... par le P. Marchal... — Lyon, P.-N. Josserand, 1870, in-8° de 2 feuilles 1|4. (4 éditions).

Journal du blocus et du bombardement de Verdun, pendant la guerre de 1870, par M. l'abbé Gabriel... —Verdun, imp. Lallemant, 1872, in-8° de 25 feuillets 1|2.

Biographies lorraines, par M. le comte de Lambel. — Lille et Paris, J. Lefort (1873), in-12 de 7 feuilles et une planche.

Joan of Arc... (Jeanne d'Arc, biographie traduite du français par Sarah M. Grimk'). — Boston, Adams, 1867, in-16 de 3 feuilles 1|2 et un portrait.

D'Avrigny, Jeanne d'Arc à Rouen, tragédie en cinq actes, et notices historiques sur la mort de Jeanne d'Arc. Nouvelle édition, publiée par Ad. Rion... — Paris, chez tous les libraires (1873), in-16 de 2 feuillets. (*Les bons livres*, n° 100.)

Souvenirs de la maréchale-princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot) suivis des mémoires du maréchal-prince de Beauvau, recueillis et mis en ordre par Madame Standish (née Noailles) son arrière-petite fille. — Paris, Léon Techener, 1872, in-8° de 16 feuilles 1/4. Papier vergé.

Boulay de la Meurthe (Henry-Georges) : (Par M. J. Boulay de la Meurthe). Paris, typ. Lahure, 1873, in-8° de 6 feuilles. (Imprimé pour la famille.)

Vie du père Charles de Lorraine, comte de Chaligny, d'abord évêque de Verdun, puis religieux de la compagnie de Jésus, par le P. de Lambrussel, revue et retouchée par le P. Possoz... — Douai, imp. Dechristé, 1873, in-12 de 6 feuilles 1/3.

Le bienheureux Pierre Fourier, par M^me^ la V^sse^ de Flavigny. Ouvrage précédé d'une lettre de M^gr^ l'évêque d'Orléans. — Paris, Henri Plon, 1873, in-8° de 31 feuilles 1/4 et une planche.

Le bienheureux Pierre Fourier, patron de l'église de Petitmont... (Par M. E. Jacquot). — Bar-le-Duc, typ. Louis Guérin, 1873, in-12 de 2 feuilles.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1873.

MÉMOIRES.

SUR LA DATE DE LA MORT DE CHRISTINE DE DANEMARCK.

Christine, fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Elisabeth d'Autriche, sœur de Charles-Quint, fut mariée en premières noces à François Sforce, duc de Milan (1531), et en secondes à François Ier, duc de Lorraine (1541). Elle reçut pour douaire, de ce dernier, une rente de 15,000 livres tournois, qui fut assignée sur les seigneuries de Blâmont et de Deneuvre, « ensemble les villes, châteaux et maisons, et avec toute autorité, supériorité, prééminences, droitures et revenus ».

A la mort de François, Christine fut, conjointement avec Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, chargée de la régence du duché pendant la minorité du duc Charles III, son fils (1545-1559), et fit preuve, dans ces fonctions, d'une haute intelligence.

A dater de l'époque où elle cessa d'exercer le pouvoir, elle vécut obscurément, séjournant de temps en temps au château de Deneuvre, où le comte de Vaudémont faisait aussi quelquefois sa résidence. Voulant y propager l'instruction, elle dota ce lieu d'une rente annuelle de 96 fr., destinée à rémunérer un « régent capable pour enseigner la jeunesse[1] ». Christine quitta la Lorraine, en 1576 ou 1577, pour se retirer à Tortone, petite ville du duché de Milan, qui faisait partie du douaire à elle assigné par son premier mari[2].

Presque tous nos historiens gardent le silence le plus absolu sur les dernières années de cette princesse, et c'est seulement dans sa *Dissertation historique sur la suite des médailles des ducs et duchesses de Lorraine, gravées par Ferdinand de Saint-Urbain* (1736), que Dom Calmet dit qu'elle mourut en 1590. La même date est indiquée dans la *Description du caveau sépulcral* des Cordeliers, en 1762 : « Christine de Danemarck, épouse de François I^er^,... subit sa destinée en 1590[3] ».

1. Pièces justificatives du compte de la recette de Deneuvre pour l'année 1591.

2. Henriquez (*Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, p. 315) dit qu'en 1578, elle se rendit à Lorette pour y acquitter un vœu.

3. Voy. *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, par M. l'abbé Guillaume, p. 182.

M. Noël, dans le *Catalogue raisonné de ses collections*, p. 430, décrivant un jeton de Christine qui porte le millésime de 1594, dit

Les assertions qui précèdent n'étant appuyées d'aucune preuve qui vienne en garantir l'authenticité, un de nos honorables confrères m'a demandé si cette preuve ne pourrait pas se trouver dans les documents[1] conservés aux Archives. J'ai fait, à ce sujet, des recherches dont le résultat n'a pas été aussi satisfaisant que je l'aurais désiré, mais qui ont, néanmoins, amené la découverte de quelques renseignements qui ne sont pas complètement dépourvus d'intérêt. Christine de Danemarck a joué un assez grand rôle dans notre pays pour que l'on tienne à recueillir toutes les particularités qui se rattachent à elle.

La première nouvelle de la maladie qui devait la conduire au tombeau, fut apportée à la cour de Lorraine au commencement de septembre 1590, peut-être même plus tôt, si l'on rapporte à cette circonstance la venue, à Nancy, postérieurement au mois de mars, d'un courrier du grand duc de Toscane[2], dont il est parlé dans la mention suivante du compte de Jean Vincent, trésorier général de Lorraine, pour l'année 1590 (f° 156 v°) :

A Denis Cossu, hoste du Viel Portenseigne de Nancy, la somme de cinquante six frans cinq gros, monnoye des

que ce jeton ne peut s'expliquer que par un caprice qui a fait réunir deux coins de pièces différentes. « En 1594, il y avait quatre ans que Christine était décédée ».

1. On possède un registre dont les précédents, malheureusement perdus, devaient contenir des renseignements précis sur le sujet en question : c'est un « Compte des deniers provenantz de la succession de la feu Royne de Dannemarck, rendu en l'année mil cinq cens nonante trois par le Sr Desiderio Basso, jadis son trésorier ».

2. Ferdinand Ier, second fils de Cosme de Médicis et d'Eléonore de Tolède, marié en 1589 (et non en 1583, comme le dit quelque part Dom Calmet), à Christine, l'une des filles de Charles III et petite-fille de Christine de Danemarck.

pays, pour despence faicte en son logis par l'ambassadeur de Monsieur le grand duc de Toscane, au mois de mars an de ce compte, *et depuis* par ung courier dudict sieur grand duc. Appert par parties contrerollées et arrestées par le contrerolleur La Ruelle, cy rendues avec mandement donné audict Nancy le xj[e] juillet an de ce compte, et quictance. Lesdictz.................. lvj fr. 5 gr.

Si cette mention n'est pas assez explicite pour que l'on puisse en tirer quelque conséquence, il n'en est pas de même de celle qui suit[1] :

Au sieur de Mailhanne[2], conseiller d'Estat, chambelan de Son Altesse et gouverneur de Toul, la somme de quatorze cens trente six frans huict deniers... pour remboursement de semblable somme qu'il a exposé et despencé au voyage que, vers l'unzième de septembre présente année, il a, de l'ordonnance de Sadicte Altesse, faict à Tourtonne ad cause de la maladie de feue la Royne de Danemarck, que Dieu absolve, et duquel voyage il n'a esté de retour que sur la fin du mois de novembre.... Mandement donné à Nancy, le xxiij[e] de décembre mil v[c] quatrevingtz et dix, et quictance.
Lesdictz..................r. xiiij xxxvj fr. viij d.

Peu après le départ de M. de Maillane, un courrier fut encore dépêché à Tortone[3]. Lorsqu'il y arriva, Chris-

1. Même compte, f° 373 v°.

2. Jean des Porcelets, sieur de Maillane, qui fut depuis maréchal de Lorraine.

3. A Jean Modagne, courier de feue la Royne de Dannemarck, que Dieu absolve, la somme de vingt escus sol, vallans, à raison de quatre frans neuf gros pièce, quatrevingtz quinze frans monnoye des pays, pour fournir à son voyage que Son Altesse luy a enchargé en dilligance de poste depuis ce lieu de Nancy jusques à Dorthonne, comprins en ce la despence qu'il a faict en cedict lieu attendant sa despesche concernant le service de Sadicte Altesse, comme appert par

tine de Danemarck devait être sur le point de rendre le dernier soupir, et le séjour de l'envoyé du duc jusqu'à la fin de novembre ne peut avoir eu pour objet que le règlement d'affaires relatives à la succession de cette princesse.

La lettre suivante[1], adressée de la part du cardinal Charles de Lorraine, fils de Charles III, au sieur Garron, gruyer et receveur de Deneuvre, ne laisse aucun doute à cet égard :

« Monsieur le receveur, Monseigneur le cardinal de Lorraine, lieutenant général de Son Alteze, sçachant l'arrivée du corps de feue Sa Majesté de Dennemarck, que Dieu absolve, au lieu de Deneuvre, et considérant qu'il est bien séant et raisonnable que le S^r^ Vice Comte[2] qui l'a accompagné jusques audit lieu, y continue son assistance, spécialement pendant les services funèbres de la messe et des vigiles, jusques à ce qu'il ayt pleu à Sadite Alteze adviser et résouldre du temps qu'elle vouldra faire amener ledit corps par deçà, nous a esté commandé de vous escrire que, pendant ledit séjour, vous ayez à deffroyer et payer les despens de bouche tant dudit S^r^ Vice Comte, de son serviteur et d'un valet de chambre de feue Sadite Majesté, qui est venu avec luy, comme aussy de leurs chevaulx. A quoy satisfaisans, et ne voulans faillir de nostre part, nous vous mandons

mandement donné à Nancy le vingtneufième jour de septembre mil cinq cens quatrevingtz et dix, cy rendu, et quictance.

Icy lesdictz.................................. iiij^xx^ xv fr.

(Compte de Jean Vincent pour l'année 1591, f° 284.)

1. Elle se trouve dans les pièces justificatives de la recette de Deneuvre pour l'année 1590.

2. Ce personnage, que l'on trouvera mentionné plus loin sous le nom de Visconte, avec la qualification de maitre d'hôtel de la reine de Danemarck, s'appelait vraisemblablement Visconti.

et ordonnons de payer la susdite despense de bouche des deniers de vostre charge et recepte, à commencer dez le jour de l'arrivée d'icelluy Sr Vice Comte, et continuer jusques à ce qu'autrement vous sera ordonné. Semblablement vous adviserez de payer et contenter honnestement les prestres particuliers ou defforains qui diront messe ez autelz particuliers de l'église dudit Deneuvre, où ledit corps repose, ou autrement assisteront ausdits services funèbres, le tout à l'intention de prier Dieu pour l'âme de feue Sadite Majesté.... A tant, Monsieur le receveur, le Créateur vous ayt en sa saincte et digne garde. De Nancy, ce 14e de novembre 1590.

» Voz bien bons et affectionnez amys
» C. Guerin. S. Fournier. Jaquemin. »

Le receveur, se conformant aux instructions du lieutenant général, fit toutes les dépenses qui lui étaient prescrites, témoin les nombreuses mentions que renferme son compte de l'année 1590 :

Le recepveur comptable rapporte en despence la somme de cent trente cinq frans qu'il a paié à Claudon Fery, de Deneuvre, pour despence faicte par le Sr Visconte, maistre d'hostel à feu, d'heureuse mémoire, la Royne de Danemarck, ung vallet de chambre, deux serviteurs et trois chevaulx, dès le dixiesme novembre jusque au vingt quatriesme dudit mois... Icy... cxxxv fr.

Fait encor despence de la somme de dix-neuf frans qu'il a paié au devant dict Claudon Ferry pour despence faicte en son lougis par Monsieur de Moncantin[1], ung jentillome, huict serviteurs et six chevaulx arivés audit Deneuvre le vendredy vingtroisiesme au souppé, et le

1. Gérard de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont et de Montquentin, capitaine de la garde suisse et gouverneur du comté de Blâmont, à qui Charles III engagea, en 1594, les château, ville et recette de Deneuvre. (Trésor des Chartes, lay. Deneuvre, n° 49.)

samedy au dîné, envoyé par Monseigneur le cardinal de Lorraine en mener ledit sieur Visconte avec les coffres des meubles venans d'Italie... Icy............ xix fr.

Plus mest en despence la somme de vingt huictz frans qu'il a paié le samedy au soupé et gîte au lougis de l'Ours, à Lunéville, pour despence faicte par Monsieur le Visconte, Monsieur de Moncomtin, ung jentilhomme et dix serviteurs, luy recepveur et neuf chevaulx...

Icy.................................. xxviij fr.

Ledit recepveur rapporte en despence la somme de vingt ung frans qu'il a paié, le vingtcinquiesme novembre, au lougis de l'Ange, à Sainct Nicolas, pour la dînée desdictz sieurs et leurs gens et chevaulx, et luy recepveur; pour ce icy.............................. xxj fr.

Et faict encor despence de la somme de soixante six frans qu'il a paié tant au lougis de la Corne de bœuf, à Nancy, que à Monsieur le Visconte pour despence qu'il a faict, luy, deux serviteurs et deux chevaulx, dès le vingtcinquiesme novembre jusques au septiesme de décembre, qu'il est retourné à Deneuvre par commandement de Monseigneur le cardinal de Lorraine; pour ce icy.................................. lxvj fr.

Plus mest en despence la somme de vingtsept frans qu'il a paié à Claudon Ferry, de Deneuvre, pour despence faicte en son lougis par Thomas, varlet de chambre à feu... la Royne de Dannemarck, dès le vingtquatriesme novembre jusques au septiesme de décembre,... pour luy et son cheval... Icy......................... xxvij fr.

Item, faict encor despence de la somme de quatre vingt six frans qu'il a paié au devant dit Claudon Ferry pour despence faicte en son lougis par ledict seigneur Visconte, ledit varlet de chambre, deux serviteurs et trois chevaulx, dès le septiesme décembre jusque au dixseptiesme dudit mois... Ici.............. iiij^{xx} xvj fr.

Ledit comptable rapporte en despence huict frans qu'il a paié à Lunéville, au lougis de l'Ours, pour despence

faicte par le S[r] Visconte, deux serviteurs, deux chevaulx, revenant une autre fois dudit Deneuvre à Nancy, et luy recepveur et ung cheval, le dixseptiesme décembre au souppé et gitte audit lougis ; pour ce, icy...... viij fr.

Et faict encor despence de la somme de six frans qu'il a paié pour une charette qui a mené ung cofre à Nancy, par l'ordonnance de Monseigneur le cardinal ; pour ce, icy.. vj fr.

Il résulte de la première des mentions précédentes que le corps de Christine de Danemarck était arrivé à Deneuvre dès le 10 novembre ; il est permis de supposer qu'il avait fallu au moins un mois pour l'y amener depuis Tortone, où les honneurs funèbres devaient lui avoir été rendus ; d'où l'on peut conclure qu'elle était morte sur la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

Son corps resta dans une des chapelles ou dans le caveau de l'église collégiale de Deneuvre jusqu'au 23 avril 1591[1]. De là on le conduisit à Nancy, où il arriva sans pompe et fut déposé dans le lieu destiné à la sépulture des princes de la maison de Lorraine :

Paié la somme de trois frans à Claudin Megret, de Nancy, pour avoir relevé le pavel des entrées des sépul-

1. Despence en deniers pour cire fornie pour les services que l'on faict en l'église collégiale de Saint-George à Deneuvre dès le sixiesme febvrier jusques au vingtroisiesme apvril, que l'on a emmené le corps de feue la Royne de Dannemarck.

Le recepveur comptable rapporte icy en despence la somme de cinquante six frans qu'il a paié... pour l'achapt de cinquante six livres cire, de laquelle en a esté faict seize flanbeaux pesant quarante livres et seize chandelles pesant seize livres, emploiées tant sur le grand autel que à l'entour du corps de feue la Royne de Dannemarck... dès le sixiesme jour febvrier 1591 jusques au vingtroisiesme apvril...

(Compte de la recette de Deneuvre pour l'année 1591, f° 47 v°.)

tures des princes pour y mettre le corps de Sa Majesté de Dannemarck (que Dieu absolve) et avoir rassis ledit pavel[1].

Cette courte mention est la seule qui constate l'inhumation de Christine dans le caveau de la Chapelle ducale ; on ne voit pas qu'il y ait eu de cérémonie funèbre, et rien même n'indique que la cour de Lorraine ait pris le deuil à l'occasion de son décès. Charles III était alors à la tête de son armée, faisant la guerre aux royalistes et aux Messins, poursuivant la réussite de projets ambitieux, dont tout le résultat devait être la ruine de ses finances et l'apauvrissement de ses Etats.

—

Peût-être n'est-il pas sans intérêt, en terminant, d'expliquer comment il se fait que la veuve du duc François I^er^ soit qualifiée, dans les documents qui précèdent, *reine de Danemarck.*

Au nombre des maisons qui régnèrent sur ce pays se trouve celle d'Oldenbourg ; elle lui donna trois souverains : Christiern ou Christian I^er^ (1448-1481), Jean I^er^ (1481-1513) et Christian II, qui fut déposé en 1522, à la suite d'une révolution qui fit passer la couronne sur la tête de son oncle, Frédéric I^er^, de la maison de Holstein-Schleswig (1523). Christian mourut en ne laissant que deux filles : Dorothée et Christine. La première épousa Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière ; elle décéda en 1580, sans enfants mâles, et Christine, devenue l'unique héritière de son père, revendiqua le titre de reine de Danemarck, dont elle se regardait comme ayant

1. Compte d'Antoine de Nay, cellérier de Nancy, pour l'année 1591, f° 38 v°.

été injustement dépouillée. A cet effet, elle fit rédiger à Tortone, le 28 juillet 1581, un acte en forme de protestation, dans lequel elle établissait ses droits à la succession paternelle[1]. Voici une partie de ce document, qui n'est peut-être pas sans intérêt historique, car aucun des auteurs qui donnent la liste chronologique des rois de Danemarck ne fait mention des prétentions de Christine :

« In nomine Domini, amen. Anno ab ejusdem Domini Nativitate millesimo quingentesimo octuagesimo primo, .. octavo mensis julii,... in civitate Derthona, in porta dorata, in palatio residentiæ infrà scriptæ serenissimæ Reginæ, et in aula superiori audientiæ ejusdem ibique. Cum sit quòd per obitum serenissimi regis Christierni, filii quondam serenissimi regis Joannis, absque filiis masculis defuncti, successio regnorum Daniæ, Sueciæ, Norvegiæ, ducatus Olsatiæ, Stormatiæ et comitatus Olstensis... devoluta fuerit serenissimæ reginæ Dorotheæ, primogenitæ et filiæ dicti serenissimi regis Christierni ac uxori illustrissimi... principis D. Frederici, fœlicis recordationis, olim comitis palatini Rheni, ducis Bavariæ,... et exinde ob mortem dictæ reginæ Dorotheæ, absque filiis superiori anno defunctæ, successio dictorum regnorum, ducatuum et comitatus delata fuerit serenissimæ reginæ dominæ Christiernæ, sorori dictæ serenissimæ D. Dorotheæ, utrinque conjunctæ, et secundò genitæ dicti serenissimi regis Christierni, ducissæ viduæ ducatuum Mediolani, Lotharingiæ et Barri, etc., ac præfatæ civitatis Derthonæ marchionissæ, etc. Et delatam successionem, statim intellecto nuntio dicti obitus dictæ reginæ serenissimæ Dorotheæ, animo agnoverit, licet durante anno

1. Cette pièce se trouve au Trésor des Chartes, dans le cartulaire intitulé *Liber omnium* (f° 102), sous ce titre : « Instrument du tiltre et qualité de Royne de Dennemarck pour sérénissime princesse Madame Chrestiene de Dennemarck, duchesse douairière de Lorraine, Bar, Milan, etc. »

luctus mortis dictæ serenissimæ reginæ, ejus sororis, per dictum facti animum suum in scriptis non indicaverit; propterea volens, ad tollendum quamcunque dubitationem quæ pro futuro fortè contingere posset, occasione et ex causa præmissa, dicti sui animi declarationem in scriptis facere, etiam ad omnem bonum finem et effectum sibi et serenissimis hæredibus et successoribus suis magis utilem et proficuum, et ut dicta ejus animi voluntas perpetuò omnibus innotescat. Hinc est quod existens præfata serenissima regina Christierna, in loco de quo suprà, coram.... dixit, confessa et protestata fuit, ac dicit, confitetur et protestatur quòd veritas fuit et est, ac ita se habuit et habet, quòd ipsa serenissima regina Christierna, statim intellicta morte dictæ serenissimæ reginæ Dorotheæ, agnovit dictos titulos regios, ducatus et comitatus ad ipsam serenissimam reginam Christiernam, per obitum dictæ serenissimæ reginæ Dorotheæ, ejusdem sororis, absque filiis, ut suprà, per successionem legitimè delatos, animo et intentione, quòd predicti tituli regii, ducatus et comitatus perpetuò remaneant penes ipsam serenissimam reginam Christiernam, successivèque in serenissimos ejus hæredes et successores, prout etiam ex nunc ad finem et effectum de quo suprà, et quatenus expediat, et non aliter, in his scriptis, et aliàs, omni meliori modo, denuò agnovit et agnoscit, ac dixit et protesta fuit, dicitque et protestatur.... »

Ainsi, c'est à partir de 1581 que Christine prit la qualification de reine de Danemarck[1]. Nonobstant ses prétentions en faveur de ses héritiers, on ne voit pas que Charles III ni aucun de ses descendants aient revendiqué ce titre.

Henri LEPAGE.

1. Outre le jeton de 1594, mentionné plus haut (p. 162), on en connait deux de cette princesse, l'un de 1560, portant : Christiana a Dania regens ; l'autre, de 1587, avec la légende : Christiana D. G. regina Daniæ, d. L. B.

MADEMOISELLE DE CHARTRES FIANCÉE DU DUC LÉOPOLD.

—

Note sur un portrait d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine.

—

Plus de deux années déjà se sont écoulées depuis le sinistre du 17 juillet 1871, et, malgré la légitime impatience de toutes les personnes qui s'intéressent aux monuments et aux souvenirs historiques, il n'est pas encore possible d'annoncer, même approximativement, l'époque de la réouverture du Musée lorrain.

Si quelque chose peut atténuer les regrets et calmer l'attente, c'est la constatation que, chaque jour, les dons se succèdent et qu'il n'est pas un seul numéro de ce journal qui ne contienne une liste d'objets plus ou moins précieux, se rattachant au passé de la Lorraine, offerts au Musée par nos compatriotes.

Pour la plupart des envois, il a suffi d'une mention sommaire, telle qu'elle sera reproduite par le nouveau catalogue du Musée, mais il est certains objets d'art, certains meubles qui, en raison de leur importance et de leur prix, ont motivé une note détaillée, toujours accueillie avec faveur. C'est ainsi que le manuscrit de Pierre de Blarru, le lit du duc Antoine ont été annoncés et décrits avec des détails que le rédacteur du futur catalogue pourra consulter avec fruit, et auxquels il devra renvoyer le visiteur désireux d'approfondir l'étude de nos principales curiosités historiques ; c'est ainsi qu'en attendant une organisation définitive de la bibliothèque lorraine, M. Meaume a donné un utile aperçu des ma-

nuscrits, livres et objets d'art composant les collections lorraines de M. l'abbé Marchal, acquises par le Comité en 1871[1].

Conformément à cette méthode excellente, nous dirons quelques mots sur un portrait destiné à devenir bientôt l'ornement de la galerie des Cerfs, et auquel nous attachons un grand prix au double point de vue artistique et historique.

Portrait d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine et de Bar, attribué à Mignard : hauteur, 1 mètre 34 centimètres ; largeur, 1 m 04c.

Ce tableau n'est pas simplement un portrait ; suivant l'usage du temps, il représente une allégorie. La jeune princesse retient l'Amour, qui semble l'implorer ; derrière elle une esclave porte le carquois et les flèches enlevés à l'enfant et présente à sa maitresse une bandelette de pourpre destinée à lier les ailes du dieu désarmé.

Cette peinture a subi des transformations : la tête et le buste sont tracés sur un carré de toile fine, et quatre sutures accusent les additions faites à l'œuvre primitive.

La composition présente un ensemble harmonieux et très-riche de tons ; néanmoins un œil exercé reconnaîtra immédiatement les parties ajoutées par une main étrangère, bien que l'adjonction émane d'un pinceau habile qui a su faire ressortir la fraîcheur et l'éclat de la tête principale.

Il est certains objets d'art dont on peut dire comme des livres : *habent sua fata* ; voici, en effet, l'histoire de

1. *Journal de la Société*, année 1871, page 167, année 1872, pages 78 et 129.

ce portrait qui, après avoir été enseveli dans l'oubli pendant plus d'un siècle, va enfin recevoir sa véritable place dans la galerie de l'ancien Palais ducal.

Pierre Mignard, sur la demande du cardinal Mazarin, peignit, en 1658, le portrait de Louis XIV, destiné à l'Infante d'Espagne, qu'il devait épouser. Son biographe, l'abbé Monville, raconte qu'à partir de cette époque, la famille royale et tous les grands seigneurs de la cour voulurent avoir leurs portraits de la main du peintre en renom. Philippe d'Orléans, frère unique du roi et père d'Elisabeth-Charlotte, le chargea en outre de décorer le grand salon et de composer une descente de croix pour la chapelle de son château de Saint-Cloud. Il est donc hors de doute que le portrait de la nièce du roi dût être peint aussi par le célèbre artiste.

Reste à établir comment le tableau du Musée est réellement cette œuvre de Mignard, et par suite de quelles circonstances elle fut agrandie et transformée dans son état actuel.

Comme l'indique la description donnée plus haut, la composition fait allusion à l'époque où, sous le nom de Mademoiselle de Chartres, Elisabeth devenait la fiancée du duc Léopold, et les considérations suivantes nous déterminent à penser que le portrait, dans son état primitif et dégagé de ses additions postérieures[1], est bien celui dont le marquis de Couvonges devait être porteur pour le jeune duc, lorsqu'il fut dépêché par Louis XIV à la petite cour d'Inspruck comme négociateur du mariage célébré, après de longs délais, les 12-25 octobre 1698.

1. Le portrait, c'est-à-dire le carré de toile que nous supposons peint par Mignard, porte seulement 79 centimètres de hauteur sur 65 de largeur.

Les historiens n'ont pas fait défaut pour nous transmettre les traits principaux du caractère de la petite-fille de France. Le duc de Saint-Simon, dans ses célèbres Mémoires, lui consacre quelques lignes sèches et parfois sévères. A l'en croire, Mademoiselle était impatiente du joug maternel qui pesait encore sur elle, bien qu'elle eut dépassé sa majorité; la mobilité et l'inconséquence sont les seules particularités qu'il signale chez la jeune princesse :

« Mademoiselle, accoutumée aux Lorrains par Monsieur et même par Madame, car il faut du singulier partout, fut fort aise de son mariage « avec le Duc de Lorraine » et très-peu sensible à sa disproportion de ses sœurs du premier lit..... Elle fut ravie de se voir délivrée de la dure férule de Madame, mariée à un prince dont toute sa vie elle avait ouï vanter la maison et établie à soixante-dix lieues de Paris, au milieu de la domination française. Les derniers jours avant son départ, elle pleura de la séparation de tout ce qu'elle connaissait. « Il ajoute avec impertinence », mais on sut qu'elle s'étoit parfaitement consolée dès la première couchée, et que du reste du voyage, il ne fut plus question de tristesse. »

Plus loin on lit :

« Couvonges se désoloit de la fermeté qu'il rencontroit sur beaucoup de points qui tenoient M. de Lorraine fort en brassiere dans son Etat, principalement celui de l'exacte démolition des fondements même des fortifications de Nancy. — Dans le désespoir de rien obtenir par lui-même, il s'adressa à Mademoiselle, qui lui promit qu'elle y feroit de son mieux. Elle tint parole, mais elle ne fut pas plus écoutée que l'avoit été Couvonges. Elle en conçut un tel

dépit contre le Roi, qu'avec la même *légèreté* qui lui avoit fait embrasser cette affaire, elle s'emporta avec Couvonges, jusqu'à le prier de se hâter de la tirer d'une cour où on ne se soucioit que des bâtards, sans réflexion aucune, que toutes vérités, quoique exactes, ne sont pas bonnes à dire. D'autre part, il se trouva des gens bons et officieux qui lui dirent toutes sortes de sottises de M. de Lorraine et lui en firent une peur épouvantable qui lui coûta plus de larmes que les regrets de son départ, mais qui, grâce à sa *légèreté*, se séchèrent, comme je l'ai déjà dit, dès la première journée[1]. »

De son côté, le R. P. Collins, dans son histoire de la vie privée d'Elisabeth, ne tarit pas sur les éloges :

« Malgré ce que la nature lui avoit donné de vivacité dans l'esprit, rien n'empêchoit qu'elle fut toujours une très-grande princesse. – Vertueuse par principe et jamais par vanité, elle déroboit aux yeux le plus grand nombre de ses bonnes actions, et quand au lieu d'être née princesse, Dieu l'eut placée dans une condition modeste, les principes qui dirigeoient son cœur l'eussent toujours rendue digne d'admiration. — On ne peut dissimuler que Madame avoit de grands combats à livrer en elle-même à ce genre d'esprit dont le propre est de saisir très-promptement les objets. — Mais ce défaut qui étoit à proprement parler le seul de Madame, par combien d'excellentes vertus n'étoit-il pas racheté ? — Avec quelle bonté de cœur, quelle aimable prévenance elle savoit faire oublier ce qu'une vivacité involontaire auroit pu lui arracher par surprise ; jusque-là que si sans l'avoir offensé ni

1. Mémoires du duc de Saint-Simon, t. II, pages 2!1 et suivantes.

avoir fait de faute, on eut pu y être exposé, on l'eut presque souhaité pour en goûter le plaisir »[1].

Si l'on doit se tenir en garde contre le fréquent panégyrisme du pieux dominicain, il ne faut pas perdre de vue que Saint-Simon ne dissimule pas plus ses haines que ses amitiés. Voyait-il d'un mauvais œil l'empressement de Mademoiselle à contracter alliance avec les Lorrains ? toujours est-il que les observations suivantes, extraites de ses mémoires, ne laissent pas de doutes sur les sentiments qu'il éprouvait pour nos ancêtres :

« Il entra dans la tête des Lorrains de rendre équivoque la supériorité de rang de M. le duc de Chartres sur M. le duc de Lorraine, et ces *obliquités* leur ont si souvent réussi et frayé le chemin aux plus étranges entreprises qu'il leur est tourné en maxime de les hasarder toujours. »

Dans tous les cas, nous ne voulons pas omettre l'appréciation suivante, bien qu'émanant de la mère même d'Elisabeth, elle puisse être soupçonnée de partialité. Elisabeth-Charlotte de Bavière, cette seconde femme du duc d'Orléans, surnommée la Palatine, et demeurée toujours allemande à la cour de Louis XIV, nous a laissé dans sa volumineuse correspondance, mêlés à beaucoup de jugements injustes, des détails précis sur les personnes et les choses de son temps. Voici, tracé par elle, le portrait de sa fille : « Elle n'étoit pas jolie, dit-elle, mais elle étoit singulièrement bonne, douce et affable »[2]. Et en effet on sait que la jeune princesse avait toujours évité de se mêler

1. Histoire de la vie privée de S. A. R. Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, par le R. P. Collins, dominicain de Nancy — 1762.

2. Lettres inédites de la princesse Palatine, traduites de l'allemand et publiées en 1853 par Brunet.

aux petites querelles féminines qui divisaient l'intérieur de la famille royale, aussi Louis XIV, sachant gré à sa nièce d'avoir su bien vivre avec les princesses du sang de France comme avec les enfants légitimés de Mme de Montespan, quoiqu'en ait dit Saint-Simon, versait lui-même des larmes au départ d'Elisabeth, après l'avoir dotée de 900,000 livres comptant.

Le peintre a su reproduire avec bonheur l'affabilité et la douceur dans ces traits dépourvus de la beauté proprement dite ; la ressemblance, d'ailleurs, s'affirme dès qu'on consulte les documents du temps, et nous citerons entr'autres le portrait de la galerie historique de Versailles catalogué sous le n° 2444, la gravure du P. Grafait, et enfin l'esquisse de Van Schuppen, achetée par le Comité à la vente de M. Butte père[1].

Objectera-t-on qu'Elisabeth paraît tout au plus âgée de seize ans, et que la délicatesse de sa taille, la virginité de son corsage excluent l'idée d'une jeune femme de vingt-deux ans, c'est-à-dire telle qu'elle devait être au moment de son mariage ? Cette observation viendrait à l'appui de nos explications : Mignard, qui tint le pinceau jusqu'à un âge très-avancé, mourut en 1695 ; le portrait envoyé à Léopold avait été peint quelques années avant le mariage, et la famille royale, qui tenait en grande considération le jeune prince lorrain, n'hésitait pas à se détacher d'un précieux souvenir qui devait faciliter une union ardemment désirée.

1. On peut voir aussi les portraits exposés au Musée lorrain, nos 672, 673 et 674 ; l'esquisse de Van Schuppen porte le n° 671. La composition de Grafait représente la famille entière de Léopold ; le portrait de Versailles a été gravé par Mlle Flahaut. Cette pièce et la précédente font partie de la collection J.-B. Thiéry.

Nul doute qu'un échange réciproque de portraits dut, entre les fiancés, précéder la conclusion définitive des négociations matrimoniales. C'était à la fois une nécessité et un usage alors si répandu, que Léopold avait offert son portrait même à M. de Torcy, rédacteur du contrat de mariage. Le caustique et pointilleux Saint-Simon, qui raconte ce détail, saisit l'occasion de critiquer les prétentions d'un « médiocre souverain », dit-il, comme Léopold, qui avait osé placer une couronne fermée sur l'encadrement de ce portrait[1].

La première entrevue de Léopold et d'Elisabeth a été racontée par des auteurs contemporains, Saint-Simon, Foucault et le R. P. Collins, mais chacun a suivi ses vues personnelles[2].

Le duc et pair, chroniqueur méticuleux des préséances, est scandalisé, parce qu'à la cérémonie de Bar, un sieur Legrand s'est permis de s'asseoir en présence de la nièce de Louis XIV sur un *siége à dos,* alors qu'il avait droit tout au plus à un ployant. Il se livre ensuite à une discussion approfondie sur les règles de l'étiquette, le duc de Lorraine ayant dans sa joie fait à certains seigneurs de la cour l'honneur de leur donner la main.

Suivant le comte de Foucault, Elisabeth aurait reconnu son époux aux marques de respect témoignées par les gens de sa cour qui se levaient à son approche.

Le R. dominicain de Nancy dit simplement que « Madame la duchesse, toute pénétrée de regrets, arriva bien-

1. Mémoires de Saint-Simon, t. II, page 211.

2. Histoire de Léopold par le comte de Foucault. — Histoire de la vie privée de S. A. R. Elisabeth-Charlotte d'Orléans, par le R. P. Collins, dominicain de Nancy.

tôt sur les confins de la Lorraine, après avoir vu à Vitry-le-François le duc son époux qui l'avoit prévenue. Son dessein n'étoit pas d'en être connu, mais son portrait que Madame avait vu le décêla. »

Nous donnerons aussi la version transmise par Dom Calmet, l'historien de la Lorraine par excellence :

« Le 23 octobre (1698), la nouvelle duchesse de Lorraine arriva à Vitry-le-François. Comme elle se mettoit à table pour souper, le comte de Couvonges lui présenta une lettre de S. A. R. Elle la lut, mais regardant en même temps celui qui se tenoit caché derrière le comte, devinant que c'étoit S. A. R., elle tira de sa poche son portrait et le reconnut. — C'étoit lui effectivement qui, s'apercevant que la princesse attentive à le regarder ne mangeait plus, se retira dans la chambre de Mme de Lillebonne[1]. »

On peut donc affirmer que des portraits ont été échangés, et que, si la famille royale a possédé un portrait de Mademoiselle de Chartres peint par Mignard, c'est ce portrait qui a été envoyé au duc de Lorraine.

Jusqu'à présent nous ne sommes point sorti du domaine des vraisemblances, mais voici des faits :

En 1852, on faisait des travaux d'appropriation dans les bâtiments de la Caisse d'épargne et du Mont-de-Piété de Nancy, place Saint-Jean. M. Lefèvre, alors directeur de ces deux établissements, fit voir à M. Goudchaux-Picard, membre de la Commission de surveillance, six grands portraits relégués dans les greniers de la direction et couverts d'une épaisse couche de poussière. M. Lefèvre raconta qu'autrefois, chargé comme commissaire-

1. Dom Calmet, t. VII, col. 199.

priseur de vendre des meubles et divers objets provenant de l'ancien château de Commercy, il n'avait pu trouver amateur pour ces tableaux compris dans la vente, et qu'ils lui avaient été abandonnés en paiement d'une somme de 100 francs lui restant due sur les frais. M. Picard offrit à M. Lefèvre les 100 francs impayés en échange de ces tableaux. L'offre fut acceptée, mais quand les toiles furent transportées chez l'amateur, il trouva que son cabinet était trop petit pour exposer ses nouvelles acquisitions, et il céda à un autre collectionneur, M. Barberot, l'un de ces portraits, moyennant le sixième de son prix d'achat, soit de 16 fr. 65 cent.

Appelés à donner leur appréciation, MM. Beaupré, Geny et Leborne, directeur du Musée de peinture de Nancy, déclarèrent immédiatement que le tableau échu à M. Barberot n'était autre que l'original du portrait de la veuve de Léopold peint par Hyacinthe Rigaud, et dont les musées de Versailles et de Nancy ne possédaient que des copies[1].

Le lot conservé par M. Goudchaux-Picard se composait de quatre portraits de jeunes femmes poudrées, richement vêtues et enguirlandées, peintures assez agréables à l'œil, mais d'une exécution médiocre, et qu'on pouvait attribuer à des imitateurs de l'école française du commencement du XVIII[e] siècle.

1. N° 2084 du catalogue du Musée de Versailles, salon d'Apollon, et n° 167 du catal. du Musée de Nancy (1845) ; ce tableau a été depuis déposé au Musée historique, n° 1336 du catalogue de 1869. Il est indiqué comme portrait de la princesse palatine. C'est une erreur contre laquelle protestent les croix de lorraine du manteau, le fichu de deuil et la couronne ducale. La veuve de M. Barberot, en 1866, a emporté à Paris le tableau de Rigaud.

Restait un cinquième portrait. Les trois experts furent unanimes pour reconnaître la même Elisabeth-Charlotte à la fleur de l'âge, et pour déclarer Mignard auteur de la tête et du buste, le surplus du tableau ayant été fait après coup.

Présent à cet examen, nous hasardâmes l'opinion que l'Amour et l'Esclave avaient pu être peints par Van Schuppen, peintre ordinaire de Léopold. M. Beaupré, après quelques instants de réflexion, reprit : « L'avenue qu'on voit dans le fond du tableau n'est celle ni de la Malgrange, ni de Lunéville. A l'extrémité de cette avenue, un canal et des replis de terrain rappellent les abords du château de Commercy. Or, Van Schuppen, après la mort de Léopold, a suivi François III à Vienne, et dans ces additions je crois retrouver la composition facile et le frais coloris de Claude Charles ». C'était aussi l'avis de MM. Geny et Leborne.

Il semblait que la vérité se révélait peu à peu. Les six portraits, de même dimension, ornés de belles bordures aux angles sculptées, et toutes semblables, avaient dû décorer un des salons du château de Commercy. A côté du portrait de la veuve de Léopold, Elisabeth avait trouvé piquant de placer celui de sa fiancée; ainsi s'expliquait cette aimable allégorie ajoutée après coup et due à l'imagination et au pinceau de Claude Charles.

Quant aux quatre autres portraits dans lesquels on ne pouvait reconnaître ni la mère, ni les filles de la duchesse, ils représentaient sans doute ses dames d'honneur.

Rigaud, en peignant la douairière, avait su rendre l'affabilité et la bonté, fond de son caractère, mais il n'avait pu dissimuler cette alluvion du temps qui l'avait chargée d'un impitoyable embonpoint. Quoi de plus natu-

rel alors que, par un caprice féminin facile à comprendre, la châtelaine de Commercy ait voulu, au milieu de ses filles d'atour, placer comme souvenir de sa jeunesse le portrait de Mademoiselle de Chartres, qui n'avait rien à perdre à la comparaison.

—

Que certains sceptiques infligent à cette note le brocard italien *se non é vero..*., nos regrettés confrères Beaupré et Leborne ne sont plus là pour affirmer et signer leurs déclarations ; toujours est-il que, dans son *Histoire de Commercy*, M. Dumont a consigné, sur la petite cour d'Élisabeth et sur la dispersion des meubles du château, des détails qui confirment ce que nous avons avancé[1]. Ajoutons, pour terminer, qu'après la mort de M. Goudchaux-Picard, en 1871, M. Geny, vice-président de la Société d'Archéologie, a déterminé le Comité, bien qu'il fût à ce moment dépourvu de ressources, à faire l'achat du portrait de la fiancée de Léopold, parce que, partageant l'opinion de MM. Beaupré et Leborne, il considérait ce tableau comme devant constituer pour notre Musée historique un de ses plus beaux objets d'art, un de ses plus précieux souvenirs lorrains.

JULES RENAULD.

BERNARD, LE CALLIGRAPHE LORRAIN.

On trouve une charmante collection de portraits du XVIIIe siècle dans la salle de lecture qui est contiguë au petit musée de Lunéville : Louis XV, d'après Vanloo ;

1. *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, par C.-E. Dumont, t. II, pages 305 et suivantes.

Marie Leckzinska en habit rouge, d'après Vattier, le Dauphin en colonel de dragons, une chevelure de femme à la crinière de son casque ; un Stanislas, une Marie-Antoinette, le duc Léopold, sa fille Anne-Charlotte. Ces dernières peintures sont, il est vrai, loin de valoir les premières. Le musée possède aussi la plaque funéraire de Bébé et un de ses costumes en velours rouge, tandis que le musée des Unterlinden, de Colmar, possède le costume en velours vert, l'épée et le chapeau microscopique du nain qui fit les délices de la cour de Stanislas.

Mais, sans nous laisser entraîner par la curiosité, arrêtons-nous sous le vestibule qui précède la bibliothèque et le musée. Au lieu de jeter un coup d'œil dédaigneux sur deux portraits placés en face l'un de l'autre et exécutés moitié lavis, moitié traits de plume, examinons-les avec quelque attention, car nous nous trouvons devant l'œuvre d'un artiste lorrain du siècle dernier.

Et d'abord, la ressemblance des portraits, un peu moins grands que demi-nature, est parfaite ; c'est déjà un mérite. On les reconnaît de suite sans qu'il soit besoin de lire les lignes suivantes, en belles lettres coulées, au-dessous de chaque profil :

Louis XVI roy de France et de Navarre, l'an 1781.
Bernard fecit.

Marie-Antoinette reine de France et de Navarre.
Bernard fecit.

Ce fut feu M. le docteur Gaillardot, membre de l'Académie de Stanislas, qui fit don au musée de sa ville natale de ces deux chefs-d'œuvre calligraphiques d'un artiste, qui vécut longtemps en Lorraine, qui eut une grande vogue, et dont nous n'aurions pas entrepris d'écrire cette esquisse biographique, si son nom n'avait paru assez

fréquemment dans les catalogues de Vignières, le marchand d'estampes de Paris, et surtout si un correspondant d'un excellent recueil parisien, interrompu par la guerre, l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, ne s'était mis en quête de renseignements.

Nous nous sommes demandé ce que c'était que cet artiste du nom de Bernard, et si la calligraphie, que nous ne connaissons plus guère que par les lazzis comiques de Henry Monnier, après avoir perdu de nos jours ses honneurs, aussi bien que son importance, d'art n'était pas devenue métier ? Il n'en fut pas toujours de même. Jadis on savait apprécier les admirables planches gravées par Van de Velde, de Harlem (1620), et Nicolas Duval, de Paris (1670). La méthode des Pères de la Compagnie de Jésus, à l'usage des élèves de leurs colléges, était connue du monde entier[1]. On citait les ouvrages de Philips (1735), de Tardieu, de Le Parmentier. Il y avait jusqu'à un notaire de Strasbourg, J.-F. Kiechel, dont les planches de son Introduction à l'art d'écrire furent gravées par Richomme, un futur membre de l'Institut.

On ne saurait méconnaître l'importance de la science calligraphique, même pour la typographie, à laquelle, au XVIIIe siècle, elle sut prêter un si utile concours. Il est facile de s'expliquer l'engouement des amateurs pour des maîtres comme Etienne de Blégny, un des prédécesseurs de notre artiste lorrain dans l'art de l'*illustration* de l'écriture[2]. Nous ne saurions passer sous silence les

1. Voy. un petit livre de modèles de lettres capitales édité chez Verdussen, d'Anvers, en 1635.

2. Ce fut lui qui fit paraître une série de planches représentant des animaux dessinés d'un trait de plume et ayant la forme des lettres (1709).

œuvres des Winter, d'Amsterdam, des Nicolas Vérien, de Paris, si habiles dans la science des agencements, l'harmonie des proportions, et tous ces charmants recueils de chiffres, à deux ou trois lettres, modèles de goût, qu'on voit figurer dans les *ex libris* et jusque sur les panneaux de sa décoration architecturale. C'est que l'exécution des caractères était arrivée à un degré de perfection qui touchait de bien près à l'art, et qu'à la majuscule romaine était venue se substituer la lettre cursive fleuronnée et ornementée dans le style Louis XV.

Il est difficile de bien comprendre le style et l'élégance des caractères calligraphiques sans les avoir sous les yeux, et de pouvoir apprécier l'harmonie des pleins et des déliés de cette écriture toute française, dont nous trouvons un des modèles les plus complets dans le beau frontispice du Recueil des plans de Héré, gravé par François. Au bas de ce frontispice nous lisons : *Lattré scripsit.* Lattré fut donc un des collaborateurs de François, de Collin, de Girardet, de Héré, et par conséquent de tous ces artistes lorrains auxquels nous devons le splendide ouvrage présenté au roi Stanislas, et dont il grava sans doute aussi la dédicace. Nous y remarquons un mélange de gothique et de ronde qui caractérise ce qu'on est convenu d'appeler l'écriture bâtarde.

Avant d'aller se fixer à Paris, où il finit par acquérir une certaine réputation, Bernard habitait Lunéville, et était *maître d'écriture des pages du feu roi Stanislas.* L'hôtel des Pages, situé entre les deux ponts, aujourd'hui transformé en caserne, avait pour gouverneur l'abbé Alliot, des maîtres d'armes, des maîtres de danse, des maîtres de langues et un maître d'écriture, qui, en 1765, était Thiriot. Ce dernier fut-il remplacé par Bernard,

notre calligraphe? C'est ce qu'il est difficile de décider. Ce qui est certain, c'est que l'ancien professeur de l'Ecole des pages de Lunéville donna essor à son talent et croqua d'une plume légère et fantaisiste les portraits de bon nombre de personnages appartenant au grand monde, de gens de lettres et même de princesses de la rampe, Louis XVI et Marie-Antoinette, Voltaire et Jean-Jacques, Agnès Sorel et la Dugazon.

Souvent Bernard ajoutait des vers de sa façon au bas de ses portraits. Celui de la Dugazon, gravé « en fac-simile en manière de traits de plume » par un nommé Petit (1789), est enrichi du méchant quatrain suivant[1] :

La Nature en riant se plut à te former ;
Beauté, grâces, talens, tout en toi sait charmer.
De ces dons prodigieux admirable assemblage,
Viens embellir mes traits, couronner mon ouvrage!

Au portrait le même graveur a donné pour pendant, et aussi d'après notre calligraphe, celui d'une autre actrice, M^lle^ Desgarcins, que le peintre Monnet a représentée en Muse de l'art tragique.

Le profil du banquier génevois Necker, un instant l'idole de la France, fut aussi reproduit par Bernard, puis gravé par Montauville[2].

On peut lui attribuer aussi un profil à la plume de Voltaire, profil qui parut colorié.

Nous sommes bien loin d'avoir mentionné sous les portraits que Bernard se plut à embellir à l'aide des fio-

1. Voy. Cabinet de feu A. Dubois, mai 1866, n° 15. — Parmi les nombreux portraits de la Dugazon, nous signalerons celui qui a été reproduit d'après le miniaturiste lorrain Isabey.

2. Voy. Cabinet de M. D. W....., 1863, n° 365 (gr in-4°, ovale, en couleur).

ritures de sa plume, portraits qui sont plutôt des tours de force calligraphique que des œuvres d'art, mais qui eurent autant de vogue un instant que les silhouettes du gouverneur des princes de la maison d'Orléans.

Aujourd'hui ces pièces dédaignées sont devenues rares et on les recherche, de même que ces scènes populaires, parfois grivoises, que l'ancien professeur des pages se plut à représenter et qui rappellent certains groupes de Cifflé. Ce ne sont pas des pastorales, mais des *filles du bon ton*, des agents du lieutenant de police Lenoir et des sujets du même genre très à la mode au XVIIIe siècle.

Parmi les dessins originaux de Bernard, outre ceux du musée de Lunéville, dont il a été question plus haut, nous citerons les suivants, tous à la plume :

1778. La duchesse de Savoie[1].

1785. Voltaire[2].

1786. Mlle Saint-Huberti[3].

Id. Le Désir[4].

Id. L'Ingénue.

Sans doute, on pourrait augmenter cette nomenclature, quelque peu aride ; mais elle suffit pour faire con-

1. Voy. Catalogue Vignières. Février 1864, n° 9.

2. Id. Novembre 1865, n° 479.

3. Id. Rappelons en passant que cette célèbre cantatrice, qui eut un grand succès à Nancy, et dont M. Justin Lamoureux fait figurer le nom dans son *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe* (1803), fut, au dire de M. Guilbert de Pixerécourt, une des plus grandes artistes du Grand-Opéra. Rien que dans la collection théâtrale de feu Soleirol, vendue en 1864, il y avait 36 portraits d'Antoinette-Cécile Cavel, dite Saint-Huberti, née à Toul, mariée en 1797 au comte d'Entraigues, et assassinée mystérieusement en 1812.

4. Ce dessin et le suivant ont figuré sur le catalogue Vignières, avril 1868, n° 41. On y trouve toute l'afféterie du genre de Greuze.

naître sur quels sujets s'arrêtait de préférence notre artiste, qui eut plus d'un imitateur, à en juger par la vogue du jour. Sa fille, Marie-Jeanne, reproduisit, en 1783, à l'aquarelle et en traits de plume, les profils de Marie-Antoinette et de Louis XVI, qui faisaient partie de la belle collection de M. A. Dubois, de Paris. Le genre de Bernard fut aussi imité, sous la Restauration, par un professeur d'écriture de Strasbourg, Eckert, qui lithographia, entre autres, un Kléber à cheval, et par le peintre Midolle, qui fit paraître un traité spécial sur ce sujet en 1820. Sauf l'ornementation de leurs planches, Silvestre, professeur des princes, l'Anglais Weaterost, le Belge Talon et quantité d'autres, que nous ne citerons pas, restèrent dans les limites de leur profession et ne méritent pas d'être comparés à Bernard. Leurs œuvres ne sont pas recherchées par les collectionneurs, car elles n'ont rien qui les rattache à cet art charmant, qui eut son moment de vogue, quand on savait exécuter et varier avec tant d'habileté les chiffres, les cartouches, les fleurons, les encadrements et tout ce qui touche aux fantaisies les plus capricieuses de l'ornementation, telle qu'on la comprenait au siècle dernier.

Arthur BENOIT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Nous avons mentionné, dans notre numéro de juillet dernier (p. 130), le dépôt fait au Musée par M. Morey de dix-huit copies de dessins de M. Chatelain, représentant des édifices religieux de notre pays, dont plusieurs ont disparu. Les dessins en question n'existant plus, les copies de M. Morey sont devenues extrêmement précieuses, et nous les recommandons aux personnes qui se livrent aux études archéologiques.

— M. ANDRÉ, libraire à Nancy, a donné un exemplaire manuscrit, en parchemin, du procès-verbal de l'entrée du duc Charles IV à Nancy, le 1er mars 1626.

— M. POINSIGNON, cantonnier à Buissoncourt, a offert une trentaine de pièces de monnaies de toute espèce trouvées par lui en creusant un fossé.

— M. Frédéric SEILLIÈRE, de Senones, a fait don d'un album de photographies, parmi lesquelles :

Portrait de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm, sa femme.

Portraits de Nicolas-Léopold prince de Salm-Salm; de Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm, évêque de Tournay.

Plans de la ville et de l'abbaye de Senones, dont un par Dom Pelletier, qui y fut curé.

Porte d'entrée de l'abbaye.

Stalles de l'abbaye de Moyenmoutier.

Intérieur de l'ancienne église de l'abbaye.

— M. OLRY, d'Allain, a offert une agrafe trouvée à la Blaissière, commune de Bulligny, un grand bronze romain et une médaille de dévotion.

— M. EURIOT (Etienne), de Crépey, a donné un pistolet à rouet trouvé à la Blaissière.

— La sœur AMÉLIE, directrice de l'école de Domremy, a offert deux photographies représentant la maison où est née Jeanne d'Arc.

— M. JEANPIERRE, de Jeuxey (Vosges), a donné un andier ou chenet en fer, de très-grandes dimensions, lequel a beaucoup de ressemblance avec celui qui vient de M. Cosserat, de Charmes; ils sont de la même époque.

MOULAGES ENVOYÉS PAR LE MUSÉE DE SAINT-GERMAIN.

Crâne humain d'Eguishem (Haut-Rhin) Musée de Colmar.

Hache plate, bronze, Grigny (Seine-et-Oise) Musée de Saint-Germain.

Hache à main, bronze, Vienne (Isère). Ibid.

Hache à bords droits, bronze, Montauban. Ibid.

Hache à talon, bronze, Chambourcy, (Seine-et-Oise). Ibid.

Hache à ailerons, bronxe, Grigny (Seine-et-Oise). Ibid.

Hache à ailerons dans le sens du tranchant, bronze, Morbihan. Musée de Vannes.

Hache à douille, bronze. Musée de Saint-Germain.

Marteau, bronze, environs d'Abbeville (Somme). Ibid.

Gouge, bronze, Saint-Pierre-en-Chastres (Oise). Ibid.

Ciseau, bronze, Larnaud (Jura). Ibid.

Moule de haches à ailerons, bronze, La Villette, Paris. Musée de Rouen.

Moule de haches à ailerons, bronze, vallée de la Saône. Collection de Me Febvre.

Manche en bois des faucilles de bronze, Mœringen (Suisse). Collection Gross.

Epée, bronze, dans la Moselle entre Montigny et Longeville. Musée de Saint-Germain.

Base de fourreau, bronze, Larnaud (Jura). Ibid.

Boucle de ceinturon, bronze, Réallon (Hautes-Alpes). Ibid.

Hache à ailerons, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Epée, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Fibule à double enroulement, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Grand bracelet, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Tintinnabulum, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Mors de cheval, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Pièce du licol, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Tube aiguillette, bronze, Vaudrevange. Ibid.

Rasoir, bronze, Mœringen (Suisse). Ibid.

Rasoir, bronze, bassin de la Saône. Ibid.

Rasoir, bronze, bassin de la Saône. Ibid.

Rasoir, bronze, environs d'Abbeville. Ibid.

Torques, bronze, Tumulus de Sauville (Vosges). Ibid.

Fibule en fer, gauloise, station de la Tène (Suisse). Collection Desor.

Epée en fer, gauloise, station de la Tène. Ibid.

Fourreau fer, gaulois, station de la Tène. Ibid.

Epée gauloise, fer, Diessenhofen, Turgovie (Suisse). Musée de Zurich.

Pointe de lance gauloise, fer, Manduch (Suisse). Ibid.

Pointe de lance gauloise, fer, Bœberg (Suisse). Ibid.

Bas-relief, avec un tricéphale. Musée de Beaune (Côte-d'Or).

Femme tenant une enseigne, bas-relief, Merlebah (Moselle. Bibliothèque de Metz.

Æon à quatre ailes, bas-relief, Strasbourg. Bibliothèque de Strasbourg.

Dirona, bas-relief, Saint-Avold (Moselle). Ibid.

Stèle ERVMO, bas-relief, Brumath. Ibid.

Costume gaulois, bas-relief. Musée d'Epinal.

Costume gaulois, bas-relief. Ibid.

Déesse au marteau, bas-relief, Nolay (Côte-d'Or). Musée de Saint-Germain.

Autel à Hercule Saxanus, Norroy (Meurthe). Ibid.

Laie, bronze, Cahors (Lot). Ibid.

Epée romaine, fer, avec le nom de Sabini. Musée de Bonn.

Trait rond romain, fer, Klote (Suisse). Musée de Zurich.

Trait quadrangulaire romain, fer, Windsich (Suisse). Ibid.

Epée romaine, fer, dans la Saône, à Trévoux (Ain). Ibid.

NÉCROLOGIE. — La Société d'Archéologie et le Comité ont récemment perdu un de leurs membres les plus zélés et les plus actifs, M. Emile-Victor Lecreux, mort à Brugg (Suisse), dans sa 33[e] année.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1873.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 août 1873.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est lu et adopté.

Admission de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires MM. Arth, propriétaire à Nancy; Cotelle, conseiller à la Cour d'appel, et Pètre, professeur de sculpture de la ville.

M. Jobert, directeur de la saline de Varangéville, a offert une copie des mémoires de M. Dupré, ancien directeur de la saline de Moyenvic, sur les antiquités de l'arrondissement de Château-Salins, et particulièrement sur Marsal et Moyenvic.

La Société décide que cette copie sera déposée dans sa bibliothèque et que des remerciments seront transmis à M. Jobert.

Ouvrages offerts à la Société.

Une visite aux ruines de Grand, par M. Labourasse.

Charles de Vaudémont, par M. G. Leclerc, 2 vol.

Armorial de quelques monastères lorrains, par A. Benoit.

Les Conférences de Haguenau, 1815, par A. Benoit.

Notice nécrologique sur le général Gérard, né à Nancy en 1786, décédé en 1856.

Rapport fait à la Commission des trois hospices civils de Nancy, par un de ses membres, sur le projet d'édification d'un nouvel hôpital et de réorganisation des deux autres hospices. Juin 1873.

Episode de la grande Révolution. — Comment on bâtit une église, par J.-V. Bélay, curé de Hartzviller.

L'Institut, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger*, nouvelle série, 1re année, nos 29, 30, 31, 32.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, 5e série, tome IV. Novembre, décembre 1872.

Etude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre (*âge du bronze*), par André Perrin, 1870, in-folio; 20 planches.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 2e série, tome XII.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1872, 27e vol. (7e de la 2e série).

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période, tome XV, 1872, nos 3 et 4.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XII, 2e livraison.

Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur, bulletin mensuel illustré, par Gabriel de Mortillet, directeur. Avril et mai 1873.

Album de la Notice sur les constructions romaines et les mosaïques découvertes à Arbin, par M. le marquis César d'Oncieu de la Bathie.

Lectures.

Il est donné lecture d'un travail de M. Dagobert Fischer : *Notes historiques sur le couvent de Renting*, qui sera publié dans le volume des *Mémoires de la Société* de l'année prochaine.

M. J. Renauld lit une notice intitulée : *Mademoiselle de Chartres, fiancée du duc Léopold. Note sur un portrait d'Elisabeth d'Orléans, duchesse de Lorraine.* Ce travail a été publié dans le Journal.

MÉMOIRES.

NOTE AUTOGRAPHE DU PREMIER PRÉSIDENT LE FEBVRE, RELATANT SES SERVICES.

Nous n'avons pas à parler des services du président Le Febvre, l'un des hommes les plus éminents des dernières années de l'autonomie de la Lorraine. Ce document relate ses services et émane de lui ; il est conservé dans les archives de sa famille. Il renferme une protestation qui lui fait honneur et montre une fois de plus l'élévation et la noblesse de son caractère.

Il obtint immédiatement satisfaction à sa requête. Le président Le Febvre fut nommé, le 26 février 1711, conseiller d'Etat ; le 21 avril suivant, premier président des requêtes du Palais ; le 31 décembre 1713, procureur général de la Chambre des Comptes ; le 27 février 1726, premier président de cette Compagnie souveraine ; le 11 juin 1732, commissaire ducal près des fermiers généraux des duchés. Il mourut d'apoplexie, le 26 octobre 1736, à 73 ans, et fut inhumé dans la Primatiale de Nancy, puis transféré, en 1751, dans l'église rebâtie à cette époque.

E. DE BARTHÉLEMY.

A S. A. R. Madame la Régente.

Août 1729.

Supplie très humblement Nicolas-Joseph Le Febvre, chevallier, conseiller de S. A. R. en tous ses conseils d'état et privés, premier président de la Chambre des Comptes, cour des aydes et des monnoyes de Lorraine, disant qu'à la paix de Riswick il se trouvait exerceant la profession d'avocat au parlement de Metz, et quoiqu'il y

fut avec agrément et distinction, l'amour de la patrie et le zèle pour son souverain le déterminèrent à quitter cet établissement, tout avantageux qu'il luy étoit, pour retourner en Lorraine, où, ayant été fait d'abord substitut du procureur général en la Cour souveraine, il fit toutes les fonctions du parquet pendant près d'un an jusqu'à ce que feu M. Jean-Léonard Bourcier fut pourvu de la charge de proc^{r} g^{al}. Puis S. A. R. ayant, en 1700, fait un Code pour le règlement de la justice, il s'éleva de grandes difficultés de la part de MM. les évesques qui furent appuyés par la cour de Rome. S. A. R., après avoir tenté inutilement de les terminer pendant plus de trois ans, résolut enfin de s'adresser à la cour de Rome même, où elle députa MM. le marquis de Lénoncourt et l'abbé de Nay, que M. de Bourcier, instruit à fond de ce différend, devait accompagner, mais, estant arrivé à Florence, je fus averty par l'abbé Valentin, agent de la Lorraine à Rome, que s'il y entroit, il courroit risque de quelqu'affront de la part des officiers de l'inquisition, ce qui l'obligea de retourner à Venise pendant que MM. les envoyés poursuivirent le chemin de Rome.

S. A. R. ayant appris ces obstacles, fit proposer au suppliant de faire le voyage de Rome pour y suppléer ce que M. Bourcier devoit y faire, à quoy le suppliant obéit et se rendit à Rome au commencement de l'année 1705; il y resta jusqu'au mois de juillet 1706, où l'affaire du Code fut terminée par les offres que fit S. A. R. d'abolir le Code, et d'en imprimer un nouveau dans lequel il ne seroit point parlé des matières ecclésiastiques. A peine le suppliant fut-il de retour en Lorraine que S. A. R. le renvoya à Munster, où l'élection à l'évesché se traitoit et auquel S. A. R. songeoit pour feu M^{gr} le P^{ce} Charles, son frère. Et comme cette élection se fit de deux sujets, S. A. R. ordonna au suppliant d'accompagner au voyage de Rome le chanoine député par le party de M^{gr} le P^{ce} Charles, ce qu'il fit. Cette affaire ayant été finie au mois de may 1707, S. A. R. fit encore rester le suppliant à Rome jusqu'au mois de juillet 1708, pendant lequel temps il y traita de plusieurs affaires importantes, entre autres du baptesme du feu P^{ce} Léopold Clément, après quoy elle luy ordonna d'aller joindre le P^{ce} Charles à Milan, où estant resté quelque temps pour régler le temporel de

ses abbayes d'Italie, S. A. R. le rappella. Comme au commencement de l'année 1709 on parla fortement de la paix, et qu'il se fit même à ce sujet un congrès à Gertrudemberg, S. A. R. résolut de faire aller à la cour de Vienne Mgrs les Pces Charles et François qui estoient à Osnabruck. Elle envoya le suppliant pour leur annoncer son dessein et les déterminer au voyage de Vienne où il devoit les suivre pour dresser tous les mémoires qu'il faudroit donner à l'empereur et à ses ministres pour les intérests de S. A. R. à ce congrès, ce qui fut exécuté. Le suppliant ayant trouvé à Vienne Mgr Annibal Albani, neveu du pape, qui y étoit nonce extraordinaire (et qui est à présent cardinal), comme c'étoit avec luy que le suppliant avoit secrètement négocié l'affaire du Code à Rome, il fit entendre au suppliant que la cour de Rome n'avoit point été satisfaite de la réimpression du nouveau Code, faite en 1707, en ce que dans la préface on avoit inséré une clause de réserve indéfinie des usages des pays que l'on soupçonnoit qui enveloppoit la retention de toutes les dispositions retranchées du Code; que le pape demandoit que S. A. R. supprima cette préface, et que tandis que S. A. R. ne luy auroit pas donné satisfaction là-dessus, il ne donneroit aucun bref d'éligibilité à Mgrs ses frères, quoiqu'ils l'en eussent sollicité.

Comme alors on songeoit à la coadjutorerie de Trèves pour Mgr le Pce Charles et qu'il s'y trouvoit d'assez bonnes dispositions pour cela, S. A. R. chargea le suppliant de négocier avec mondit sieur A. Albani sur ces nouvelles difficultés, ce qu'il fit pendant plusieurs mois, après lesquels elles furent terminées, et ledit sieur Albani délivra au suppliant le bref d'éligibilité pour Trèves qui fut suivy d'une heureuse élection et de la succession à l'archevesché.

Le suppliant, de retour en Lorraine sur la fin de 1710, fut honoré du caractère de conseiller d'Etat par patentes du 26 novembre et par commission de la charge de premier président de la Chambre des requestes du palais établie par édit du 6 juillet de la même année et qui a été supprimée par édit du mois de décembre 1713.

Le suppliant, de retour en Lorraine, fut renvoyé en 1711 avec M. le marquis de Gerbéviller, à Barcelonne, près de l'empereur moderne, alors roi d'Espagne, lequel ayant,

à l'occasion de la mort de l'empereur Joseph, son frère, entrepris le voyage d'Allemagne, fut rencontré à Milan, pour neutralité de la Lorraine. Sur la fin de 1713, il fut pourvu de la charge de procureur général des Chambres des Comptes de Lorraine et de Bar, vacante par la mort de M. Vignolles.

En 1716, S. A. R. voulant envoyer M. le Premier Président Mahuet et M. Protin à Paris pour y négocier l'exécution du traité de Riswick, elle ordonna au suppliant de les y accompagner comme il fit, où il travailla utilement non seulement à la conclusion de cette grande affaire, mais aussy à un mémoire important des droits de la couronne sur le Barrois mouvant avec feu M. Arraut, chef du Conseil de S. A. R. à Paris, où l'excès du travail causa un accident d'apoplexie et une paralysie au suppliant, dont il fut affligé assez longtemps ; ce mémoire fut dans la suite fort augmenté par le suppliant et a été imprimé : les feuilles en sont au cabinet des secrétaires du cabinet.

En 1720, l'affaire de l'indemnité du duché de Montferrat étant sur ses fins, S. A. R. envoya le suppliant à Vienne pour concourir avec feu M. le C[te] des Armoises et la terminer par la concession du duché de Teschen en Silésie, ce qui ne finit qu'en 1721. En 1726, au mois de février, il fut fait premier président de la Cour des Comptes de Lorraine ; depuis 1721, S. A. R. a retenu le supplont à Lunéville les deux tiers de l'année où il a travaillé d'une manière continuelle aux affaires du dedans et du dehors de l'Etat. Comme dans le cours des services énoncés cy dessus, S. A. R. honora le suppliant du titre de noblesse, il est arrivé qu'il a été confondu dans une taxe de 1,500 livres avec quantité d'autres personnes qui ne l'ont obtenu que par protection sans lesquelles ils ne l'auroient point méritée. Ce n'est point par un esprit d'intérest et d'épargne qu'il ose présenter cette requeste, mais c'est par un principe d'honneur qu'il est mortifié de se voir après 25 ans de services aussy essentiels au souverain et à l'Etat que ceux-là, réduit à l'ignominie d'une taxe qui ne doit regarder que les anoblis gratuitement et sans mérites.

CHRONIQUE.

INAUGURATION DU MONUMENT DE DOM CALMET A SENONES.

En 1868, notre honorable confrère, M. Frédéric Seillière, manufacturier à Senones, conçut l'heureuse idée d'élever un monument à la mémoire de Dom Calmet dans l'église de cette ville, illustrée par ses travaux.

Des fouilles habilement dirigées ayant fait découvrir avec certitude les restes mortels du docte abbé, une Commission fut organisée; la souscription ouverte en même temps fut accueillie avec faveur et permit de réunir les fonds nécessaires pour commencer et mener à bien cette patriotique entreprise[1].

M. Morey, architecte de la ville de Nancy, composa avec goût et offrit généreusement les plans et dessins d'ensemble; l'exécution de la statue fut confiée au ciseau d'un éminent artiste, M. Falguière, grand prix de Rome, toujours élu membre du jury de sculpture aux derniers salons.

Enfin, après cinq années de persévérants efforts, M. Seillière put voir sa pensée réalisée et son projet entièrement accompli. L'inauguration solennelle du monument fut fixée au dimanche 26 octobre 1873, jour de la fête patronale de la ville de Senones.

Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, accepta la présidence de la cérémonie religieuse, et Mgr Freppel, l'éloquent professeur de la Sorbonne, aujourd'hui évêque d'Angers, se chargea de prononcer le panégyrique du pieux et savant Bénédictin.

1. Voir le *Journal de la Société d'Archéologie*, t. XVII, pages 222 et 236.

Des lettres de convocation avaient été, à l'avance, adressées aux Sociétés savantes et aux notabilités du pays. Le jour de la fête, le chemin de fer déposait à Etival les nombreux invités, que des voitures, mises à leur disposition par M. Seillière, transportèrent rapidement dans la jolie petite cité vosgienne. A une heure après midi, le cortége s'arrêta à la porte principale de l'ancienne abbaye, occupée par M. Seillière et l'établissement industriel qu'il dirige.

Déjà, depuis le matin, les habitants des environs, favorisés par un temps magnifique, étaient accourus en foule et circulaient joyeusement aux abords de l'église.

La Société d'Archéologie lorraine, heureuse d'avoir été conviée à cette grande solennité religieuse et historique, était représentée par plusieurs de ses membres, à la tête desquels se trouvaient son président, M. Henri Lepage ; M. J. Renauld, vice-président ; M. l'abbé Guillaume, trésorier ; M. Laprevote, secrétaire ; MM. Quintard et Wiener, secrétaires-adjoints, auxquels s'étaient joints M. Cournault, conservateur du Musée lorrain ; MM. Morey, Alfred Geny et Benoit, bibliothécaire de la ville de Nancy, membres de la même Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique s'était fait remplacer par M. Jacquinet, recteur de l'Académie.

On remarquait, parmi les autres invités, M. Maggiolo, ancien recteur ; M. Rambaud, d'Epinal, délégué par la Société d'Emulation des Vosges ; le sous-préfet, le maire et le curé de Saint-Dié, les vicaires généraux du diocèse, M. Brénier, curé d'Epinal, ancien curé de Senones et ancien trésorier de la Commission du monument ; l'inspecteur d'Académie des Vosges et un descendant même de la famille de Dom Calmet, M. Georgé, directeur des contributions indirectes de ce département.

Les invités furent accueillis par M. et Mme Seillière et leur jeune famille avec la plus exquise affabilité; une collation fut servie à la hâte, et, avant de quitter la table, M. Henri Lepage se leva et prononça les paroles suivantes :

« Au nom de la Société d'Archéologie, reconnaissante d'avoir été conviée à cette solennité; au nom de tous ceux qui s'intéressent aux souvenirs de notre chère et malheureuse Lorraine, je porte un toast à la mémoire de Dom Calmet. A la mémoire du savant laborieux et modeste, notre maître à tous et notre guide, qui nous a donné l'exemple du travail, de la patience et de la persévérance dans le travail.

» A notre confrère M. Frédéric Seillière, qui a eu la noble pensée d'ériger dans ce lieu un monument à l'une des plus belles, des plus pures illustrations dont s'enorgueillissent nos contrées. Puissent les honneurs rendus au docte abbé de Senones inspirer à la jeune génération l'amour de l'étude, qui a été le charme de sa vie et lui a fait conquérir la renommée sans tache dont son nom est entouré.

» Au vénérable Evêque qui a bien voulu, par sa présence, contribuer à l'éclat de cette fête à la fois religieuse et littéraire.

» Enfin, au Prélat éminent qui, après avoir énergiquement défendu les droits des nationalités, foulés aux pieds par la force, est venu se faire ici le panégyriste éloquent du religieux et de l'écrivain qu'animait, comme lui, un si ardent patriotisme. »

Les bravos et les applaudissements unanimes des convives répondent à cette allocution.

Mais le temps presse, il est deux heures, c'est le moment où la cérémonie doit commencer. Déjà la foule a envahi l'église romane, admirablement restaurée sous la direction de M. Morey, et les invités s'installent dans les places qui leur ont été réservées.

Les évêques de Saint-Dié et d'Angers, entourés d'un nombreux clergé, président à l'office. Après le chant des vêpres, Mgr Freppel parait dans la chaire.

Legi, scripsi, oravi, utinam bene! Dans ces mots, par lesquels Dom Calmet a résumé lui-même sa longue et laborieuse carrière, Sa Grandeur a trouvé le sujet d'un admirable panégyrique.

La grande figure du savant commentateur des livres saints, du laborieux historien de la Lorraine, de l'austère religieux, n'a jamais été mieux retracée. Parfois un éclair de patriotisme illuminait le discours de l'orateur :

« Ce n'est pas sans une raison touchante, s'écrie-t-il en s'adressant à l'assistance, que vous avez choisi, pour honorer votre historien national, le moment où la Lorraine mutilée se retourne avec indignation vers ses vieilles annales pour montrer les titres qui protestent contre un démembrement opéré au mépris du droit historique et du droit des gens ! »

A ce moment surtout, les auditeurs durent faire un effort pour ne pas se livrer à une explosion d'enthousiasme interdite par la sainteté du lieu.

A propos de la visite que le patriarche de Ferney fit, en 1755, au religieux plein de candeur, à l'honnête vieillard, Mgr Freppel a dessiné, de l'insulteur obscène de Jeanne d'Arc, cette sublime enfant de la Lorraine, une esquisse impitoyable et saisissante de vérité, tout en affectant de ne pas nommer en chaire « ce courtisan de

Frédéric II, cet adulateur des Prussiens, qui n'eut de Français que l'esprit et le style ».

Après le panégyrique, le clergé se rend processionnellement vers le monument, qui reçoit sa consécration religieuse; puis la cérémonie se termine par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Elevé dans une chapelle latérale ménagée à gauche de l'entrée de l'église, le tombeau est d'un admirable effet et fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçu, à ceux qui l'ont exécuté. Construit en pierre de Savonnières, il est adossé à une pyramide en marbre noir, entourée d'un bandeau en granit rouge des Vosges, surmonté d'un vase à feu ; dans cette pyramide est encastrée une croix monolithe du même granit. La statue est en marbre blanc.

M. Falguière a représenté l'abbé de Senones dans son grand costume de chœur, tel que nous le montrent la gravure de Sébastien Antoine et le portrait de la bibliothèque de Nancy. Il est agenouillé, offrant à Dieu le fruit de ses travaux, sous la forme de manuscrits et d'imprimés.

Sur le tombeau sont sculptées ses armoiries ; aux pieds de Dom Calmet se voient les ornements d'un abbé mitré. A la partie inférieure se trouve une large plaque de marbre noir, sur laquelle est gravé le texte de l'ancienne épitaphe citée par Dom Fangé ; enfin, au milieu de deux couronnes, on lit ces mots taillés dans la pierre : *Souscription publique* 1873[1].

C'est le cas de rappeler ici que le projet dû à l'initiative de M. Seillière avait rencontré des sympathies dans l'ad-

1. Les personnes qui n'ont pas vu le monument de Dom Calmet peuvent admirer, parmi les épaves de l'incendie du 17 juillet 1871, la maquette en plâtre demi-grandeur de l'œuvre de Falguière, offerte récemment par M. Seillière au Musée historique lorrain.

ministration, le clergé, les Sociétés savantes, la presse, et jusqu'à la cour d'Autriche. La souscription publique produisit 13,784 francs, non compris la valeur du marbre offert par l'Etat, estimé 2,500 fr., et une subvention de 1,200 fr., votée par la commune de Senones, sans compter de nombreux et généreux suppléments fournis par M. Seillière.

La visite des vastes bâtiments de l'ancienne abbaye, avec son magnifique réfectoire et sa belle bibliothèque, jadis si riche et si consultée, a suivi celle de la chapelle. Mais ce qu'on admirait avec le plus d'intérêt, c'est le salon même dont M^me^ Seillière faisait les honneurs : un petit musée lorrain, où se trouvent rangés, dans un ordre merveilleux, des portraits, des meubles, des médailles, des autographes et une foule d'objets d'un grand prix historique, dont quelques-uns sont destinés à occuper une place d'honneur dans les collections du Musée lorrain[1].

Peu après, les visiteurs sont invités à s'installer autour d'un grand couvert somptueusement dressé. Quelques-uns se dirigent vers l'une de ces nombreuses maisons de la ville qui, suivant les traditions hospitalières des anciens religieux, ont tenu table ouverte toute la journée. Plusieurs membres de la Société ne peuvent résister aux aimables et pressantes sollicitations de M. Adolphe Besval, avocat à Nancy : ils sont entraînés dans sa charmante résidence, où les attend le plus gracieux accueil de la part de Mme et Mlles Besval.

Au milieu de ces cordiales réceptions, on oublie qu'il est déjà six heures. Le temps est calme, la nuit est som-

1. C'est là, du moins, l'intention formellement exprimée par M. Seillière dans une lettre qu'il a adressée, le 2 novembre 1873, à M. Lepage, président de la Société.

bre, quoique à l'ouest de l'horizon la lune montre son croissant argenté ; le bruit des batteries et l'éclat des fusées rappellent aux convives la dernière partie du programme de la fête. On accourt à la promenade des Etangs ; en route, on est charmé par le coup d'œil des maisons illuminées, dont les feux éclairent brillamment la façade et la tour de l'église.

Des lanternes vénitiennes miroitent dans l'eau des étangs, dont elles dessinent les contours en doubles festons lumineux. Il semble que la nature ait disposé ces lieux exprès pour une grande représentation de pyrotechnie ; c'est à l'extrémité de ces lacs enchantés, au fond de cette scène féerique, que les fusées s'élancent en sifflant, les bombes tonnent et les feux de Bengale se succèdent devant les yeux éblouis de la foule joyeuse et bruyante. On croit que tout est fini, quand tout-à-coup éclate le bouquet : c'est une immense gerbe de feu et d'or d'où s'échappent des étoiles de toutes couleurs et des jets fulgurants qui paraissent à la fois monter vers le ciel et pénétrer dans les profondeurs de la terre.

Des cris prolongés saluent ces splendeurs, qui troublent pour la dernière fois les ombres de la nuit.

Peu à peu les lumières s'éteignent, les spectateurs émerveillés se retirent à regret, et, après avoir serré avec effusion la main de M. Seillière, le généreux organisateur de la fête, nous regagnons Etival, d'où un train spécial nous ramène à Nancy.

JULES RENAULD.

On a récemment découvert à Jallaucourt, en défonçant une chènevière pour y planter de la vigne, des substructions gallo-romaines assez importantes, dont nous avons pu voir encore, au commence-

ment de septembre dernier, les débris épars à la sortie du village, le long du chemin de Delme, sur un parcours d'environ cinq cents mètres. C'étaient de nombreuses tuiles à rebords avec leurs *imbrices*, des carreaux de brique de grande dimension et fort épais, des blocs de ciment détachés de l'*area*, des morceaux de meule en lave d'Andernacht, beaucoup de moëllons, quelques fragments en pierre de taille. Le tout offrait la plus grande analogie avec les trouvailles faites à Obreck il y a peu d'années, et dont les plus beaux échantillons ont été alors déposés au Musée lorrain.

La chènevière en question porte le n° cadastral D 112 : elle est bordée au sud par le jardin du presbytère, à l'ouest par le nouveau cimetière, au nord par le sentier des vignes, à l'est par le chemin de Malaucourt, qui la sépare de l'église. D'après les indications du propriétaire, M. Michel, qui est en même temps un des notables cultivateurs du pays, la pioche aurait mis à jour un mur fort épais, en bordure sur le chemin, et accoté à l'intérieur de sortes de cellules d'environ deux mètres carrés chacune. Les substructions s'étendaient plus loin encore, sous des parties du sol qui n'ont pas été défoncées. Aucune pièce métallique n'a été découverte, sauf un vieux sou qu'on n'a pu nous représenter ; mais on aurait trouvé des squelettes.

Les chartes ne font mention de Jallaucourt qu'à partir de 1359 : la découverte de 1873 reculerait, comme on voit, de plusieurs siècles l'origine première du village.

M. Michel a personnellement recueilli une meule entière, parfaitement conservée, et dont la place serait naturellement marquée parmi les collections de la Société d'Archéologie : nous croyons le propriétaire disposé à accéder à la demande qui lui en serait officiellement faite.

J.-A. S.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Frédéric Seillière a bien voulu compléter l'album offert par lui au Musée en envoyant plusieurs nouvelles photographies, dont une représentant le monument de Dom Calmet dans l'église de Senones, et une grande planche, reproduction d'un dessin à la plume, intitulée : « SENONES capitale de la Principauté de SALM au

» XVIII[e] siècle sous le gouvernement des Princes et la » juridiction spirituelle des Abbés ».

— M. LAURENT, directeur du Musée départemental des Vosges, a donné un exemplaire du portrait du célèbre procureur général Nicolas Remy, dont ce Musée possède le cuivre.

— Notre confrère M. CHRISTOPHE a offert un curieux album de gravures et de lithographies et une grande carte de la Lorraine, par Jaillot, collée sur toile.

— M. HODY, menuisier, a donné une dalle en pierre, artistement sculptée, ornée de trophées d'armes et d'emblèmes héraldiques, trouvée par lui en reconstruisant sa maison de la rue Callot, que l'on croit avoir été habitée par l'immortel chalcographe.

— M. Léon DARNOIS, journalier à Buissoncourt, a envoyé plusieurs jetons et monnaies de provenances française et lorraine, qu'il a trouvés sur le territoire de cette commune.

— M. BARRÉ, professeur à l'Ecole forestière, a donné trois pièces romaines de Caracalla, Gordien et Probus, une médaille de dévotion, en cuivre, et une autre médaille étrangère, en bronze.

BIBLIOGRAPHIE. — Le second demi-volume de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Meurthe* a paru.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

22e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1873.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 8 août est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Adam, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Nancy, par MM. Quintard, Lepage et Grosjean-Maupin ; M. Gilbert, photographe à Toul, par MM. Lepage, l'abbé Guillaume et Laprevote ; M. Pernot, instituteur à Tramont-Saint-André, par MM. Olry, Lepage et l'abbé Guillaume.

Renouvellement du Bureau.

Aux termes de son ordre du jour, la Société est appelée à procéder au renouvellement de son Bureau; à cet effet, le Président annonce l'ouverture d'un scrutin secret, et invite les membres présents à y prendre part. Cette opération terminée et le dépouillement des votes ayant été fait, le Président en fait connaître le résultat, et proclame comme devant composer le Bureau de la Société pendant l'année 1873-1874 :

Président, M. H. Lepage.
Vice-président, M. J. Renauld.
Trésorier, M. l'abbé Guillaume.
Secrétaire annuel, M. Ch. Laprevote.
Vice-secrétaires, MM. L. Wiener et L. Quintard.
Bibliothécaire, M. de Rozières.

Le Président exprime à l'Assemblée les remercîments du Bureau pour cette nouvelle preuve de sa bienveillante confiance, et lui promet de sa part ainsi que de celle des membres réélus la continuation du zèle et des soins qu'ils ont apportés jusqu'ici aux affrires de la Société.

Le secrétaire annonce à la Société qu'il a reçu pour la Bibliothèque une série complète (27 volumes) des publications de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg, et il communique la lettre du conservateur-secrétaire, par laquelle ce dernier explique le retard apporté à cet envoi par le désir d'offrir la série complète et l'obligation d'attendre pour cela l'occasion d'acquérir ses quatre premiers volumes de la collection qui sont épuisés depuis longtemps. Le secrétaire de la Société d'Archéo-

logie lorraine a adressé à son collègue de Luxembourg une lettre de remercîments au nom des membres de la Société, et il propose, comme témoignage de la vive gratitude qu'elle éprouve pour cette preuve de sympathique confraternité, de décider que, conformément à la résolution prise dans un cas analogue, à la séance du 12 janvier 1872, le titre de membre honoraire soit décerné à M. le président de la section des sciences historiques de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, ci-devant Société archéologique du grand-duché.

Cette proposition est prise en considération et adoptée à l'instant même par l'Assemblée, qui charge son secrétaire d'en donner connaissance à M. le président de la Société de Luxembourg, en lui transmettant un extrait du procès-verbal de cette séance.

Ouvrages offerts à la Société.

Les prétentions de la Prusse. — La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne, 1766-1871, par Henri Lepage.

Bibliographie des eaux minérales et des stations thermales du département des Vosges, par Louis Jouve.

Inventaire-sommaire des Archives départementales de la Meurthe antérieures à 1790, rédigé par M. Henri Lepage, archiviste.

Recueil de quelques inscriptions lapidaires des bords de la Sarre, par Arthur Benoit.

Des animaux sauvages indiqués au VIe siècle par Fortunatus comme existant dans les Ardennes et dans les Vosges, par D.-A. Godron.

Le Postillon Lorrain, 1874.

Le pèlerinage et le couronnement de Notre-Dame-de-Sion, 1873.

Société de Saint-Vincent-de-Paul de Nancy. — Assemblée générale du 24 juillet 1873.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. — CXXIII[e] année, 4[e] série, tome V, 1872.

Mémoires de l'Académie de Metz. — *Tables générales des deux premières séries*, 1819-1871, par Jules Thilloy.

L'Institut, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger.* Nouvelle série, 1[re] année, n[os] 33 à 45, du 13 août au 12 novembre 1873.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des cultes. 5[e] série, tome V, janvier à avril 1873.

Publications de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg, aujourd'hui *section des Sciences historiques de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.* (Collection complète, 27 volumes.)

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 7.

S. P. Q. R. — *Bulletino della commissione archeologica municipale. Maggio-Agosto*, 1873.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIII.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome X, 4[e] livraison, 1873.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, n[os] 65 à 71, 1869 à 1871.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, XLIII^e et XLIV^e années, XIII^e et XIV^e vol. de la 3^e série, 1872 et 1873.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1^re année, n^os 2 et 3, 1872 et 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1873, n^os 1 et 2.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 95. — Juillet 1873. — Procès-verbaux.

Le Sphinx de Solliès-Pont (*Var*). — *Réponse à M. le colonel Gazan et à M. Léon Renier,* par D. Rossi.

Lectures.

Il est donné lecture d'un travail de M. Olry, intitulé : *Station antique découverte dans la forêt communale d'Allain.* — La Société vote l'impression de cette notice dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

M. J. Renauld lit la première partie de recherches sur *Les Officiers de la maîtrise des perruquiers de Nancy.* La continuation de cette communication est renvoyée à la prochaine séance.

Une table générale des vingt premières années des *Bulletins* et *Mémoires* de la Société (1849 à 1870) a été préparée par M. Arthur Benoit. La Société charge son Bureau de compléter cette table pour les années 1871 et 1872 et de la faire publier en un volume à part, qui contiendra les tables des matières, des noms de lieux et des noms de personnes, ainsi que celle des noms des auteurs de Mémoires et Notices, et qui sera adressée à tous les membres de la Société.

MÉMOIRES.

LA DATE PRÉCISE DE LA MORT DE CHRISTINE DE DANEMARCK.

Dans un mémoire récemment publié[1], M. H. Lepage signale le silence gardé par les historiens sur les dernières années de Christine de Danemarck, et rappelle, avec Dom Calmet et M. l'abbé Guillaume[2], que cette princesse mourut en 1590. Reproduisant ensuite une série de documents puisés aux archives de la Meurthe, notre savant confrère exprime la pensée que la mère de Charles III dut expirer à Tortone vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre de l'année 1590, et il ajoute que son corps fut déposé sans pompe, le 23 avril suivant, dans la sépulture des princes de la maison de Lorraine.

L'abbé Moréri, dans son grand dictionnaire historique, dit que Christine mourut le 10 décembre 1590[3] ; les documents cités prouvent déjà que c'est là une erreur, mais voici de nouveaux renseignements qui, en dissipant les doutes sur la date cherchée, démontrent que M. Lepage s'approchait beaucoup de la vérité.

En 1759, Joseph II, empereur d'Autriche, voulut avoir un titre récognitif de toutes les fondations pieuses en

1. *Journal de la Société d'Archéologie*, XXII^e année, page 161.

2. *Dissertation historique sur les médailles de Saint-Urbain*, par Dom Calmet, et *Description du caveau sépulcral des Cordeliers*, par M. l'abbé Guillaume.

3. *Grand dictionnaire historique*, par Louis Moréri, t. IV, page 1029, édition de 1732.

l'honneur des princes de la maison de Lorraine faites dans l'église des Cordeliers, et, le 10 août, le comte de Rouvrois, premier président de la Cour souveraine et commissaire de l'empereur, dressa, contradictoirement avec les Cordeliers, un état de toutes ces fondations, que ces derniers s'engageaient à exécuter pour toujours.

Cet acte fut rédigé en trois originaux, l'un pour les archives de S. M. I., le second destiné aux Cordeliers, et le troisième au bureau des liquidations en Lorraine, à la garde des officiers de S. M. I., pour veiller à l'exécution du tout.

C'est de cet état que nous extrayons littéralement ce qui suit :

« Une autre liasse de 4 pièces qui comprend des mémoires manuscrits des R. P. et lettres anciennes des fondations des ducs et duchesses, princes et princesses de l'auguste maison de Lorraine et le détail de ce qu'ils perçoivent à raison des fondations et aumônes.

» Le détail des fondations y est ainsi escrit.

....

« Fondation par le même duc Charles III, pour le duc Antoine qui mourut le 14 juin 1544, madame la duchesse Renée de Bourbon qui mourut le 27 mai 1539, le duc François son père qui trépassa le 12 juin 1544 *et pour la Reine de Danemarck sa mère qui mourut le onze septembre* 1590 et au dit jour de leur trépas on est obligé de célébrer un service avec vigiles et 3 hautes messes en la même forme et manière que pour le roy René bisayeul, et pour donner moyen aux frères religieux du dit couvent qui célèbreront les dits services de s'en acquitter dévotement, nous avons assigné la quantité de

48 livres de cire, 12 resaulx de blé pour les offrandes et aumônes et 24 francs pour vin et autres menues nécessités..... à toucher sur le receveur et cellerier de Nancy[1]. »

Malgré la précision de cette mention, le 11 septembre peut-il être pris comme la date exacte de la mort de Christine ? on en jugera par la lecture de cette dernière observation.

Tous les bibliophiles lorrains connaissent un plan gravé par Mory d'Elvange, plan que M. l'abbé Guillaume a joint à sa description de la Chapelle ducale, et dont le musée lorrain doit posséder la planche originale.

En tête de ce plan on lit :

« Plan du caveau des princes de l'auguste Maison de Lorraine sous la chapelle ducale chès les Cordeliers de Nancy, réduit d'après le plan levé le 14 avril 1772 pour S. A. R. M. le prince Charles Alexandre de Lorraine et de Bar G. des Pays bas.

» par S. T.h. et T.D.S.

» de Mory D'Elvange 1773. »

A ce plan, le célèbre numismate a joint une copie du nécrologe de la maison de Lorraine, en le rédigeant à la fois d'après le nécrologe possédé par l'Empereur et d'après celui dressé par les Cordeliers eux-mêmes.

Ce travail n'a point été publié[2], et Mory d'Elvange adressa la lettre suivante au gouverneur des Pays-Bas, en tête de son manuscrit :

1. Manuscrit de la bibliothèque J.-B. Thiéry.

2. Il est néanmoins signalé par Michel dans sa *Biographie lorraine*, page 386.

« *A Son Altesse Royale Monseigneur le duc Charles Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas.*

» Monseigneur,

» En réunissant ces monuments de votre maison, j'ai cherché à rendre hommage aux augustes bienfaiteurs de ma patrie. Ce tableau des époques les plus tristes pour un peuple dévoué à ses souverains me paraissoit imparfait. J'osai plus d'une fois désirer l'ordre que votre Altesse Royale m'a donné de composer les nécrologes anciens avec celui que S. M. Imp. a fait dresser en 1760. Je renvoye dans ce même paquet à M. Bayot[1] l'original de ce dernier qui m'a été communiqué par les ordres de Votre Altesse Royale ; puissai-je avoir rempli dignement ses intentions. L'indulgence qu'elle daigne avoir pour mes travaux me donne l'espérance flatteuse qu'elle y joindra encore la grâce de lire dans mon cœur le respect et le profond dévouement avec lesquels je suis

» Monseigneur,

» de Votre Altesse Royale,

» Le très-humble et très-dévoué serviteur,

» DE MORY D'ELVANGE.

» Nancy, 30 décembre 1773. »

Vient ensuite, au numéro 39e du nécrologe, l'article qui concerne la mère de Charles III :

10 septembre 1590. XXXIX

—

Christine de Danemarck, épouse du duc François.

—

Anno domini 1590 decima septembris obiit Tortona

1. François Baillot, maître d'hôtel d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, en 1743. (Dumont, *Histoire de Commercy*, t. II, p. 312.)

in partibus Lombardiæ serenissima *duc*ª *duc*ª Christina Austria illustrissimi ducis francisci a loth, carissima conjux ac Daniæ regina quæ dum viveret erga pauperes et presertim hujus conventus munificentissima extitit, cujus corpus illinc delatum cum sponso in chore ecclesiæ nostræ tumulatum jacet pro cujus salute quot annis servitium a fratribus celebrari debet in perpetuum.

—

« L'an du Seigneur 1590, 10 septembre, mourut à Tortone, en Lombardie, sérénissime Christine d'Autriche, très-chère épouse du très-illustre duc François de Lorraine, et reine de Danemarck, laquelle, pendant sa vie, favorisa de sa munificence les pauvres et surtout les religieux de ce couvent. Son corps transporté ici repose avec celui de son époux enseveli dans le chœur de notre église. Un service doit être célébré pour son salut, tous les ans, par les Cordeliers à perpétuité. »

Il resterait donc un écart de vingt-quatre heures entre l'article du nécrologe et le compulsoire des fondations; mais, si l'on se rappelle que, suivant sa lettre du 30 décembre 1773, Mory d'Elvange a fait son travail, à la fois, d'après le nécrologe impérial de 1760 et le nécrologe des Cordeliers, on tiendra pour seule exacte la date du 10 septembre 1590 comme étant celle du décès de Christine de Danemarck.

Constatons, en terminant, que nous devons la communication du précieux manuscrit à son propriétaire actuel, M. J.-B. Thiéry, le sagace et persévérant collectionneur de tout ce qui se rattache au passé de la Lorraine.

Jules RENAULD.

SUR L'USAGE DU TABAC.

Notre honorable confrère M. Chapellier, archiviste de la Société d'Emulation des Vosges, qui a publié, en 1871, dans les *Annales* de cette Société, une fort intéressante *Etude sur l'introduction, la culture, la fabrication et la législation du tabac en Lorraine*, nous communique les deux notes suivantes, qui peuvent servir de complément à son travail :

Les statuts synodaux de l'évêché de Toul, année 1678, portent, chapitre 3e, art. XVI (page 18) :

« Nous défendons auxdits ecclésiastiques l'usage du » tabac, sous telles peines qu'il échéra d'arbitrer, à » moins que par l'avis d'un sage médecin, et consulté » par eux de bonne foi, il ne soit jugé nécessaire pour le » recouvrement ou la conservation de leur santé. »

Ces statuts sont de Jacques de Fieux.

Dans un extrait des articles publiés au synode de 1702, se trouve aussi ce qui suit, page 144 :

« Art. 4. Quoique rien ne soit plus indécent que de » prendre du tabac dans l'église et pendant les offices di- » vins, et surtout d'en raper, on apprend néanmoins que » quelques ecclésiastiques ne laissent pas de le faire : ce » que nous défendons très-expressément à l'avenir, en- » joignant aux supérieurs des églises où cela se fait, de » punir ceux qui en usent ainsi. »

CHRONIQUE.

—

Nous croyons devoir emprunter au dernier cahier de la Revue des Sociétés savantes un extrait du rapport de

M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, sur le concours des Sociétés savantes pour 1873[1]; concours à la suite duquel le prix de 3,000 fr., mis à la disposition de la section d'archéologie, a été partagé entre la Société d'Archéologie lorraine, la Société d'Emulation du Doubs et la Société Eduenne.

Voici comment le rapporteur s'exprime au sujet de notre Société :

« Cette compagnie, qui siége à Nancy, n'est pas moins active que ses émules de Besançon et d'Autun. La Société d'Archéologie lorraine n'existe que depuis vingt-cinq ans, et déjà elle a publié 43 volumes, tant de la série annuelle de ses *Mémoires* que de la série mensuelle de son *Journal*, indépendamment de 15 volumes de documents inédits. On a souvent traité avec succès les questions d'archéologie générale au sein des Sociétés savantes de nos départements ; mais celles-là seulement sont certaines de rester invincibles qui, comme Antée s'appuyant sur le sol natal, concentrent leurs efforts sur l'étude de l'histoire et des antiquités locales. On commence à le comprendre ainsi presque partout ; à Nancy, c'est un principe. On y sait bien aussi que c'est aux fouilles qu'il faut demander ce que l'on ne rencontre pas dans les livres en ce qui concerne l'antiquité païenne et les premiers âges du christianisme ; aussi les fouilles tiennent-elles une place importante dans ses publications.

1. Dans la séance où a eu lieu la lecture de ce rapport, M. Manuel, chef du cabinet et du secrétariat du Ministère de l'Instruction publique, a proclamé les noms des personnes auxquelles M. le Ministre, en récompense de leurs travaux, avait décerné les titres d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie : au nombre des premiers figure notre président, M. Henri Lepage, correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

» Dans l'avant-dernier volume de ses *Mémoires*[1] figure le compte rendu des fouilles faites à Liverdun, dans un cimetière mérovingien du VI[e] siècle, par M. Charles Cournault, excellent travail qui tiendra sa place à côté de monographies analogues dont M. l'abbé Cochet, M. Baudot et d'autres encore ont donné de bons modèles. Le même volume renferme d'autres bons travaux, une étude sur d'élégantes productions de l'art industriel, sur les statuettes de terre de Lorraine dues à Cyfflé, à Lemire, à Guibal, à Clodion, par M. P. Morey; une notice sur Claude le Lorrain, par M. E. Meaume; le Répertoire archéologique de trois cantons de la Meurthe, par M. E. Olry. Dans le volume suivant, dernier de la collection[2], nous citerons de savantes *Recherches sur les imitations des monnaies lorraines*, par M. Chautard; d'intéressantes *Promenades aux alentours de Château-Salins*, par M. J.-A. Schmit; enfin, une curieuse *Notice sur les enseignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine*, par M. A. Benoit. Quant au *Journal de Société d'Archéologie lorraine*, c'est une mine de renseignements précieux, d'articles moins développés que ceux qui remplissent les volumes de Mémoires, mais tout aussi intéressants. Je ne l'entr'ouvrirai pas; on y rencontrerait cependant des noms estimés, entre autres le nom du président de la Société lorraine, M. H. Lepage; mais il faut arriver à l'œuvre capitale de cette compagnie.

» Fondée pour veiller à la conservation des monuments historiques de la Lorraine, cette compagnie a montré dès son origine ce qu'on pouvait attendre de son zèle. En

1. T. XIII de la 2[e] série, 1871.

2. T. XIV de la 2[e] série, 1872.

1849, le palais des anciens ducs de Lorraine, à Nancy, transformé en caserne de gendarmerie, était menacé d'une ruine complète. La Société archéologique le sauva en construisant à ses frais des écuries, des remises et des greniers. En récompense, la ville de Nancy donna à la Société la jouissance d'une partie du palais, et notamment de la Salle des Cerfs. Dès l'année suivante, la Société installait dans le Palais ducal le *Musée historique lorrain* et la *Bibliothèque lorraine*. Grâce à de magnifiques dons de la ville de Nancy, à la vigilance éclairée d'un *Comité*, émanation directe de la Société archéologique, aux libéralités incessantes des membres de cette compagnie et de la compagnie elle-même, à celles du public, qui se plaisait à étudier les monuments de chaque localité rangés méthodiquement dans ses vastes salles, le Musée lorrain s'accrut rapidement. On le comptait déjà parmi les premiers établissements scientifiques de la France lorsque la guerre survint. Une année s'écoula ; la paix se fit. Le Musée lorrain avait traversé sans dommages les épreuves dont la ville de Nancy va enfin voir le terme, on commençait à respirer, lorsque, le 16 juillet 1871, un incendie éclata dans le palais, détruisit la charpente et le premier étage, anéantit la bibliothèque, ruina ou endommagea les collections.

» On a beaucoup vanté les habitants de Chicago et leur ardeur à relever cette florissante cité dès le lendemain de l'incendie qui la détruisit presque complètement. Dieu soit loué, la jeune Amérique n'est pas seule à donner de ces virils exemples ! Se roidissant contre la destinée aussi vaillamment que les habitants de Chicago, la Société d'Archéologie lorraine se remit à l'œuvre dès le lendemain du désastre. Sur les débris fumants des salles dé-

vastées de son musée, elle en décida la reconstruction et ouvrit une souscription qui devint promptement populaire. Des milliers de souscripteurs répondirent à son appel. Le Conseil municipal de Nancy, malgré les charges énormes qui grevaient son budget, le Gouvernement, en dépit de difficultés financières sans précédents, surmontées depuis, on sait avec quel succès, accordèrent des crédits pour la reconstruction du Musée lorrain ; enfin le souverain de nations amies de la France, S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, envoya une somme de 100,000 francs, qui fut noblement versée en or dans la caisse de la Société archéologique lorraine.

» Avec de pareils secours, l'œuvre fut bientôt en bonne voie ; la Société, qui a déjà fait beaucoup, la poursuivra de tout son pouvoir ; mais il reste beaucoup à faire. Il importe donc qu'on vienne encore à son aide ; il est surtout à désirer que tout le monde comprenne à Nancy qu'il faut absolument conserver entier l'ancien Palais ducal[1]. Du reste, si le désastre a été grand, si certaines pertes sont irréparables, heureusement tout n'a pas été consumé par les flammes. On a pu sauver les belles tapisseries de la tente de Charles-le-Téméraire, données par la ville de Nancy[2], la cheminée monumentale de Joinville, les statues d'un sire de Beauvau et de sa femme, par Ligier Richier, à peu près la moitié des tableaux, beaucoup de menus objets précieux, toutes les inscriptions et tous les monuments de pierrre, de bronze, etc., qui remplissaient le rez-de-chaussée. Quant à la bibliothèque lorraine, elle a été entièrement détruite, mais on

1. Ce souhait ne s'est malheureusement pas réalisé. (*Note de la Réd.*)

2. Par la Cour d'appel (Ib.)

m'assure que celle qui la remplace est déjà beaucoup plus riche.

» J'espère, Messieurs, avoir réussi à montrer que les œuvres collectives des Sociétés de Besançon, d'Autun et de Nancy justifient par leur importance les choix de la section ; je n'en regrette pas moins de ne pouvoir dire ce que nous savons à l'honneur de tant d'autres Sociétés, qui, comme celles que l'on vient de désigner, à la vérité sur une échelle moindre, ont donné de sérieux témoignages de dévouement aux intérêts de l'archéologie.

» Qui, mieux que le Comité, sait ce que les Sociétés savantes font de méritoire ? Qui, mieux que chacun de ses membres, pourrait mesurer les progrès incessants de leur bienfaisante influence ? Pour essayer d'en énumérer les preuves, il faudrait sortir du cadre qui nous est tracé ; aussi se contentera-t-on d'en révéler le secret. Certes, la valeur scientifique ou littéraire des hommes distingués qui composent les Sociètés savantes n'y est pas étrangère ! Mais aurait-on retrouvé le théâtre de Besançon, fondé le second musée d'Autun, créé deux fois un musée à Nancy, si l'on n'avait parlé qu'au uom de la science, cette sévère abstraction ? Si les Sociétés savantes étaient restées purement académiques, comme au siècle dernier, seraient-elles écoutées et suivies par l'opinion ? Messieurs, si les Sociétés savantes jouissent de la plus légitime popularité, c'est qu'elles sont Françaises par le cœur autant que par l'esprit ; c'est qu'elles mettent la science au service du bien public ; c'est qu'elles comprennent et ont fait comprendre que l'archéologie nationale est une des formes du patriotisme. Voilà le secret, voilà la cause de l'influence des Sociétés savantes ; voilà pourquoi elles ont pris place parmi les institutions les plus vivantes de notre temps. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Frédéric SEILLIÈRE, fidèle à la promesse qu'il avait faite au Président de la Société d'Archéologie, vient d'offrir au Musée six grands et fort beaux tableaux dont suit la désignation :

1° Portrait de François de Vaudémont (père de Charles IV) et de Christine de Salm, fille du comte Paul de Salm. Leur mariage eut lieu en 1597.

2° Portrait du prince Nicolas-Léopold, premier prince du nom de Salm-Salm ; il régna sur la principauté de Salm de 1751 à 1761.

3° Portrait du prince Louis-Charles Othon ; il régna de 1761 à 1778 ; il est enterré à Senones.

4° Portrait gravé du même prince.

5° Portrait du prince Guillaume-Florentin de Salm, évêque de Tournay, frère du prince Louis-Charles Othon, régent de Salm pendant la minorité de son neveu Constantin de Salm, dernier prince régnant.

6° Portrait d'une princesse de Salm, religieuse, sœur du prince Louis-Charles Othon.

7° Portrait de Christine Rhingrave, princesse de Salm.

Ces toiles proviennent toutes du château de Senones ; elles faisaient partie du mobilier abandonné par le prince de Salm-Salm en 1793, et étaient devenues la propriété de la famille Thouvenin, de Senones, à qui M. Seillière les a achetées.

— Au nom des souscripteurs pour la restauration du tableau patronal de l'ancienne confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, ou de la Miséricorde, établie à Nancy, M. Louis LALLEMENT, avocat à la Cour d'appel, promoteur de cette souscription, a donné au Musée lorrain la planche

de ce tableau, gravée sur cuivre par M. Emile Thiéry. Cette planche, — qui a été reproduite en regard de la page 340 du tome XXII des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* année 1872, — a d'autant plus d'intérêt aujourd'hui que malheureusement le tableau de Rémond Constant a péri dans l'incendie du 17 juillet 1871 (voir le *Journal de la Société d'Archéologie,* tome VI, page 235 ; — tome XI, page 138 ; — et tome XII, page 121).

— M. Bretagne a donné un denier au cavalier, de la fin du règne de Ferry III : un château à trois tours est placé sous le cheval. M. de Saulcy avait attribué ce denier à Ferry II, mais la composition du trésor de Sionviller[1], dont faisait partie la pièce en question, ne permet plus cette attribution.

— Outre une nouvelle liasse de parchemins provenant de la famille de Montluc, notre confrère M. Robin, avocat à Nancy, a offert : 1° un petit bronze de Constantin-le-Grand, trouvé sur le mont Toulon, près de Nomeny ; 2° un liard de Dombes, de Gaston d'Orléans ; 3° une médaille satirique contre le pape et les cardinaux (xvi[e] siècle), avec les citations suivantes, tirées de l'Ecriture, mais altérées avec intention : *Redde rationem de luce,* — *Stultitia coram Deo ;* — 4° deux volumes intitulés : *Ordonnance de S. A. pour l'administration de la justice, donnée en* 1707 *;* nouv. édit. 1785; — *Coutumes générales du duché de Lorraine, pour les bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne;* nouv. édit. 1783.

1. Il sera rendu compte de cette trouvaille dans le volume des *Mémoires* de l'année prochaine.

— M. Lenglet, banquier, a bien voulu offrir un grand coffre-fort en fer forgé, dont la fabrication remonte au commencement du xviii[e] siècle. Quatorze pênes, mus simultanément par une seule clé, assurent la clôture de ce meuble remarquable, et, à l'intérieur, on voit un portrait de femme portant un costume du temps de Léopold.

— M. Louis Benoit, bibliothécaire en chef de la ville, a donné une pièce en argent de Charles III, trouvée au château de Frouard.

— M. Desgodins, inspecteur des forêts en retraite, a offert un douzain de Charles X, cardinal de Bourbon, portant le millésime de 1594.

— M. Morey a donné plusieurs pièces de monnaie et un médaillon en verre, portant des alérions, trouvés dans les fondations du Palais ducal.

— M. Pilate, entrepreneur des fontaines de Gerbéviller, a fait déposer au Musée une lame d'épée découverte en faisant des fouilles pour la construction de ces fontaines.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Alsace et Lorraine, par Alexandre Muller. — Rouen, Mégard, 1873, in-12 de 6 feuilles. (*Bibliothèque morale de la jeunesse.*)

Sept actes inédits relatifs à la première occupation de la Lorraine, 1632-1633, par M. J.-A. Schmit. — Nancy, Lucien Wiener, 1873, in-8° d'une feuille 1/4. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie.*)

Les prétentions de la Prusse. La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne, 1766-1871, par Henri Lepage. — Nancy, Lucien Wiener, 1873, in-8° de 3 feuilles 1/4 et une carte. (Extrait des *Memoires de la Société d'Archéologie.*)

La ligue d'Alsace. Première série, 1871-1872. — Paris, Lemerre, 1873, in-18 de 7 feuilles. (Réimpression d'une gazette clandestine publiée dans la Lorraine annexée et l'Alsace.)

Questions concernant la nationalité des habitants de l'Alsace-Lorraine, par M. Robinet de Cléry... Extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*. Première partie. — Paris, Cotillon, 1873, in-8° de 4 feuilles 1/4.

Alsace-Lorraine. Actes législatifs publiés par le gouvernement allemand pendant l'année 1872. Traductions et analyses par R. Gonse... (Extrait de l'*Annuaire de la Société de législation comparée*. — Paris, Cotillon, 1873, in-8° de 2 feuilles 1/4.

France ! cri lorrain. (Signé : Eugène Breton, Verdun, 10 août 1873.) — Paris, Rodière, in-8° d'un feuillet. (En vers.)

Armorial de quelques monastères lorrains, par Arthur Benoit... — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-8° d'une demi-feuille. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*.)

La fête du Sacré-Cœur en 1873, à Paray-le-Monial. Lettre à Monsieur Vagner... par A. de Margerie... — Nancy, Vagner, 1873, in-8° d'une feuille. (Extrait de l'*Espérance*.)

Pèlerinage des Lorrains à Paray-le-Monial, 12 juin 1873, souvenirs et impressions par l'abbé E. Pano... — Nancy, N. Collin, 1873, in-8°. d'une feuille 1/2. (Extrait de la *Semaine religieuse*.)

Notice historique sur le barreau lorrain, suivie du tableau général et chronologique des avocats reçus en la Cour souveraine de Lorraine, au Parlement et en la Cour d'appel de Nancy, à partir du 10 mai 1661, d'après le registre des matricules et les tableaux successifs de l'ordre, par Louis Mengin... — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1872-73, in-8° de 9 feuilles 2/3 et une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie*.)

Guide pour les eaux minérales et thermales de l'Est. Bourbonne-les-Bains, Vittel, Contrexéville, Bussang, Bains, Plombières, Luxeuil. — Paris, Stalin et Labouré, 1873, in-16 d'une demi feuille.

Exposé de la marche administrative suivie pour l'organisation du premier réseau des chemins de fer départementaux ou d'intérêt local dans le département de la Meurthe, par H. Varroy... — Nancy, imp. Berger-Levrault, août 1870 et mars 1872, in-8° de 9 feuilles 1/2 et 3 tableaux.

Des animaux sauvages indiqués au VI^e siècle, par Fortunatus, comme existant dans les Ardennes et dans les Vosges, par D. A. Godron... — Nancy, imp. Berger-Levrault, 1873, in-8° d'une feuille 1/4.

(*La fin au prochain numéro*.)

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Bibliographie lorraine.

Nécrologie.

II. Musée lorrain.

Planches.

ERRATA.

AVIS. — M. Puel, agent comptable de la Société, demeure maintenant passage du Casino, grand escalier à côté de la salle des ventes, au 2e étage.

Nancy, imprimerie de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — 1874.

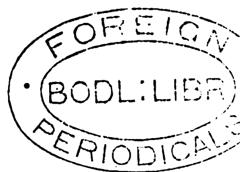

NANCY,
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1874

… JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : MM. Adam, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Nancy ; Gilbert, photographe à Toul, et Pernot, instituteur à Tramont-Saint-André.

MM. Lepage, l'abbé Guillaume et Laprevote présentent comme candidat M. Crépin-Leblond, imprimeur à Nancy.

Le Président annonce à l'Assemblée que le Comité du Musée a reçu une caisse renfermant six portraits de princes et princesses de Salm, offerts comme don au Musée historique lorrain par M. Frédéric Seillière, de Senones, membre de la Société d'Archéologie, au nom de laquelle le Président adresse les plus vifs et les plus sincères remerciments à M. Seillière, présent à la séance, qui a déjà envoyé un certain nombre de belles photographies représentant divers monuments de Senones.

M. Seillière remercie le Président et les membres présents, et dépose sur le Bureau des exemplaires du Rapport sur l'inauguration solennelle du monument élevé dans l'église de Senones à la mémoire de Dom Calmet, le savant historien de la Lorraine; monument qui est dû à l'initiative et au zèle eclairé et persévérant de M. Seillière.

Ouvrages offerts à la Société.

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine (1572–1872), par M. J. Chautard.

Rapport présenté à la Commission du monument de Dom Calmet à Senones, par M. Frédéric Seillière. — *Description du tombeau. — Compte rendu de la fête d'inauguration et discours prononcé par Monseigneur Freppel, évêque d'Angers.* Octobre 1873.

L'Invasion allemande à Charmes-sur-Moselle (*Vosges*), par M. Jules Renauld.

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-

Moselle pendant l'exercice 1872, par M. le docteur Ed. SIMONIN.

Cour d'appel de Nancy. — Audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1873. — Discours prononcé par M. Jules HONORÉ, substitut du procureur général.

Académie de Metz. — *Discours prononcé à la séance publique du* 11 *mai* 1873 par M. Henri MAGUIN, président.

Documents et blasons. — Généalogie de la famille de Salm-Reifferscheid, par A. FAHNE DE ROLAND. 2 vol. in-fol. (Don de M. H. Lepage.)

Mémoires de la Société philomatique de Verdun. Tomes 1 à 6, 1840-1863.

L'INSTITUT, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger.* Nouvelle série, 1re année, nos 46 à 49, 19 novembre au 10 décembre 1873.

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Dordogne, par M. le vicomte DE GOURGUES. — Paris, imprimerie nationale, 1873. (Don du Ministère de l'Instruction publique.)

Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre, par Gabriel DE MORTILLET.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, nos 72 à 76, année 1872 et premier trimestre de 1873. (Procès-verbaux des séances.)

L'Empire du Brésil à l'exposition universelle de Vienne en 1873. — Rio de Janeiro, 1873.

Lectures.

La Société vote la publication, dans le prochain volume de ses *Mémoires,* d'*une Chanson politique de* 1634, qui a été communiquée par M. Schmit.

M. J. Renauld termine la lecture d'un travail intitulé : *Les Officiers du corps des perruquiers de Nancy*, qui sera également publié dans le prochain volume des *Mémoires de la Société.*

MÉMOIRES.

LA LÉPROSERIE DE MÉNAUMONT.

—

Il y a sur le territoire de la commune de Génaville, à 4 kilomètres ouest de Briey, une ferme que l'auteur du *Dictionnaire du département de la Moselle*[1] se borne à mentionner, en l'appelant *Méneaumont.* Le *Pouillé du diocèse de Metz*, rédigé sur la fin du siècle dernier, ne fait également que la nommer, mais en ajoutant qu'il y avait une chapelle sous l'invocation de saint Jacques et de saint Christophe.

Cette métairie, sur laquelle la tradition est muette, a pourtant ses annales et son histoire, retracées dans une série de documents qui, j'ai lieu de le croire, sont restés ignorés jusqu'à ce jour[2]. Son origine n'est pas connue,

1. Viville. 1817.

2. Ils sont conservés aux Archives de la Meurthe, dans le fonds des Antonistes de Briey.

mais il est certain qu'elle remonte au moins à la première moitié du XIIIe siècle. Ce fait est attesté par une charte de l'année 1238, qui nous apprend quelle destination elle avait alors.

Par cette charte, Henri II, comte de Bar, fait savoir que les bourgeois de Briey et les lépreux de la maison de Ménaumont ont fait, en sa présence, un accord en telle manière que, dans le cas où il y aurait à Briey ou dans la neuve ville sous Briey[1], un lépreux trop pauvre pour pouvoir donner quelque chose à cette maison, néanmoins on devra l'y recevoir et lui conférer une prébende *intuitu pietatis*. Au cas contraire, les lépreux de Ménaumont choisiront deux prud'hommes de Briey, lesquels détermineront ce que le lépreux devra raisonnablement donner de ses héritages ou de ses biens meubles :

« Ego Hanricus, comes barrensis, notum facio universis ad quos presentes littere pervenerint quod burgenses de Brieyo et leprosi domus de Mennolmont in presentia mea tali modo convenerunt quod si quis leprosus fuerit apud Brieyum vel ad novam villam subtus Brieyum, et tante sit paupertatis quod ipse domui de Mennomont nichil possit erogare ipsi, nichilominus eumdem recipient et prebendam pietatis intuitu eidem conferent. Si vero talis sit quod domui de Menomont de rebus suis conferre possit, leprosi de Mennomont eligent duos prudentes burgenses apud Brieyum per quos leprosus ille de rebus suis rationabiliter dicte domui de Mennomont erogabit sive hereditatem, sive mobile. Et tamen illi burgenses electi facient sacramentum quod rationabiliter secundum facultatem leprosi illius dicte domus conferre facient... Datum feria quarta ante divisionem apostolorum, anno Domini m° cc° xxx° octavo, mense julio. »

1. La ville Basse.

Par lettres datées du samedi devant « Pasque florie » de l'année 1265, Thiébaut II comte de Bar, fait savoir que Huins d'Espenil[1], son homme, a donné à la maison de « Mainnoumont » en aumône, après son décès, son quart du moulin de « Loncprei[2] et toute sa terre de Manil[3] et d'Espenil et la partie Sophie, sa feme, qui fu, si cumme dou disme de Bonviller[4] et la terre d'Avrei[5] et la partie ausi de la terre et dou prei d'Aubouwei[6], et trois bichés de froument et dix et sept deniers fors de rente à Moienne ville[7], et sa partie de la vigne de Noveroi le Vinnouz[8], et quan qu'il avoient à Rocheranges[9] et allors (ailleurs)... »

Par un acte daté du mois de mai 1289, l'abbaye de Saint-Pierremont cède au maître de la maison de Briey et de Menomont et aux « provandier et provandières[10] de Menomont » cinq quartes de blé qui lui étaient dues sur le moulin de Longpré en échange de ce que ces derniers avaient « ou deyme (dans la dîme) et an l'église de Cincsomont[11] ».

1. Pénil, village commune de Génaville.

2. Longpré, moulin détruit.

3. Ménil, localité détruite. Un pied-terrier des héritages de la petite ferme de Pénil, au ban des Paroisses et Moutier, rédigé en 1726, mentionne la saison de *Ménil*. Génaville était, dit Viville, le chef-lieu d'une mairie appelée *les Paruches* (les Paroisses), qui comprenait les fermes et hameaux de Haute-Fontaine, Pénil, Méraumont et Mussot.

4. Bonvillers, canton d'Audun-le-Roman.

5. Avril, canton de Briey.

6. Auboué, même canton.

7. Moineville, ibid.

8. Norroy-le-Veneur, 1er canton de Metz.

9. Sans doute Rosselange, canton de Thionville.

10. Prébendiers et prébendières.

11. Saint-Saumon, ancien ermitage près de Jœuf, canton de Briey.

L'interprétation de l'accord mentionné dans la charte du comte Henri, donna lieu à plusieurs difficultés entre les habitants de Briey et les maîtres de la maison de Ménaumont : la première s'éleva, en 1410, à propos d'un homme qui avait demeuré dans cette ville au moins dix ans avant de devenir ladre et avait donné ses biens à ladite maison ; et d'une fille, enfant de bourgeois de Briey, laquelle était aussi devenue « ladresse ». Le maître de Ménaumont « deleiz Briey », nommé Pierre de Tullant, prétendait que nul ladre ne devait être reçu et gouverné dans cette maison s'il n'était de « la droite nation » de Briey ou de la neuve ville sous Briey ; les habitants soutenaient, au contraire, que, selon l'usage et la coutume de cette ville, toute personne, de quelque nation ou pays qu'elle fût, pourvu qu'elle fût de « franc lieu », et qui avait demeuré dans cette ville ou en la neuve ville un an et un jour, en acquérait la bourgeoisie et la franchise et avait droit d'être reçue à Ménaumont, où on lui devait « administrer sa vie raisonnablement ». Ils produisaient, à l'appui de cette prétention, la charte de 1238 et un accord passé, en 1374, entre deux lépreux et le maître de Ménaumont ; accord conçu en ces termes :

« Nous Laurencins de Montoix, prévos de Briey, Rolins et Haudereis, gardours du seel de la prévosté de Briey, faisons savoir... que par devant nous establis... frère Piere de Baxey, maistre de la maison d'Alcey[1] et de Menomont, d'une part, Mahillons, Jehans Badet, son filz, d'aultre part, ont cogneu et recognoissent que comme lidite Mahillons et Jehans requérissent audit frère Piere avoir charité de vin et aultres choses sicom ilz disoient

1. Localité inconnue.

que li malade doient avoir en ladite maison de Menomont et qu'il appeirt par lettres que ceulx de Briey ont, contenans que li malade de Briey doient estre receuz en ladite maison de Menomont aux frais de ladite maison, et lidis frère Pieres disoit le contraire par plusieurs raisons qu'il proposoit, ad savoir est que lesdites parties se sont accordées ensamble en tele manière que, pour les frais de ladite Mahillon et Jehan, lidis frère Piere leur doit délivrer chascun an, toute leur vie durant, à la feste saint Jehan-Baptiste, deix quartes de froment et trente solz messins, et à Noël, deix quartes de froment et trente solz messins et le lait de la meilleur vache de ladite maison, ung bacon[1] en pris de vingt solz messins ou vingt solz, lequel que meulz plaira à ladite Mahillon et Jehan, demeie quarte de pois et demie quarte de seil, leur feu et leur pourchais, s'il leur plaist à faire. Et parmey ce, lidis frère Pieres est quittes de toutes choses que ladite Mahillons et Jehans li povoient demander.... Ce fut fait l'an de grâce mil trois cens seixante et quatorze, le londemain de feste de Toussains. »

En 1522, les habitants de Briey et frère Pierre Margayan, commandeur et administrateur de l'hôpital « soubz Briey de Monsieur sainct Anthoine », duquel dépendait le lieu de Ménaumont, firent un accort portant ce qui suit :

« Et premiers.... que tous lépreux sortissans de la ville de Briey Hault et Basse, nationnez dudict lieu tant seullement, seront receu audict lieu de Mannomont, et sera tenus ledict commandeur leur faire haubergement, se fait n'y est, par telle condicion qui luy doit estre signifiié

1. Jambon ou bande de lard.

au commancement de la quarantesne, et de là en avant lesdits lépreux doivent entretenir leurs maisons et doivent, avant qu'on les conduyse, estre esleuz deux hommes de bien, de bonne conscience, pour visiter tous les biens du pascient, l'un pour la part dudit commandeur et l'aultre pour la part desdits habitans, et à la discrétion et conscience d'iceulx doivent distribuer et donner des biens dudit lépreux selon sa faculté et puissance pour admener avecques luy audit Mannomont, que doibvent estre inventorisiez, et tourner seuretés les parents et héritiers dudit pascient d'en rendre bon compte et reliqua après la mort et trespas de luy, ainsy qu'il se trouveront en sondit hauberge, sans ce que les parents d'iceulx laidres y puissent prandre aulcune chose, ny aultres pour eulx, et tous iceulx qui mecteront main èsdits biens seront tenus les rendre par sérement jurant, pour iceulx employer ondit hospital en la manière que dessus.

» Item iceulx pasciens lépreux ne doibvent prandre bois pour leur affouaige que ès escreues et hayes du gaingnaige dudit Mannomont...

» Et moyennant ce, ledit commandeur est et sera tenus, par chacun an, de donner et distribuer ausdits lépreux et à ung chacun d'eulx... la quantité de quatres quartes bledz froment et douze gros d'argent payables à deux termes l'année...; laquelle rente se pranra sur touttes les rentes et revenues dudit hospital. Et on cas que ledit commandeur deffaulroit de payement et de touttes les choses dessusdites, iceulx habitans, on nom desdits lépreux, puellent et pourront faire empescher tout le revenus dudit hospital jusques à l'entier payement des choses dessusdites.

» Et tous lépreux qui seroient laidres auparavant ce

présent appoinctement ne seroient receuz audit Mannomont, force que ceulx qui sont à présent ; et ne peuvent ne ne doivent lesdits laidres, présent et advenir, entrer dedant ledit gaingnaige de Mannomont sur peine de perdre leur rente et prébende de demye année pour chacune foys qu'ilz y entreroient sans licence dudit commandeur et de ses gaingneurs... »

Un « Mémoire des héritages qui dépendent de la cense de Menomont, avec toutes les charges dont elle est chargée », rédigé au commencement du XVI[e] siècle, nous apprend qu'elle renfermait la maison du « gaigneur » ou fermier, la chambre du maître et administrateur, la « neuve chambre » qui venait d'y être faite, une petite vacherie et une bergerie, plus la chapelle, dans laquelle on devait chanter deux messes par semaine. Quant aux charges de la maison, il est dit que « tous les malades de mezellerie quilz chient (qui arrivent) en la ville de Briey Hault et Bas doivent estre receus pour le remenant de leur vie en ladite maison, et leur doibt on faire hospitalité selon ce qu'il est contenu par la chartre que ceulx de Briey en ont ».

Le Mémoire en question ne nous fait pas savoir quel était le nombre des habitations affectées aux lépreux.

En 1614, le duc Henri II ayant été informé que la cense de « Menomont » avait été autrefois engagée par un de ses prédécesseurs à Conrard de Briey[1] pour la

1. Cet engagement est relaté dans un acte de foi et hommage faits à Edouard, comte de Bar, l'an 1333, le jeudi jour de sainte Catherine, vierge, par Conrard de Briey, écuyer, fils de Jacques de Briey, chevalier ; acte dont une copie se trouve à la suite du mandement du duc. Conrard y déclare tenir en fief la « maison de Menomont, la vigne et toutes les appartenances », etc. Il n'y est pas question de la léproserie.

somme de 700 livres, et qu'elle se trouvait en la possession de « quelques religieux de l'ordre Monsieur S. Anthoine », ordonna au lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel d'en opérer la saisie comme ayant été induement aliénée du domaine ducal.

En vertu de ce mandement, daté du 3 mars, et ensuite d'une remontrance du procureur général du Barrois, le lieutenant général, Jean Rutant, enjoignit au premier sergent du bailliage de saisir et mettre sous la main du duc la cense de Ménaumont ; ce qui fut exécuté le 14 du même mois. Mais, après la comparution et l'audition des parties, une sentence, rendue le 10 avril, prononça la main-levée du bien saisi.

On ignore à quelle époque Ménaumont cessa d'exister comme léproserie, mais on le trouve mentionné avec la qualification de *fief*, à partir de la fin du XVII^e^ siècle. Dans une déclaration fournie par eux en 1681, les Antonistes disent que ce fief consiste en une chapelle, une maison et une grange, à l'entour desquels il y a deux jardins et deux meix de 4 jours de terre, plus deux chènevières. D'après un arpentage fait en 1725, il en dépendait une certaine quantité de terres labourables et des bois. En 1760, elle rapportait aux religieux 680 livres de Lorraine, 20 paires de quartes froment et avoine et 20 cordes de bois. Un acte de foi et hommage donné, en 1773, par l'abbé supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, pour le fief de Ménaumont, ne parle pas de la chapelle, d'où l'on doit conclure qu'elle avait disparu : l'ancienne léproserie n'était plus qu'une maison de ferme, et la tradition ne semble pas avoir conservé le souvenir de l'établissement charitable qui y subsista pendant plusieurs siècles.

HENRI LEPAGE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Grâce à l'obligeante intervention de M. l'ingénieur en chef Frécot, l'administration des ponts et chaussées vient de faire déposer au Musée une grande pierre funéraire trouvée à Scarponne lors des travaux de canalisation de la Moselle, et portant cette inscription :

D M
MONIMIN
SIOREESCI
TAIVS MA
RITVS

M. Claude, conducteur des ponts et chaussées à Dieulouard, a bien voulu faire emballer cette pierre et veiller à son expédition.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

L'ancien prieuré de Dürrenstein..., par M. Dagobert Fischer. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1872, in-8°, d'une feuille 1/2. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.*)

Récit de la fête religieuse et nationale célébrée à Mattaincourt et à Mirecourt, le 20 juillet 1873, en l'honneur du Bienheureux Pierre Fourier... Par un pèlerin de Champagne. — Châlons, imp. T. Martin, 1873, in-8° d'une feuille 1/4.

Manifestation lorraine et nationale au tombeau du B. P. Fourier, le 7 juillet 1873. — Nancy, imp. de Vagner, in-16 d'un quart de feuille.

Pèlerinages de Mattaincourt. Fêtes nationales et lorraines au tombeau du B. P. Fourier, 7 juillet 1873. — Nancy, imp. de Vagner, in-12 d'un 6e de feuille.

Souvenirs de la dernière invasion. Episodes de la guerre de sept mois sous Metz et dans le Nord, par Max Guilin. 1re partie : sous Metz. — Limoges, Charles Père, 1872, in-8° de 8 feuilles 1/4.

Un paysage d'Hobbema au Musée de Nancy. (Signé : Em. Michel.) — Nancy, imp. de E. Réau, 1873, in-8° de 3/4 de feuille.

Les Kedales et les Voinraux, contre Saussuron (patois du canton de Saulxures) publié par Xavier Thiriat... illustré par Victor Jacquot. — Remiremont, Victor Jacquot, 1872, in-12 d'une feuille et 6 planches.

Pèlerinage de Notre-Dame de Sion-Vaudémont, par M. l'abbé Grand-Eury... Deuxième édition. — Lille et Paris, J. Lefort, 1873, in-18 de 3 feuilles.

Le pèlerinage et le couronnement de Notre-Dame de Sion. — Nancy, Vagner, 1873, in-18 d'une feuille.

Relation médico-chirurgicale du siége de Toul, août-septembre 1870, par M. le docteur Emile Bancel... — Nancy, Berger-Levrault, 1873, in-8° de 7 feuilles 1/2. (Extrait des *Travaux de la Société de médecine de Nancy.*)

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire. — Rouen, A. Le Brument. 1869, in-8° de 8 feuilles.

Vie de Jeanne d'Arc, par MM. Michaut et Poujoulat, précédée de son panégyrique par Mgr Dupanloup .. — Paris, Amable Rigaud, 1873, in-18 de 10 feuilles. (*Bibliothèque de la famille.*)

Jeanne d'Arc, par J. Michelet (1412-1432). Troisième édition. — Paris, Hachette, 1873, in-16 de 11 demi-feuilles. (*Bibliothèque variée.*)

Jeanne d'Arc, par Marius Sépet... avec une introduction par M. Léon Gauthier. Deuxième édition. — Tours, Alfred Mame, 1873, in-8° de 21 feuilles et 4 planches.

Jeanne d'Arc et les héroïnes juives. Panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1873, par M. l'abbé Joseph Lémann.., Imprimé par les soins de la ville d'Orléans. — Orléans, imp. E. Chenu, 1873, in-8° de 2 feuilles.

Notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, par M. J. Chautard. — Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1873, in-8° d'une feuille 3/4.

Léopold Bougarre, avocat et poète lorrain, 1810-1871. Note extraite du *Journal de la Meurthe et des Vosges,* avec un dessin de J.-J. Grandville. J. R. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1872, in-8° d'une demi-feuille.

Documents inédits sur les correspondances de Dom Calmet... et de Dom Fangé..., par M. l'abbé Guillaume... — Nancy, imp. de G. Cré-

pin-Leblond, 1873, in-8° de 3 feuilles 3/4. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.*)

Notice biographique sur le Révérendissime Père Alexandre Vincent Jandel... par M. l'abbé Guillaume... — Nancy, Thomas et Pierron, 1873, in-8° de 4 feuilles. (Extrait de la *Semaine religieuse de la Lorraine.*)

ERRATUM.

Notre honorable confrère M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, nous a adressé une liste de rectifications à faire dans divers numéros du *Journal*, des années 1872 et 1873. Nos lecteurs ont dû s'apercevoir eux-mêmes de la plupart de ces erreurs, qui n'ont généralement qu'une importance secondaire. Mais il en est une qui mérite d'être signalée ; elle se rapporte au numéro de juillet 1873, où on lit, page 138 :

« De son mariage avec sa cousine Claude, Nicolas-François avait eu deux filles, mortes en bas-âge, et deux fils. Après le décès de Ferdinand, il ne lui restait que son dernier enfant, né en 1642. »

Cette mention est à rectifier ainsi :

De son mariage avec sa cousine Claude, Nicolas-François avait eu quatre enfants, dont l'un vécut à peine quelques mois.

Après le décès de Ferdinand, l'aîné de tous, il restait :

1° Le second fils, Charles V, né en 1643, le 3 avril ;

2° La seconde fille, Anne-Marie-Thérèse de Lorraine, née en 1648, et qui, devenue abbesse de Remiremont, mourut à Paris en 1661.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1874.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique porte que la réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

A cette occasion, des billets à prix réduits, valables du 30 mars au 15 avril, seront délivrés aux membres de ces Sociétés qui voudraient les représenter à cette réunion.

La liste des personnes déléguées devant être adressée au Ministère *avant le 20 mars*, ceux de nos confrères qui auraient l'intention de représenter la Société d'Archéologie sont priés d'en informer le Président avant l'époque indiquée ci-dessus.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 janvier 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 1873 est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Crépin-Leblond, imprimeur à Nancy.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Pernot, qui remercie la Société de son admission comme membre titulaire.

M. Chautard, doyen et professeur de la Faculté des Sciences, exprime ses regrets de ne pouvoir assister aux réunions de la Société à cause d'un cours qu'il est obligé de faire à la Faculté le vendredi dans l'après-midi.

Le Président communique une invitation adressée aux membres de la Société par l'Académie de Stanislas pour la séance publique annuelle qui aura lieu le jeudi 15 janvier, dans le grand amphithéâtre de la Faculté.

Sur la demande qui lui en avait été faite, M. Frédéric Seillière a bien voulu adresser sa photographie, qui, en vertu d'une décision de l'Assemblée, sera placée en tête d'un album contenant les vues des différents monuments de Senones que la Société a reçues de M. Seillière.

Sur la proposition qui lui en est faite par son Secrétaire, la Société vote, sur l'exercice de 1874, un crédit de 250 francs applicable à la reliure d'un certain nombre de volumes et brochures qui font partie de la bibliothèque provenant de M. l'abbé Marchal.

A la suite d'observations faites par plusieurs de ses membres à propos des augmentations de prix apportées par l'imprimeur de la Société sur les publications faites soit pour le compte de la Compagnie, soit pour le compte de ses membres, M. le Trésorier est invité à s'entendre avec l'imprimeur et à obtenir de lui des conditions plus régulières. La Société décide également que, pour éviter

à l'avenir quelques abus qui se sont précédemment produits, les membres qui désireront faire faire des tirages à part des mémoires admis dans ses publications, devront faire apposer le visa du Président sur une épreuve de ces travaux, s'ils veulent les faire paraître avec la mention : *Extrait des* MÉMOIRES *ou du* JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ.

Sur la proposition de M. Cournault, la Société vote l'acquisition, au prix de 10 francs chacune, de deux belles photographies de M. H.-C. Godefroy, représentant le portail de l'église de Saint-Nicolas-de-Port et une maison de l'époque de la Renaissance à Pont-à-Mousson. M. Godefroy, qui est dans l'intention de reproduire ainsi les principaux monuments de Nancy et de la Lorraine, sollicite pour la continuation de cette œuvre le bienveillant patronage de la Société, qui déclare accéder à cette demande.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron de Dumast, accompagnant l'envoi à la Société d'un exemplaire de la *Couronne poétique de la Lorraine*, qu'il vient de publier. La Société vote des remerciments à son honorable secrétaire perpétuel, et décide que M. J. Renauld présentera sur cette intéressante publication un rapport qui sera publié dans le Journal.

Ouvrages offerts à la Société.

La Couronne poétique de la Lorraine, recueil des morceaux écrits en vers sur des sujets lorrains, par P. G. DE DUMAST.

Maldonnat et les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson (1572-1582), par M. l'abbé HYVER.

L'Eglise des Claristes de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la Faculté de droit, par M. l'abbé HYVER.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri LEPAGE et N. GROSJEAN, 1874, 52e année.

Les Seigneurs de Ribaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse, par M. E. MEAUME.

M. de Couvonge de la maison de Stainville, par M. Arthur BENOIT.

Bernard le calligraphe lorrain, par M. Arthur BENOIT.

Notice historique sur l'ancien bailliage de Herrenstein, par M. Dagobert FISCHER.

Essai sur la distribution géographique des populations primitives dans le département de l'Oise, par M. R. GUÉRIN.

L'INSTITUT, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger*, nouvelle série, nos 50, 51, 52, 53 ; 17 décembre 1873 au 7 janvier 1874.

ROMANIA, *recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, no 8 ; octobre 1873.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, tome XIV, 1er cahier, 1871.

Bulletins de la Société régionale d'acclimatation d'encouragement et de progrès fondée à Nancy en 1855 *pour la zône du nord-est*. Collection complète en 6 volumes in-8o.

Le XXIIIe volume des *Mémoires de la Société* (tome Ier de la 3e série) est déposé sur le Bureau pour la bibliothèque.

Lectures.

M. l'abbé Guillaume lit de *nouveaux documents sur la Correspondance de Dom Calmet*, qui seront publiés dans le prochain volume des *Mémoires*.

Il est donné lecture d'un travail de M Olry sur les *Superstitions, pratiques, croyances et usages bizarres dans nos campagnes*.

Avant de décider l'impression de ces notes fort curieuses et afin de les rendre plus complètes, la Société invite ses membres à rechercher tout ce qui peut se rattacher à cette étude et à lui communiquer les résultats de ces nouvelles investigations, en les adressant au Président, au Secrétaire, ou à M. Olry lui-même.

MÉMOIRES.

L'AUBERGE DE LA CHARTREUSE A NANCY.

La place Saint-Georges. — L'hôtel en commandite et l'ancienne auberge. — La Maison des Chartreux. — La prise de possession par le feu et par l'eau. — Valeur progressive de la propriété immobilière. — La Croix-Blanche.

Les jours de marché, et surtout le samedi, c'est par centaines que, sur la place Saint-Georges à Nancy, on peut compter les voitures serrées à la file, dans l'espace non consacré à la voie publique. Malgré les différences, un ordre parfait règne dans les rangs ; l'humble charrette

à deux roues[1] est sur la même ligne que le breack à ressorts, et la calèche est en sûreté au milieu des grands chars à échelles. Ce sont les honnêtes et laborieux habitants de la vallée de la Seille qui affluent ainsi, périodiquement, dans l'ancienne capitale de la Lorraine. Le rendez-vous général a lieu dans une hôtellerie occupant un des côtés de la place et connue sous le nom d'*auberge de la Chartreuse*. Cette maison, si bien achalandée, est souvent trop petite pour recevoir ses clients habituels, et cependant elle ne ressemble guère aux nouveaux hôtels des grandes villes, ces espèces de palais, où un gérant responsable et rarement visible exploite les voyageurs pour le compte d'une société d'actionnaires. A la Chartreuse, on ne trouve ni salles à manger décorées avec luxe, ni domestiques en tenue de notaire, cravate blanche et habit noir, parlant les langues étrangères. On entre dans une petite chambre où sont entassés, pêle-mêle, les paniers et les paquets, les fouets et les manteaux des voyageurs. De là, chacun pénètre à son gré dans la cuisine, immense pièce enfumée, dont les murs sont couverts d'ustensiles de cuivre et de faïence.

C'est ici que règnent un mouvement et un bruit continuels : chacun va et vient, les voyageurs appellent, les servantes crient, et les garçons jurent ; puis tout à coup on entend un roulement semblable au bruit du tonnerre : c'est l'ancienne diligence de Château-Salins qui, luttant contre le chemin de fer de Dieuze avec l'énergie du dé-

1. Désignée dans nos campagnes sous le nom expressif de *tape-cul*, à cause des secousses imprimées au voyageur par ce primitif et léger véhicule.

sespoir, arrive à son bureau établi dans une dépendance de la maison[1].

L'auberge de la Chartreuse a un passé, elle compte plus de cent années d'existence. L'examen rapide de sa *mouvance* nous révèlera un ancien usage aboli par le Code civil, et permettra d'apprécier la valeur progressive de la propriété immobilière à Nancy.

La création de cette hôtellerie remonte à la première partie du XVIII[e] siècle. Nancy, à cette époque, n'avait conservé de la magnifique enceinte élevée à grands frais par Charles III, que les entrées principales de la ville neuve. L'une d'elles, la porte Saint-Georges, avait été respectée par les démolisseurs, mais ses abords étaient encombrés par de misérables masures bâties sur les ruines à peine nivelées des fortifications.

Dans le but de multiplier les constructions nouvelles, le duc Léopold se montrait facile pour les concessions de terrain. Il avait, notamment, par lettres patentes du 4 juin 1728, « cédé et abandonné par forme de don et conces-
» sion aux Chartreux de Bosserville la totalité d'un terrain
» par eux demandé, pour en mettre partie en bâtiment
» et laisser le surplus vuide pour l'accès du manége[2] ». Sur cet emplacement, situé à gauche de la porte Saint-Georges, entre la rue Etroite et la rue Paille-Maille (aujourd'hui rue des Jardins et rue du Manége, maison Saladin), les révérends pères avaient élevé une maison

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, le chemin de fer de Château-Salins, inauguré en 1873, a nécessité la suppression de la vieille diligence et diminué le nombre des voitures et l'animation de la place Saint-Georges ; l'état des choses existait en 1869, tel qu'il vient d'être décrit.

2. Archives de la Meurthe, fonds de la Chartreuse de Bosserville, H. 762.

qu'ils abandonnèrent peu après au comte d'Hunolstein. Cette circonstance détermina le créateur de notre auberge à prendre pour enseigne *la Chartreuse*.

La place Saint-Georges était alors limitée, au sud et à droite de la porte, par le manége en planches que Léopold avait fait construire pour l'école d'équitation de ses cadets, baraque disloquée qui ne tardait pas à disparaître pour faire place, en 1742, à l'hôtel Colnenne, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, entre cour et jardin[1].

Le ruisseau Saint-Thiébaut, sortant de l'étang Saint-Jean, longeait, à ciel découvert, le côté nord de cette place, se rendant ensuite dans la Meurthe, à travers le jardin botanique et les tanneries.

Près de ce ruisseau, et sur la place même, étaient installés les trois réservoirs et les pavillons d'un grand lavoir public qui, en 1741, fut supprimé et transporté sur l'emplacement des fossés, derrière le bâtiment de l'auberge.

C'est aux termes d'un contrat du 23 septembre 1745, que la ville céda à Jean-Joseph Richer, avocat à la Cour et conseiller trésorier des deniers patrimoniaux et d'octroi, « deux petites chambres avec grenier au-dessus occupées » par la veuve Dommartin près la porte Saint-Georges, » ensemble la baraque en planches construite par le » nommé Saint-Paul, située à droite de cette porte, avec » le terrain derrière jusqu'au mur commencé pour sou» tenir le flanc de la voûte de la même porte ». Cette cession était faite « à charge par ledit Richer de délivrer, par forme de charité, au nom de la ville, à ladite veuve Dommartin, la somme de 310 livres, sinon 62 livres par

1. Nommé plus tard hôtel Raigecourt et appartenant aujourd'hui à M. Victor Mathieu.

année la vie durante de ladite veuve et à son choix et 6 louis d'or faisant 186 livres au susdit Saint-Paul une fois payée, pour tenir lieu à ce dernier d'indemnité de ladite baraque ». L'acquéreur devait, en outre, construire une chambre de quinze pieds de large pour servir à perpétuité à l'officier de garde à la porte Saint-Georges, rétablir en chaux noire et sable de rivière les deux éperons servant d'empâtement à la naissance de la voûte et monter un mur au pied de la terrasse du côté cédé, sans que la ville eût à contribuer à ces constructions ; au moyen de quoi il lui serait loisible de prendre du jour du côté de ladite terrasse.

En 1753, la veuve et le tuteur des enfants mineurs de l'avocat Richer vendirent la maison bâtie sur l'emplacement cédé, à François Poinot, aubergiste, et à Jeanne Troyard, sa femme, moyennant le prix principal de 8,000 francs et 3 louis d'or neuf pour coiffe tant à la veuve qu'aux demoiselles Richer, mineures. Ce nouvel acquéreur transforma la maison en auberge et adopta l'enseigne de la Chartreuse en souvenir du bâtiment que les révérends pères de Bosserville avaient possédé dans le voisinage.

Après la mort de François Poinot, Etienne Mailfert devint propriétaire de l'auberge au prix de 12,200 francs, et Pierre Hanaut, qui lui succéda en 1785, agrandit son établissement au moyen d'une autre parcelle de terrain grevée d'un cens annuel de 46 livres 10 sous à payer à la ville.

Au titre de Pierre Hanaut est annexé un acte de prise de possession qui rappelle un ancien usage aujourd'hui abrogé.

Sous l'empire de la législation actuelle, l'obligation de délivrer les immeubles s'opère, de la part du vendeur, par la remise des clefs ou des titres de propriété (art. 1605 du Code civil), mais autrefois l'acquéreur était mis en possession d'une manière réelle et effective, ce qui était constaté par un procès-verbal authentique; ainsi on lit dans les anciens titres de la Chartreuse : « Et le 28 mai » 1785, Pierre Hanaut, désirant prendre possession de » la maison, écurie et dépendances qu'il a acquises le » 12 février précédent, nous a fait inviter de nous trans- » porter au devant de *ladite maison où pend pour en-* » *seigne la Chartreuse*, où étant et après nous être fait » représenter les clefs de la principale porte d'entrée de » la maison, nous les avons données au comparant qui a » ouvert et fermé ladite porte, ensuite étant entrés, accom- » pagnés des témoins cy-après, dans une chambre au » rez-de-chaussée et qui prend jour sur la place Saint- » Georges, *nous nous sommes munis d'une torche de* » *paille allumée que nous avons mise ès mains du* » *comparant et avec laquelle il a fait feu et fumée* » *en la chambre.* — Après lui avoir en outre fait obser- » ver toutes les autres formalités d'usage et de cou- » tume », notamment prendre de l'eau au puits ou à la pompe de la maison « tant dans ladite chambre que dans » l'écurie, nous lui avons déclaré que nous le mettions » dans la vraie, réelle et actuelle possession de ladite » maison. »

Cet acte était ordinairement dressé par le notaire qui avait reçu le contrat de vente et la règle *res perit domino* pesait sur le vendeur jusqu'à cette prise de possession effective.

Pendant la Révolution, la place Saint-Georges devint

la place de la Fédération, mais l'auberge conserva son enseigne primitive. Les fils de Pierre Hanaut, au lieu de succéder à leur père, embrassèrent la carrière des armes. Tous deux, Dominique et Claude les Hanaut, avaient mérité l'étoile des braves et portaient l'épaulette, le premier au 9e chasseurs, et le second au 9e hussards, lorsque, par acte du 1er octobre 1811, ils vendirent, devant Boulanger, notaire à Nancy, la maison paternelle dite auberge de la Chartreuse, moyennant 19,000 fr., à Jean Pichot et à Marie Valentin, sa femme.

C'est le petit-fils de ces derniers, Jean-Alphonse Pierson, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, qui, aux termes d'un procès-verbal dressé Dagand, notaire à Nancy, transmit à M. Victor Mathieu, agronome à la Feuillée, près de Vézelise, et moyennant le prix de 100,000 francs, le bâtiment construit par Jean Richer. Cet acte porte la date du 5 novembre 1868. Pendant la même année, on pouvait voir encore, à la Ville-Vieille, une auberge bien plus ancienne que la Chartreuse, *la Croix-Blanche*, située rue des Dames. Sa porte basse, surmontée d'un entablement à ogives, attestait une très-ancienne origine[1]. Ce vieux témoin du moyen âge était loin d'avoir prospéré comme la Chartreuse; il se trouvait réduit, ainsi que l'indiquait son enseigne, aux modestes proportions d'un *bon logis à pied*. Mais, comme il a disparu, en 1869, sous la pioche des démolisseurs, pour faire place au chœur de la nouvelle église Saint-Epvre, c'est l'auberge de la Chartreuse qui, seule aujourd'hui, perpétue la tradition de ces nombreuses hôtelleries que

1. Voir, sur la *Croix-Blanche*, le *Journal de la Société d'Archéologie*, t. XII, page 79, article de M. L. Mougenot.

Charles III avait réglementées et encouragées avec une sollicitude toute particulière. « Le but du prince », dit le bon Lionnois[1], « étant d'attirer, dans ses Etats les étrangers qui, traités à bon marché, y venoient avec plaisir dépenser leur argent et enrichir ses sujets ».

JULES RENAULD.

UNE RECTIFICATION A LA *NOTICE DE LA LORRAINE*.

Une faute d'impression ou de copie a fait commettre à Dom Calmet une erreur qui a failli récemment en provoquer une plus grossière encore ; c'est pourquoi il est peut-être bon de la relever.

On lit dans sa *Notice* (t. II, col. 989), à l'art. Plombières : « Il y avoit cy-devant à Plombières une sei-
» gneurie nommée *la Voüerie de Plombières*. En 1521,
» Adam Dubourg, lieutenant de Bruyéres, donna ses
» lettres de reprises au duc Antoine pour la moitié de la
» voüerie de Plombières... et la moitié de la seigneurie
» d'Uzemain, partageable par moitié avec Claude D'A-
» RUVELLE, écuyer... »

L'acte en question se trouve bien au Trésor des Chartes, layette Arches, nº 11, mais le nom du second personnage qui y est mentionné n'est pas donné de la même manière : il y a Claude DE *Daruuelle*, que l'on peut lire *Daruvelle, Darvuelle*, *Darunelle* ou *Darnuelle*, les *n* étant faits comme des *u*, et l'*u* remplaçant le *v* au milieu des mots. Laquelle de ces dénominations faut-il adopter ? évidemment celle qui offre un sens ; et il n'y en a qu'une : la dernière. *Darnuelle* est la forme an-

1. *Histoire de Nancy*, t. II, page 100.

cienne d'un nom de lieu et d'un nom de famille tous deux bien connus : DARNIEULLES, commune du canton d'Epinal ; DARNIEULLES, maison de l'ancienne chevalerie lorraine, qui portait d'or à une contrebande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, et dont le chef, au dire de Dom Calmet (*Notice*, t. I, col. 306), était Jean de Pillelipille, fils naturel du duc Charles II et d'Alison du May.

La table des noms de lieux et des noms de familles du Trésor des Chartes, au mot *Darneulles*, renvoie à un titre contenu dans la layette Darney, n° 2, sous la date de 1279 : c'est une lettre du duc Ferry III portant que Jennins de *Darnuelles*, écuyer, est devenu son homme lige et lui doit demi-an la garde à Arches.

D'où il résulterait encore que la maison de Darnieulles n'aurait pas eu pour souche l'enfant né des amours de Charles II avec la belle Alison du May. Je pourrais citer d'autres titres qui viendraient à l'appui de cette assertion.

En tout cas, les personnes qui possèdent la *Notice de la Lorraine* peuvent hardiment rayer le mot *d'Aruvelle* et y substituer celui de DARNUELLE.

HENRI LEPAGE.

On a découvert, l'an dernier, dans les excavations faites pour le chemin de fer, près du vieux château de Vic, une pierre portant l'inscription suivante :

NICOLAVS. A LOTHAR. METEN.
AC. VIRDUN. EPS. DUCATW.
LOTHAR. ET. BARREN REGES.
FECIT. FIERI. ANNO DNI 1545.
ÆTATIS. VERO SUE 21.

M. l'abbé Weiss, chanoine honoraire, qui nous fait part de cette trouvaille, demande à quoi peuvent se rapporter les mots *fecit fieri*, contenus dans cette inscription. Il est évident qu'ils ne peuvent indiquer la construction même du château, dont, suivant Meurisse, l'évêque Bertrand jeta les fondements en 1181 ; il ne saurait donc être question que d'additions faites à cet édifice, si tant est qu'il s'agisse de lui.

Notre honorable correspondant s'étonne aussi de voir la qualification d'évêque de Metz et de Verdun accolée au nom d'un prince de 21 ans, qui devait avoir assez de sa charge de régent des duchés de Lorraine et de Bar. Le fait existe pourtant, et ce fut seulement en 1548 que Nicolas, « jugeant, dit Meurisse, que la condition ecclésiastique ne revenoit point à son humeur ny à ses inclinations, renonça librement à tous ses bénéfices pour espouser la condition du mariage, et pour prendre la qualité de comte de Vaudémont ».

UNE TROUVAILLE SUR LE TERRITOIRE DE PUNEROT (VOSGES).

Dans le courant du mois de septembre dernier, je longeais la voie romaine pour aller à Soulosse (Vosges), quand, arrivé au sommet d'une petite éminence, entre le village d'Autreville et celui de Punerot, sur le territoire de cette dernière localité, au lieudit *Bazin-Pré* (au point où la carte du Dépôt de la guerre fournit l'altitude 316 mètres), mon attention fut attirée, à droite, dans les champs contigus à l'antique chaussée, par quantité de tuileaux plats et à rebords et des pierres en grand nombre, débris de bâtisses.

Une reconnaissance des lieux fut bientôt faite : elle me permit de constater que ces ruines s'étendent sur une centaine de mètres de longueur, dans le sens de la chaussée, et sur environ 80 mètres de largeur, et que ces vestiges sont ceux d'une importante métairie gallo-romaine.

En effet, quelques recherches sur le sol me firent découvrir, en peu de temps, de nombreux tessons de la poterie fine et grossière de cette période, l'anse d'une grande amphore, des débris de trusatyles, des pierres plates sciées, un fragment de marbre vert, du ciment romain, de la ferraille, etc.

Par une heureuse circonstance, les porcs avaient été récemment amenés dans ce canton, avaient labouré le sol et, sur certains points, fait des fouilles larges, profondes de 30 à 35 centimètres. Dans la terre soulevée de l'une d'elles, je trouvai deux petits bronzes de Constantin. A deux mètres plus loin, dans le fond d'une autre excavation, je retirai, après quelques déblais, une petite casserole en bronze, un peu endommagée, dont le bord supérieur avait été mis à découvert. Cette casserole renfermait deux patères également en bronze.

Le temps et les instruments pour pratiquer des fouilles me manquaient ce jour-là. Mais, quelque temps après, je retournais sur les lieux, et mes recherches, qui s'étendirent à peine sur 1 mètre de large et 2 mètres de long, furent couronnées d'un plein succès. Je découvris, en effet, une centaine de monnaies romaines, presque toutes en petit bronze, un débris de fibule argenté, quelques débris d'objets ou d'instruments en fer et d'une forme particulière.

Parmi ces monnaies, une grande quantité sont à l'effigie des Constantins ; il en est ensuite au type de Lici-

nius, Maximin-Hercule, Probus, Aurélien, Claude II le Gothique, Tétricus, Victorien, Gallien, etc. L'une des plus récentes est de Grationus, qui mourut en 384.

Ne peut-on pas conjecturer que cette métairie, comme toutes celles de la plaine-sud de Toul, a été ruinée sur la fin du IV^e^ siècle, ou au commencement du V^e^, à l'époque des invasions barbares, et, selon toute apparence, lors du passage des Vandales, à la même époque où Solimariaca (Soulosse) fut si maltraité, sinon détruit?

Le propriétaire de l'un des champs sur lequel a été faite la majeure partie des trouvailles, M. Victor Bresson, de Punerot, m'a dit avoir trouvé, à différentes reprises, en labourant ce champ, divers objets en fer, des instruments de culture, des ustensiles, etc.

Les fouilles ne sont pas très-laborieuses : il suffit de creuser à 30 centimètres environ pour arriver à l'aire d'habitation où se font les trouvailles. Il est probable que le sol recèle des objets intéressants sur le point où j'ai fait mes découvertes.

Presque tous les objets trouvés sont offerts et déposés au Musée lorrain par l'auteur de cette notice, et MM. Bresson et Frédéric Ferry, propriétaires des deux champs.

Ces ruines ne sont pas isolées dans la plaine de Punerot, où l'on en rencontre sur divers points, ainsi que sur les bans environnants d'Autreville et de Harmonville. M. Bresson, que nous venons de mentionner, a trouvé, il y a un certain nombre d'années, sur le territoire de Harmonville, en labourant un de ses champs, un tombeau en pierre de taille, d'une seule pièce, qui a été recueilli par M. le juge de paix du canton de Coussey, d'alors, qui résidait habituellement à Graux (Vosges).

E. OLRY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Nous avons indiqué ci-dessus (page 32) les dons faits au Musée par MM. Bresson et Ferry, de Punerot, et par notre confrère M. Olry. Ce dernier a offert, en outre, un grain de collier en terre, une pointe de flèche en silex et un fragment de silex trouvés sur le territoire d'Aliain.

— MM. Lallemand (Jules et Edouard), frères, de la même commune, ont également envoyé plusieurs pointes de flèche en silex, découverts également sur le territoire d'Allain.

— M. Morey a fait déposer au Musée un fragment d'une croix en pierre provenant de l'ancien cimetière Notre-Dame, rue des Morts, et portant l'inscription suivante :

CY GIST TOUSSAIN
NE FILLE A M. COLAS
VARIN BOULANGIER
DE. . . . .
VEL ENFANS TRES
PASSA LE 8 DECEM
BRE 1599 PRIEZ
DIEU POUR
LVY.

— M. Vouriot, garde de la Pépinière, a donné un jeton de Philippe IV, roi d'Espagne, trouvé dans cette promenade, et portant le millésime 1625, avec la légende : SERVARE MELIUS QUAM SPERARE.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis dernièrement deux grandes bourses en satin blanc, brodées d'or, provenant des religieuses du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas. Ces deux pièces, dit M. l'abbé Guillaume, ne peuvent être que des bourses destinées à recevoir, pour les exposer à la vénération des fidèles, des reliques de saints, conservées au trésor d'une église, mais auxquelles on n'avait pas encore préparé des châsses. Cette sorte d'exposition se faisait de la sorte en plusieurs lieux, notamment à la cathédrale de Toul, selon que l'apprend le Cérémonial imprimé en 1700. Elle y commençait le 2 du mois d'août avant la messe capitu-

laire et s'y continuait jusqu'au même instant du 16 de septembre, lendemain de la fête de saint Epvre. A une latte transversale proprement disposée étaient appendues environ 26 *bourses précieuses* remplies de saintes reliques. Le tout était porté, en cérémonie, de la sacristie jusqu'au devant du grand autel, pour y être élevé, au moyen d'un cordeau, à chaque extrémité de la traverse, jusqu'à mi-hauteur entre la voûte et le sol.

(Cérémonial de Toul, pages 536 et 547.)

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Couronne poétique de la Lorraine, recueil de morceaux en vers sur des sujets lorrains, par P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut, l'un des trente-six de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine [1].

—

M. de Dumast a offert à la Société d'Archéologie, dans sa séance du 9 janvier dernier, un magnifique exemplaire du livre récemment édité par la maison Berger-Levrault, sous le titre de *Couronne poétique de la Lorraine.*

A l'envoi était jointe une lettre dans laquelle on lit ce passage :

« Puisse ce volume, admis avec beaucoup d'autres, sur des rayons de souvenirs et de renseignements, derrière les murs du Palais ducal restauré, y échapper à de nouveaux désastres ! y garder une modeste place, longtemps après que son auteur, entré dans le sommeil commun, aura précédé sous le sol de la terre natale les concitoyens qu'il aime : phalange dont le voici devenu l'un des doyens d'âge. »

Ces paroles simples et touchantes révèlent les sentiments qui ont déterminé l'auteur à réunir les morceaux de poésie écrits par lui, pendant près d'un demi-siècle, à la gloire de la nation lorraine. Dans ce recueil monu-

1. Un vol. grand in-8°. Nancy, chez Berger-Levrault et C[ie], 11, rue Jean Lamour, et à Paris, 5, rue des Beaux-Arts. — 1874.

mental, une large place est faite au Musée lorrain, et la Société d'Archéologie n'oubliera jamais ce qu'elle doit de reconnaissance à son Secrétaire perpétuel.

N'est-ce pas lui, en effet, qui, dès l'année 1847, se faisait le zélé partisan et le propagateur du projet d'un Musée historique, en rappelant, dans son brillant tableau de *Nancy*, les travaux et les efforts de cette Commission des Antiquités de la Meurthe, dont il était le membre le plus convaincu et le plus infatigable ?

Pendant que la ville intéressée sommeille, M. de Dumast saisit avec vigilance toutes les occasions de faire revivre le passé de son ancienne et chère capitale. En 1850, le Congrès scientifique de France s'était donné rendez-vous à Nancy, pour sa réunion annuelle. Chargé, à cette époque, de présenter une revue des travaux de l'Académie de Stanislas, le rapporteur-poète, après avoir analysé la série séculaire des procès-verbaux de la docte Compagnie, reprend la question du Musée historique et en démontre l'impérieus cnécessité, dans un merveilleux langage, applaudi par un auditoire d'élite.

C'est là le premier morceau de la *Couronne poétique*, que nos jeunes confrères liront avec admiration, et que voudront relire tous ceux qui, comme nous, ont eu la satisfaction de l'entendre dans cette circonstance solennelle :

. . . . Un riche et studieux musée
Va, sous les toits aigus d'un antique pourpris,
Des chefs-d'œuvre lorrains rassembler les débris.
. . . .
Géants défunts !... Debout ! sortez de vos tombeaux,
Les murs que l'on vous rend, redressez les plus beaux,
Venez ; rebâtissez le palais de Lorraine,
Qu'un lieu du moins subsiste où votre ombre soit Reine !

Le second poème, intitulé *la Salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu*, nous transporte à l'année 1862, c'est-à-dire au jour mémorable où la pensée conçue en 1850 se trouve enfin réalisée. Le Journal d'Archéologie nous a conservé (t. XI, page 83) les détails de l'inauguration

du Palais ducal ; les accents inspirés du poète y concoururent à l'éclat de cette grande fête patriotique et littéraire.

Pour compléter l'odyssée de notre double institution lorraine et archéologique, une élégie à la fois mélancolique, saisissante et vraie, est consacrée au récit de l'incendie du 17 juillet 1871. Ainsi, création, inauguration, destruction de notre Musée, les grandes étapes de son histoire sont retracées sous une forme aussi noble qu'attrayante.

Vient ensuite toute une série de morceaux qui intéressent au plus haut degré tous les Lorrains, morceaux auxquels des notes nombreuses forment un commentaire instructif dans lequel l'auteur se plaît à sacrifier sur l'autel du vrai et du juste les erreurs historiques les plus accréditées.

Faut-il dès lors s'étonner si l'apparition de la *Couronne poétique* a été saluée par un concert unanime de louanges, dues aux représentants les plus autorisés de la magistrature, du haut enseignement, de la littérature et des beaux-arts[1]. La Société d'Archéologie devait, à son tour, remercier son Secrétaire perpétuel.

Il faut rappeler, en terminant, que le poète, heureusement inspiré jusque dans les moindres détails, a tracé, sur la couverture de son livre, une croix de Lorraine, au bas de laquelle on lit ce fragment d'un vers latin, qu'il semble avoir composé exprès pour servir de devise au Comité du Musée historique et à la Société d'Archéologie :

Fulsit honore diù, nec paucis cara superstat.

(Après un long éclat, tu survis dans nos cœurs.)

JULES RENAULD.

1. Voir les appréciations de MM. Adam, substitut à la Cour; Benoit, doyen de la Faculté des lettres ; Campeaux, professeur à la même Faculté ; Leupol et Michel, membres de l'Académie de Stanislas, *Journal de la Meurthe*, *Espérance*, *Courrier de Meurthe-et-Moselle*, etc., 5, 6 et 16 janvier 1874.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1874.

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée à la 3e ligne de l'inscription donnée dans notre dernier numéro, p. 29 ; au lieu de *reges* il faut lire : REGENS.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'exercice de 1873 et les dépose sur le bureau ainsi que toutes les

pièces à l'appui. MM. l'abbé Lallemand, Boiselle, Contal, Gouy et de Saint-Florent sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner ces comptes et de présenter son rapport à l'une des prochaines séances.

A la dernière réunion, M. le Trésorier avait été prié de voir M. Crépin-Leblond, imprimeur de la Société, et de s'entendre avec lui sur les prix des tirages à part des travaux publiés dans les *Mémoires* et dans le *Journal*, prix qui ont dû nécessairement augmenter par suite du renchérissement de celui du papier et de la main-d'œuvre. A la suite de plusieurs entrevues auxquelles a pris part également M. le Président, les conditions suivantes ont été arrêtées pour l'avenir :

M. Crépin-Leblond s'engage à fournir les tirages à part demandés par les membres de la Société, auteurs de mémoires et travaux divers publiés soit dans les *Mémoires*, soit dans le *Journal*, aux prix suivants :

La feuille in-8°, sur papier carré collé, tirée à 100 exemplaires, à........................ 8f »c

La même feuille tirée seulement à 50 exemplaires, à........................ 5 80

La demi-feuille tirée à 100 exemplaires, à.... 5 »

La même, à 50, à........................ 4 40

Les couvertures imprimées, sur papier raisin de couleur, le 100, à........................ 5 »

Les 50, à........................ 4 »

Le brochage d'une feuille tirée à 100 exemplaires, avec sa couverture, à................ 1 50

Le brochage de deux feuilles, à............ 2 »

Idem de trois feuilles, à............... 2 50

Idem de quatre feuilles, à................ 3 »

S'il est demandé des gardes jointes à la couverture, il y aura lieu à une augmentation de prix de papier et de main-d'œuvre.

Si les auteurs veulent modifier d'une manière quelconque le texte primitif, ces remaniements et corrections se paieront en sus, à raison de 50 centimes l'heure, et il ne sera plus alors permis de placer en tête de la brochure la mention : *Extrait des* MÉMOIRES *ou du* JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. Cette mention, du reste, ne doit être inscrite sur les tirages à part que sur le vu du visa du Président, apposé sur une épreuve, ainsi que l'a décidé la Société dans sa séance du 9 janvier dernier.

La Société croit devoir rappeler ici la décision prise par elle dans la séance du 4 avril 1873, au sujet des planches destinées à illustrer ou à compléter un travail quelconque, et aux termes de laquelle elle entend formellement ne prendre à sa charge que la reproduction et la publication des dessins qui lui auront été présentés et qu'elle aura admis; le visa du Président devra être exigé par le lithographe ou le graveur, et sera son seul titre pour se faire solder par le Trésorier.

Ouvrages offerts à la Société.

Académie de Nancy. — Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences de Nancy pendant l'année 1872-1873, par M. CHAUTARD.

Société de Saint-François-Xavier de Nancy. — Assemblée générale du 14 *décembre* 1873.

Du champ de bataille de César et d'Arioviste, par M. CESTRE, conducteur des ponts et chaussées à Nancy. Belfort, 1873.

Le patriciat dans la cité de Metz, par Aug. Prost. Paris, 1873.

Documents d'histoire vosgienne, tome III.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger. Nouvelle série, n^{os} 54 à 58 ; 14 janvier au 11 février 1874.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 5e série, tome V, mai-août 1873.

Indicateur de l'archéologue et du collectionneur. Bulletin mensuel illustré. Gabriel de Mortillet, directeur ; juin et juillet 1873.

S. P. Q. R. — Bulletino della Commissione archeologica municipale. Settembre-ottobre 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1873, n° 3.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXXVI, année 1872.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1872-1873.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XII, 3e livraison.

Lectures.

M. Godron commence la lecture d'*Etudes sur la Lorraine allemande*, dont la suite est remise à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

ANDREU DE BILISTEIN ET LA CENSURE FRANÇAISE.

Un de ces heureux hasards familiers aux gens de bibliothèque nous fait tomber sous la main la lettre suivante, qu'on ne lira peut-être pas sans quelque intérêt :

Monsieur

Je recois une lettre de Sebastien Jorry mon Libraire qui m'annonce que par vos ordres la vente de mes ouvrages sur la Lorraine est suspendue. Quoi qu'il n'y ait encore aucun *Essai sur les deux Duchés de Lorraine et de Bar* à Paris pour vendre, et que j'en donne beaucoup plus que je n'en laisse vendre, permettés moi cependant, Monsieur, de vous rendre compte de mes intentions.

Dans l'*Essai sur les deux Duchés* p. 12. Chapitre II ligne 3; cinq lignes à retrancher[1]. J'espere qu'on ne me soupçonnera pas d'irréligion. L'écriture dit, *dixit insipiens in corde suo, non est Deus*. Moi je crois que le sentiment naturel atteste qu'il y a un Dieu, et partant une Religion, et je ne crois pas même qu'il y ait des Athées. Je ne sais si j'ai mal rendu ma pensée ; mais je desavoue d'abord toute idée mauvaise, et mettant mes ouvrages à vos ordres, et offrant de supprimer ces endroits, si l'on venoit à en faire une Edition en France, j'espere, Monsieur, que vous voudrés bien permettre l'entrée et la vente de celle-ci qui est trés peu nombreuse, protestant qu'il n'y en a eu de tirés que 500 Exempl.res en tout; et je n'en ai demandé que 80 pour Paris, si on les envoye, j'en ai au moins 40 à donner; voilà l'objet.

Page 38. lignes 8 9. 10 et 11[2]. J'ai pensé dire une verité, et je la crois telle politiquement et avec justice. Peut être demande t'elle une explication que je donne ailleurs.

1. « Peut-être n'est-il ni possible ni à souhaiter qu'il y ait un » homme sans Religion, ce qui fait qu'elle doit marcher d'un pas » égal avec l'homme même et avec la Nature qui est la base de toutes » les Religions ». Cela ne valait pas beaucoup la peine d'être dit.

2. « En France il (le domaine royal) est affermé à part 6 millions » de livres, et le Roi est maître de tous les revenus du Royaume ».

Page 76. lignes 5. 6. 7. 8. 9 et 10[1]. C'est une verité canonique. Mais personne plus docile que moi, je supprimerai.

Essai sur la ville de Nancy. page 15. lignes 10 et 11[2]. à supprimer. Je le ferai le plus volontiers. Mais pour des cartons à cette Edition quels moyens pour un si petit objet? J'ai fait les fraix de toutes mes Editions; je n'en recuperai pas ceux de poste. Mais comme l'intérêt n'a aucune part à mes procédés, je m'en rapporte totalement et avec le plus grand plaisir, Monsieur, à ce qu'il vous plaira d'en decider. Il est peut être des momens où il est permis de fermer les yeux et certainement je n'abuserai pas de l'indulgence.

Je suis rentré dans le Royaume[3], j'espere de me fixer en Lorraine, le Rôi de Pologne ayant la bonté de prendre à mon établissement un intérêt vif qu'il a fait declarer par M. son Chancelier et qu'il a daigné me dire à moi même. Je vous rends compte de ma position pour suivre vos ordres.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur

Votre trés humble et trés
obeissant serviteur

BILISTEIN.

à Versailles le 25. septembre 1763.
à l'hôtel des trois Empereurs, petite place.

La suscription porte : *A Monsieur Monsieur de Malesherbes premier Président de la Cour des Aides de Paris, à Paris*. Avec le timbre postal : *De Versailles*. Le cachet, en cire noire, et bien conservé, est marqué aux armes du signataire, c'est-à-dire un lion[4] armé d'une

1. « En renvoyant les Gros Décimateurs aux Dogmes où ils trou» veront que leurs possessions ne sont pas sans remords, je dirai que » le Roi est en droit de porter la Loi qui fixe irréfragablement l'usage » et la quotité des Dixmes ». Il y a du vrai là dedans, mais c'est un peu russe de style et de procédé.

2. « Si toutefois la guerre présente ne l'a pas diminué (l'ascendant » de la France) ». Il faut se rappeler qu'on était alors au lendemain de Rosbach.

3. Le baron de Bilistein, né en Lorraine en 1724, s'était établi en Russie.

4. Ou peut-être un léopard.

massue ; pour support, deux autres lions, celui de gauche couché ; sur le tout, une couronne de comte.

Sur la première page, dans le blanc réservé entre *Monsieur* et les premiers mots du texte, Malesherbes a griffonné, de son écriture sèche et saccadée, l'apostille suivante :

On n'a donné Monsieur aucun ordre au sujet de vos deux ouvrages si ce n'est de ne les laisser debiter qu'apres qu'on y aura fait les changemens que le censeur aura jugés necessaires. Je suis tres

La fin est restée au bout de la plume.

Au-dessus de l'apostille de Malesherbes, la main d'un secrétaire a écrit : *Rep. du* 30 *septembre* 1763 ; et en marge, sur deux portées séparées : *Essai sur les deux Duchés de Lorraine et de Bar. Essais sur la Ville de Nancy.*

Voici, du reste, la notice exacte de ces deux volumes :

1. *Essai sur les Duchés de Lorraine et de Bar, par Charles Leopold Andreu de Bilistein. A Amsterdam, MDCCLXII.* In-8° de 259 pages. Avec cette épigraphe :

> .... *Natale Solum dulcedine cunctos*
> *Ducit, et immemores non sinit esse sui.*
>
> Ovid. L. I. *de Ponto.*

Pour un homme qui arrivait en droite ligne du pays des Scythes, le texte était fort heureusement choisi.

On lit au verso du titre :

Avertissement. Ce Mémoire a été commencé en 1757, et mis dans l'ordre où je le donne dans le mois de Juillet de cette année 1762. Il contient des details où il est bon que le Lecteur soit prévenu de ces dattes.

Et au bas de la dernière page du livre :

N. B. Dans le cours de l'impression de cet *Essai*, il est survenu des changemens qui en apportent aux citations faites dans l'*Essai*

sur Nanci. Mais le fonds restant le même, la table sommaire suffit pour donner les renseignemens nécessaires.

II. *Essai sur la Ville de Nancy Capitale du Duché de Lorraine. Par Charles Léopold Andreu de Bilistein. A Amsterdam, Chez H. Constapel Libraire MDCCLXII.* In-8° de 90 pages, non compris les titre et faux-titre, un feuillet de table et une planche. Avec cette épigraphe :

Jamque ascendebant collem qui plurimus urbi
Imminet, adversasque aspectat desuper arces.
Miratur molem Æneas, mapalia quondam
Miratur portas strepitumque et strata viarum.

C'est ainsi qu'à la descente de la côte de Toul, l'auteur sentait se réveiller en lui les souvenirs d'Enée et de Didon, de Virgile et de Carthage.

J.-A. SCHMIT.

QUELQUES DÉTAILS BIOGRAPHIQUES INÉDITS SUR LE GÉNÉRAL HOUCHARD.

Tous les biographes ont parlé du célèbre général Houchard, né à Forbach, en 1740, et décapité à Paris en 1793. Nous n'avons par conséquent qu'à fournir des détails inédits, destinés à expliquer quels étaient les liens qui rattachaient à notre département le guerrier qui eut le sort de Custine, de Biron et de tant d'autres généraux. Custine adressa à Biron, en faveur de Houchard, une proposition d'avancement en grade[1], qui nous fait connaître les brillants états de service du futur général en chef de l'armée du Nord et des Ardennes, du vainqueur de Hondschoote, engagé à l'âge de quinze ans dans le régiment de Royal-Allemand, cavalerie.

1. Voir la pièce ci-après, p. 46.

Houchard, qui appartenait à une famille ancienne et estimée, habitait Sarrebourg, dans ses semestres. Il y avait été nommé, en 1789, représentant de la noblesse. Son père y occupait une position aisée : celle de garde-magasin des vivres de la guerre.

Ce fut à Sarrebourg que Houchard se maria, étant premier lieutenant aux dragons de Bourbon. Son acte de mariage porte qu'il était fils de Jean-Baptiste Houchard et de Marie-Elisabeth Knœpffler. Sa femme était Catherine Henriet. Parmi les témoins[1], on remarque le baron de Schauenbourg, commandeur de l'ordre de Malte, capitaine à Schomberg-Dragons; les sieurs de Verlhac, lieutenant de roi à Sarrebourg; d'Hallet, colonel réformé; Leclerc de Landremont, écuyer, capitaine à Schomberg-Dragons[2]; de Colomies, capitaine de dragons; Thouvenin, avocat, lieutenant général au bailliage de Lixheim; Le Vasseur, l'aîné, maire royal[3]; Le Vasseur, cadet, avocat; Georget, curé et doyen[4], etc.

La condamnation à mort du général plongea sa veuve et ses deux enfants dans la misère. L'Etat, non content d'avoir confisqué les chevaux et les voitures de l'infortuné général en chef, fit vendre, le 15 pluviôse an II, son modeste mobilier de Sarrebourg. Le juge de paix se rendit acquéreur de la bibliothèque pour 70 francs, et des pipes « avec leurs tuyaux » pour 35 francs.

1. Archives municipales de Sarrebourg.

2. Plus connu par sa belle conduite à Calais envers le duc de Choiseul, que par son éphémère commandement en chef de l'armée des lignes de Wissembourg.

3. C'est le conventionnel régicide.

4. Auteur de l'Oraison funèbre de Mgr Drouas, évêque de Toul.

Le 13 messidor suivant, le jardin potager fut également mis en vente[1].

Les deux enfants du général, Marie-Anne-Louise et Jean-Nicolas, ne furent pas mariés.

Ce dernier, âgé seulement de quinze ans à la mort de son père, publia, sous l'Empire, une *Notice historique et justificative sur la vie militaire du général Houchard,* pour laver sa mémoire d'une injuste calomnie[2].

La maison du général, à Sarrebourg, était située rue des Ecoles, dans une dépendance de l'*hôtel de l'Abondance*. C'est là que s'était retirée sa veuve, à laquelle, du fond de sa prison, l'infortuné guerrier adressait un dernier adieu[3]. Ce fut là qu'il alla voir et embrasser sa famille pour la dernière fois, dans une courte entrevue, quand, appelé au périlleux honneur du commandement en chef, de sombres pressentiments lui faisaient prévoir qu'il ne pouvait échapper au sort qui le menaçait.

ARTHUR BENOIT.

—

Demande de la place de colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval pour M. Houchard, 2e lieutenant-colonel dudit régiment[4].

Détail des services.

JEAN-NICOLAS HOUCHARD, né le 25 janvier 1739. — Volontaire dans Royal-Allemand, cavalerie, le 1er mars

1. Archives départementales. District de Sarrebourg.
2. Strasbourg, impr. F.-G. Levrault, 1809, in-8°.
3. Voir le catalogue d'autographes de feu M. Justin Lamoureux.
4. Catalogue Heitz, n° 945.

1755 ; sous-lieutenant de grenadiers aux volontaires du Hainaut, le 1er janvier 1760 ; cornette le 30 décembre 1761 ; sous-lieutenant de dragons le 24 avril 1763 ; lieutenant id. le 20 avril 1773 ; premier lieutenant de chasseurs dans le 3e régiment de dragons, ci-devant cavalerie, le 25 novembre 1776 ; rang de capitaine le 8 avril 1779 ; lieutenant à la formation du 1er mars 1788 ; capitaine de dragons, 3e régiment, le 15 septembre 1791, et 2e lieutenant-colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval à la place de M. Villantroy, destitué par MM. les commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Rhin, le 18 août 1792.

Campagnes, actions, blessures.

A fait les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 en Allemagne, et celles de 1768 et 1769 en Corse.

A été blessé d'un coup de feu à la cuisse à l'affaire de Sundershausen; de trois coups de sabre sur la tête à Mynden; une contusion à la jambe à Munden sous Cassel, et a eu la mâchoire fracassée d'uu coup de feu en Corse[1].

Nous, Adam-Philippe Custine, lieutenant général commandant l'armée sur la Loutre,

D'après le tableau ci-dessus des campagnes et des blessures de M. Houchard, ce tableau contenu en son brevet de capitaine du 15 septembre 1791,

Et surtout d'après la connaissance particulière que nous avons de la bravoure, des talents généralement connus et de la longue expérience dans le métier des armes de M. Houchard, et de son civisme, et vu l'utilité

1. Cette cicatrice, qui se voit sur tous les portraits du général, lui valut le surnom si énergique de *tourne-y*. et donna à sa physionomie un air de dureté.

dont il peut-être dans un grade supérieur, demandons pour lui à M. de Biron, général de l'armée du Rhin, la place de colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval, vacante par la destitution de M. Joseph Broglie, ci-devant colonel de ce régiment.

Au quartier-général à Wissembourg, le 9 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et de l'Egalité.

Signé : CUSTINE.

NOTICE SUR DES RUINES QUI EXISTENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET QUI NE SONT PAS DÉCRITES DANS L'OUVRAGE DE DOM CALMET, NI DANS LE DICTIONNAIRE DES COMMUNES DE LA MEURTHE DE M. HENRI LEPAGE.

Ces ruines sont : 1° *Le Vieux-Château*, au sommet d'une montagne que longe le ruisseau de *Schweibach*, qui se jette dans la Sarre-Rouge, près des anciens moulins de la *Quenouille*. Il a été élevé sur deux rochers très-rapprochés, ayant ensemble la forme d'un 8. Les deux anneaux ont été réunis par deux murs tangents, dont on voit les restes jusqu'au niveau du sol. Les décombres provenant de la partie supérieure des murs sont au pied de chacun de ces murs. Le 8, ainsi modifié, formait un rectangle d'environ 20 mètres de longueur sur 8 à 10 mètres de largeur. A l'extrémité nord-est du rectangle on voit les traces d'un puits presque comblé par les décombres, et qui n'a plus que 2 mètres environ de profondeur.

Ces ruines proviennent-elles d'un château ? Je ne le crois pas, car elles ne sont ni assez longues ni assez larges pour avoir jamais servi d'habitation. Je pense

qu'elles appartiennent plutôt à un ancien temple païen, ou peut-être à un fort que les Romains ont élevé, après avoir livré bataille au lieu dit la Quenouille, pour observer et contenir les habitants du pays.

En 1810, pendant mes vacances, j'ai été me promener au Vieux-Château, avec deux de mes camarades. Nous avons eu la pensée de retourner une grosse pierre, taillée, de forme triangulaire, longue d'environ 1 mètre à sa base, haute de 0m 80 et épaisse de 0m 30. Elle paraissait avoir surmonté une porte ou toute autre ouverture ; sur la surface qui était sur le sol, nous avons trouvée bien gravée la fable du renard et de la cigogne. Nous avons retourné une seconde pierre près de celle-ci, et qui provient d'une statue de Mercure ; on voit les jambes et les pieds ailés du Dieu. Ces pierres étaient encore là il y a quatre à cinq ans, à mon dernier voyage dans le pays.

Je ne connais aucun document historique sur la Lorraine qui parle de ces ruines, connues dans les villages environnants sous le nom du *Vieux-Château*.

2° A deux lieues du Vieux-Château, sur la montagne de *Kanslée*, rive droite de la Sarre-Rouge, on voit de belles ruines d'un grand château dont il n'est pas question dans l'histoire de Lorraine. Ce château, dont la grande façade est au sud, a un mur d'enceinte de 2 mètres de hauteur, composé de grosses pierres taillées de 1 mètre de long, 0m 30 d'épaisseur et de largeur environ. La porte est à l'est, moitié démolie et très-large ; au nord, on remarque un puits taillé dans le roc, de 2 mètres de diamètre, et qui a encore 15 mètres de profondeur. Des pierres, des jambages de croisées existent au pied des murs. Que sont devenues les pierres de toutes les

murailles ? On ne peut pas supposer qu'on soit venu les prendre pour bâtir, car il n'y a ni village, ni cense dans les environs.

Ce château n'a probablement pas été achevé, car on ne voit pas de traces de tours à l'extérieur ni dans l'intérieur, et, à l'époque de la féodalité, les seigneurs ne manquaient jamais de fortifier leurs châteaux par des tours. Etait-ce un *oppidum* gaulois ? de quelle époque est ce château ? Il est certainement antérieur à l'époque où les comtes de Salm ont fait construire leurs châteaux de *Salm* et de *Pierre-Percée*.

La montagne de Kanslée est nue sur le versant sud ; on ne trouve que de la bruyère, du genêt et quelques rares arbres. On ne remarque aucune trace de jardin. Le nord et l'est de la montagne sont boisés d'arbres verts. Ces ruines, quoique très-visibles, ont échappé à Dom Calmet.

3° Il existe, dans le bois du *Saveu*, un amas considérable de pierres couvertes de mousses, jambages de portes ou de fenêtres. M. Jordy, ancien maire de Saint-Quirin, mort vers 1830, à l'âge de 90 ans, connaissait parfaitement le pays et la chronique des lieux, qui est souvent d'un grand poids dans leur histoire ; il a souvent raconté, et en ma présence, que cet amas de pierres provenait d'un couvent de femmes, ruiné par les protestants d'Allemagne quand ils envahirent la Lorraine. Il a fait travailler à des fouilles et a découvert une statue de la Vierge en pierre grossièrement sculptée, qu'il a déposée dans son jardin. Ma sœur, qui avait acheté le jardin, conservait cette statue ; je l'ai encore vue dans le jardin à la mort de ma sœur, il y a dix ans. Le jardin a

été vendu depuis; la Vierge est peut-être encore reléguée dans un cabinet de verdure, près de la rivière.

Il y avait dans le jardin, à côté de la Vierge, un chapiteau de colonne que M. Jordy avait fait apporter du Donon avant la révolution de 1790. Ce chapiteau provenait indubitablement du temple élevé au sommet de la montagne.

4° D'après la chronique du pays, et dans des temps bien éloignés, il paraît que chaque fois qu'on faisait une coupe de bois pour l'industrie verrière, on y construisait un four pour fabriquer du verre, afin de ménager le transport des bois dans d'autres localités. On voit, au-dessus de la verrerie de Saint-Quirin, les traces d'un de ces fours. Elles ne sont élevées que de 0m 25 à 0m 30 au-dessus du sol, ont 1 mètre de diamètre, et le fond est tapissé d'une couche de verre fondu. Il n'y a dans les environs aucuns débris d'habitation : on trouve seulement de grands tas de pierres.

Cette minime ruine mérite à peine d'être citée.

Telles sont les ruines que j'ai souvent visitées, et qui ne se trouvent décrites dans aucun ouvrage que je connaisse sur l'histoire de Lorraine.

A. CLARINVAL,
Colonel d'artillerie en retraite.

Voici, d'après une note jointe à la communication qui précède, l'itinéraire à suivre pour visiter les ruines qui y sont décrites : « Partir de Nancy par le premier train jusqu'à Sarrebourg. Louer là une voiture pour aller à Abreschwiller. Demander un guide pour le Vieux-Château. Un enfant de quinze à seize ans peut y conduire. Il faut deux heures pour faire le chemin. Après la visite

du Vieux-Château, se faire conduire au château de Kanslée. Traverser la Sarre sur un pont, qui n'est qu'un tronc d'arbre jeté sur la rivière. On monte par un chemin doux jusqu'à 200 mètres environ du château. On franchit cet espace au milieu des bruyères. Il faut deux heures pour aller du Vieux-Château à Kanslée. En montant, on aperçoit l'entrée de la *Belle-Roche*, grotte de 20 mètres de longueur sur 7 à 8 de hauteur. On peut la visiter au retour. Les amas de pierres du Saveu sont près du chemin qui conduit à Saint-Quirin. On peut faire le trajet de la Kanslée à Saint-Quirin en deux heures. Demander à Saint-Quirin la maison qui a appartenu au capitaine Bennerotte, plus tard à M. Auting. Voir dans le jardin le cabinet de verdure, près de la rivière ; c'est là où étaient, où sont peut-être encore, la Vierge trouvée au Saveu, et le chapiteau de colonne provenant du Donon et apporté par M. Jordy, ancien maire de la commune. Après ces visites, on peut aller prendre le chemin de fer à Cirey et revenir à Nancy. Avec de bonnes jambes on pourrait parcourir en un jour les localités que je viens d'indiquer. »

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Victor de Metz, ancien officier ; M. Emile Michel, peintre, et M. Maurice de Faultrier, ancien officier, par MM. Bretagne, Cournault et Laprevote ; M. Bodard, horloger, par MM. Bre-

tagne, Wiener et Lepage, et M. Antoine de Metz-Noblat, avocat, par MM. de Dumast, J. Renauld et Lepage.

Rapport de la commission des comptes.

Messieurs, votre Commission s'est réunie il y a quelques jours pour examiner ses comptes de l'exercice 1873 relatifs à la Société d'Archéologie et du Musée historique lorrain, ainsi qu'elle en était chargée par votre Compagnie.

Comme les années précédentes, elle a vu avec soin et attention les comptes qui lui étaient soumis et les pièces justificatives à l'appui ; elle les a reconnus réguliers et exacts ; elle ne peut qu'approuver votre honorable Trésorier qui, bien que depuis les modifications récentes apportées au règlement, la Société d'Archéologie et le Musée historique ne fassent plus qu'une seule et même Société, a continué, comme par le passé, à tenir deux comptes distincts, car sa comptabilité n'en est que plus nette et plus claire.

Elle a toutefois une observation à vous présenter en ce qui concerne un certain nombre de notes ou de quittances qui ne sont pas au nom de votre Trésorier, cela ne lui paraissant pas régulier et pouvant amener des inconvénients graves.

Votre Commission constate avec satisfaction l'excellente situation financière de la Société. En conséquence, elle vous propose de voter des remercîments à votre consciencieux Trésorier, qui, depuis la fondation de la Société et dans les moments difficiles qu'elle vient de traverser, n'a cessé de veiller à ses intérêts avec un zèle aussi infatigable que désintéressé.

Après la lecture de ce rapport, et sur la proposition du Président, la Société déclare approuver les comptes

de l'exercice 1873 tels qu'ils lui ont été présentés, et vote des remercîments à son Trésorier.

M. Louis Levrault, alsacien devenu lorrain par suite de son option pour la nationalité française, a offert à la Société un exemplaire de la 2e édition d'un *Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire d'Alsace.* L'envoi de cet intéressant travail est accueilli avec reconnaissance par la Société, qui charge son Président d'adresser l'expression de ses remercîments à M. Louis Levrault.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le vicomte Am. de Caix de Saint-Aymour, qui annonce qu'il reprend la publication de *l'Indicateur de l'Archéologue,* abandonnée par M. G. de Mortillet, et qui demande la continuation d'échange avec les publications de la Société. Cette demande est accueillie.

Ouvrages offerts à la Société.

Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire d'Alsace, par Louis Levrault. Paris, 1874, 2e édition.

L'Institut, journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger, nouvelle série, 2e année, no 59, 18 février 1874.

Romania, *recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes,* publié par Paul Meyer et Gaston Paris, no 9, janvier 1874.

L'Indicateur de l'Archéologue, no 13, janvier 1874.

Fouilles de Velay, octobre 1872, par MM. R. de Coynart et Ernest-Léon Lory. — Dijon, 1872, in-4o.

tagne, Wiener et Lepage, et M. Antoin
avocat, par MM. de Dumast, J. Ren

la
ion

Rapport de la commissio

Messieurs, votre Commissi
ques jours pour examiner s
relatifs à la Société d'Arc
lorrain, ainsi qu'elle en
Comme les années
attention les comp
justificatives à l'

FIEF DE LORRAINE.

exacts ; elle n ... qu'en 1228, Thierry, comte de
sorier qui, ... du duc Mathieu son château de Bel-
apportées ... hommage-lige, après toutefois son
Musée ... comte de Bourgogne, et l'archevêque de
Socié ... reconnait, par ses lettres, que Mathieu a
con ... servir de sondit château contre toute créature
n ... vivre et mourir. « Fait en 1228, le mercredy
... Saint-Denys, qui tombe au 9e d'octobre. »
... écrivain moderne[2] explique ainsi les motifs qui
... le comte de Montbéliard à se rendre feudataire
... de Lorraine : « En 1228, Thierry III, surnommé
... *Baron*, l'époux d'Adélaïde de Ferrette[3], qui

1 ... *de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. 227. Le texte porte, ... *Thiebaut*, au lieu de Thierry, dont le nom figure en tête ... imprimée dans les preuves du même volume, col. ccccxl.

2 M. Henri Bardy. *Notice historique sur la ville de Belfort*, dans la *Revue d'Alsace*, 1859.

3 Par un accord fait, le 13 mai 1226, entre Frédéric II, comte de ..., et Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, il avait ... convenu que le fils aîné de Richard, Thierry III, épouserait Adé- ..., fille de Frédéric ; que le comte de Ferrette céderait à

ntbéliard du vivant même de son père,
intement avec lui, voulant mettre son
bri des insultes du comte de Bour-
liance avec Mathieu II, duc de
ère[1], contre l'archevêque de
le Bourgogne, ses voisins,
mauvaise intelligence. Par
octobre 1228 (le mercredi après la
is, ancien patron de Belfort), Thierry
homme-lige du duc de Lorraine », etc.

titre en question, tel qu'il est imprimé dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, porte bien la date de 1228, mais en chiffres romains (MCCXXVIII), et Dom Calmet, d'après lequel tous les écrivains de l'Alsace l'ont mentionné, ne dit pas où il en a puisé l'original. Il ne m'a pas été possible non plus de le découvrir ; j'en ai seulement trouvé, au Trésor des Chartes[2], une double

Thierry tous les droits et prétentions qu'il avait au château de Belfort, etc. (Bardy.)

Ferrette était, avant l'annexion, chef-lieu de canton, arrondissement de Mulhouse. Le comté se composait des seigneuries d'Altkirch, Belfort, Thann, et du comté particulier de Ferrette, seigneuries et comté que Schœpflin désigne aussi sous le nom de préfectures. (Stoffel, *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin*.)

1. Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, avait épousé Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et de Catherine de Limbourg.

2. Dans les tomes I et III du cartulaire intitulé : Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, ainsi que la 2e et la 4e des pièces que je publie.

Le tome I contient deux actes, l'un de 1241, l'autre de 1258, par lesquels Olry, comte de Ferrette, se déclare homme-lige du duc Mathieu et reprend de lui le château de Sperospach et le val de Trombes.

Lectures.

M. Godron termine la lecture de ses *Etudes sur la Lorraine allemande*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

LE CHATEAU DE BELFORT FIEF DE LORRAINE.

Dom Calmet rapporte[1] qu'en 1228, Thierry, comte de Montbéliard, reprit du duc Mathieu son château de Belfort et lui en rendit hommage-lige, après toutefois son seigneur, le comte de Bourgogne, et l'archevêque de Besançon. Il reconnait, par ses lettres, que Mathieu a droit de se servir de sondit château contre toute créature qui peut vivre et mourir. « Fait en 1228, le mercredy après la Saint-Denys, qui tombe au 9e d'octobre. »

Un écrivain moderne[2] explique ainsi les motifs qui portèrent le comte de Montbéliard à se rendre feudataire du duc de Lorraine : « En 1228, Thierry III, surnommé *le Grand-Baron*, l'époux d'Adélaïde de Ferrette[3], qui

1. *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. 227. Le texte porte, par erreur, *Thiébaut*, au lieu de Thierry, dont le nom figure en tête de la pièce imprimée dans les preuves du même volume, col. ccccxl.

2. M. Henri Bardy. *Notice historique sur la ville de Belfort*, dans la *Revue d'Alsace*, 1859.

3. Par un accord fait, le 15 mai 1226, entre Frédéric II, comte de Ferrette, et Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, il avait été convenu que le fils aîné de Richard, Thierry III, épouserait Adélaïde ou Alix, fille de Frédéric; que le comte de Ferrette céderait à

gouvernait le Montbéliard du vivant même de son père, et sans doute conjointement avec lui, voulant mettre son château de Belfort à l'abri des insultes du comte de Bourgogne, fit un traité d'alliance avec Mathieu II, duc de Lorraine, le père de sa mère[1], contre l'archevêque de Besançon et le comte palatin de Bourgogne, ses voisins, avec lesquels il vivait en fort mauvaise intelligence. Par ce traité, conclu le 11 octobre 1228 (le mercredi après la fête de saint Denis, ancien patron de Belfort), Thierry se déclare homme-lige du duc de Lorraine », etc.

Le titre en question, tel qu'il est imprimé dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, porte bien la date de 1228, mais en chiffres romains (MCCXXVIII), et Dom Calmet, d'après lequel tous les écrivains de l'Alsace l'ont mentionné, ne dit pas où il en a puisé l'original. Il ne m'a pas été possible non plus de le découvrir ; j'en ai seulement trouvé, au Trésor des Chartes[2], une double

Thierry tous les droits et prétentions qu'il avait au château de Belfort, etc. (Bardy.)

Ferrette était, avant l'annexion, chef-lieu de canton, arrondissement de Mulhouse. Le comté se composait des seigneuries d'Altkirch, Belfort, Thann, et du comté particulier de Ferrette, seigneuries et comté que Schœpflin désigne aussi sous le nom de préfectures. (Stoffel, *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin*.)

1. Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, avait épousé Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et de Catherine de Limbourg.

2. Dans les tomes I et III du cartulaire intitulé : Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, ainsi que la 2e et la 4e des pièces que je publie.

Le tome I contient deux actes, l'un de 1241, l'autre de 1258, par lesquels Olry, comte de Ferrette, se déclare homme-lige du duc Mathieu et reprend de lui le château de Sperospach et le val de Trombes.

copie, dont le texte, sauf quelques légères variantes[1], est bien conforme à celui du savant bénédictin, mais où la date, *écrite en toutes lettres*, n'est pas la même. En voici la transcription :

Fied du chasteau de Belfort.

« Noverint universi quod ego Thierricus (*Th.*), comes » de Montebeligardi (Monte-belligardi), deveni homo le- » gius domini Matthæi (Mathæi), ducis Lothoringiæ et » marchionis, post dominum comitem Burgundiæ et ar- » chiepiscopum Bisuntinum, si ejusdem esse volebam, » in hunc modum quòd ego castrum meum Bellumfortem » in feudum (feodum) et homagium de dicto domino meo » duce Lothoringiæ (Lotharingiæ) reaccepi. De quo etiam » castro idem dominus meus dux contra omnem crea- » turam quæ potest vivere et mori se juvabit. In cujus » rei testimonium præsentem paginam sigillo meo robo- » ravi. Actum anno Domini *millesimo ducentesimo tri-* » *cesimo tertio*, die mercurii post festum beati Dionysii. »

L'histoire ne dit plus rien des rapports des comtes de Montbéliard avec les ducs de Lorraine, et son silence ferait supposer que les liens par lesquels Thierry s'était uni à Mathieu II avaient été rompus dès que lui ou ses successeurs n'avaient plus eu besoin de la protection ou de l'alliance de ces princes. Il n'en était pourtant pas ainsi : ces liens subsistaient toujours, témoin l'acte de foi et hommage suivant, donné, en 1322, par Hugues de Bourgogne, que le comte Renaud, son frère, avait établi, l'année précédente, pour régir sa succession au nom de son fils, le comte Othenin, que son état d'imbécilité mettait hors d'état d'en prendre l'administration[2].

1. Je les indique entre parenthèses.
2. *Notice historique sur Belfort.*

« Nous Hugues de Bourgongne, curateur de noble » damoiseaul Houthenin de Bourgongne, conte de Mombiliart, nostre chier et bien aymé nepveüx, faisons savoir à tous que nous, informé par bon conseil et par » gens dignes de foid, recongnoissons, pour ledit Houthenin, comme ses curateurs, le chastiaul de Beaulfort » près de Mombiliart est du fiez de très hault et noble » prince monseigneur Ferry, duc de Lorrainne et merchis. » En tesmoingnage de laquelle chose nous avons mis » nostre seel en ces présentes lettres. Données à Monjustin, le septième jour de mars l'an mil trois cent » vingt et deux. »

Quarante-trois ans plus tard, en 1365, la terre de Belfort et ses dépendances passèrent entre les mains de la maison d'Autriche, à la suite d'événements que racontent les historiens de l'Alsace, et qu'il n'entre pas dans mon sujet de rappeler. Toutefois, et ces historiens paraissent l'avoir ignoré, Belfort continua à avoir des seigneurs particuliers, qui se reconnaissaient feudataires des ducs de Lorraine.

En 1373, c'était Bernard, fils de Valleran, le jeune, comte de Thierstein[1], dont ce dernier, vu la minorité de son enfant, était tuteur ou maimbour.

Le duc Jean Ier, qui régnait alors, fit sommer Valleran de reprendre de lui le château de Belfort, qui était de son ancien fief et lui était acquis tant pour défaut de reprise que pour certaines aliénations faites sans son consentement. Le comte de Thierstein résista longtemps, mais, après avoir vu les titres établissant que ce château mouvait « d'ancienneté des fiefs du duché de Lorraine »,

1. Le château de Thierstein était dans le canton de Soleure (Suisse).

il se décida à remplir le devoir féodal que le duc réclamait de lui, et le fit dans les termes suivants :

« Je Walleran jonne, conte de Thierstain et signour de » Belfort, faix savor à tous que comme halt et poissant » prince monsignour Jehan, duc de Loherenne et merchis, me feist requeste et pourxuite tant comme membour de Bernard, mon fils, seignour de Beilfort près » de Mombiliart, que je, pour et en nom de mondit fil, » comme son membour, volxisse repanre de mondit seignour le duc le chastel dudit Beilfort, lequel chastel » mondit seignour le duc disoit et mentenoit movor et » estre de son fied ancien ; disoit et mentenoit aussi que » ledit chastel li estoit acquix tant par deffalt de reprise » comme pour certennes aliénations qui estoient faictes » dudit chastel, et que ne se pooient ou devoient faire » sens le consentement de li, comme signour dudit fied ; » et je disoie et mentenoie le contraire, en disant que je » ne savoie mie que ledit chastel fuit du fied de mondit » signour le duc, et m'en suix deffendu si longuement » comme j'ai peu par raison, jusques à tant que mondit » seignour le duc m'ait monstré certennes lettres des » anciens signors dudit chastel, continent plux plennement comment ledit chastel muet et est d'ancienneté » des fiedz du duchief de Loherenne. Et sur ce je, pour » mondit fil et ses hors signours dudit chastel, comme » membour de mondit fil, me suix accordé à mondit signour le duc par la menière que s'enxuit : c'est assavoir que je, pour et en nom de mondit fil, comme son » membour, ai reprix ledit chastel en fied et homaige de » mondit signour le duc et de ses hors ducz de Loherenne en la forme et menière que lesdites lettres que » ledit monsignour le duc ait des anciens signours dudit » Beilfort le désirent plux plennement. Et ai promis et » promect à mondit signour le duc que sic tost comme » mondit fil serait en eage parfact, je li ferai repanre ledit » chastel de mondit signour le duc ou de ses hors en la

» menière dessus dite. En signe de vérité ai je mis mon » seel pendant en ces présentes, que furent faictes l'an » mil trois cens sexante et treze, la vigile de l'Anuncia- » tion Nostre Dame, selonc le stile de la cour de Toul[1]. »

Le duc ne se contenta vraisemblablement pas de cet acte, et il voulut qu'il en fût dressé un dans une forme plus solennelle ; en conséquence, un notaire, appelé à cet effet, rédigea « l'instrument public » dont suit la teneur :

« On nom de Dieu, amen. Par la teneur de ce présent » publicque instrument soit apparent à tous que, l'an de » grâce Nostre Seigneur mil trois cens soixante et treize, » l'indiction douzième du pontificat très-sainct père en » Dieu et seigneur seigneur Grégoire, par la providence » de Dieu, pape onzième, on quart an, le vingt quatrième » jour du mois de mars, en l'hostel de l'abitation très » hault et très puissant prince Jehan, duc de Lorrainnee et » merchis, en la ville de Nancey, on diocèse de Toul, en » la chambre hault où ledit messire li duc seult gisir, en- » viron heure de midy dudit jour, en la présence de » moy, notaire publicque, et des tesmoings cy desoubz » escriptz, estaublis personnelement espécialement pour » ceste chose, noble homme Mons^r^ Wallerans josne, conte » de Thierstain, chevalier, recongnust et confessa, de sa » propre et franche volenté, qu'il, bien informé, tant par » lettres comme par autres bons enseignemens, que le » chastel de Beaulfort près de Mombiliart muet et doit » mouvoir d'ancienneté du fief de Mons^r^ le duc de Lor- » rainne, pour ledit Mons^r^ Wallerans, pour et on nom de » Bernard, seigneur de Beaulfort, son filz, de cui il se » dit estre et devoir estre, de droit et de coustumes, vray » maimbourg, tuteur et curateur de sondit filz, a reprins » ledit chastel en fied et en hommaige de Mons^r^ le duc » de Lorrainne qui maintenant est, en la forme et ma-

1. Cartulaire Blâmont, fiefs, f° 33.

» nière que les ancessseurs de sondit filz, qui ont esté
» seigneurs dudit chastel l'ont reprins des ancesseurs de
» mondit seigneur le duc qui ont esté duc de Lorrainne,
» et a promis que ainsy le fera il faire sondit filz sy tost
» comme il sera en aeige perfait. Ce fut fait présens
» Mons[r] Thiébault, s[r] de Blanmont, Mons[r] Ferry de Par-
» royes, Mons[r] Andreu de Ville, Mons[r] Jehan de Nau,
» chevaliers, et Girart de Beaulfort, escuyer, tesmoingna-
» ges ad ce requis et appellés. Et je Hue Jehan de Chal-
» ligney, on diocèse de Toul, notaire publicque de l'aucto-
» rité l'empereur, pourtant que je estoie présent avec les
» tesmoingnages desus escriptz, en l'an, l'indiction du
» pontificat, on jour, on mois, en l'eure et on lieu devant
» nommez, quant li dessusdit messire Wallerans a re-
» prins ledit chastel de Beaulfort et promis de faire re-
» pranre sondit filz par la manière dessusdite, pource
» ay je faict ce présent instrument, de ma main escript, et
» l'ay mis en forme publicque, avec mon signet et subs-
» cription commune de quoy je use, requis en tesmoin-
» gnaige de vérité des choses dessus escriptes[1]. »

A quelle époque et comment le château de Belfort cessa-t-il de relever en fief du duché de Lorraine ? Aucun document ne nous le fait connaitre. Quant aux descendants de ceux qui le possédaient en 1373, nous les retrouvons, un siècle plus tard, fixés dans notre pays. Oswald, comte de Thierstein, qui avait rempli les fonctions de lieutenant impérial dans la Haute-Alsace, ayant été disgracié par l'archiduc Sigismond et remplacé par Guillaume de Ribaupierre, s'attacha à la fortune de René II, alors que le duc de Bourgogne l'avait dépouillé de ses états ; il combattit près de lui à la journée de Morat et, à la bataille de Nancy, « se porta vertueusement

1. Cartulaire Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, t. I, f° 168, et t. III, f° 17.

et vaillamment et se démontra comme notable et vaillant chevalier ». René le fit maréchal de Lorraine, lui donna de grands biens et l'autorisa à racheter les seigneuries de Lorey et Pont-Saint-Vincent, précédemment engagées à Jeannot de Bidos. C'est probablement dans ce dernier lieu qu'Oswald de Thierstein fixa sa résidence et termina ses jours.

Henri LEPAGE.

COUTUMES ET USAGES DE LA LORRAINE.

Le broc, la nappe et les francs-vins.

Les gens qui se livraient au commerce de la boisson et des aliments préparés se divisaient en quatre classes distinctes : 1° les hôteliers, appelés aussi « hostes, hostelains » et plus tard aubergistes, recevaient les voyageurs et logeaient chevaux et voitures. Ils étaient tenus d'avoir enseigne pendante. — 2° Les « vendant-vin » débitaient du vin en détail sans tenir taverne ; on ne pouvait boire chez eux le vin acheté. Il y avait, dans la fenêtre de l'ouvroir ou boutique, une ouverture par laquelle l'acheteur passait son pot vide, qu'on lui rendait plein ; c'est ce qu'au XVIIIe siècle encore, on appelait vendre à « huis coupé et pot renversé ». — 3° Les cabaretiers donnaient à boire chez eux, avec nappe et assiette, c'est-à-dire qu'on pouvait en même temps y manger. — 4° Enfin, les taverniers vendaient du vin à consommer sur place, mais sans pouvoir fournir ni pain ni chair.

Avant la fondation de la ville neuve, Nancy comptait,

en 1585, seize hôteliers. Ce nombre s'accrut rapidement avec le développement de la cité ; il n'y avait pas moins de trente-sept hostelains et taverniers et de trente-huit cabaretiers en 1598, et ils atteignaient le chiffre total de quatre-vingt-dix en l'année 1603[1].

Comparés aux autres corps d'états, les hostelains et taverniers étaient, comme on le voit, fort nombreux. C'est qu'aussi nul ne pouvait à son gré coudre un soulier ou pétrir une miche pour le public, sans avoir subi les exigences de la maîtrise ; car ce n'est qu'en 1779, c'est-à-dire bien peu de temps avant la suppression des jurandes, que les aubergistes de Nancy s'organisèrent en corporation. Il suffisait auparavant, pour ouvrir une auberge, de faire preuve de « prudhommie et loyaulté », et il n'était pas difficile d'acquérir le droit de « tenir et exhiber la faciende et charge d'hôtellier », d'autant plus que la permission créait en même temps un revenu pour le trésor ducal.

Tels étaient les termes d'une de ces lettres patentes qu'en l'année 1603, le prince délivrait, signées de sa propre main, à chaque hôtelier en exercice.

« Charles, par la grâce de Dieu, duc Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport et relation que faict nous a esté des preud'homie et loyaulté de Didier Hobois, avons à icelui et à Ysabelle, sa femme, ou le survivant de l'un d'eux, permis et permectons par cestes de pouvoir tenir et exercer la faciende, charge et exercice d'hostellier audict Nancy, à charge et condition expresse de se conformer

1. *Archives de Nancy*, par M. H. Lepage, t. I, p. 110, et t. II, p. 307. — *Histoire de Nancy*, par l'abbé Lionnois, t. I, p. 68.

aux règlements de noz édictz et ordonnances et de nous payer, ès mains de nostre receveur dudict Nancy, annuellement et à chacun terme de Saint-Remy, la somme de vingt livres, monnoie de nostre pays, pendant tout le temps qu'ils tiendront ledict estat de cabaretier, et en passeront lettres de promesse ès mains de noz recepveur et contrerolleur en ladicte ville, tant la vieille que la neufve, afin d'en charger son contrerolle, et en ce faisant, et pour plus grande asseurance de ceste nostre permission, luy avons permis et permectons d'appendre tableau au devant de son logis sous l'enseigne des deux écharpes et au bas y mettre et escrire ces mots : *Par permission de Son Altesse*. Sy donnons en mandement à noz très-chers et féaux les bailly dudict Nancy, président et gens des Comptes de Lorraine, etc. »[1]

Les ordonnances concernant toutes personnes faisant *estat de mettre la nappe* sont fort nombreuses ; elles constituent un code spécial, un véritable *corpus juris*. Guillaume de Rogéville, dans son *Dictionnaire historique des ordonnances de Lorraine,* en signale vingt et une, depuis l'ordonnance de Christine de Danemarck, en 1560, jusqu'à l'arrêt de la Cour souveraine du 4 janvier 1769 ; encore le savant conseiller a-t-il omis plusieurs édits, et des plus curieux.

Les mesures prescrites semblent bien souvent en contradiction avec les théories des économistes modernes sur la liberté et la prospérité du commerce, mais toujours elles révèlent la sollicitude du prince pour ses sujets, ses efforts pour maintenir le bon ordre dans la

1. Archives de la Meurthe, Trésor des Chartes, compte du receveur de Nancy pour l'année 1603. B, 7337.

cité, détruire les abus et empêcher l'élévation du prix des denrées alimentaires.

La plus ancienne de ces ordonnances remonte à René II. Datée du 12 juin 1497, elle s'applique à la police générale de la ville de Nancy et contient, relativement aux hôtelleries, les dispositions suivantes :

« Item touchant les hostes, sy ceux qui auront repu en leurs maisons ne sont contentz de la somme en quoy on les vouldra accorder pour leur escot et ilz requièrent d'avoir déclaration des piéces qu'ilz ont eues, ledict hoste sera tenu les leur faire, sur peine de l'amende, et s'ilz ne se pouvoient accorder et ilz viennent devant les commis de ville ou l'un d'eulx, il les appoinctera ainsy qu'il cognoistra estre de raison, en eulx réglant au prix des vivres.

» Au regard des chevaux desdicts hostes, ne se prendront pour le présent de la disnée du cheval à un foural d'avoyne et pour le foing et paille que douze deniers, et pour la soupée et nuictée à deux mesures foing et paille, 5 blancs, qui est pour journée entiére 2 gros ; et y aura au bichet d'avoyne 9 fouraulx et non plus, qui sera marqué ; et si l'on prend du surcroy on payera pour chacun foural 4 deniers. Les hostes qui en prendront plus avant eschéront en l'amende de 10 solz à appliquer 4 au prévost et 6 aux commis[1].

» Item, ledit seigneur Roy donne puissance aux susdits quatre commis de monter et avaller (rabaisser) le taux de tous lesdicts vivres et despens des hostelleries, selon l'abondance que les vivres se vendront.

1. Quatre bourgeois commis par le prince pour exercer la police à Nancy, concurremment avec le prévôt et connus sous le nom *des quatre de ville*.

» Item touchant le vin, que nul, soit hoste ou aultre n'en vendra qu'il ne le face crier à cry public ; aussy ne se pourront affecter les vins que on vendra, les brouiller ne y mettre d'aultres moindres vins de Bourgogne, d'Aulsay, ne aultre estrange qu'il ne soit tauxé et mis à prix par lesdits commis et crié comme dessus. »

Le dernier de mars 1547, les régents du duché, Christine de Danemarck et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, ajoutèrent à l'ordonnance de René, en fixant le prix de l'écot des voyageurs : « Les hôtelliers et taverniers seront tenus, à la requête de leurs hostes, leur compter par pièce et au ject, tant la mangeaille que le vin qu'ils auront dépensé, savoir : la grosse chair, pour la cuisson d'icelle, 3 deniers la livre, le chapon rôti ou bouilli bien accoutré, 2 sols 6 deniers, la poule aussi rôtie ou bouillie, 3 sous ; poulets rôtis ou bouillis, 16 deniers, et les pigeons, 10 deniers. Et quant aux aultres volailles, gibier et venaison, ceux qui en voudront avoir en appointeront avec l'hoste raisonnablement *par le derois* par ensemble[1]. »

Trois autres ordonnances de la même régente, en date des 21 août 1560, 22 août 1565 et 6 mars suivant, interdisent formellement aux gens de la ville la fréquentation des hôtelleries et cabarets à peine de 30 francs d'amende pour la première fois et de 60 francs avec emprisonnement pour la seconde. Les baillis et prévôts devaient, en même temps, établir des garde-cabarets pour l'exécution de ces mesures.

Charles III ne rendit pas moins de huit édits successifs sur les mêmes matières. L'usage de la table d'hôte se répandit au commencement de son règne, et il dut mo-

1 Lionnois, t. II, pages 54 et 94.

difier les taxes de ses prédécesseurs. Les voyageurs à pied devaient payer leur dîner 6 gros et leur souper avec coucher 9 gros. Le prix était de 9 et 15 gros pour le voyageur à cheval. Des inspecteurs, appelés « les deux esleuz », parce qu'ils étaient désignés par l'élection, devaient exercer une surveillance continuelle sur l'application du tarif, la qualité du vin et des mets. Ils devaient aussi intervenir toutes les fois que les étrangers se croiraient « trop grevés du taxe et prix qui leur seroit faict par les hostes et cabaretiers, pour avoir vescu, comme l'on dict, à table d'hoste ou commune ». Et, pour stimuler le zèle de ces préposés, le duc avait ajouté dans son ordonnance : « Item et pour donner cœur auxdits esleuz et affin qu'ils aient toujours meilleure volonté et intention de faire leur debvoir, leur avons assigné pour leurs peines, salaires et vacations desdictes visitations et marnages, quatre deniers de chacune queue et virlin (pièces de vin) qu'ilz marqueront ». Ils devaient en effet goûter, jauger et taxer avec une marque particulière le vin des hôteliers et de tous ceux qui en débitaient. (Ordonnances des 26 août 1570 et 30 janvier 1573[1].)

Pour expliquer l'ordonnance promulguée vingt années plus tard, il faut rappeler que la chasse ne s'affermait pas comme la pêche ; c'était un droit personnel dont les ducs se montrèrent toujours extrêmement jaloux ; c'était le plus interdit de tous aux roturiers. Un seigneur, ayant droit de haute et basse justice, ne pouvait permettre de chasser sur ses terres, tant le principe était absolu, et l'exécution de l'ordonnance était assurée par des peines

1. Rogéville, *Dictionnaire des Ordonnances*, t. I, p. 115, H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 188.

sévères infligées à ceux qui contrevenaient aux règlements.

Le 4 février 1596, Charles III défendit aux hôteliers et cabaretiers de servir du gibier à leurs hôtes à peine de cent écus sols pour la première fois, et pour la seconde d'amende arbitrée plus grièvement s'il échet. Il était toutefois permis aux « gentilshommes étrangers et aultres personnes respectables de porter du gibier dans leurs auberges si bon leur semble ». La même ordonnance ajoutait que, trois fois l'année, aux fêtes de Pâques, de la Saint-Jean et de la Saint-Martin, les vivres seraient taxés par les gens de justice, et que les aubergistes en placeraient le tarif dans le lieu le plus apparent de leurs maisons, pour être vu des hôtes, à peine de 50 francs pour la première fois, de 100 fr. et de 150 fr. pour la seconde et la troisième, et d'amende arbitraire pour la quatrième.

En 1599, une contribution annuelle de 10 fr. est imposée à « toutes personnes faisant état de mettre la nappe » ; contribution portée, en 1603, à 20 fr., comme on l'a vu précédemment, et, tout en réitérant à ses sujets la défense de fréquenter les cabarets de leur résidence, Charles III, par cette même ordonnance du 24 décembre 1599, leur permit d'aller y boire les vins de leurs marchés et adjudications, d'y faire des noces (sic) et d'y tenir les assemblées et repas des compagnies et confréries ; mais, en même temps, les convives étaient prévenus que ceux qui se présenteraient ivres dans les rues subiraient vingt-quatre heures de prison et paieraient 60 sous d'amende.

Le 22 janvier 1611, Henry II confirma l'interdiction édictée par Christine de Danemarck sur la fréquentation des hôtelleries et cabarets, mais ce fut pour l'honneur du

principe et en quelque sorte comme un hommage rendu à la mémoire de ses ancêtres, car une déclaration du 6 avril suivant exceptait de cette mesure les gentilshommes, les seigneurs et leurs domestiques, les receveurs du domaine et autres officiers comptables allant boire les vins de marché et adjudications, enfin les bourgeois et habitants de la ville, pourvu que ce fût pour traiter des affaires de leur négoce et qu'ils y fussent appelés par des gens de leur condition. L'institution des *esleuz* fut abrogée, et il n'y eut plus de *regard* sur le vin taxé uniformément à 3 gros (45 centimes) le pot (3 litres).

Sous l'influence de ces restrictions élastiques, les choses allèrent bon train ; le jeu venant en aide aux affaires du négoce, les auberges et cabarets ne désemplissaient plus. Il fallut, bon gré mal gré, mettre un frein à cet essor, et le prince défendit aux cabaretiers de permettre aucun jeu ou brelan dans leurs maisons sous peine arbitraire; il déclara nul tout engagement contracté pour dépenses de bouche, enfin, voulant, dans sa sollicitude, appliquer à ses sujets le principe *quid valeat stomachus, quid ferre recuset,* l'excellent duc interdit de livrer à chacun « des vivres au-delà de ce qu'une personne peut raisonnablement consommer dans les vingt-quatre heures », le tout sous peine de 50 fr. d'amende; et comme, paraît-il, les prévôts et archers se montraient trop faciles à l'égard de certains buveurs, l'ordonnance se termine par cette disposition : « et en cas de recelé de quelques-uns desdits taverniers, hostelains ou cabaretiers, ou dissimulation faite par nos prévôts, mayeurs ou autres officiers, ils seront eux-mêmes mulctés du double de ladite finance, qu'ils paieront pour ceux qu'ils auront

ainsi recelés et sans qu'ils puissent prétendre aucun recours contre eux »[1].

Charles IV, pendant son règne aventureux, n'eut point à s'occuper des tavernes et des hôtelleries ; la peste et la famine s'étaient chargées du soin d'arrêter les excès de table et de cabaret. Nancy était devenu une vaste solitude, l'herbe croissait dans les rues de cette ville naguère si florissante, et, durant l'occupation française, un ordre de son gouverneur, La Ferté-Senneterre, en date du 27 mai 1644, enjoignit aux propriétaires des maisons ruinées et non habitées des deux villes de faire murer les portes et les fenêtres, et, au cas où il ne se trouverait pas de propriétaires, les ouvertures devaient être maçonnées aux frais de l'administration municipale[2]. De toutes les hôtelleries des heureux jours, il ne restait guère que deux maisons ayant des enseignes que l'on pouvait croire avoir été arborées en l'honneur du cardinal de Richelieu : l'auberge de La Rochelle, rue du Point-du-Jour, et le cabaret du Chapeau-Rouge, rue Saint-Michel, étaient le rendez-vous habituel des officiers et des soldats français.

Léopold remit en vigueur les ordonnances de ses prédécesseurs ; il y ajouta, en prescrivant, le 8 mai 1717, à tous les aubergistes d'envoyer chaque soir, au premier magistrat de la ville, des billets contenant les noms et qualités des étrangers arrivés et logés chez eux.

Après la mort de Stanislas, la Chambre de ville, sur les représentations du lieutenant général de police, arrêta la rédaction d'un code de police, qui fut homologué le 4 janvier suivant par arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois.

1. Ordonnance du 4 décembre 1612. Dictionnaire de Rogéville, t. I, page 119.

2. *Archives de Nancy,* par M. H. Lepage, t. I, p. 339.

Le chapitre X de cette ordonnance concerne exclusivement les « aubergistes, cabaretiers, taverniers, caffetiers et maîtres de billards ».

Dans les quinze articles de ce titre on remarque notamment les dispositions suivantes :

1° Interdiction absolue pour les bourgeois d'héberger et recevoir des étrangers ou habitants de la ville, s'ils n'ont enseignes pendantes au-devant de leur maison, et ce à peine de 100 francs d'amende.

2° Défense de donner à boire et à manger pendant les heures du service divin, à moins qu'il s'agisse d'étrangers traversant la ville.

3° Les hôteliers et cabaretiers ne pouvaient se présenter aux marchés avant dix heures du matin en été et onze heures en hiver, à peine de 50 fr. d'amende.

4° Défense également de faire aucun crédit aux mineurs, soldats et bas-officiers, et de ne rien accorder aux journaliers au-delà de la somme de 30 sols, etc.

Ces dispositions restèrent en vigueur jusqu'à la Restauration. Elles furent remplacées par un arrêté municipal du 14 mai 1817[1], et les hôtels, auberges et cafés, affranchis d'une partie des anciennes prescriptions, sont actuellement régis à Nancy par un règlement du 20 janvier 1861, approuvé par l'autorité préfectorale le 26 septembre suivant.

L'analyse qui précède révèle, entre autres particularités, un point qui doit être remarqué, c'est l'autorisation accordée par Charles III à ses sujets d'aller boire au

1. A la suite de cet arrêté se trouve le règlement concernant la police du théâtre, dans lequel on lit, à l'art. X : Le spectacle commencera à cinq heures précises et finira à huit heures et demie au plus tard.

cabaret les vins de leurs marchés, ou de s'y rendre pour traiter d'affaires de leur négoce, alors que la fréquentation de ces établissements était absolument interdite aux bourgeois de la résidence. Cette disposition nous rappelle un usage qui existait, de temps immémorial, en Lorraine, et dont la trace se retrouve encore dans la vente en détail des immeubles ruraux, et surtout dans le commerce des grains.

Une vente ou une convention quelconque était cimentée par l'échange d'un verre de vin; les contractants se témoignaient ainsi leur confiance réciproque et surtout c'était, entre gens ne pouvant écrire leur marché, la manifestation de l'accord et du consentement mutuel. Cet usage était si général que les officiers du prince, les receveurs et les gruyers eux-mêmes avaient coutume de boire officiellement avec les adjudicataires des coupes ou des droits donnés à ferme. C'est ainsi qu'en 1611, Henry II autorisait ses officiers à liquider au cabaret les vins de leurs adjudications.

Avec le progrès des mœurs, la libation offerte par l'acquéreur à l'officier du domaine parut une chose choquante et contraire aux bienséances, d'autant plus qu'une partie de ces fonctionnaires étaient, sous le règne de Léopold, ou des gentilshommes ou des anoblis; c'est alors qu'intervint, à la date du 12 septembre 1699, une ordonnance qui supprima les francs-vins[1] en nature et

1. Comme dans *port franc*, le mot *franc-vin* exprime l'affranchissement, pour le vendeur, de l'obligation de fournir du vin en nature au moyen d'un droit évalué en argent. Les francs-vins figurent dans les ordonnances de nos ducs et dans le *Dictionnaire de Rogéville*, mais on ne les rencontre pas dans l'ancienne législation française. Il est néanmoins fait mention de *vins de marché* dans les

les remplaça, sous la même dénomination, par un droit en argent, payable par l'adjudicataire en sus de son prix, et applicable au receveur-rédacteur de la convention. Ces francs-vins, fixés d'abord à 3 deniers, furent ensuite portés à 6 deniers par livre du prix de tous les baux, ventes de bois, grains et autres denrées. D'autres ordonnances, des 19 juillet 1706, 26 janvier 1718 et 11 juin 1719, changèrent successivement le mode de perception et de partage des francs-vins qui, en 1730, cessèrent d'appartenir aux officiers du domaine et furent remplacés, pour eux, par un traitement fixe annuel[1]. Néanmoins, dans les transactions privées, le vin continua à figurer comme un accessoire indispensable, et les choses dégénérèrent en abus, au point de nécessiter l'intervention de la justice, à l'occasion de difficultés survenues dans une vente effectuée à Vézelise. Un arrêt réglementaire

coutumes de Vitry et de Chaumont. Loysel, Dumoulin et Carondas les mentionnent dans leurs commentaires et décident que ces vins ne font pas partie intégrante du prix. Ce qui est rappelé surtout dans les anciens répertoires de jurisprudence française, c'est un *vin de messager,* ou somme allouée à celui qui gagne son procès avec dépens, lorsqu'il réside hors du lieu où siége la juridiction devant laquelle il a été obligé de plaider. Cette allocation était ainsi nommée parce que, avant l'établissement des postes, c'était la dépense du messager ou commissionnaire envoyé sur les lieux, à l'effet de charger un procureur ou de remettre à un avocat les pièces concernant l'instruction d'un procès. Dans l'ancien tarif de 1778, ce droit s'élevait à 60 livres par chaque instance. (Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique ;* Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence,* 1785, verbo-vins.) C'est le droit de correspondance de 10 francs du tarif actuel. (Art. 145 du décret du 16 février 1807.)

1. *Dictionnaire de Rogéville*, t. I, p. 542. — *Recueil des ordonnances de Lorraine,* t. I, p. 199 et 516 ; t. II, p. 156, 164 et 266, etc.

de la Cour souveraine de Lorraine, en date du 8 mai 1726, défendit à toutes personnes qui voudraient vendre des immeubles en détail, « de faire à l'avenir aucune *buvette*, à peine de nullité des ventes et de 25 francs d'amende[1] ».

Cette mesure vigoureuse n'avait pu détruire un usage profondément enraciné dans les mœurs lorraines; près d'un siècle après l'arrêt de 1726, les libations se produisaient, à l'occasion des ventes en détail de nos contrées, dans des proportions déplorables et dépassant de beaucoup les scandales des *buvettes* de Vézelise. Un domaine était-il à vendre? à l'instant survenaient d'audacieux *faiseurs :* captant la confiance du vendeur, ils s'engagaient à faire porter le prix de l'adjudication à un chiffre déterminé, moyennant l'abandon à leur profit des francs-vins, soit 5 % payables par les acquéreurs, en sus du principal de leur prix. Le rôle des francs-vins était interverti : au lieu de cimenter une vente faite, ils servaient à l'*amorcer*. En effet, le spéculateur, armé des pouvoirs du vendeur, répandait, dans la commune de la situation des biens et dans les environs, une circulaire donnant la description détaillée des parcelles à vendre et annonçant qu'un repas serait servi avant l'adjudication, dans la salle même où le notaire devait procéder. L'adjudication avait lieu alors *inter pocula*, et la chaleur des enchères devait s'en ressentir.

Le paysan lorrain, d'ordinaire si madré dans ses trocs, quand il est de sang-froid, se laissait toujours prendre au trébuchet; l'adjudication atteignait des chiffres im-

1. *Recueil des ordonnances de Lorraine,* t. III, p. 156.

possibles, et le spéculateur, en encaissant les francs-vins, réalisait un large bénéfice[1].

Le ministre de la justice se préoccupa de ces abus. Dans une dépêche qu'il adressait, le 17 mai 1821, au procureur général près la Cour de Nancy, on lit le passage suivant :

« D'avides spéculateurs, ligués pour exciter la concurrence, transformant la salle des enchères en tavernes, y font porter du vin qu'ils mettent à la disposition des survenants. Cette boisson, distribuée et prise sans aucune mesure, échauffant les têtes, l'exaltation se communique, la plupart des enchérisseurs, entraînés par l'esprit de vanité, poussent des mises et contractent des engagements au-dessus de la valeur des choses et de leurs facultés. »

Il invitait ensuite le procureur général à prendre des mesures pour interdire aux notaires du ressort de procéder à aucune vente de ce genre.

Conformément à ces instructions de Portalis alors garde des sceaux, le procureur général de Nancy menaça les notaires coupables, de suspension, pour la première contravention, et de destitution pour la seconde. (Circulaire du 22 mai 1821)[2].

1. Pendant longtemps, certains individus eurent le monopole de ces sortes d'opérations, qui furent, pour plusieurs, la source d'une grande fortune. Quelques-uns parmi eux se livraient en même temps au trafic des chevaux de rebut et des bêtes à cornes, ainsi qu'aux remplacements militaires; le public les signalait sous la dénomination de *maquignons* et de *marchands de chair humaine*.

2. Voir aussi sur le même sujet une circulaire de la Chambre des notaires de Nancy, rappelant les abus signalés, transcrite dans une monographie de M. Noël, intitulée *Recherches historiques sur le notariat*. Nancy, 1831.

Aujourd'hui, ces ingénieux procédés sont hors d'usage; ils n'existent plus qu'à l'état légendaire; les ventes d'immeubles ruraux se font uniformément dans une des salles de la maison commune, et si, parfois encore, l'acquéreur doit payer, sous la dénomination de *francs-vins*, un supplément de prix de 5 pour 100, ce droit, librement consenti, est attribué par le vendeur ou notaire même comme rémunération de la recette des prix de vente en détail.

On ne peut pas en dire autant pour les ventes de grains. L'article 19 du règlement municipal porte que « le marché aux grains a lieu tous les samedis à Nancy et que l'ouverture de la halle est fixée à 9 heures du matin en été et 10 heures en hiver », mais, en réalité, c'est le même jour, d'une à trois heures de l'après-midi, que, dans les salles du café de la Comédie, sur la place Stanislas, se tient périodiquement la bourse des marchands de grains, et où se concluent les affaires les plus importantes en céréales. Au milieu des nuages produits par la fumée du tabac, des groupes bruyants et animés sont attablés autour des verres de bière ou des bols de vin chaud, et c'est dans cet établissement que, conformément à l'autorisation de Henri II, les descendants de ses sujets, perpétuant les anciennes traditions, se réunissent invariablement « appelés par les gens de leur condition et pour y traiter des affaires de leur négoce ».

JULES RENAULD.

A PROPOS D'UNE ACQUISITION FAITE PAR LE COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Au mois de mars 1872, le Comité du Musée lorrain fit l'acquisition de quarante et une pièces de bronze,

d'une beauté de travail exceptionnelle. D'où ces objets provenaient-ils? La terre humide qui les recouvrait ne permettait pas de douter qu'ils n'eussent été trouvés aux environs de Nancy; mais l'ouvrier terrassier qui les avait vendues à M. Lazard-Lévy ne voulut pas indiquer le lieu de leur découverte, promettant de continuer ses recherches et d'en apporter le résultat à ce marchand d'antiquités. M. Lazard-Lévy, alors membre de notre Société, conjectura que ces bronzes avaient été trouvés près de Frouard, et, avec un désintéressement on ne peut plus louable, voulut bien nous les céder au prix minime de 200 fr. Dans l'espoir d'augmenter notre trouvaille, nous dûmes nous résigner à ne pas rechercher le terrassier, qui ne reparut plus. Après plus de deux années d'attente et d'informations infructueuses, il ne nous est plus permis d'espérer les renseignements nécessaires à l'étude de la localité où ont été trouvés nos bronzes. Nous le regrettons vivement. Il eût été, en effet, important de s'assurer qu'il ne restait plus d'objets à découvrir et, pour cela, il eût fallu fouiller le sol plus profondément et sur une plus grande surface que n'a pu le faire probablement l'ouvrier; en outre, l'examen du terrain eût provoqué, infailliblement des observations intéressantes sur la sépulture qui recélait ces précieux restes. Nous avons prononcé le mot de sépulture ; c'est qu'en effet, des objets analogues aux nôtres ont été trouvés . vers 1850, sous un tumulus, à Vaudrevange, près de Sarrelouis, et, après avoir été recueillis par M. Victor Simon, de Metz, ils sont arrivés au Musée de Saint-Germain. On peut connaitre les circonstances qui ont accompagné leur découverte en lisant le travail que M. V. Simon a fait insérer dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1851-1852.

Moins favorisés que M. V. Simon, nous nous contenterons de décrire les bronzes qui font aujourd'hui partie du Musée historique lorrain, sans y ajouter les considérations que nous aurait suggérées l'étude de la localité

où ils furent découverts. Nous signalerons, tout d'abord, deux faucilles analogues à celles qui ont été trouvées jusqu'ici. M. le docteur Gross a recueilli dans le lac de Bienne, à la station de Mœringen, deux pièces de bois dur très-ingénieusement disposées, qui étaient destinées à emmancher ces instruments de travail. Nous en avons obtenu un moulage un plâtre qui figurera dans nos vitrines, quand le Musée lorrain sera réinstallé.

Quatre tubes d'une longueur de 0 93^{m} et de 0 07 de diamètre. Ces tubes, dont nous avions les analogues avant l'incendie du Musée, se rencontrent toujours au nombre de quatre à Vaudrevange et près de Clermont-Ferrand, où M. Bouillet les avait trouvés. Ils présentent partout la même disposition. Aux deux tiers de leur longueur se produit un renflement hémisphérique, de 0 14^{m} de diamètre, terminé par une ouverture développée en cornet, ayant 0 16^{m} de diamètre. Leur aspect semble indiquer qu'ils étaient destinés à terminer les cordons d'une bride ronde ou de toute autre cordelette. La disposition des lignes, sur le long du tube, rappelle celle des ficelles qui auraient été enroulées autour d'un cordon afin d'en maintenir les brins. La partie hémisphérique semble avoir contenu le nœud qu'on fait à l'extrémité d'un cordon, et la gorge évasée qui suit semble destinée à donner issue au cordon, qui, après avoir été noué, s'effiloche librement et devient une sorte d'ornement. Nos glands ne sont pas autre chose. Ces tubes auraient donc pu faire partie du harnais d'un cheval. Je suis amené à proposer cette attribution par suite de l'examen comparatif des objets de Frouard, de Vaudrevange et de Clermont-Ferrand, qui offrent entre eux beaucoup de points de ressemblance.

Nons n'avons pas le mors de la bride; mais, dans les deux localités que je viens de citer, on a trouvé des tiges minces en bronze recourbé qui ont beaucoup d'analogie avec le mors de bronze du lac de Bienne, conservé dans la collection du docteur Gross, à Neuveville

(Suisse), et que ce savant archéologue déclare être d'une origine étrangère à la station de Mœringen, où il a été pêché.

Nous avons une tête de marteau qui n'existe pas dans les deux trouvailles dont j'ai parlé. La partie contondante est taillée en forme de biseau, au lieu d'être plate. L'entrée de la douille est ornée d'un cordon enroulé. Longueur, 0 43^{m} ; diamètre, 0 25^{m}.

Cinq kelts à doubles ailerons, avec anneau latéral, nous ont été remis. Leur forme est élégante ; mais elle n'offre aucune particularité nouvelle à signaler. Longueur 0 155^{m}.

Deux kelts à douille et anneau latéral. Longueur, 0 94^{m} et 0 114^{m}. Le dernier, qui est le plus grand, est d'une finesse de travail extraordinaire. La tige est ornée de treize lignes d'un léger relief, et, à l'embouchure de la douille, se trouvent trois rangs d'une sorte de cordelette bien ciselée. Une gouge, longue de 0 9^{c} d'un travail tout à fait semblable, accompagnait cette pièce remarquable. Ces deux objets doivent être classés, avec le disque dont nous parlerons tout à l'heure, au nombre des plus beaux produits de la métallurgie celtique. L'ornementation du kelt et de la gouge est la reproduction idéalisée du système d'emmanchement de ces objets, qu'on connait d'une manière certaine depuis la découverte d'un bronze figurant un kelt fixé à son manche par des cordelettes. Cette pièce, trouvée à Siers (Valais), a passé de la collection de M. Clément dans celle de M. Evans, de Londres.

Il faut mentionner aussi deux kelts, simplement à douille, l'un de 0^{m} 11^{c} et l'autre de 0 95^{m}. Le plus petit est le seul de ces instruments qui ait été diminué de longueur par l'usage qu'on en a fait. Tous les autres sont tels que s'ils venaient d'être fondus.

Un anneau allongé de 0 4^{m} ayant au milieu de son grand côté une tige de quatre millimètres, de laquelle part une nouvelle tige de 0 15^{m}, paraît avoir servi de

boucle à un ceinturon ou à une courroie. Un autre anneau, de 0 4c de diamètre, dont la coupe est ovale, est travaillé avec soin. On en rencontre souvent dans les localités habitées par les Gaulois, et leur usage a dû s'appliquer à une multitude de besoins.

Quatre dispositions d'anneaux plus petits, 0 25m à 0 28m de diamètre, réunis trois par trois, ont vivement sollicité la curiosité des archéologues. On les a trouvés à Vaudrevange, réunis quatre par quatre et il y en avait aussi quatre paires ; nous pensons qu'ils étaient destinés à être agités et à faire du bruit. Nous avons vu, à Alger, un nègre du Soudan secouer vaillamment un grand anneau de fer dans lequel étaient passés une vingtaine d'anneaux de même métal tandis que son voisin brandissait une corne d'antilope aux deux extrémités de laquelle étaient des dispositions d'anneaux semblables aux nôtres.

C'étaient les sistres de ces peuples barbares, et ils s'en servaient pour exciter à la danse, comme on le faisait jadis en Egypte, en Grèce et à Rome dans les mystères d'Isis. En Suisse, aujourd'hui, les traîneaux des enfants ont, au-dessous du siége, une tringle munie d'anneaux de fer qui, par leur cliquetis, provoquent l'attention des passants et leur font éviter le choc de ces véhicules rapides. Avant l'invention des cloches et des grelots, on a dû se servir fréquemment de ce mode de transmission du son.

Ces réflexions nous amènent à parler d'un objet destiné uniquement à faire du bruit et qui, dans notre collection, comme dans celle du château de Saint-Germain, est considéré comme un spécimen admirable de l'industrie métallurgique. C'est un disque sonore de 0m 23c de diamètre, percé, dans le milieu, d'une ouverture de 11m, et, à sa base, d'une petite ouverture ronde de 0 25c, destinée à prolonger le son. Deux disques de 0 8c, également percés d'une ouverture ronde de 0 45m, sont suspendus par un anneau mobile à la tige d'attache, et leur choc, sur le grand disque, détermine un bruit analogue à celui des

cymbales. Ces trois disques ont été forgés au marteau, afin de leur conserver la qualité du son, tandis que les tiges d'attache sont de bronze fondu. Quatre rivets fixent le grand disque à sa tige et un seul rivet retient chacun des petits disques. Ce travail a été fait avec tant de précision qu'il faut une attention soutenue pour distinguer la tête des rivets sur les tiges. Les bélières que surmontent les tiges sont usées au point de frottement, ce qui indique que cet instrument a été souvent employé. Le grand disque a été gravé au burin sur les deux faces. Des lignes concentriques, très-finement déterminées, alternent avec des parties unies, et de cette disposition naît un ornement d'une grande simplicité et d'une gracieuse élégance. Observons, toutefois, que les petits disques ne se présentant à l'œil que sous une seule face, n'ont été gravés que sur un seul de leurs côtés.

Le diamètre de notre instrument est de 6 centimètres moindre que celui de Vaudrevange, et le trou reperçé à sa base est rond, tandis que celui de Vaudrevange forme une échancrure en forme de croissant. Sauf ces légères différences, les deux instruments sont semblables. On dirait qu'ils sortent de la main du même ouvrier.

Je repousse l'idée qu'ont émise quelques personnes que ces disques ont fait partie du harnais d'un cheval ou du mobilier d'un char.

En Alsace, en Suisse et en Allemagne, les chevaux de voiture portent des disques de cuivre destinés à relier entre elles les différentes pièces de leur harnais; mais je n'ai pas remarqué ou entendu dire qu'on s'en soit jamais servi en guise de clochettes ou de grelots.

J'incline à penser que ces diques et ces anneaux, qui ont leurs similaires dans les trois trouvailles de Vaudrevange, de Frouard, et de Clermont, étaient des instruments destinés à faire du bruit autour du chef et à prévenir le peuple de son approche. Non seulement l'usage d'annoncer le chef du pouvoir par le son des instruments

existe encore chez les peuples demeurés barbares , mais il a lieu chez nous toutes les fois qu'un de nos chefs militaires, politiques ou religieux, fait son entrée quelque part ou convoque la population.

Quant aux kelts et autres instruments de bronze dont un seul a été usé par le travail, nous sommes disposés à présumer qu'ils étaient portés autour du chef, comme les faisceaux et les enseignes près du consul, pour attester son autorité.

On a trouvé une épée de bronze à Vaudrevange, et elle est fort belle. Nous n'avons eu rien de semblable, soit que l'épée ne fît point partie du mobilier funéraire de Frouard, soit qu'elle n'ait point été rencontrée par l'ouvrier terrassier. L'épée était l'arme distinctive du chef, et il est probabe que le tumulus de Frouard n'en était pas dépourvu.

Nous n'avons pas moins de dix-sept bracelets de bronze. Sept d'entre eux sont massifs, les dix autres sont creux. Un seul est tout à fait lisse; il est massif. Huit d'entre eux sont décorés d'une ornementation semblable. Ils ne diffèrent que par la grandeur du diamètre, qui varie de 7 à 10 centimètres, pris à l'extérieur. Leur coupe, dans la partie où ils sont le plus épais, est de 7 à 12 millimètres. L'ornementation de ces bracelets consiste en lignes d'un léger relief, se reproduisant à intervalles égaux sur toute l'étendue du bracelet ou disposés par groupes alternés avec des surfaces unies. Ces bijoux sont d'une excellente forme et d'une grande finesse d'exécution.

Le tumulus de Vaudrevange a donné quatorze bracelets d'une forme différente des nôtres. La beauté de leur galbe, la patine verte dont ils sont recouverts les font remarquer par toutes les personnes qui visitent le Musée de Saint-Germain. Le terrain dans lequel ont été trouvés nos bracelets ne leur a point donné la patine qui ajoute encore du prix aux objets antiques, quoiqu'elle en altère

légèrement la forme. Nos bracelets n'offrent point cet empatement et sont de la plus belle conservation.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est bien difficile d'attribuer une époque certaine au travail de ces bronzes. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ces objets sont contemporains de ceux qui ont été trouvés aux stations du bronze en Suisse et dans les tumuli de la vallée du Rhin.

Le savant conservateur du Musée de Saint-Germain, M. Alexandre Bertrand, leur assigne une date éloignée de nous, au moins 2,600 ans, et les considère comme les témoins de relations commerciales ou autres entre les contrées du Nord, le Danemark particulièrement, et celles du Midi, à une époque antérieure, au moins quant au nord de la Gaule, à tout document écrit.

Ch. COURNAULT.

NÉCROLOGIE.

Le vénérable abbé Charlot (Joseph-Auguste), chanoine honoraire, un des plus anciens membres de la Société d'Archéologie lorraine, est mort le 5 avril dernier à Nancy, où il était né le 21 février 1804. Vicaire à Rosières-aux-Salines en 1827, curé de Laneuvelotte trois ans après, il se retira, en 1844, dans sa ville natale. Sa charité était inépuisable. Collectionneur infatigable, surtout de ce qui concernait l'histoire ecclésiastique de la Lorraine, il mettait avec la plus grande amabilité les trésors bibliographiques qu'il possédait à la disposition des travailleurs, dont il savait encourager et diriger les études. A. B.

—

A l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, notre laborieux confrère M. Olry, d'Allain, a été nommé officier d'Académie.

Un autre de nos confrères, M. Ch. Cournault, conservateur du Musée lorrain, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 avril 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. Victor de Metz et Maurice de Faultrier, anciens officiers ; Antoine de Metz-Noblat, avocat ; Emile Michel, peintre, et Bodard, horloger à Nancy.

Sont présentés comme candidats : MM. Xardel, industriel à Malzéville, par MM. J. Madelin, Lepage et Bretagne ; Claude, ancien inspecteur des forêts, par MM. E. Elie, Lepage et Wiener, et Stanislas Thomas, par MM. Jules Gouy, Lepage et l'abbé Guillaume.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 13e série, 4e trimestre 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XI, 1871, 72, 73.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, 2e, 3e et 4e trimestres 1873, nos 77, 78 et 79.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire; février et mars 1874, nos 99 et 100.

L'Indicateur de l'archéologue ; février et mars 1874, nos 14 et 15.

Table générale des *Bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes,* par Octave Teissier. Paris, impr. nationale.

Lectures.

M. Jules Renauld lit un opuscule *sur les anciens produits gastronomiques les plus renommés de la ville de Nancy.*

M. Bretagne donne lecture d'un travail *sur le trésor de Sionviller.*

La Société vote l'impression de ces deux ouvrages dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

ICONOGRAPHIE LORRAINE. — SAINTE MENNE. — LES CHANOINESSES DE POUSSAY.

L'abbaye séculière des dames chanoinesses nobles de Poussay[1] a eu, grâce à M. E. Gaspard de Mirecourt, les honneurs d'une savante monographie insérée dans un des derniers volumes des *Mémoires de la Société*. En cherchant à compléter aujourd'hui, sous un certain point de vue, le travail de notre zélé confrère, je ne fais qu'utiliser quelques notes prises sur les lieux, et commencer une série d'études iconographiques sur la Lorraine, série destinée à servir de supplément à ce qu'a écrit, sur le même sujet, Soliman-Lieutaud[2].

Guenebault dans son *Dictionnaire iconographique*[3], cite deux portraits de sainte Menne ; le premier figure au bas de la couverture primitive en argent, avec figures et médaillons relevés en bosse, d'un évangéliaire du VIIIe siècle ou environ. Ce manuscrit, un des plus beaux du pays, a été cédé en 1842, par la ville de Mirecourt, en échange de quelques livres. Il appartient maintenant à la Bibliothèque nationale, où il est placé sous le numéro 1118

1. « Dame chanoinesse de l'insigne église collégiale de Sainte-Menne de Poussay », tels sont les titres que nous trouvons dans un acte capitulaire de 1702, concernant la réception de dame Marguerite de Chauvirey.

2. Liste alphabétique de portraits de personnages nés dans la Lorraine, le pays messin, et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ces deux provinces, Paris, 1862, in 8°.

3. Encyclopédie catholique de l'abbé Migne.

du catalogue des manuscrits latins. M. Champollion-Figeac, dans le tome II, page 90, de la *Revue archéologique*, a écrit sur cette relique des dames de Poussay une très-curieuse notice, accompagnée d'un dessin. La sainte est représentée debout, les mains élevées, dans l'attitude de la prière ; c'est un beau travail en or fin repoussé[1].

Le second portrait, d'une très grande rareté, montre la fondatrice de Port-Suave, à genoux devant un évêque qui la bénit ; près d'elle, une couronne indique son extraction noble. Deux anges descendant du ciel, lui posent un voile de religieuse sur la tête. *Lepôtre inv. Lanfant sculp.* Au bas de la planche est la vue de l'église de Poussay. D'après Guenebault, elle était honorée à Fontenay-le-Châtel, aux pieds des Vosges, le 3 octobre. Il faut lire Fontenet, chapelle, à 2 kilomètres de Poussay[2].

Dans l'église moderne de Poussay, à main droite en entrant, se trouve un grand tableau très-médiocrement peint, et paraissant remonter au commencement du siècle dernier. « Sainte Marnne » c'est ainsi que son nom est écrit, est habillée en abbesse, la coiffe noire nouée sous le menton, le manteau d'étamine descendant jusqu'aux talons, doublé d'hermine, avec collet doublé de même,

1. Le rapport fait, en 1862, par M. Ch. Laprevote, à la ville de Mirecourt sur l'évangéliaire, est cité dans le travail de M. E. Gaspard, p. 122.

La figure de sainte Menne était gravée sur la croix chapitrale en or, portée, à la fin du siècle dernier, par les dames de Poussay. Le ruban était bleu liseré d'or. Jusqu'à présent, il a été impossible de retrouver une de ces décorations. (V. *Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine*, par Aug. Digot.)

2. Notice sur les reliques de sainte Menne, par M. l'abbé Deblaye, 1861, p. 6.

la guimpe blanche empesée s'arrêtant au milieu de la poitrine, la robe noire fortement busquée. Sous la guimpe descend une croix d'or sans ornements, suspendue à une chaine à mailles entrelacées. D'une main, elle tient sa crosse abbatiale, et, de la gauche, elle reçoit d'un ange descendant du ciel, une large pancarte sur laquelle on lit : L'AN 1043, STATUTS DU CHAPITRE DE POUSSAY. I..... Elle porte ses cheveux blonds en bandeaux. Est-ce le portrait de l'abbesse qui fit faire le tableau ?

Une corbeille, remplie de fleurs blanches, est suspendue au plafond. Ce modeste hommage montre de quelle vénération la mémoire de la sainte est encore entourée.

Enfin, au-dessus d'une porte de maison, près de l'église, dans une niche, on voit une statuette de femme, avec un voile sur la tête, une ceinture autour de la taille, la palme du martyre, à la main, au-dessous :

S[te] MENNE

—

ESCOLE POUR
LES FILLES FONDÉ
ET BATIE PAR MTE
BRETON ACIN[1] CURÉ
CH. DE POVSSAY, 1771.

La fondation philanthropique du bon chanoine existe-t-elle encore ? A-t-elle été emportée comme tant d'autres par le souffle révolutionnaire ?

Je ne dirai rien de la chapelle de Sainte-Menne près Blénod-lès-Toul, M. l'abbé Guillaume, dans sa notice

1. Ancien.

sur ce village, en ayant donné une longue description. J'y ai dessiné, il y a quelques années, un bas-relief rempli de naïveté, mais je ne me souviens pas du tout du costume de la fondatrice de Poussay ; sa mention est presque inutile ici, étant postérieure à la Révolution.

Sur le sceau du chapitre, SIGILLVM CAPITVLI PORTVS SVAVIS, entourant un champ « d'or » à un portail d'église « de sinople » (blason de l'abbaye[1]).

Les portraits gravés des chanoinesses de Poussay sont très rares ; on ne connait que ceux de la belle de Ludre. Feu M. le conseiller Beaupré possédait dans sa collection, le portrait de cette dame en Madelaine[2]. Le savant lotharingophile contestait la véracité du tableau du Musée de Nancy représentant la célèbre chanoinesse.

Enfin, lors de la vente Antoine, de Lunéville, il y avait, parmi ses tableaux, dont beaucoup provenaient du château de Léopold, un très-beau portrait de Charlotte de Beauvau, abbesse de Poussay, née en 1717, coadjutrice, puis abbesse en 1730, mariée au marquis de Bassompierre en 1734. La princesse, poudrée, décolletée, est revêtue d'une robe blanche qui n'a rien de monastique ; de sa coiffe noire de chanoinesse, relevée sur le côté par une brillante aigrette, descend un large ruban noir qui tombe en écharpe de droite à gauche. Le

1. Armorial de 1696. (Bibliothèque de Metz, ms.)

2. Il y en a, d'après Lieutaud, quatre : un par A. Arnoud, un autre par P. Schenk d'Amsterdam, les deux autres se trouvaient à Paris chez J. Mariette et chez A. Trouvain, tous in-folio, en pied.

Il en a été tiré quelques photographies. L'original, attribué à Mignard, est chez Madame la comtesse douairière de Ludre. La tombe de la belle de Ludre était dans l'église des dames du Saint-Sacrement à Nancy. (V. *La belle de Ludre*, 1861.)

manteau, doublé d'hermine, est attaché à gauche sur l'épaule par une riche agrafe.

Nous n'avons pu distinguer, sur le tableau, les détails de cette agrafe, ni ceux de la croix suspendue aux écussons de Beauvau-Ligniville. C'est à cette princesse, qui parut avec éclat à la cour de Stanislas, que Voltaire adressa ces vers, plus que médiocres :

Avec cet air gracieux,
L'abbesse de Poussay me chagrine, me blesse,
De Montmartre la jeune abbesse
De mon héros combla les vœux ;
Mais celle de Poussay l'eût rendu malheureux.
Je ne saurais souffrir les beautés sans faiblesse[1].

L'église de Poussay, qui est moderne, non orientée, est couronnée par la statue de saint Maurice, son patron. La cour où se trouve le vaste puits du couvent rappelle seule les bâtiments claustraux. Sur un mur, on lit :

CE
CLOISTRE
A ESTÉ
REPARÉ
EN L'AN
1724
PAR LE
CHAPITRE
DE
POUSSAY.

1. Edition Didot, 1825, t. IV, poésies mêlées, p. 274, n° CIV, *à Madame de Bassompierre, abbesse de Poussai* (sic). Les éditeurs ont placé à tort ces vers à la date de 1736. (V. la table des matières, p. 245.) Lolote de Beauvau était sœur de la marquise de Boufflers (la mère du chevalier) et de la maréchale de Mirepoix, etc.

On voit, dans une maison du village, l'inscription mortuaire de la chanoinesse Louise de Chauvirey (1651).

La position de l'abbaye, sur une hauteur était parfaitement choisie au point de vue du pittoresque. Un des bâtiments, donnant sur l'escarpement qui domine le Madon, conserve encore le dessus d'une porte taillée en ogive avec les deux blasons de Beaufremont et de Germiny. Un chapiteau roman, souvenir de l'ancienne église, est encastré dans le mur d'une grange. Plus loin, est la promenade des Dames, belle avenue de tilleuls séculaires, qui conduit à Mirecourt.

Les reliques de sainte Menne sont déposées à Puzieux, annexe de Juvaincourt (Vosges). Son chef est conservé chez un habitant de Mirecourt.

ARTHUR BENOIT.

LES SAVETIERS DE NANCY.

Le 20 juillet 1773, le lieutenant général de police de Nancy fit signifier au maître en charge des savetiers de cette ville, un ordre ainsi conçu :

« Le maître en charge des savetiers signifiera à son
» corps qu'il leur est fait défenses de travailler dans les
» rues.

» Nancy ce 20e juillet 1773.

» Signé : URION[1]. »

Le lendemain 21, le maître en charge du corps adressait à la Cour souveraine la requête suivante :

1. Au bas de cet ordre est écrit d'une main peu exercée, cette mention ; Les deux cource seront paiyé par le maitre du corps.

« A Nosseigneurs,

» Nosseigneurs de la Cour souveraine de Nancy ;

» Supplie très humblement Nicolas Niclot, en qualité de maitre en charge du corps des savetiers des villes et faubourgs de cette ville,

» Disant, qu'en vertu d'un ordre à luy envoyé le 20e du présent mois de juillet par Mr Urion en sa qualité de lieutenant général de police, cy joint, il a été obligé par obéissance à Iceluy, d'avertir son corps de ne plus, à l'avenir, travailler dans les rues, mais le cœur néantmoins navré de douleurs pour bien des pauvres du corps et dont le nombre est plus grand en indigence qu'en richesse ; c'est pourquoi que la conscience du suppliant l'oblige d'en venir faire ses très humbles et très respectueuses remontrances en laditte qualité aux pieds de la Cour, pour un bien public, en la suppliant en toute humilité d'avoir la bonté et la charité d'observer que si cet ordre ci-joint subsistoit, tout le corps entier seroit à jamais perdû, sans la plus grande partie ne plus pouvoir gagner leurs pauvres vies et celles de leurs nombreuses familles, payer leurs débits de ville, ceux du domaine du Roy, industrie, à leurs locations et leurs pauvres petits entretiens.

» Par les raisons 1° que les pauvres savetiers en plus grand nombre qui travaillent soit dans des coins de ruës, ou au devant des maisons du consentement des propriétaires, rendent services aux pauvres étrangers et passants mal chaussés, même aux pauvres de cette ville, soit pour r'accomoder leurs souliers, ou en acheter des vieux en évidence, n'ayant pas les moyens d'en acheter des neufs, ni de s'en faire faire.

» 2° Que tous les pauvres savetiers se réfugient comme

ils peuvent, avec leurs nombreuses familles, soit dans une chétive chambrette du reculorum d'une maison, soit en bas, soit au premier étage, ou au plus haut de 3 à 4 étages, plutôt sur le derrière que sur le devant.

» 3° Ainsy, comment, touttes personnes, soit de la ville, soit de la campagne, pourroient deviner leurs demeures s'ils ne les trouvoient dans un coin de ruë, ou au devant des maisons non embarrans à personnes, et que d'ailleurs les propriétaires des maïsons leurs permettent, sans néantmoins baraques qui ne sont abolies que du temps de Mr Viot.

» 4° Or, comment donc, un savetier du riche aux pauvres, et du pauvre aux plus riches, pourroit-il annoncer sa demeure, le pauvre chaumeroit, et comment le public et les étrangers et passants pourroient-ils donc la découvrir, si ce n'est en le voyant au coin d'une ruë et au devant d'une maison non génants au public, y travaillent actuellement sans baraques comme abolïes, et dont la possession pour ce dernier article est immémorial, et celuy des baraques étoit déjà antérieur, malgré qu'elles ne subsistent plus, car à Paris, à Metz, et même dans toutes les autres villes du royaume, elles subsistent encore aujourd'huy.

» 5° Enfin c'est que le corps des savetiers n'est nullement compris dans le code de police homologué par arrêt de la Cour, c'est pourquoy le suppliant en sa qualité de maitre en charge d'iceluy, vient se jetter aux pieds de la Cour pour en soutenir tous les membres, et dont la plus grande partie, moureroit de faim, et seroit chomante en ouvrage, et gémissante, si cet ordre ci-joint subsistoit, motifs de la présente.

» Ce considéré, Nosseigneurs, vù l'ordre ci-joint, de

Mr le lieutenant général de police, et sans s'y arrêter, permettre à tous les membres du corps dont s'agit de travailler aux coins de ruës ou au devant des maisons du consentement des propriétaires d'icelles, comme de l'ancien temps immémorial pour l'utilité des personnes étrangères et passantes et du public de cette ville, même des domestiques de maisons de l'un et de l'autre sexe, et le suppliant en sadite qualité, a signé les présentes pour le bien et l'interrêt de son corps, et celuy du public, et la Cour fera bien des grâces et justices aux pauvres maitres savetiers, et à bien des pauvres gens, étrangères et passantes.

» Signé : Nicolas NICLOT.

En marge de cette requête, se trouve la mention suivante : « Soit communiqué à M. le lieutenant général » de police pour s'expliquer incessamment.

» A Nancy, le 22 juillet 1773.

» Par ordonnance de la Cour,

» Signé : MATHIEU. »

Le lieutenant général de police, mis en mesure de s'expliquer sur le bien fondé de son arrêté d'interdiction, donna, de la manière suivante, ses explications par écrit :

« La liberté des rües est un des objets qui doit essentiellement occuper la police. Il est de notoriété que, dans toutes les villes, il est défendu à tous artisans de les géner et embarrasser ;

» Cette défense a été faite particulièrement aux savetiers de Nancy mais elle a eu le sort de presque tous les règlemens ou avertissemens des officiers de police qui n'ont d'exécution que dans le moment de leur promulgation ou de leur annonce ; surtout en cette ville où les

citoyens d'un certain ordre sont habitués de vivre dans une indépendance obsolue, ûsent même de menace, et se repandent en injure, lorsqu'on veut les astreindre à la règle : tels sont tous les ouvriers de Nancy, notamment les savetiers qui sont au nombre de cent seize.

» Un galant homme méprise les injures; mais enfin elles le fatiguent, lorsqu'elles sont poussées à l'excès; et si un lieutenant général de police n'est soûtenû par ses supérieurs, il deviendra le jouet d'une populace sur laquelle il doit porter une attention particulière, pour le maintien du bon ordre.

» Il n'y a presque point de rües en cette ville où il n'y ait un ou même plusieurs savetiers établis. Le fait est vrai; et la Cour souveraine en sera persuadée, si elle veut se rappeler qu'ils sont au nombre de cent seize; ils interceptent les revers de cassis par leurs baraques, leurs tables, leurs hottes, savates et leurs avant toits, etc.;

» Le lieutenant général de police leur a ordonné maintes fois et fait donner l'ordre de se retirer; mais toujours inutilement.

» Le 17 du courant, les savetiers qui étalent au marché des halles portèrent leurs plaintes de ce que ceux qui sont dans les rües, y étaloient, ce qui leur causoit un préjudice considérable. En conséquence le lieutenant général de police fit comparoitre les maîtres auxquels il donna l'ordre joint à leur placet ; mais au lieu de s'y conformer, presque tous affectèrent le lendemain de se repandre dans les rües.

» Le lieutenant général de police s'étant aperçu de cette affectation indécente, manda un particulier qui s'était établi dans la petite rue du Ciseau d'Or au devant de la veuve Leseure; ce dernier se fit accompagner du

maître en charge; et l'un et l'autre manquèrent au lieutenant genéral au point qu'il fût obligé de les punir de prison.

» Les savetiers doivent travailler chez eux, ainsy que tous autres artisans, et ne point incommoder le public, en occupant les rues. Ils peuvent montrer leur profession par une enseigne; et à l'égard de leur débit, ils ont la ressource de trois marchés par semaine aux halles où ils ont droit d'étaler.

» Signé : Urion. »

(Communication de M. Dieudonné BOURGON.)

UN COMPTE DE TAILLEUR DE CHARLES IV.

Nous ne savons quel plaisant du xvii[e] siècle faisait loger le duc de Lorraine, chassé de ses états et à bout d'efforts et de ressources, *à l'hôtel de Notre-Dame d'Espérance*: c'est aussi là que Charles IV mettait volontiers en pension ses propres fournisseurs, même, semble-t-il, lorsque ses opérations de commerce sur son armée lui eurent valu la réputation du plus riche souverain de l'Europe. La pièce suivante, que nous transcrivons sur l'original, en est un témoignage aussi curieux qu'authentique, et nous a paru mériter à ce titre de trouver place dans le *Journal* de la Société.

A son Altesse.

Supplie treshumblement Anne Guiart vefve de feu Nicolas Dupont vivant tailleur d'habit et valet de chambre de V. A. laquelle charge il a financé en donnant deux cent escus d'or que V. A. luy fit donner à la vefve Cochet, lequel ayant rendu service à V. A. l'espace de trente ans et ayant tousiours deboursé ses deniers pour l'ouvrage qu'il a fait depuis ledit temps sans en avoir

jamais eu un solz, ladite suppliante se trouvant présentement chargée de trois enfans qu'elle tasche à eslever le mieux qu'elle peut pour rendre un jour service à V. A., ce qui luy sera du tout impossible si Elle ne daigne avoir compassion de ladite suppliante en luy faisant quelque bien.

A ces causes, Monseigneur, Il plaise à V. A. en considération desdits services, et advancemens faicts pour ledit travail, engager à la suppliante la cense de la Tour d'Amermont et ses dépendances, qui est de la prevosté de Noulroy le Sec, qui peut contenir environ trente jours à la Roye avec dix ou douze faulchées de preys, racheptable de quelle somme il plaira à V. A. Et la suppliante priera Dieu pour la santé et prospérité de V. A.

Au dos de la pièce se lit l'ordonnance suivante :

Veue la requeste d'autre part, Nous avons accordé et accordons, à la supliante, sa vie naturelle durante, la cense de la Tour d'Amermont prevosté de Nonroy le Sec, avec ses appartenances et deppendances, pour en jouyr, et user, ainsy que nous avons fait, jusqu'à présent. Ordonné et ordonnons que la presente concession sera enregistré, et entherinée en notre Chambre des comptes de Bar, et par tout, où il faudra. Avec deffence à tous nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra d'y troubler ladite supliante. Car ainsy nous plaist. Expédié en Conseil à Bar, le trente et uniesme d'Aoust, mil six cents soixante et un, par le sieur d'Hoffelize Conseiller d'Estat, et Maistre des Requestes ordinaire en Nostre Hostel.

Cœsar d'Hoffelize.

Simon[1].

Le tout est revêtu d'un sceau plaqué en cire rouge, aux armes pleines de Lorraine.

On voit que la date de la pièce correspond à celle du retour de Charles IV et les trente ans de service gratuit du tailleur valet de chambre Nicolas Dupont aux trente années de la première captivité de la Lorraine.

J.-A. SCHMIT.

1. *Collection de Lorraine,* tome 104, fol. 222-233.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Notre vénérable confrère M. de Saint-Florent a bien voulu céder au Musée lorrain la collection de gravures, lithographies, dessins originaux, etc., qu'il a passé une partie de sa vie à former, avec une patience et une persévérance infatigables. Cette collection est renfermée dans 40 portefeuilles étiquetés, qui ne renferment pas moins de 7,708 feuilles, d'un même format, sur lesquelles sont montées les pièces, toutes régulièrement encadrées ; beaucoup de feuilles portent plusieurs pièces, lorsqu'elles sont de petite dimension. Voici un aperçu très-sommaire de ce que contiennent les portefeuilles :

Diverses, en très grand format	261
Portraits classés	3,320
Mélanges divers	284
Sceaux, méreaux, etc	104
Armorial lorrain, grand nombre, sur	116
Plans et cartes	418
Vues et monuments de Nancy	504
id. de Nancy extrà-muros	203
Vues des villes et communes de la Meurthe	708
id. id. des Vosges	242
id. id. de la Meuse	148
id. id. de Metz et Moselle	353
Œuvres de Callot	1,048
Total des feuilles	7,708

Les amateurs scrupuleux, qui n'estiment que les magnifiques épreuves, seraient sans doute en droit de critiquer bien des pièces rassemblées par M. de Saint-Florent ; lui-même ne s'est jamais dissimulé les imperfections de sa collection, mais, ce qui en fait le mérite,

c'est son ensemble, c'est la quantité de pièces qu'elle renferme, et dont souvent celles qui peuvent passer pour médiocres comme œuvres d'art, offrent un grand intérêt au point de vue historique. M. de Saint-Florent n'a rien dédaigné, et il a bien fait, car telle méchante *image* que d'autres collectionneurs ne se seraient pas même donné la peine de ramasser, est fort utile à consulter et a un grand prix parce qu'elle est devenue introuvable aujourd'hui.

A ce titre et à bien d'autres, la collection de notre confrère est infiniment précieuse, et le Comité ne saurait trop le remercier d'avoir bien voulu la lui abandonner.

NÉCROLOGIE.

La Société vient de perdre encore un de ses membres, qu'entouraient l'estime et les sympathies de tous ses confrères : M. L. Christophe, imprimeur-lithographe, mort le 29 avril dernier, dans sa 58e année. La Société, qui avait toujours eu à se louer de son obligeance et de son extrême désintéressement, fait en lui une perte réelle. Au milieu de ses nombreuses occupations et en dépit du travail le plus assidu, M. Christophe avait su trouver le temps de se former une intéressante collection, surtout en médailles et en monnaies lorraines. Il s'était plu aussi à rassembler des objets de toute espèce, et en avait fait un petit musée dont il était fier à juste titre. Notre confrère emporte les regrets et le meilleur souvenir de tous ceux d'entre nous qui l'on connu et avaient été à même de l'apprécier comme il le méritait.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Xardel, industriel à Malzéville ; M. Claude, ancien inspecteur des forêts, et M. Stanislas Thomas, secrétaire de M. Jules Gouy.

MM. Victor de Metz et Bodard adressent à la Société leurs remercîments au sujet de leur admission comme membres titulaires.

Le Président dépose sur le bureau les Tables des vingt-deux premiers volumes des *Bulletins* et *Mémoires de la Société*, et des quinze volumes de *Documents sur l'histoire de Lorraine*, préparées par M. Arthur Benoit, revues et complétées par MM. Ch. Laprevote et Henri Lepage.

Un exemplaire de ces Tables sera adressé à chacun des membres de la Société, soit avec le premier numéro du Journal, pour les membres habitant Nancy, soit avec le prochain volume des *Mémoires* pour ceux qui résident au dehors : les membres futurs en recevront également un exemplaire aussitôt leur admission prononcée.

M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, a adressé à M. le Président une notice sur Dun-sur-Meuse, en le priant de la soumettre à la Société : la lecture de cette notice sera portée à l'ordre du jour d'une des prochaines séances.

M. Clesse, de Conflans, avait adressé à M. le Président un travail sur le patois lorrain, qu'il destinait à la Société ; mais l'Académie de Stanislas ayant, dans sa séance du 19 décembre dernier, exprimé l'intention de réunir sur cette matière tous les documents possibles, il a été reconnu plus utile, et cela d'accord avec M. Clesse, de transmettre ce travail, comprenant une grammaire et un dictionnaire patois lorrain du canton de Longwy, à l'Académie, qui, sans doute, y trouvera des renseignements à joindre à ceux qu'elle possède déjà sur le même sujet.

Le Président annonce à l'Assemblée que le Comité du Musée a, dans sa séance du 25 avril dernier, sur la

proposition du Bureau, et ensuite de l'avis d'une sous-commission chargée d'examiner l'état de la question et de s'entendre avec M. de Saint-Florent sur les bases d'un traité, acquis de ce dernier la belle et nombreuse collection de gravures, lithographies et dessins relatifs à l'histoire de Lorraine que cet infatigable et zélé collectionneur avait réunis pendant près de quarante années. M. de Saint-Florent, mû par un sentiment patriotique qui l'honore, et désireux de laisser entier l'œuvre qu'il avait eu tant de difficultés à composer, a généreusement consenti à le céder au Musée lorrain[1].

La Société, dont plusieurs membres ont une parfaite connaissance de l'importance historique de la collection de M. de Saint-Florent, déclare, en tant que besoin serait, donner son approbation pleine et entière aux décisions prises par le Comité à cet effet, et vote des remerciments à M. de Saint-Florent pour la bonne grâce et le sentiment de bienveillance avec lesquels il a agi envers le Musée historique lorrain.

Cette collection, qui sera placée provisoirement chez M. Laprevote, secrétaire de la Société, où se trouve déjà la bibliothèque provenant de M. l'abbé Marchal, sera, par les soins du Bureau, assurée contre tous risques d'incendie, au moyen d'un avenant qui devra comprendre également les tapisseries provenant de la tente de Charles-le-Téméraire et tout ce qui reste au Musée lorrain et qui se trouve actuellement déposé au Palais ducal.

1. Voy. le dernier numéro de ce Journal, p. 99.

Ouvrages offerts à la Société.

Petite géographie de l'arrondissement de Toul, par E. Olby.

Mélanges numismatiques, nº VI. — *Monnaies municipales de Metz sous les rois de France*, par M. Ch. Robert. Planche. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, tome III.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, tome VIII, 1870 à 1873, in-4º ; figures.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, tome III, 1873.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1873, 27e vol. (7e de la 2e série).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, années 1872, 1873, 1874.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIV.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome IX, 1872-1873.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, année 1873.

L'Indicateur de l'archéologue, bulletin mensuel illustré, dirigé par Am. de Caix de Saint-Aymour, nº 16; avril 1874.

Description d'une statue trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne, par A. Devaux.

S. P. Q. R. — *Bulletino della Commissione archeologica municipale.* Novembre-décembre 1873. – *Roma.*

Lectures.

Le travail de M. A. Benoit, lu à la séance du 9 mai 1873, pour lequel des dessins sont soumis à la Societé, sera imprimé dans le prochain volume des *Mémoires*, en supprimant ce qui ne se rattache pas exclusivement à la Lorraine.

Il est donné lecture du commencement d'une notice de M. Olry sur *le Château de Tumejus et la Blaisière*, dont la suite est remise à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

LES AUTELS DE DENEUVRE.

M. Payard, ingénieur chimiste à la cristallerie de Baccarat, vient de faire une découverte dont les résultats intéresseront les archéologues de notre pays. Sur une petite éminence qui s'étend parallèlement à la partie méridionale des murs de Deneuvre, et qui forme ce que nous appelons une contre-escarpe, M. Payard fit fouiller un espace de 4 ou 5 mètres carrés, et, à 1^m 50 de profondeur, il trouva des murs reliés entre eux et ayant 0^m 50 à 0^m 60 d'épaisseur. Ces murs étaient construits en moellons et mortier, et étaient coupés, à angle droit, par deux autres murs distants l'un de l'autre de 1^m 80. Dans la portion située à l'est, M. Payard rencontra les fûts de deux autels. Le premier mesure 1^m 30 de hauteur, 0^m 36

de largeur et 0^m 38 d'épaisseur ; le second a 1^m 25 de hauteur totale et 0^m 34 sur chacune de ses faces ; tous deux ont une base plus développée que les fûts et sont surmontés d'un couronnement orné de moulures que supporte cette disposition de nappe enroulée et de plateau creux qui se trouve généralement sur les autels. Aucun d'eux ne présentait d'inscription qui pût donner de renseignement sur la divinité à laquelle ils avaient été consacrés. M. Payard trouva bien deux torses d'animaux sculptés dans du grès, au quart de leur grandeur naturelle et qui peuvent avoir été des simulacres de panthères ; mais induire, d'après ces seuls vestiges, que les autels étaient dédiés à Bacchus, serait peut-être un peu téméraire. Le plus grand des autels était le mieux travaillé.

M. Payard avait été amené à faire ces fouilles par la découverte de monnaies romaines qu'on rencontrait toutes les fois qu'on remuait la terre en cet endroit; aussi prit-il le soin d'examiner attentivement le sol En une seule journée il recueillit environ quatre cents monnaies de bronze répandues dans une terre noirâtre mêlée de charbons, d'ossements de mouton brisés et de d fenses de sanglier. Il mit aussi de côté trois lampes en terre et un grand nombre de fragments de vases en terre noire, unis ou couverts de stries, ainsi que des tessons de vases de terre rouge, dite de Samos, que l'on trouve toujours dans les terrains occupés jadis par les Romains. Mais la découverte la plus intéressante est celle de deux vases dont M. Payard a pu rapprocher assez de fragments pour en donner une idée assez complète et les déterminer. Ce sont des coupes à boire, d'une forme élégante, et qu'il n'est pas ordinaire de trouver dans les fouilles

exécutées en Lorraine. J'en ai vu de semblables à l'exposition qui eut lieu à Bonn en 1868, et on m'assura qu'on en trouvait surtout aux environs de Cologne, où il y en avait une fabrique. Ces vases, généralement ornés de pampres et de raisins, offrent un intérêt particulier à cause des inscriptions cursives qui s'y trouvent tracées avec de l'argile blanc, qu'on nomme, en termes de fabrique, barbotine. On y lit des vœux en faveur du propriétaire ou des exclamations bachiques.

Ce n'est pas la première fois que je rencontre des produits céramiques de Cologne dans le département de la Meurthe. Les fouilles exécutées à Scarpone m'en ont fourni des fragments bien déterminés. Il est très-probable que c'était par la Moselle qu'arrivaient, dans nos contrées, les poteries des bords du Rhin et de la Moselle inférieure, alors que Trèves était la métropole de la seconde Belgique.

La surface de ces vases de terre noire était couverte d'un vernis brillant sur lequel le potier avait déposé au pinceau des ornements en terre blanche d'un relief de deux à trois millimètres. Ce sont des rinceaux de vigne et des grappes de raisin dont on a coloré les fruits au moyen d'un glacis roussâtre. Les vases de Deneuvre ne portent pas d'inscription. Les monnaies recueillies par M. Payard, dans ses différentes fouilles, sont au nombre de 800 au moins. Elles sont en bronze, sauf deux ou trois, du Haut-Empire, qui sont en argent. Leur examen peut servir à établir que le paganisme conserva des sectateurs à Deneuvre jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, et que les autels ne furent brisés qu'au commencement du v^e^ siècle, puisque, jusqu'à cette époque, on y porta des offrandes. On trouve, en effet, parmi ces monnaies,

des pièces frappées à l'effigie des empereurs ou impératrices, depuis les Antonins jusques et y compris Honorius et Triadius. Celles des premiers temps sont peu nombreuses; mais, à partir de Constantin, on rencontre presque tous les types des empereurs et impératrices. Elles sont en petit bronze et proviennent probablement des offrandes faites aux dieux tutélaires dont les autels s'élevaient en avant des murs de Deneuvre.

Charles COURNAULT.

LA PIXIDE DE VIVIERS OU WEYERSTEIN.

Des fouilles récentes viennent de faire connaître de la manière la plus incontestable quel était l'emplacement qu'occupait le Weyerstein (le couvent de Viviers), démoli en 1390 par les bourgeois de Sarrebourg révoltés contre leur gouverneur, le comte de la Petite-Pierre.

Il y a quelques années, j'ai publié, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, une notice sur ce couvent de Dames prêcheresses, situé dans la commune de Hoff, aux portes de Sarrebourg, entre les grands arbres d'un jardin anglais, le cours sinueux de la Sarre et le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

A la Révolution, le Weyerstein fut saisi, malgré l'opposition de son frère, J.-B. Maurice, « citoyen actif de la ville de Sarrebourg », sur François Maurice, prêtre déporté, vicaire à Angviller, parti pour l'Allemagne.

Le nouveau propriétaire, en faisant exécuter des travaux d'assainissement en 1870, retrouva des places entièrement pavées de briques historiées, semblables à celles de l'ancien château de Sarrebourg, dont les prin-

SCEAU DU COUVENT DE VIVIERS.

PYXIDE DE LA CHAPELLE DE VIVIERS.

Autog. CHRISTOPHE & Cie Nancy.

cipaux types ont été déposés au Musée lorrain avant la guerre. Ces types sont le lion, l'aigle, le dragon, des fleurs, etc. Quelques-unes de ces dalles avaient conservé leur vernis.

On trouva aussi un denier en argent de Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves (1308-1354), le prélat qui figure dans la guerre des quatre rois, de la Chronique de Metz.

De toutes ces trouvailles, la plus intéressante est la pixide de la chapelle, ou boîte du viatique. Cette boîte est en argent, l'intérieur en vermeil. D'un côté, on voit les instruments de la Passion, combinés de façon à figurer le monogramme de Jésus-Christ (IHS), le tout dans une couronne d'épines. De l'autre côté de la pixide apparaissent, en lettres entrelacées, dans une couronne assez gracieuse, le millésime 1605, formé par les lettres M. D. C. V[1].

Les ruines de l'ancien couvent des Dominicaines avaient complètement disparu lorsque, dans le courant du mois de février dernier, de nouvelles fouilles firent retrouver l'entrée orientée d'une chapelle large de 6 mètres et demi, une porte à un meneau, quelques tombes, sur l'une desquelles on voit une croix alésée, des ossements, un peu plus loin une clef de voûte sans style et des débris de vitraux calcinés.

Espérons que, plus tard, les fouilles donneront des résultats plus satisfaisants pour la partie architectonique

1. Voy. la planche ci-jointe. — D'autres de nos confrères pensent que les lettres en question peuvent être les initiales des noms et prénoms de la personne qui avait offert l'objet au couvent. (Note de la Rédaction.)

de ce monument, qui eut à subir de si étranges vicissitudes et qui finit, en dépit de tous les obstacles, par être vénéré comme un lieu de pèlerinage.

ARTHUR BENOIT.

—

Le hasard m'ayant fait découvrir, au moment où allait s'imprimer la note qui précède, un sceau du couvent de Viviers, il m'a semblé intéressant de le joindre à la planche dessinée par M. Benoit. Il est appendu à un titre de l'année 1256, qui se trouve aux Archives, dans le fonds de la commanderie de Saint-Jean-de-Bassel (H. 3214); en voici le texte :

« Forciora sunt que geruntur, nec aliqua possunt calumpnia perturbari que vigorem trahunt a testimonio litterarum. Sciant igitur presentes ac posteri presens scriptum inspecturi quod nos Henricus de Germenges, provisor domus de Bassala, et Gertrudis, soror mea, partem nostram in bonis et hominibus aput Desselingen residentibus, nostre juredictioni subjacentibus, servili que conditione jure hereditario nobis adherentibus, necnon et partem nostram molendini siti inter Thechenpal et Heselstorf, quod inquam Grisselvingen nuncupatur, pro remedio anime nostre et in remissionem peccatorum nostrorum, ecclesie de Basselen contulimus et assignavimus, de consensu coheredum nostrorum, jure hereditario, quemadmodum tenuimus, et quiete decetero possidendum. Ne vero postmodum hec facta calumpnia valeant perturbari, concessimus, in hujus rei testimonium, presentem cedulam, sigillis Sophie majoris, domine de Gerorldesheiken, et conventus dominarum de Vivario de aput Sarburc roborari. Actum et datum anno Domini m° cc° l° sexto, mense augusti. »

Bassel, qui n'a ajouté à son nom celui de Saint-Jean que depuis l'établissement de la commanderie, en 1446, était alors un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin Les autres localités mentionnées dans la charte sont Tarquimpol (Thechenpal), Assenoncourt (Heselstor') et Sarrebourg (Sarburc). Grisselvingen, que je n'ose pas traduire en français, est sans doute le nom donné anciennement au moulin d'Assenoncourt; ce moulin fut ruiné pendant les guerres et acensé, en 1722, à un particulier de Bisping, à charge de le rétablir et de payer un cens annuel de 350 francs.

H. L.

CHRONIQUE.

Le tome VIII des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* contient un fort intéressant travail de M. Henri Beaune sur *les dépouilles de Charles-le-Téméraire à Berne*. Dans le chapitre II, consacré aux ornements d'église, l'auteur dit que l'on voit à la bibliothèque de cette ville trois « *aournements* ou *tables d'autel de brodeure,* qui sortent, sinon de la chapelle du duc, au moins de celles des seigneurs bourguignons. Le premier est un *antipendium* noir, en pluche de laine, avec deux rayons brodés sur velours, et blasonné aux armes de Bourgogne; au centre, l'écusson du comte de Nassau, fait prisonnier par les Suisses à Nancy. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre honorable confrère M. Boiselle a bien voulu enrichir la bibliothèque d'une centaine de volumes, dont plusieurs ont une assez grande valeur au point de vue historique et archéologique.

— Un don de même nature a été fait par M. le baron de Dumast, secrétaire perpétuel de notre Société ; il comprend, outre un certain nombre de brochures du donateur : comptes rendus des Congrès archéologiques, 1855-73 ; publications de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1838–53 ; de l'Académie de Metz, 1837–71 ; de l'Académie de Lille, 1827–72 ; de la Société d'Emulation des Vosges, 1853–68 ; Bulletin monumental, 1853–66 ; Annuaire de l'Institut des provinces, 1856–70 ; etc., etc.

— M. Morey a fait déposer au Musée le coq de l'ancien clocher de Saint-Epvre.

— M. Godron a donné une petite pièce en argent de Gaspard de la Pierre, archevêque de Trèves, trouvée près du village de Mazerules.

— M. Olry, d'Allain, a offert une monnaie en argent de Charles III, découverte sur le territoire de cette commune.

— M Arthur Benoit a donné : 1° l'Exorcisme de Sébastien Leclerc, d'après la photographie ; 2° deux ex-libris, aussi d'après la photographie, le premier du baron de Schell, par Collin (1751), le second, celui de Jamerai Dnval, représentant l'ermitage de Sainte-Anne, avec la devise : *Deus nobis hœc otia fecit ;* 3° enfin la marque de chapelier imprimée en couleur sur des fonds de chapeaux des paysans des environs de Phalsbourg vers 1825.

— M. Henri Christophe, lithographe, a donné un grand sceau de Léopold, avec le contre-sceau, semblable à celui que Dom Calmet a fait graver (pl. d, fig. XXXIII), mais différent quant à la légende.

— Enfin, M. Bertrand, fils, propriétaire de l'hôtel de Paris à Tunis, voulant offrir un souvenir à sa ville natale, a fait déposer au Musée par M. Lardenois, directeur d'assurances, une pierre provenant des ruines de Carthage.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Notes sur quelques anciennes localités citées dans les *Acta Sanctorum*, par A. Benoit. — Nancy, imp. de G. Crépin Leblond, in-8° d'un quart de feuille. (*Journal de la Société d'archéologie*, 1873).

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine, (1572-1872) par M J. Chautard,... — Nancy, Berger-Levrault, 1873, in-8° d'une feuille 3/4 et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société de médecine de Nancy*.)

Chartes françaises de Lorraine et de Metz. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Bonnardot,... — Paris, imp. nationale, 1873, in 8° de 3 feuilles. (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.)

Les heures de René d'Anjoue à l'évêché d'Angers, par M. Xavier, Barbier de Montault,... — Marseille, imp. de Cayer, (1873,) in-8° de 3/4 de feuille.

Les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas. Discours de réception... par M. Ph. Jalabert... (Séance publique du 3 juin 1873.) — Nancy, imp. Berger-Levrault, 1873, in 8° d'une feuille 1/2

Couronne poétique de la Lorraine. Recueil de morceaux écrits en vers sur des sujets Lorrains, par P. G. de Dumast... — Nancy, Berger Levrault, 1874, in-8° de 23 feuilles,

Chants du droit et de l'épée, dédiés à l'Alsace-Lorraine, par Octave Ducros (de Sixt). — Paris, Haton, 1874, in-32 de 4 feuilles.

Des Sociétés commerciales en Alsace-Lorraine, par A. Dujardin... Extrait de la *Revue pratique de droit français*. — Paris, A. Marescq aîné, 1873, in-8° de 6 feuilles.

Observation de l'aurore boréale du 4 février 1872, par le D[r] Eug. Grellois. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz...* — Nancy, imp. de E. Réau, (1873,) in-8° d'un quart de feuille.

Observation générale sur l'introduction de la culture à vapeur en Lorraine... — Nancy, imp. E. Réau, 1873, in-8° d'une feuille.

Rapport sur la situation de l'instruction primaire du département de la Meurthe-et-Moselle en 1872-73... par M. Hugueny... — Nancy, typ. N. Collin, 1873, in-8° de 2 feuilles 1/2.

Bibliographie scientifique, médicale, historique et littéraire des eaux minérales et des stations thermales du département des Vosges, par Louis Jouve. — Epinal, Vic or Peyron, 1873, in-8° de 4 feuilles 3/4, (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges.*

Un pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame d'Avioth au diocèse de Verdun... le 20 octobre 1873. — Sedan, imp. de Jules Laroche, in-8° d'une feuille.

Guerre de 1870. L'invasion allemande à Charmes-sur-Moselle... par Jules Renauld... — Nancy, Lucien Wiener (1873), in-8° paginé 243-253.

La chapelle palatine. Gerbéviller... Ancienne église du convent des Carmes déchaussé. — Saint-Nicolas, imp. de N. Collin, (1873,) in-4° de 10 feuilles 1/2.

Sainte-Libraire et village de Grand. Souvenirs historiques, par M. l'abbé V. Mourot... —Alançon, typ. Ch. Thomas, 1873, in-32 de 2 feuilles 3/4.

Mémoires de l'Académie de Metz. Tables générales des deux premières séries. 1819-1871. Par Jules Thilloy. — Metz, Ballet, 1873, in-8° de 38 demi-feuilles.

La Bulle d'or à Metz. Etude sur le droit public d'Allemagne au moyen-âge, par Ch. Abel... (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz...*) — Nancy, E. Réau, 1873, in-8° de 16 demi-feuilles.

Le patriciat dans la cité de Metz, par Aug. Prost... — Paris, 1873, in-8° de 17 feuilles 1/2 et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*

Vocabulaire du patois du pays messin, par Eugène Rolland. (Extrait de la *Romania...*) — Paris, A. Franck, 1873, in-8° d'une feuille 1/4.

Metz. 1870. Notes et souvenirs, par E.-A. Spoll. — Paris, Alphonse Lemerre, 1873, in-18 de 14 feuilles 3/4.

Le blocus de Montmédy en 1870, par A. de Port-Sérignan. —

Paris, à la Réunion des officiers, 1873, in-8° de 11 feuilles 1/2 et 2 cartes. (Extrait du *Spectateur militaire.*)

La délivrance, ou le retour des soldats français à Nancy. Ode par P. Barthélemy. — Nancy, imp. E. Réau (1873), in-8° d'un quart de feuille.

Notice sur la loge Saint-Jean, à l'Orient de Nancy, par le F. E. Marchal. — Nancy, Jean Kert, 1873, in 8° de 2 feuilles 1/2.

Vingt et un jours à Plombières, notes d'un baigneur... par C. Mayre... — Meaux, imp. Alphonse Cochet, 1873, in-8° de 2 feuilles.

L'église des Claristes de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la faculté de droit, par M. l'abbé Hyver... — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, (187), in-8° de 2 feuilles. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Maldonat et les commencements de l'université de Pont-à-Mousson (1572-1582) avec pièces justificatives, par M. l'abbé Hyver... — Nancy, imp. de M. Collin, 1873, in-8° de 6 feuilles. Extrait pour le texte de la *Semaine religieuse de la Lorraine.*)

Paul Meurice. Le bon Lahire. Troisième partie, Jeanne d'Arc, Feuilleton du *Peuple Souverain.* — Paris, imp. du Peuple Souverain, 1873, in-4° de 13 feuilles.

Les Seigneurs de Ribaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse, par M. E. Meaume. — Nancy, Lucien Wiener, 1873, in-8° de 2 feuilles et 1 tableau. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Bretagne. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-4° de 5 feuilles et 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Fêtes du couronnement de N.-D. de Sion, et pèlerinage du 10 septembre 1873. Discours prononcé par M. l'abbé Besson... (Extrait de la *Semaine religieuse de la Lorraine.*) Nancy, Thomas et Pierron, 1873, in-8° de 3 feuilles.

Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc, dédiée aux enfants de la Lorraine, par Marie Edmée. Préface de M. Antoine de Latour. — Paris, E. Plon, 1874, in-4° de 10 feuilles 1/2 et planches.

Jeanne d'Arc, drame en cinq actes, en vers, avec chœurs, par P.-J. Barbier. Musique de Gounod. — Paris, Michel Lévy, frères, 1874, in-18 de 5 feuilles 2/3.

Bernard, le calligraphe lorrain, par Arthur Benoît. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-8° de 3/4 de feuille. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*)

Rapport présenté à la commission du monument de Dom Calmet, à Senones, par M. Frédéric Seillière... — Saint-Dié, typ. L. Humbert, 1873. in-8° de 6 feuilles 1/2 et 5 planches.

M. de Couvanges, de la maison de Stainville, par Arthur Benoît. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-8° d'une feuille, (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire (1re partie. 1750-1789.) Discours de réception à l'Académie de Stanislas, accompagné de notes et d'appendices, par M. L. Maggiolo... — Nancy, imp Berger-Levrault, 1873. in-8° de 5 feuilles. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.*)

Exposé des principaux travaux de M. Raoul Guérin... — Paris, typ. A. Hermuyer, 1874, in-8° de 3/4 de feuille.

Tohannis de Altâ Silvâ Dolopathos siva de Rege et Septem Sapientibur (publié par Hermann Oesterley.) — Strasbourg, Charles-J. Trubner, 1873, in-8° de 6 feuilles. (Jean, moine de l'abbaye de Haute-Seille.)

Notice sur la vie et les vertus de notre chère mère Marie-Mechtilde de Rozières, supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Saint-Charles. — Nancy, N. Collin, 1873, in-18 de 4 feuilles 1/2.

L'amazone chrétienne, ou les aventures de madame de Saint-Balmon... ouvrage du père Jean-Marie de Vernon... Nouvelle édition conforme au texte de 1678. Introduction et notes par René Muffat. — Paris, E. de Soye, 1873, in-18 de 10 feuilles 1/2 et une planche. (*Collection Saint-Michel.*)

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 juin 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

Présentation d'un candidat.

MM. Lepage, Wiener et Laprevote présentent comme candidat M. Henri Christophe, lithographe à Nancy.

M. S. Thomas a adressé ses remerciments à la Société à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Le Président avait reçu pour les membres de la Société, de la part de l'Académie de Metz, une lettre d'invitation à la séance publique du 31 mai dernier ; mais l'arrivée tardive de cette lettre n'a pas permis de l'insérer dans le numéro du Journal.

M. Engling, président de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, a adressé à la Société une lettre de remercîments pour le titre de membre honoraire qui lui a été conféré comme marque de gratitude envers la Section historique de Luxembourg pour la sympathique confraternité qu'elle a témoigné pour la Société en lui envoyant la collection complète de ses publications. M. le président Engling promet, au nom de la Section historique de l'Institut de Luxembourg, la continuation des bons rapports qui existent entre les deux compagnies.

Ouvrages offerts à la Société.

Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson (1582-1597), par l'abbé Charles Hyver. (Extrait des Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.)

Le patriotisme lorrain, par H. Lepage. (Extrait des mêmes Mémoires.)

Les grands artistes. — Callot (l'illustre Lorrain), *sa vie et son œuvre*, par Bathild Bouniol. (Extrait de la Revue du monde catholique.) Envoi de M. X. Barbier de Monthault.

Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de

Franche-Comté et de Lorraine, par Arthur BENOIT. (Extrait de la Revue d'Alsace.)

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, 5e série, tome VI ; septembre et octobre 1873.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, tome X, 5e et dernière livraison.

Bulletin de la même Société.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ; années 1872 et 1873.

ENVOI DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE BATAVIA : plusieurs fascicules des publications de la Société, in-4° et in-8° :

Tijdschrift, vol. XVIII, nos 5 et 6 ; — vol. XX, nos 4, 5 et 6.

Notulen, vol. X, nos 1, 2, 3 et 4 ; — vol. XI, n° 1.

Verhandel, vol. XXXVI.

Alphabetische lijst van land —, zee —, rivier —, wind —, storm — en andere Kaarten.

Lectures.

Il est donné lecture de la suite du *Château de Tumejus et la Blaissière*, par M. Olry. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

SUR LES SCULPTURES EN BOIS ATTRIBUÉES A BAGARD.

Parmi les ouvrages artistiques essentiellement lorrains, la sculpture en bois occupe une place d'honneur dans les

collections du pays, soit en coffrets, boites à bijoux, chandeliers, bénitiers, et enfin en de magnifiques crucifix.

En parlant de ces objets, on est convenu de dire : *c'est un Bagard*, pour désigner celui auquel on les attribue.

Il est difficile d'admettre que cet artiste (voire même son fils avec lui) ait pu produire autant, et surtout des travaux si différents. Il y eut, d'ailleurs, depuis le milieu du XVII siècle[1] jusqu'au règne de Stanislas, beaucoup de sculpteurs en bois, et il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la *Bi'liothèque lorraine* de Dom Calmet et *les Archives de Nancy*, par M. Henri Lepage.

Parmi ces artistes, deux spécialités sont à distinguer : ceux qui sont qualifiés de sculpteurs en bois de Sainte-Lucie, sur lesquels nous allons revenir, et les autres dont les travaux devaient s'appliquer à la décoration des appartements, à la confection du mobilier des églises, ainsi qu'aux magnifiques cadres destinés aux tableaux, dont les imitations en carton-pâte, que l'on fabrique de nos jours, ne font que mieux constater la valeur.

On lit dans la *Bibliothèque lorraine :*

« BAGARD (*César*), sculpteur de figures en grand, dont les ouvrages sont très-estimés, étoit de Nancy[2], et

1. Et même avant, ainsi qu'il résulte de la mention suivante, trouvée par M. Lepage dans le compte de Pierre Collignon de Silly, trésorier général du duc François II, pour l'année 1629 (B. 1474, f° 105) : « A Claude Simonin, sculpteur, demeurant à la ville neufve, la somme de cent frans pour un crucifix de bois avec deux figures de part et d'autre, que Monseigneur a faict prendre et achepter de luy pour son service ».

2. Il étoit né, en 1620, sur la paroisse Saint-Sébastien, témoin son acte de baptême, du 27 avril de cette année : César, fils de

avoit appris la sculpture auprès de Jacquin, aussi lorrain, et qui étoit surnommé le Grand-Jacqu'n.

» Bagard quitta Nancy et alla à Paris ; il y resta peu de temps, et, pendant son séjour, il y fit deux figures représentant la Force et la Vertu, qui furent placées sur l'arc de triomphe que l'on dressa en 1659 pour le mariage de Louis XIV. Il est connu en France sous le nom du Grand-César. Il revint en Lorraine[1], où il a toujours demeuré depuis. Il est mort à Nancy vers l'an 1709, et est enterré dans l'église des Minimes de la même ville.

» Ceux qui sont curieux de voir les ouvrages de Bagard, peuvent lire cette liste.

» 1° Un crucifix très-estimé dans l'église paroissiale de Saint-Sébastien de Nancy.

» 2° Le mausolée de M. de Porcelet, évêque de Toul, dans l'église du collége des Jésuites de la même ville[2].

» 3° Une sainte Vierge, sur la porte du couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth.

» 4° A la Chartreuse de Bosserville, il y a plusieurs de ses ouvrages.

» 5° La Vierge qui est dans la chapelle du Mont-Carmel, aux Carmes de Nancy.

Ni'olas Baagar et d'Anne, sa femme. Parrain, César Foul'on (Foulon, sculpteur), et Marie-Dieudonnée Le Pougnant marraine ». (H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 218.)

1. Il y avait épousé, le 1er févr'er 1650, Claude Bic'et, veuve de François Tarcy. Il y était encore en 1657 et 1658, ainsi que le constatent deux mentions de travaux exécutés par lui pour le compte de la vi'le. Il obtint le brevet de sculpteur ordinaire de Charles IV le 21 octobre 1669. (Ibid., t. III, p. 296, et t. II, p. 267, 271 et 8.)

2. Le Musée lorrain possède la statue qui faisait partie du monument élevé à M. des Porcelets.

» 6° Un Christ, saint Pierre et saint Paul dans le cabinet de M. Breton, conseiller au bailliage de Nancy.

» 7° Un Hercule enfant, dans le cabinet de M. Deforges, prêtre à Nancy.

» 8° Les deux disciples d'Emmaüs, sur une épitaphe dans l'église Saint-Epvre, à Nancy.

» 9° Un crucifix, chez M. Richard, banquier à Nancy.

» 10° Une Sainte-Famille, chez les héritiers de M. de Moranville, conseiller à la Cour.

» 11° Une Vierge en bois de Sainte-Lucie, chez M. Abram, avocat.

» 12° Un saint Pierre, dans le cloître des Cordeliers.

» 13° Il y a six statues dans le chœur de l'église du Noviciat des Jésuites de Nancy ; les quatre premières de l'autel sont de Bagard, et les deux autres sont de son fils.

» 14° Un *Ecce Homo*, grand comme nature, dans une chapelle près Saulxures-lès-Nancy.

» 15° A la porte Royale de Nancy, ce qu'il y a de sculpture est de Bagard, et de son bon temps.

» 16° Deux génies aux mausolées de MM. de Bassompierre, dans l'église des Minimes de Nancy. »

« BAGARD (*Toussaint*), fils de César Bagard, soutint par sa grande habileté la réputation de son père par plusieurs ouvrages de sculpture qu'il a faits ; il est mort à Nancy vers l'an 1712[1].

» On voit deux figures de sa façon dans l'église du Noviciat des Jésuites de Nancy, qui représentent saint Stanislas Koska et saint Louis de Gonzague ; ce sont deux morceaux achevés. »

1. Il y avait épousé, le 3 septembre 1683, Anne-Chrétienne, fille de Jean Hussart, lieutenant à Pulligny. (*Archives de Nancy*, t. III, p. 299.)

Nous ajouterons qu'il fit, en 1695, un « crucifix » que la ville offrit en présent à la maréchale de Lorge, et, en 1698, conjointement avec Vallier, un autre « crucifix, cadre et garniture[1] », que les magistrats municipaux présentèrent à la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, épouse de Léopold, lors de son entrée à Nancy.

De ce qui précède il résulte : 1° que César Bagard fut principalement, de même que son fils, un « *sculpteur de figures en grand* », suivant l'expression de Dom Calmet ; 2° que, néanmoins, l'un et l'autre exécutèrent des crucifix et d'autres figures[2] en bois de Sainte-Lucie.

L'auteur que nous venons de citer mentionne deux artistes qui travaillèrent spécialement dans le genre auquel les Bagard ne paraissent s'être livrés qu'exceptionnellement. Nous reproduisons les articles qu'il leur a consacrés :

« Chassel (*Charles*), de Nancy[3], très-habile sculpteur pour la figure en petit, dont les crucifix[4], en particulier,

1. Il est peu probable que Bagard se soit occupé du cadre ; Vallier a dû être chargé de cette partie du travail.

2. N° 11 de la liste des ouvrages de César Bagard.

3. Nous n'avons trouvé ni son acte de baptême, ni son acte de décès ; mais une Déclaration des bancs de la paroisse Saint-Sébastien, faite en 1685, nous apprend qu'il était mort à cette époque, c'est-à-dire bien avant les Bagard. On y lit : « Le n° 9, dans la nef, a esté octroyé à la veuve de Charles Chassel, sculpteur, laquelle, en reconnoissance, a donne à la fabrique *un crucifix de bois de Sainte-Lucie*, posé sur un pied d'ebène ». (*Archives de Nancy*, t. IV, p. 67.)

4. On trouve dans les comptes de la ville, sous la date de 1661, la mention d'une somme à lui payée pour le prix d'*un crucifix en bois de Sainte-Lucie, avec le cadre de même bois*, FORT ARTISTEMENT OUVRAGÉ, qui a été envoyé, de la part de la ville, à M. le prince de Lillebonne, lieutenant général de Son Altesse. (Ibid., t. II, p. 274.)

sont très-estimés. Etant allé à Paris, à cause des guerres de Lorraine, il eut l'honneur de faire en petit, pour Louis XIV, une petite armée, tant de cavalerie que d'infanterie, et les machines de guerre, le tout en argent, dont Chassel donnoit les modèles à Merlin, orfèvre du roi, aussi lorrain, qui les exécutoit en argent, pour lui montrer le métier de la guerre ; le roi, pour reconnoître Chassel, lui donna un brevet de sculpteur de Sa Majesté, comme aussi à Chassel, son fils. »

« *François* CHASSEL, petit-fils de Charles Chassel[1], s'est aussi distingué dans la même profession ; il est né à Metz, en 1666, où son père s'étoit retiré à cause du mauvais état où étoit alors la Lorraine. A l'âge de dix ou onze ans, son père l'envoya à Paris, où il resta plusieurs années chez Le Comte, sculpteur du Roi. Etant de retour

1. Il est bien difficile d'établir la généalogie de cette famille ; ce qui résulte des actes consignés dans les registres de la paroisse Saint-Sébastien, c'est qu'il y eut deux Chassel, tous deux du prénom de Charles, qui furent l'un et l'autre sculpteurs :

1650. Baptême de Remy, fils de Charles et de Marie Gerberon. (Remy, *sculpteur*, fils de feu Charles, se maria en 1687.)

1652. Baptême de Jean, fils de Charles et de Marie Gerberon. (Ce Jean, qui fut chirurgien, se maria en 1680.)

1663 Mariage de CHARLES, *fils de* CHARLES, sculpteur, avec Jeanne Gentilhomme.

1677. Baptême de Charles, fils de Charles, sculpteur, et de Jeanne Gentilhomme. Parrain, *François* Chassel, sculpteur.

19 Août 1698. Mariage de François, fils de feu Charles.

L'époux de Marie Gerberon n'était pas originaire de Nancy. On trouve aux Archives, dans le registre contenant les réceptions des nouveaux bourgeois, en 1658 (B. 75 4, f° 121) : « Le 16 novembre, reçu de Charles Chassel, sculpteur, *natif de la ville de Rambervillers*, et de Marie Gerberon, sa femme, la somme de x fr pour leur droit d'entrée en la bourgeoisie, conformément à l'ordonnance de 1586 ».

au pays, le duc Léopold I[er] l'honora d'une charge de professeur de l'Académie de peinture de Nancy.

» Voici une liste des ouvrages de François Chassel :

» Les mausolées du président Bourcier, aux Minimes ; du procureur général Mathieu de Moulon, du président Cueillet, et plusieurs épitaphes dans la même église ; de même qu'à Saint-Léopold, aux Carmes, à la vieille église Primatiale, aux Tiercelins, et celui du conseiller Bousmard, aux dames du Saint-Sacrement.

» Le portique de l'hôtel de Gerbéviller, à Nancy.

» Une Vénus chez M[me] la comtesse Le Bègue, à Laneuveville.

» Les mausolées de M. Le Bègue et de M. Dufort, à Saint-Dié.

» Celui de M. le comte de Ludres, à Ludres.

» Les bustes de Charles V et de Léopold I et de S. A. R. Madame chez M. André, à Nancy ; quelques figures en sculpture à Saint-Diey, sur la montée qui mène à l'église des chanoines

» Il a fait d'autres ouvrages qui sont répandus par tout le pays[1].

» Il travaille actuellement (1750) aux figures de l'autel qui doit être posé dans la chapelle royale des Cordeliers à Nancy. »

Il faut ajouter aux artistes qui cultivèrent, à Nancy, l'art de la sculpture en bois[2] :

1. Le compte de la dépense de l'hôtel de Léopold, pour l'année 1699, fait mention d'une somme payée à Chassel pour un grand crucifix avec son cadre et un portrait du duc Charles V, *en bois de Sainte-Lucie.*

2. Un rôle pour la levée des sous à la ville Vieille, en 1673, mentionne un nommé Lamarc, *faiseur de crucifix.* (*Archives de Nancy,* t. II, p. 282.)

1° *Claude* des Indes, originaire de Paris, venu à Nancy en 1685[1]. Il est qualifié *sculpteur en bois de Sainte-Lucie* dans l'acte de baptême d'un de ses enfants, en 1712. Il mourut en 1729, à l'âge de 70 ans, et fut inhumé à Notre-Dame[2].

2° *Jean* ou *Jean-Baptiste* Vallier, venu également de Paris vers le milieu de l'année 1690[3]. Ses deux premiers enfants, nés en 1692 et 1695, eurent pour parrains, l'un, le peintre Claude Charles, qui fut héraut d'armes de Lorraine ; l'autre, Pierre Bourdiet, premier architecte de S. A. R[4].

On a vu plus haut (p. 123) qu'en 1698, il avait fourni à la ville, conjointement avec Toussaint Bagard, un crucifix qui avait été présenté à la nouvelle duchesse de Lorraine lors de son entrée à Nancy. L'année suivante, il était devenu sculpteur de cette princesse, et la ville lui faisait faire, pour le confesseur de Léopold, un bénitier *en bois de Sainte-Lucie*, dans le « cadre » duquel Claude Charles était chargé de mettre le portrait de saint François-Xavier[5].

Vallier mourut le 14 avril 1752, à l'âge de 87 ans[6].

1. 11 Juin 1686. Mariage de Claude des Indes, fils de Charles des Indes, march nd de vin, de la paroisse Saint-Jean de Paris ; ledit Claude depuis un an en cette ville. (Ibid., t. III, p. 300 et 354.)

2. Ibid., p. 349 et 366.

3. 23 Janvier 1691. Mariage de Jean Vallier, sculpteur, fils de Pierre, cordonnier, paroisse Saint-Paul, faubourg Saint-Antoine de Paris, depuis six mois ou environ à Nancy (Ibid., p. 301.)

4. Ibid., p. 263 et 264.

5. Ibid., t. I, p. 310, et t. III, p. 39. — En 1701, une somme lui est payée, par ordre de Léopold, pour une toilette en bois de Sainte-Lucie, « pour être envoyée en présent à Paris ». (Compte de la dépense de l'hôtel, B. 1551.)

6. *Archives*, t. III, p. 334.

3° *Charles-François* HARDY, fils d'un marchand de Nancy ; marié en 1711. Il est qualifié *sculpteur en bois de Sainte-Lucie* dans l'acte de baptême d'un de ses enfants, en 1712[1].

4° *François* MANVUISSE a la même qualification que le précédent dans un acte de baptême, en 1713.

Ce n'était pas seulement dans la capitale de la Lorraine que l'on cultivait la sculpture en bois ; Dom Calmet mentionne, en effet, un artiste en ce genre, dont le nom ne doit pas être passé sous silence :

« LUPOT (*Jean-François*), sculpteur, né à Mirecourt le 25 juillet 1684, où il est mort le 1^{er} mars 1749, s'est distingué dans son art par différents ouvrages qui sont répandus dans la province ; il a excellé non seulement en crucifix de différentes matières, et particulièrement en bois de Sainte-Lucie, mais il faisoit à la perfection les figures grotesques qui servent de tête aux instruments, et les luthiers de Mirecourt, qui sont en grand nombre, le regrettent infiniment. »

« Le bois de Sainte-Lucie, ajoute Dom Calmet, est une petite forêt située près le couvent de Sainte-Lucie, possédée par les P. Minimes, entre Commercy et Sampigny[2]. Ce bois est de couleur tirant sur le roux, un peu odorant, et ne se trouve que dans cet endroit[3] et en quelques hayes du pays ; les feuilles sont comme celle de

1. Ibid., t. III, p. 304 et 327.

2. Sainte-Lucie est aujourd'hui une ferme dépendant de cette commune, canton de Pierrefitte (Meuse).

3. Cette assertion n'est pas rigoureusement exacte ; on trouve encore cette essence dans nos forêts. Ajoutons que bien peu des cadres et coffrets sont en bois de Sainte-Lucie, car bon nombre de ceux que nous avons vus sont en poirier.

l'épine noire du nerprun; on fait beaucoup de petits ouvrages de bois de Sainte-Lucie en Lorraine, qu'on fait passer dans les pays étrangers, et cela occupe plusieurs ouvriers. Les Foulon[1] ont été fort connus autrefois, et avoient fait quantité d'ouvrages pour le Dauphin, fils de Louis XIV. »

D'après ce qui précède, nous croyons qu'il y a lieu d'admettre que les Bagard se sont occupés de sculpture tenant beaucoup plus à la statuaire, soit en pierre, soit en bois, mais que, pour les autres objets, il est plus difficile de les leur attribuer. Du reste, dans l'espace de temps que cette industrie artistique occupe en Lorraine, nous trouvons encore, dans le travail de M. Lepage, beaucoup de mentions de sculpteurs, sans aucune indication sur la nature de leurs travaux, et il ne serait pas étonnant de rencontrer encore quelque part d'autres indications relatives à des artistes de ce genre.

Nous devons constater que, parmi les sculptures que nous avons rencontrées, les encadrements des crucifix sont d'un dessin de profil de forme vigoureuse, les ornements très-fins, et que l'on peut les reporter à l'époque de Louis XIV, et par conséquent les attribuer à Chassel, à Lupot ou à Vallier.

Quant aux coffrets, que l'on rencontre plus souvent, très-peu peuvent être attribués à ces artistes; les ornements, en général, sont peu variés : c'est un enroulement de feuilles toujours à peu près d'un même dessin; le dessus des coffrets offre plus de variété; tantôt ce sont

1. Il n'y eut pas moins de six sculpteurs de ce nom, sur lesquels il y a beaucoup de notes dans les Archives de Nancy; mais aucune des mentions qui les concernent n'a rapport à des ouvrages en bois de Sainte-Lucie.

des chiffres entrelacés surmontés de couronnes, ou des figures allégoriques, ou bien un vase de fleurs ; très-souvent ces coffrets sont aux armes et aux chiffres des personnages qui les ont commandés.

Le Musée lorrain possède, sous le n° 650, un coffret donné comme étant de Bagard. Nous ne sommes pas de cet avis ; le travail en est fort médiocre. En revanche, le Musée a acquis une paire de chandeliers finement sculptés et dont on rencontre très-rarement d'aussi joli spécimen ; enfin, le crucifiement, sous le n° 507, également attribué à Bagard, doit être considéré plutôt comme l'œuvre de Chassel ou de Lupot.

Deux boites rondes à couvercle, sous le n° 652, sont attribuées à Lupot. Nous ne pouvons donner notre opinion sur cette attribution, qui est fort douteuse.

A *Manvuisse*, *Claude des Indes*, *Hardy*, *Vallier* et probablement à d'autres artistes que l'avenir nous fera connaître, doivent être attribués la plupart des objets et des coffrets que l'on rencontre chez les marchands ou chez les amateurs.

L. W.

NOTES SUR DOMÈVRE-SUR-VEZOUSE.

Il ne reste plus rien de l'abbaye des Chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine. Le vaste clos indiqué par la carte de Cassini a cependant été conservé. Sur une des portes du mur de clôture, on voit la date 1541 au-dessous d'un blason fruste entouré d'ornements renaissance. Dans le cimetière de la paroisse, près la porte de l'église, on lit avec beaucoup de peine l'inscription

funéraire d'un abbé, le R. P. Pierre Colin, pronotaire apostolique, conseiller prélat à la Cour de Lorraine, auteur d'un *Traité sur les Vérités de la Religion, Verdun*, 1702; la voici : HIC IACET... TONOTARIVS APOSTOL..... IN SUPREMA LOTAR. ET BARI CVRIA SENATOR INFVLATVS..... PIETATE, ZELO, OBSERVANTIA REGULARIS..... SACELLO. OBIIT XXX MART..AN.. MDCCXXII.

Au-dessus, le chapeau de pronotaire entre la mitre et la crosse tournée à droite, preuve de l'exemption spirituelle de l'abbaye. Au-dessous le blason de... au chef de... à la croix de..., avec la devise de l'abbé : LABOR...

L'abbé Colin gouverna l'abbaye de 1714 à 1722. Ce fut sous son administration que le pape Clément XI rendit, le 1er avril 1717, un décret constatant que le B. P. Fourier avait atteint ici bas l'héroïsme des vertus chrétiennes. On conservait précieusement dans l'église de Domèvre des ornements qui avaient servi à Rome pour la béatification du Bon Père ils ont été détruits, il y a quelques années, pour en retirer quelques onces d'argent ! L'église du village renferme cependant plusieurs restes précieux de l'ancienne abbaye : la belle boiserie du chœur, de bons tableaux, saint Augustin, le P. Fourier, saint Mathieu, etc. L'abbé Mathieu Allain (1688–1714) a fait peindre son blason sur ce dernier tableau, « d'azur au chevron d'or, chargé d'une coquille de sable, accosté de trois fers de lance d'argent ». La petite église de Xousse possède un magnifique tambour de porte en chêne sculpté (XVIIIe siècle), provenant de Domèvre.

Peu de souvenirs historiques se rattachent à ce monastère. Le maréchal de Turenne y coucha le 5 décembre 1674, lorsqu'il se dirigeait avec son armée

de Saverne sur Belfort pour chasser l'armée allemande de l'Alsace. Dans les dernières années de son existence, l'abbaye de Domèvre fut transformée en prison pour les fils de famille. Le célèbre gourmand Grimod de la Reynière y fut enfermé quelque temps.

Dans le village, curieuse fontaine Saint-Epvre avec un bas-relief gothique représentant le buste du saint évêque de Toul, tenant l'enfant qu'il vient de sauver; quelques portes du seizième siècle attirent encore l'attention des curieux; sur l'une d'elles, l'enseigne d'un boulanger avec son monogramme sculpté sur un blason et la date 1607.

Arthur BENOIT.

CHANSON SUR LA PRISE DE BUDE PAR CHARLES V.

Nous croyons curieux de faire connaître cette chanson tirée du recueil de Maurepas, tome VI, page 9 : elle date de l'année 1689. P. de BARTHÉLEMY.

Sur la prise de la ville et du château de Bude par les armées de l'Empereur et de l'Empire l'an 1686, commandées par Charles duc de Lorraine généralisisme, Maximilien-Marie duc de Bavière, et autres princes de l'Empire.

Bude à changé de sort, sa prise est confirmée,
Les remparts sont soumis aux ordres des Chrétiens,
Les Hongres et les Grecs vont briser leurs liens,
Et de ce grand succès Bisance[1] est alarmée.

1. Constantinople, ville capitale de l'Empire Turc.

L'approche du Visir, et sa nombreuse armée,
Bude prise a leurs yeux sont des gages certains
Qu'à l'aspect du héros chef du sang des Lorrains[1],
De leur superbe cour, la peur s'est emparée[2],

Charles de notre foy l'illustre deffenseur,
Du Tartare et du Turc le célèbre vainqueur,
Ta gloire à cet exploit ne sera point bornée.
Un seul titre de Duc n'est pas assez pour toy,
Tu dois dedans Sion[3] la teste couronnée,
Estre le successeur du fameux Godefroy[4].

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Grâce au désintéressement de Mme veuve Lazard-Lévy le Musée a pu acquérir d'elle : 1° un collier en argent semblable à celui qu'a donné Mme la baronne de Jankowitz, mais plus beau ; 2° deux plaques et une agrafe, aussi en argent, faisant partie d'un ceinturon en cuir. La troisième plaque, qui compléterait ce ceinturon, se trouve entre les mains d'un amateur, avec lequel malheureusement le Comité n'a pu traiter.

1. Charles IV, duc de Lorraine generalissime des armées de l'Empereur et de l'Empire.

2. La Porte ou la Cour de l'Empereur Turc c'estoit alors Mahomet IV.

3. Jerusalem.

4. Godefroy de Bouillon duc de la Basse-Lorraine, fils d'Eustache II comte de Bologne. Il fut chef des princes Chrestiens croisez contre les Sarrazins l'an 1095, ayant pris Jerusalem le 15 juillet 1099 après un mois et 6 jours de siége. Les princes croisez lui donnèrent cette ville, avec ses dépendances en titre de royaume : c'est ce même royaume de Jerusalem que l'auteur souhaite au duc de Lorraine.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1874.

Par arrêté en date du 26 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu allouer à la Société d'Archéologie, à titre d'encouragement, une somme de 500 francs.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Henri Christophe, lithographe à Nancy.

En exécution de la décision prise par la Société le 13 juin 1873, et attendu la double vacance survenue dans le sein du Comité du Musée par le décès de MM. E. Lecreux et Vivenot, architecte, le Bureau s'est réuni le 23 juin dernier et a désigné pour faire partie du Comité M. H.-E. Volfrom, de Nancy.

M. Volfrom, prévenu de cette décision, a adressé au Président une lettre de remercîment, avec promesse de sa part du concours le plus dévoué.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice historique sur le couvent de Renting (près de Sarrebourg), par Dagobert Fischer.

La Madelaine-lès-Nancy, par M. Henri Lepage.

Mathieu de Dombasle, sa vie et ses œuvres, par Edouard Bécus.

Notice biographique sur M. Amédée Turck, par M. Stanislas Thomas.

Les Officiers du corps des Perruquiers de Nancy, par Jules Renauld.

Assemblée générale des conférences de la Meuse, à Benoite-Vaux. — 21 mai 1874.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1874, n° 1.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1872.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, tome II, 1873.

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 10, avril 1874.

S. P. Q. R. — *Bulletino della commissione archeologica municipale.* — Anno II. — Gemeajo-Marzo 1874. — Num. I. — Roma.

Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte (Oise), par Amédée de Caix de Saint-Amour.

Démocharès ou une fausse étymologie du mot mouchard, par M. l'abbé Corblet.

Division fondamentale des sciences, suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard Pequin.

Lectures.

L'ermitage de Sainte-Valdrée près Laneuveville, notice par M. Jules Renauld, qui sera publiée dans le prochain volume des *Mémoires de la Société*, avec les dessins qui l'accompagnent.

MÉMOIRES.

TROIS NOUVELLES PLANCHES DE CALLOT.

« On ne connait de Callot, dit un de ses biographes[1], que dix planches, numérotées de 1 à 10, représentant la face et le revers de 106 monnaies différentes ayant cours en Europe du temps de Charles IV. On lit sur toutes ces planches : *J. Callot, f.* ».

Ces planches, que presque tous les amateurs possèdent dans leurs collections, ne sont pas les seules qu'ait gravées le grand artiste : le compte du trésorier général de

1. M. Meaume. *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot,* 2e partie, p. 282.

Lorraine pour l'année 1624[1] contient la mention suivante : « A Jacques Callot la somme de six vingtz frans tant pour avoir gravé quelques reisdallers qu'avoir fourny les planches de cuivre pour ce nécessaires, au contenu des parties cy rendues, réduictes et arrestées à ladicte somme, avec mandement du xxvj^{e} octobre 1624, et quitance desdits vj^{xx} fr. »

D'après le mémoire de Callot, il s'agissait de « vingt-deux ristallers », gravés « des deux costés ». M. Meaume, qui a publié cette pièce et l'ordre de paiement adressé par le duc au trésorier général, ajoute : « Il est impos-
» sible que le paiement s'applique à aucune planche des
» monnaies dont il y a des épreuves, et où l'on trouve
» des monnaies de 1629. La pièce comptable de 1624
» indique donc un travail de gravure *dont on ne connait*
» *aucune épreuve*[2] ».

La planche dont il s'agit dut être gravée pour accompagner une des ordonnances monétaires rendues par le duc Henri II dans la dernière année de son règne, ou celle que promulgua Charles IV le 6 novembre 1624. Ces ordonnances, qui s'imprimaient en forme de placards, dont il existe de nombreux exemplaires au Trésor des Chartes, portaient quelquefois au bas l'empreinte, gravée sur bois ou sur cuivre, des monnaies décriées ou dont un acte émané du duc avait déterminé la valeur coursable en Lorraine.

Telle est celle du 11 janvier 1623[3], interdisant la circulation des pièces « qui quoy que *forgées pour Reisdallers* soubs les coings et armes du Comte Philippe de Solms

1. Archives, B. 1441, f° 287.
2. *Recherches*, etc., 1re partie, p. 117.
3. Elle se trouve dans la layette Ordonnances III, n° 100.

et de la Ville de Brundschuuig... de mesme certaines menües monnoyes presumées frappées tant a Dieuluuart qu'a Chasteau Regnault et *supposées pour gros* de Lorraine par la resemblence de la marque, ors que l'inscription contenüe en la frise fust differente, et que le fin qu'ilz contiennent n'en approchast a beaucoup pres[1]... »

Au bas de cette ordonnance sont appliquées des épreuves de trois petites planches de monnaies, dont l'auteur est clairement désigné dans les lignes suivantes, empruntées au compte du trésorier général pour l'année 1623[2] :

« Faict encor despence le comptable de la somme de vingt frans déduicts au sieur Claude Gennetaire, maistre et admodiateur des monnoyes, sur le pris de ladicte ferme, qui les a délivré à Jacques Callot pour *trois petites planches de cuivre où il auroit gravé*, du commandement de S. A., *certains reiszdallers et autres espèces forgées pour gros*, que Sadicte Altesse a trouvé bon estre descriez en ses pais. Par mandement du xxiiij^e^ janvier 1623, cy rendu avec quictance desditz xx fr. »

Ce mandement, joint aux pièces justificatives du compte[3], est ainsi conçu :

« De par le duc de Lorraine, etc.

» A nostre très-cher et féal... trésorier général de noz finances... Salut. Nous vous mandons et ordonnons que, sur le pris de l'admodiation de nostre monnoye, vous

1. Voy. dans le t. XIV, 2^e^ série, des *Mémoires de la Société d'Archéologie*, le travail de M. Chautard intitulé : *Imitations de monnaies lorraines*, p. 229 et 234, et la planche IV, fig. 1, 2, 3.

2. B. 1430, 155 v°.

3. B. 1431.

ayés à en déduire et deffalquer à nostre... conseiller... Me et admodiateur en icelle, Claude Gennetaire, la somme de vingt frans... qu'il auroit délivrez à nostre cher et bien aymé Jacques Callot, graveur, demeurant en ce lieu, pour payement de *trois petites planches de cuivre où il auroit gravé*, de nostre commendement, *certains reissdallers et autres espèces forgées pour gros,* qu'aurions trouvé bon estre décriez en noz pays par nostre ordonnance de l'unzième du présent mois. Donné à Nancy, le vingt quatrième jour de janvier mil six centz vingt trois.

» Henri. »

Si la pièce comptable de 1624 indique, suivant les expressions de M. Meaume, un travail de gravure dont on ne connait aucune épreuve, celle de 1623 en indique un *dont il n'existe qu'une seule épreuve.*

Voilà donc trois numéros de plus à ajouter au catalogue de l'œuvre de Callot.

HENRI LEPAGE.

UN ÉPISODE DE LA CHASSE AUX RELIGIEUX LORRAINS APRÈS L'INVASION DE 1670.

C'est encore dans les papiers de Colbert[1] que nous glanons ces quelques détails.

Le Père Epiphane Louis[2], abbé d'Etival, était en même temps procureur-général de l'ordre de Prémontré, et prieur du couvent de Paris. Le roi Louis XIV en conçut de l'ombrage, et ne trouva rien de plus simple que de se

1. Bibliothèque Nat. *Mélanges Clérambault,* tome 466.
2. Mort le 23 septembre 1682.

faire prier, par le Père-Général Michel Colbert[1], de renvoyer le lorrain à son abbaye. De là une lettre de cachet du 12 décembre 1671, sollicitée pour la forme, et qui appelait les religieux parisiens à se choisir un autre supérieur[2].

Ceux-ci se firent tirer l'oreille, et, sans doute après beaucoup d'autres démarches dont nos papiers n'ont point conservé la trace, se résolurent, le 23 septembre 1672, à présenter requête au roi en personne, qui les renvoya à son ministre.

C'est donc à Colbert que s'adresse une seconde requête[3], où l'on réclame pour le prieur exilé le droit de venir présenter sa propre défense, et pour le procureur-général de Prémontré celui de venir défendre les intérêts généraux de toute la congrégation. A cette nouvelle requête se trouvait annexé un *Memorial des PP. de la Réforme de Premonstré pour Monseigneur Colbert*[4], qui résumait à son intention les principales circonstances de la cause.

Or, l'affaire de l'abbé d'Etival se compliquait d'une autre peut-être plus grave encore. Le Père Nicolas Guinet[5], abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, était en même temps, et pour la quatrième fois, vicaire-général de l'ordre de Prémontré. L'ombrage était d'autant plus fort, que la position était plus haute ; mais aussi le

1. C'était le propre frère du ministre.

2. Voir, pag. 705-707, *Copie de la Lettre de Cachet obtenue par Mr l'Abbé de Premonstré le 12 décembre 1671, et signiffiée au R. P. Epiphane Louis Abbé d'Estival, et Superieur de nostre Convent de Paris.* On en trouve une 2e copie à la page 709.

3 Pag. 703-704.

4. Pag. 711-712.

5. Mort le 25 janvier 1695.

personnage était d'autant plus inaccessible, qu'il était plus élevé : aussi avait-il fallu, pour l'atteindre, porter la main aux fondements même de la constitution qui gouvernait toute la grande famille de S. Norbert. Les trois mémoires dont nous allons parler diront mieux que nous ne pourrions le faire la gravité des procédés employés, et l'étendue de l'agitation produite.

On avait commis une première irrégularité en ce qui concernait la tenue des Chapitres généraux :

Memoire premier, abregé et instructif, touchant la celebration du Chapitre[1]. Nous y voyons qu'un Chapitre avait été convoqué dès l'année 1671, pour être tenu à l'abbaye de Belval en 1672, et qu'il y avait été sursis en vertu d'un arrêt du Conseil du 12 avril.

On avait commis une seconde irrégularité en ce qui concernait les délimitations provinciales :

Memoire second, Abregé instructif, Pour faire voir que les separations des Provinces pretenduës faites par le Reverendissime General de l'Ordre de Premonstré en l'Estroite Observance dudit Ordre, ne sont aucunement soustenables[2].

« Le bruit commun est, que c'est pour separer les » Estrangers d'avec les François... Mais où sont ces » Estrangers dans la Reforme ? Les voicy, vingt-quatre » Lorrains qui vivent et ont tousiours vécu sans bruit » sous les Loix du Roy et de ses Cours souveraines, » entre quatre cens François, et qui dans leurs propres » Maisons de Lorraine ne font pas la dixiesme partie des » Conventuels qui sont tous François, et dans les premiers Offices[3]. »

Ce n'était donc pas seulement le vicaire-général de

1. In-4° de 4 pages d'impression.
2. In-4° de 6 pages d'impression et un feuillet blanc.
3. Page 4 de l'imprimé.

l'Ordre, c'étaient tous les religieux Lorrains que l'on prétendait évincer.

Enfin, on avait commis une troisième et dernière irrégularité en ce qui concernait la mise à la retraite de l'abbé de Sainte-Marie :

Memoire troisiesme, Abbregé instructif, Pour connoistre les nullitez de droict et de fait de l'interdit du Vicaire General de la Congregation de l'Etroite Observance de l'Ordre de Premonstré, par le Reverendissime General dudit Ordre ; Il faut considerer l'Office, la personne qui en est revestuë, les circonstances de la procédure exorbitante[1].

Cette dernière production nous fournit d'intéressantes données sur le vicariat de notre abbé lorrain :

« Le Père Nicolas Guinet Abbé de Sainte-Marie fut » esleu l'an 1661... L'an 1664, il fut de rechef esleu... » L'an 1667, il fut encor esleu... L'an 1670, le Rev^{me} » Général Colbert, président au Chapitre de la Congre- » gation, il fut encor esleu par le proppe suffrage dudit » Reverendissime General, et de tous les Electeurs Defi- » nitaux sans exception, et fut en mesme temps declaré » n'avoir pas besoin d'autre confirmation. Tout cela doit » faire presumer pour son innocence et capacité, veu que » la Congregation a fleury et s'est heureusement aug- » mentée par une grace singuliere de Dieu, qui a exalté » sa gloire en se servant d'un si foible ministere que le » sien[2]. Il a pleu à sa misericorde infinie au commence- » ment de ses années, de faire trouver grace et protection » à la Reforme auprés du Chapitre general, et de » Messieurs les Prelats de tout l'Ordre, qui l'ont toûjours » honoré depuis, et donné des marques de leur estime » dans le dernier Chapitre general 1670. La Conference » de Bonne-Esperance. L'important establissement de » Paris, qui a cousté à la Congregation des sommes tres-

1. In-4° de 4 pages d'impression.

2. Cette fin de phrase laisse à supposer que c'est le P. Guinet lui-même qui tient ici la plume.

» considerables ; Celuy de Sainte Ottile ; de l'Estoile ;
» De Peret sous Montfort, se sont faits dés la premiere
» année du Vicariat du P. Guinet : Ensuite la Maison de
» Ryeval, où un seul Religieux ne pouvoit vivre, a esté
» reformée et reparée tout à neufue de fond en comble et
» mise en estat de nourrir six ou sept religieux : L'Ab-
» baye de Marcheroux reformée et degagée : La Maison
» de Jovillers reformée et mise dans une merveilleuse
» splendeur par le R. P. Sauvage, qui a sacrifié comme
» l'on sçait tous les avantages qu'il avoit d'ailleurs : La
» Maison de Bonfay a esté reparée, et la plupart desdites
» reparations ont esté faites avec l'assistance et les charitez
» des autres Monasteres, qui est une marque d'une grande
» paix et union... Neanmoins dix-huit mois apres le gou-
» vernement paisible de son quatriesme triennal, on
» commença un procez contre lui par l'execution, et on
» deffendit aux Religieux de la Congregation de luy obeïr
» sous peine d'excommunication *ipso facto*. Cette pro-
» hibition commença en Normandie vers le dix-huitiesme
» Janvier 1672. Elle fut reïterée par une Lettre Circu-
» laire imprimée sous la date du 27 Janvier. Mais aupa-
» ravant[1] le sieur Abbé de Cuissy, de son authorité
» privée, sans donner aucune copie, s'avisa aussi de se
» declarer Vicaire general, et d'en exercer les comman-
» demens rigoureux sous peine d'excommunication *ipso*
» *facto*. Et le 8 Fevrier on vint à Belval trouver ledit
» Pere Guinet, Abbé de Sainte Marie, Vicaire general,
» lui signifier un interdit avec ladite Lettre Circulaire,
» remplie d'injures, de calomnies et d'invectives contre
» luy. Et pour toute raison on luy signifie aussi une
» Lettre de Cachet du 12. Decembre 1671. qui ne dit pas
» un seul mot de luy[2], ny directement, ny indirecte-
» ment.... Enfin, il a fourni sa complainte au grand
» Conseil[3]. »

L'arrêt d'évocation est du 14 mars 1672 ; mais, le 18 mai suivant, un nouvel arrêt renvoya l'affaire devant de

1. Le 20 janvier.

2. C'est la même dont il a été fait mention plus haut, et qui se réfère en effet exclusivement au P. Epiphane Louis.

3. Pages 2-3 de l'imprimé.

hauts commissaires ecclésiastiques : c'est à eux que s'adressent nos trois mémoires imprimés.

Quelle fut l'issue de la procédure ? Aucune autre pièce ne se rencontre dans notre volume qui puisse nous renseigner à cet égard.

J.-A. SCHMIT.

DONATION DE CHARLES IV, DUC DE LORRAINE, EN FAVEUR DE L'HOPITAL DE SAVERNE.

L'Empire venait d'engager à Charles IV, duc de Lorraine, les villes de Dachstein[1] et de Saverne, et le château de Haut-Barr[2] pour la sûreté d'une ancienne créance de deux cent mille écus que l'évêché de Strasbourg devait à la Lorraine pour les frais de guerre qu'elle eut à soutenir, en 1592, contre le margrave Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché, et la ville de Strasbourg. Vers la fin de l'année 1632, le comte Hermann-Adolphe de Salm-Reiferscheid, grand-doyen du chapitre et administrateur de l'évêché de Strasbourg, se rendit à Blâmont, où se trouvait le duc de Lorraine, pour négocier avec ce prince la cession de ces places, sans préjudicier aux intérêts de l'évêché. Les négociations se continuèrent pendant quelques jours, de l'agrément du grand-chapitre de Strasbourg, et se terminèrent, le 31 décembre, par une convention en vertu de laquelle le duc Charles s'engagea à conserver à

1. Dachstein, dont les fortifications ont été rasées en 1650, en exécution du traité de Westphalie, n'est plus qu'un simple village du canton de Molsheim (Basse-Alsace).

2. Le château de Haut-Barr, situé sur une montagne au sud-ouest de Saverne, a été également démantelé en 1650, en exécution du traité de Münster ; il montre au loin les masses imposantes de ses ruines et ses rochers de grès, au haut desquels étaient assis les bâtiments d'habitation.

l'évêché de Strasbourg les villes de Dachstein et de Saverne, et le château de Haut-Barr, qui venaient de lui être engagés, et à y jeter de fortes garnisons pour les défendre contre les Suédois alors la terreur de toute la contrée.

Le 17 janvier 1633, trois compagnies d'infanterie, sous le commandement de M. d'Henning, vinrent occuper la ville de Saverne[1]. Le lendemain, le gouverneur lorrain fit ranger sa troupe en bataille sur la place du château et lui fit, en présence de la bourgeoisie assemblée, donner lecture de la convention militaire, arrêtée entre les commissaires du duc et le magistrat de Saverne, pour le maintien du bon ordre et de la discipline de la garnison.

Après cette lecture, la garnison renouvela son serment de fidélité au duc de Lorraine et jura de ne porter aucune atteinte aux priviléges et franchises de la ville de Saverne et de l'évêché de Strasbourg, de respecter les propriétés des habitants et de leur offrir, en toute occurence, secours et protection. De leur côté, les habitants promirent, par serment, de ne rien entreprendre contre la garnison, de vivre avec elle en bonne intelligence, et de lui donner assistance en cas de besoin.

Dans le même temps, un détachement de soldats lorrains se porta sur Dachstein et occupa cette place. Le duc de Lorraine donna le gouvernement de Saverne au marquis de Ville, officier plein de bravoure et d'expérience. L'hôpital de cette ville s'entendit avec le gouverneur lorrain pour recueillir et soigner les soldats de la garnison qui tomberaient malades.

Après que le comte de Salm-Reiferscheid, en sa qualité d'administrateur de l'évêché de Strasbourg, eut conclu, le 28 janvier 1634, avec le général français, marquis de la Force, un traité en vertu duquel la ville de Saverne fut placée sous la protection de la France, le

1. Archives communales de Saverne, liasse 43.

gouverneur lorrain reçut de son gouvernement l'ordre d'évacuer cette place. Le 9 février, le marquis de Ville parut devant le magistrat assemblé et lui exposa qu'il avait reçu l'ordre de quitter Saverne sans combattre et de ne mettre aucune entrave à l'exécution du traité qui plaçait cette ville sous la protection de la couronne de France. Il ajouta que le duc Charles de Lorraine se souvenait toujours des soins affectueux que ses soldats avaient reçus dans l'hôpital de Saverne après la bataille de Phaffenhoffen[1], et que, pour témoigner à cet établissement sa gratitude et sa reconnaissance, ce prince venait de lui faire, à la date du 12 janvier dernier, une donation annuelle et perpétuelle d'un muid de sel à prendre dans les salines de Dieuze. Il déposa ensuite gracieusement, sur le bureau du magistrat, le diplôme de cette fondation, signé de la propre main du duc Charles et scellé de son sceau secret[2]. Le magistrat le pria de présenter ses remercîments à ce prince, et, comme le marquis de Ville s'était concilié l'estime des habitants pendant l'année qu'il séjourna parmi eux, le magistrat lui donna ses témoignages publics de satisfaction et lui décerna une attestation des honorables souvenirs que sa gestion militaire avait laissés dans la ville.

Fondation du duc Charles IV de Lorraine, en faveur de l'hôpital de Saverne.

« Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, et à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

1. L'armée que le duc de Lorraine avait envoyée au secours de Haguenau, que les Suédois tenaient bloqué, fut battue, le 14 août 1633, par le comte de Rantzau (depuis maréchal de France), et se sauva dans le plus grand désordre sous le canon de Saverne.

2. Archives de l'hospice de Saverne.

» Entre les soins plus particuliers que nous avons toujours eu avant et depuis nostre avancement à l'Etat, celui d'exercer la charité et avoir compassion des pauvres, les soulageant et assistant en leurs misères et nécessités, nous a été fort recommandable, sachant bien qu'il n'y a œuvre si agréable à Dieu, ni plus puissant pour appaiser son ire et mouvoir sa bonté à nous faire miséricorde, c'est pourquoy étant bien que la bataille de Saint-Laurent[1], de l'année dernière 1633, que pour l'honneur et gloire de Dieu, manutention de notre foy, conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour la défense de l'évêché de Strasbourg et secours de la ville de Haguenau, nous donnâmes contre les Suédois et protestants d'Allemagne, et dont la suitte fut tel que, par la grâce de Dieu, non seulement l'ennemy fut rompu et mis en désordre, mais aussi laditte ville de Haguenau mise en liberté et délivrée du siége, comme furent pareillement autres places, il y a eu grand nombre de soldats lorrains blessés retournants du combat, qui se retirèrent à l'hôpital de Saverne, où ils furent retenus fort humainement et traités avec tant de charité, que, voulant témoigner à la postérité combien cette action nous a été agréable, et pour laisser à jamais mémoire audit hôpital du sentiment que nous en avons et voulons en avoir en toutes occasions qui se présenteront à l'avenir, et le gratifier, savoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes à ce nous mouvans, avons, de nostre grâce spéciale pour nous et nos successeurs ducs, donné, concédé et octroyé, donnons, concédons et octroyons à perpétuité audit hôpital de Saverne un muid de sel de rente annuelle et perpétuelle à prendre et recevoir par chacun

1. Le 10 août, les Lorrains attaquèrent la ville de Phaffenhofen, qui n'était défendue que par trente soldats et deux cents paysans; mais la faible garnison, favorisée par un orage qui survint, soutint tous les efforts des assaillants, jusqu'à ce que la pluie qui tombait par torrents, fît cesser les hostilités.

an au jour et terme de Saint-Jean, à commencer au prochain de l'année présente, sur nostre saline de Dieuze, à l'effet de quoy nous mandons et ordonnons à nostre amé et féal administrateur général de nos salines, Pierre Marlot, et à ses successeurs, gouverneurs ou admodiateurs de salines, que du sel de ladite saline de Dieuze, ils ayent à en donner et délivrer par chacun an, audit terme de Saint-Jean, à commencer au prochain, comme dit est, aux gouverneurs et administrateurs dudit hôpital de Saverne, ledit muid de sel, et continuer à leur faire pareille délivrance d'année et de terme à autre à perpétuité, en rapportant par l'admodiateur moderne, pour une et la première fois, copie des présentes, ducment attestée, et quittance desdits gouverneurs et administrateurs dudit hôpital, en tel cas requise. Tout ce que luy et ses successeurs, gouverneurs ou admodiateurs desdites salines auront ainsi délivré, leur sera déduit sur le prix de ladite admodiation, ou passé, ou alloué en dépense de chacun leurs comptes qu'il appartiendra et qu'ils rendront pardevant nos très-chers et féaux conseillers les sieurs surintendants de nos finances, président et gens des Comples de Lorraine, auxquels mandons n'en faire difficulté, car ainsy nous plait.

» En foy de quoy nous avons aux présentes, signées de de nostre main, fait mettre et apposer en placard nostre scel décret. Donné en nostre ville de Mirecourt le douzième janvier mille six cents trentre quatre.

» Signé, Charles, et plus bas, par Son Altesse Sérénissime, de Ville, premier gentilhomme de la Chambre et gouverneur de Saverne, présentement, et encore plus bas, signé, Fournier. »

Quelle que louable que fût l'intention du duc Charles, ce prince ne gratifia l'hôpital de Saverne que d'un bienfait stérile, car la France, qui avait envahi son duché et s'était emparé de ses salines, refusa de soulager cet établissement par le léger sacrifice que le prince lorrain s'était imposé.

Dès l'année 1635, le magistrat de Saverne adressa à l'intendant de Lorraine pour le roi Louis XIII la supplique dont la teneur suit :

« A Monsieur,

» Monsieur le conseiller du roy en son conseil d'Estat et intendant de la justice et finances de Lorraine.

» Remonstre très-humblement la ville de Saverne, qu'ayant le duc Charles de Lorraine, pour justes causes à ce mouvantes, fait une pieuse donation à l'hôpital de ladite ville, annuellement et à perpétuité, d'un muide de sel à payer et à délivrer des salines de Dieuze, elle vous supplie qu'il vous plaise d'ordonner et commander que ledit hôpital, estant à la protection de Sa Majesté très-chrétienne, avec ladite ville, puisse jouyr de ceste donation icy jointe, de quoi fairez une œuvre pieuse et obligerez ledit hôpital, dont les pauvres prieront le créateur pour la conservation de vostre bonne santé, et nous sommes, Monsieur, vos très-humbles serviteurs. »

Suit l'empreinte du grand sceau de Saverne.

Avons-nous besoin d'ajouter que cette supplique resta sans réponse.

Dagobert FISCHER.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Paul Ménessier, de Metz, a offert au Musée un exemplaire de la médaille de Mme Vaultrin, née de Saint-Urbain, représentant la statue pédestre de Louis XV, érigée, en 1755, sur la place Royale de Nancy.

— M. Claude, conducteur des ponts et chaussées à Dieulouard, a donné une poignée et un tronçon d'épée, du xve siècle, trouvée près de Sarreguemines, en 1864, en exécutant les travaux de canalisation de la Sarre.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1874.

MÉMOIRES.

COUTUMES ET USAGES LORRAINS. — LA TABLE DES PRINCES.

La cuisine des Gaulois. — Un banquet funèbre. — La *souppe en moustarde* et la souppe de chènevis. — La condamnacion de Banquet. — Les fêtes de la Carrière. — *La Joyeuse Emprise* de René d'Anjou. — Un menu de Taillevent. — *Le Xélaftrinque et les Pafferlings de Sarrebourg*. — Ragoûts patriotiques des Nanceïens. — Madame la duchesse à Laxou. — Le baptesme de Nicolas-Monsieur. — Une réception de grand seigneur au xvie siècle.

La cuisine des Gaulois était tout-à-fait primitive et différait peu des festins décrits dans l'Iliade[1]. Elle se

1. Voir notamment le repas offert par Patrocle à Ulysse dans la tente d'Achille. — *Iliade,* chant IX, v. 202.

composait de lambeaux de viandes rôties sur des charbons, d'herbes grossièrement hachées et bouillies, et de boulettes formées de farines de différents grains[1]. Toutefois, nous ne saurions dire au juste quel était le mode des préparations alimentaires des premiers Lorrains. Si l'on interroge les chroniques, les vieilles coutumes, les anciens comptes des receveurs, on ne trouve que des indications vagues, des énumérations de viandes et de poissons donnant une idée incomplète du degré de perfection de l'art culinaire.

Nous essaierons cependant de présenter un aperçu rapide des solennités épulaires célébrées, dans nos contrées, ou par nos ducs de Lorraine, aux xv^e^ et xvi^e^ siècles.

Un des plus anciens documents sur cette matière remonte à l'année 1404, c'est une sorte de menu des repas donnés par le duc de Bar Robert, fils d'Yolande, à l'occasion des funérailles de son épouse, Marie de France, fille du roi Jean, dit le Bon.

Malheureusement les choses se passent en temps de carême : les viandes, la volaille et le gibier n'apparaissent pas sur la table ducale, qui se couvre d'ailleurs de toutes les espèces de poissons connues alors.

On lit en tête de cette pièce : « C'est l'ordonnance pour l'obsèque de feu Madame la dchesse, faite le vij^e^ jour de janvier l'an mil cccc et trois (1404, l'année commençant alors à Pâques), par Monseigneur le Duc et son conseil au lieu de Bar, auquel estoient le sire de Beffroimont, Messire Amé de Saarbruche, le sire d'Arentières, Maistre Reynault de Gondrecourt et Gerart de Sommières. »

1. *Dictionnaire historique des mœurs et coutumes de la France*, par Chéruel, t. II, p. 876.

Le prince met en réquisition tous les poissons du duché ; il lui faut trois mille carpes, à prendre dans les étangs de Morainval et de Sauville, et il commande aux gruyers du Bassigny et de Saint-Mihiel de lui livrer « iij m. (3,000) grainces (?) assez plus que ne vouldra ». Viennent ensuite « les anguilles, les brames, les perches, loches et satoull... selon ce que trouver et avoir on pourra ». Il fera acheter « des lamproies, harens blans et sors, pour ij c frans (200 fr.) », puis des « morues sallées, saulmons sallez d'Ecosse, graspois, baulaine et marsuyn pour xxx frans ».

Cette monstrueuse accumulation de victuailles donne à penser que le nombre des convives était considérable et que leur séjour devait se prolonger un certain temps. Parmi les invités se trouvent : « Monseigneur le duc Robert, Monseigneur le cardinal (Louis de Bar, qui régna après son frère Edouard III et céda le Barrois à René d'Anjou) Monseigneur le marquis (Edouard III, alors marquis de Pont-à-Mousson), fils à Monseigneur, Madame des Mons (Marie de Bar, fille de Robert, épouse d'Adolphe IX, duc de Berg) ; et leurs gens vinrent à Bar le dimanche second jour de mars l'an m. iiij c et trois ; et le jeudi xiij^e jour dudit mois fut fait l'obsèque de feu ma très redoubtée dame Madame la Duchesse, cui Dieu pardoint, ouquel obsèque furent Monseigneur de Bourgongne (Philippe le Hardi), Monseigneur de Nevers, Monseigneur de Réthel, le comte de Richemont, l'archevêque de Reims, l'évêque de Châlons, l'évêque de Toul, Ferry de Lorraine (Ferry I^er, comte de Vaudémont, frère de Charles II), xxxij abbés et plusieurs principaux prebtres, chevaliers, escuyers et autres ».

Tous ces personnages avaient une suite nombreuse ;

et on lit dans le même document : pour la nappe, cent aunes de toile à vj fr., et pour le service de la cuisine « xxxvij — xij^{nes} (37 douzaines) de plas et lxiij — xij^{nes} (63 douzaines) d'escuelles d'estain. »

L'ordonnance se termine par la liste des vins et confitures, de la vaisselle et des *espèces de cuisine* dont voici le curieux détail :

Gingembre........................	vj^{xx} l. (120 livres).
Canelle fine......................	xxx l. (30 livres).
Girofle..............................	xij l.
Graines............................	xxx l.
Noix muguettes (muscades)......	x l.
Garingal ?.........................	iij l.
Safran..............................	iij l.
Folenin.............................	j. c l. (100 livres).

Ce document[1], par l'abondance et la bizarrerie des épices, constate qu'à cette époque, en Lorraine comme en France, les cuisiniers ou *sauciers* mettaient leur honneur à déguiser les mets à l'aide d'assaisonnements qui, aujourd'hui, ne peuvent paraitre que bien étranges. Froissart, en parlant d'un festin de la fin du XIV^{e} siècle, dit : « Il y avoit grand planté (abondance) de mets et entremets, si estranges et si déguisés, qu'on ne pouvoit les distinguer[2] ».

On sait, en effet, que le *Ménagier de Paris*, composé par un bourgeois de cette ville vers 1393[3], vante beau-

1. *Archives du département de la Meurthe*, Trésor des Chartes, layette Bar, Chambre des Comptes III, n° 66.

2. *Chronique de France et d'Angleterre* de 1326 à 1400, par Jean Froissart, 4 vol. in-f°. Paris, 1498.

3. *Le Ménagier de Paris*, manuscrit de la fin du XIV^{e} siècle, publié par la Société des bibliophiles français. Paris, 1847, 2 vol. in-8°.

coup la *souppe en moustarde,* et que la *souppe de chènevis* eut un certain succès, ainsi nommées toutes deux parce que, dans le nombre des ingrédients dont elles étaient composées figuraient de la moutarde et du chènevis : « Prenez de l'uille en quoy vous avez poché vos œufs, du vin, de l'eau, et tout boulir en une paelle de fer ; puis prenez les croustes du pàin et les mettez harler sur le gril, puis en faites souppes quarrées, et mettez boulir, puis retraiez votre souppe, et mettez en un plat ressuier : et dedans le bouillon mettez de la moustarde et faites boulir. Puis mettez vos souppes par escuelles et versez votre bouillon dessus. »

La seconde soupe était préparée avec de la moëlle, du chènevis, des amandes pilées avec un peu de bouillon. Après avoir passé ce coulis à l'étamine, on le faisait cuire et l'on y ajoutait du sucre, du gingembre, du safran, des « espices doulces » et de l'eau de rose[1] ; c'est l'enfance du plumb-pudding.

Quant à la tenue de la table et l'aspect de la salle des festins, on peut s'en faire une idée, sans sortir du Musée lorrain :

Un glorieux trophée de notre histoire nationale, la tente de Charles-le-Téméraire, représente un de ces repas splendides donnés au xve siècle chez les princes et les grands seigneurs[2].

1. *Le Viandier pour appareiller toutes manières de viandes,* par Taillevent, queulx du Roi notre sire, in-4° goth de 38 ff. vers 1480, réimprimé en in-8° sous le nom de *livre de Taillevent.*

2. Le deuxième pan de la tapisserie inventoriée sous le n° 1271 du catalogue de 1869, et dont la conservation, pendant l'incendie de 1871, est due en grande partie au dévouement d'un de nos confrères, M. Albert Cuny, architecte (rapport de M. Vaugeois, Académie de

La place du *surtout* est occupée sur la table par un vaisseau rempli d'oiseaux, voguant sur une mer où les poissons abondent. A chaque extrémité de la table, un paon déborde le tapis de tout l'étalage de sa magnifique queue. Entr'autres plats on distingue une hure de sanglier tatouée. L'éclairage consiste en quatre cierges colorés, semblables, dit l'abbé Lionnois (*Histoire de Nancy*), « aux chandelles des Rois qui sont encore en usage en Lorraine parmi la populace et les gens de la campagne ». A droite, un groupe de musiciens ; au fond, vers le milieu, trois joueurs de flûte, et plus à gauche, un dressoir chargé de vaisselle élégante et riche.

L'ensemble des sept pans de tapisseries qui composaient la tente du duc de Bourgogne offre une histoire dont le fond allégorique a pour but d'exposer les inconvénients de la bonne chère, histoire qui, suivant Achille Jubinal et Villeneuve-Bargemont[1], aurait inspiré à un poëte du xv[e] siècle, Nicole de la Chesnaye, le sujet d'une moralité intitulée *Condamnacion de Banquet, à la louange de Diepte et de Sobriété*[2].

Stanislas, t. de 1872, p. XLII). — M. de Sansonnetti a publié les dessins de cette tapisserie en 1843, grand in-f° imprimé à Nancy, ayant pour titre : *Tente de Charles-le-Téméraire.*

1. *Les anciennes tapisseries historiées*, grand in-f° avec planches coloriées par A. Jubinal. — *Les tapisseries de Charles-le-Téméraire,* petite brochure par Villeneuve-Bargemont.

2. Paul Lacroix, dit *le bibliophile Jacob*, a réimprimé en 1859 *la condamnation de Bancquet* dans un *recueil de farces soties et moralités du XV[e] siècle.* Une préface précède l'œuvre de la Chesnaye ; l'éditeur y conteste l'origine bien connue des tapisseries de notre Musée et attribuant, à Louis XII lui-même, l'idée première de la moralité, il repousse les appréciations de Jubinal et Villeneuve, sans les appuyer d'aucun argument. Dans le même article il est dit

J. Renauld del.

Lith. Christophe et Cie à Nancy.

Un festin au XVe Siècle d'après un fragment de la tapisserie de Charles-le-Téméraire conservée au Musée historique Lorrain à Nan[illegible]

Le langage prêté par le poëte à l'amphitryon constitue en quelque sorte la carte du repas dont nous venons de décrire l'appareil : Souper, qui régale, presse, en ces termes, Bonne-Compagnie de faire honneur aux mets servis :

> Madame, mangez s'il vous plaît
> Et si tastez de tous nos vins :
> J'en ay du plus friandelet
> Qui soit point d'icy à Provins.
> Sus ! ho ! serviteurs barbarins,
> Apportez-nous ces hustandeaux,
> Poulets et chappons pèlerins,
> Cignes, paons et perdreaux,
> Espaulles, gigots de chevreaulx,
> Becquasses, buters, gelinectes,
> Lièvres, connins et lappereaulx,
> Hérons, pluviers et alouettes.

Cette énumération est suivie de la nomenclature des sauces ; c'est l'écuyer de Souper qui prend la parole :

> Véez en cy de trop plus parfaictes
> Que cyvé ne galmafrée
> Tout premier vous sera donnée
> Saulse Robert et Cameline.
> Le saupiquet, la cretonnée,
> Le haricot, la salemine,
> Le blanc manger, la galentine,

que le Téméraire est mort en 1475, ce qui prouve que l'infatigable bibliophile n'est pas toujours parfaitement renseigné, d'ailleurs il ne tient aucun compte de cette circonstance que l'exécution de la tapisserie flamande a précédé de trente-cinq ans au moins la première édition du drame de Nicole de la Chesnaye : *La nef de santé avec le gouvernail du corps humain et la condamnacion des bancquetz* par Nicole de la Chesnaye, in-4° gothique. Paris, Verard, 1507.

Le grave sentant comme balsme,
Boussac montée avec dodine
Chaulhumer et saulse madame
Véez et cappes, limons, popons,
Citrons, carottes et radices.

Signalons maintenant quelques-unes de ces réunions gastronomiques brodées sur la tapisserie du Musée.

Après avoir subi les pénibles épreuves qui marquèrent les premières années de son règne, René d'Anjou (1431-1453) se livra sans contrainte à son goût dominant pour les fêtes chevaleresques.

La population de Nancy fut témoin de tournois, joûtes, divertissements et banquets offerts par le duc de Lorraine à la cour du Roi de France, et les preux chevaliers revenus du siége de Metz, constituèrent, dans le *pas d'armes* donné en 1445, une sorte de luxe élevé au plus haut degré.

Il s'agissait de célébrer, à la fois, le mariage de Marguerite d'Anjou, seconde fille de René, avec Henri VI, roi d'Angleterre, et l'union d'Yolande, fille ainée du duc, avec Ferry de Vaudémont, union dont les bases avaient été arrêtées neuf années auparavant.

Le superbe Guillaume de Suffolk arriva à Nancy, à la tête d'une magnifique ambassade pour y recevoir, au nom de Henri VI, le serment de la future reine.

On présume que ces fêtes eurent lieu dans l'emplacement que forme maintenant la place de la Carrière[1].

1. Digot et Saint-Mauris, dans leur *Histoire de Lorraine*, prétendent que cette cérémonie fut célébrée à Tours, sans donner aucune preuve à l'appui, se bornant à dire que les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. Ils ne contestent point d'ailleurs les assertions de Villeneuve-Bargemont (*Histoire de René d'Anjou*), lesquelles sont conformes aux indications de la *Chronique de Lorraine* (§ XXX).

Charles VII parut plus d'une fois aux tournois ; il courut même une lice avec René, qui, presque toujours, en obtint l'honneur.

Malheureusement les détails des solennités épulaires manquent, et il faut se borner à en rappeler la mention, d'après un poëte anonyme du temps (vigiles de Charles VII, citées par Villeneuve-Bargemont dans l'Histoire de René d'Anjou).

La feste si dura huit jours
Tant en dances, deduits, esbats,
Que aultres gracieulx séjours,
Et tant que chascun estoit las...
De seigneurs de France avait moult,
Barons, chevaliers, excuyers,
Seigneurs, dames, et damoiselles,
Pour faire grant chière à merveilles..
Les roynes de France, Cecile,
La fiancée, la dauphine,
Et d'autres dames belles filles
Si en firent devoir condigne.

Les noces du duc Jean II, marié à Marie de Bourbon, furent aussi, vers la même époque, l'occasion de « grandes festes et grands esbastemens ». L'auteur de la *Chronique de Lorraine* ajoute même qu'en ce temps « le roy Charles demoura à Nancy l'espace de IX mois » (§ XXXII).

Quelques années plus tard, en 1447, René, pendant son séjour en Anjou, résolut de donner des fêtes nouvelles, dans lesquelles il prétendait égaler, sinon surpasser, en magnificence, la plupart des princes de son siècle. Il avait alors à son service un maître-queux nommé Guillaume Réal dit Courcou. Mais les talents de cet habile cuisinier ne pouvaient approcher qu'imparfaitement de ceux du fameux Taillevent, maître-d'hôtel de

Charles VII, et l'inventeur de la soupe au chènevis ; ce fut lui que le duc de Lorraine chargea de présider aux festins qui devaient couronner les divertissements projetés.

René avait choisi la ville de Saumur pour y organiser ce magnifique *pas d'armes*. Isabelle de Lorraine, Yolande d'Anjou, et Ferry de Vaudémont, s'étaient rendus à l'invitation de leur prince, suivis d'un grand nombre de chevaliers, hauts barons, dames et damoiselles « notamment », dit Wulson de la Colombière, « de cette Jehanne de Laval, pour laquelle, secrètement, René fit et dressa son *emprise*[1] ».

Pendant six semaines, dans un pavillon dressé hors de la ville, pour la circonstance, et appelé le *Chastel de la joyeuse garde*, le duc de Lorraine tint une espèce de cour plénière, inventant chaque jour des cavalcades, des banquets et des danses, pour amuser ses hôtes, en attendant la réunion complète des champions appelés à disputer le prix décerné par la reine de Sicile.

Le *pas d'armes* ayant été déclaré terminé, René reprit, avec la reine et tous les princes, le chemin du château de Saumur, où les attendaient de nouveaux plaisirs.

Au son des orgues et des harpes, les danses qui, sous le nom de *caroles*, *morisques* et *chapelets*[2], réunissaient

1. Jeanne de Laval, devenue duchesse de Lorraine comme seconde femme de René, qui l'épousa en 1455.

2. Les *morisques* et les *caroles* citées par les poëtes du XV^e siècle ne sont connues que de nom. On sait seulement que les dernières se chantaient en même temps que l'on exécutait les pas et les mouvements. Aux noces de gentilshommes, les ménétriers jouaient un air

toutes les dames et cavaliers, se prolongèrent jusqu'au retour de l'aurore. C'est alors que commençaient les plus splendides festins. Ces repas d'apparat étaient regardés comme un véritable spectacle. La table était parfois dressée en plein air, et alors les écuyers-servants paraissaient montés sur de hauts destriers couverts de draps d'or, et chaque service s'apportait en cérémonie avec accompagnement de flûtes et de hautbois.

Les plats les plus recherchés étaient destinés aux princes et aux personnes que l'on voulait honorer d'une manière particulière. On ne se contentait pas de les placer couverts devant eux, on les fermait avec un cadenas, dont la clé n'était offerte qu'à celui qui devait en manger.

Ordinairement, la table du festin était placée dans la plus vaste salle du palais, on y retrouvait alors les indications sommaires de la tapisserie du duc de Bourgogne, d'immenses *surtout* représentaient tantôt des tours fortifiées en pâtisseries, tantôt des villes entières dorées ou argentées et remplies d'animaux et d'oiseaux vivants.

dansé en rond et appelé *chapelet*, parce qu'à la fin du branle on s'embrassait en présentant un chapelet qui passait de main en main.

A Nancy comme à Metz, on dansait déjà l'interminable *cotillon* de nos bals et soirées appelées *sauteries*, par les gens du suprême bon ton. Cette danse se nommait alors estourdiou ou simplement turdion : « et se mène ceste danse de telle sorte, que après avoir dansé tous ensemble, tous les compaignons se despairtent à une partie et les filles à une aultre : puis le premier qui mene la danse, se part de sa plaice et de son lieu, et parmy le pairque fait plusieurs tours et viraildes, et puis avec la fi le font plusieurs grimaiches et la ramene en son lieu : et fait chascun ainsy en droit soy, quant son tour vient, tout le mieulx qu'il peut, sort de gambairde, de soubresault ou aultrement, et font ainsy les ungs apres les aultres jusques à la fin. » (Chroniques de Metz, 1504.)

Les armes des princes ou des dames, en l'honneur desquels le repas se donnait, étaient tracées et blasonnées avec art sur plusieurs plats. Mais la partie la plus soignée du banquet était le rôti et le dessert, qu'on apportait dans des vases de vermeil ou des chariots d'or de diverses formes. On y servait les animaux les plus rares et en même temps ceux que nous regardons comme les moins propres à satisfaire l'appétit. Les paons, les hérons, les cigognes et même les hérissons, y occupaient une place distinguée.

Différents intermèdes extraordinaires variaient les services, et, comme la plupart s'exécutaient sur la table même, la salle était toujours gardée par des archers à la livrée du prince, afin d'empêcher la foule de curieux qui auraient pu nuire à l'effet de ces spectacles[1].

La quantité de vaisselle servant à ces festins semblerait fabuleuse si elle n'était constatée par des inventaires authentiques. Ajoutons enfin que les banquets se terminaient par l'arrivée du drageoir qui, recouvert d'une serviette et porté par un poursuivant d'armes, circulait à la ronde avec les espices (dragées ou confitures) pendant que l'on buvait largement l'hypocras, le piment, le clairet ou le vin cuit dans des coupes de cristal à larges bords et au pied de vermeil, que l'on appelait hanaps.

1. Dans un banquet donné à Lille, le 17 février 1433, et cité dans les notes de l'*Histoire de René*, s'élevait « une esglise croisée, et verrée avec cloches sonnantes, quatre chantres et enfants de chœur ». Puis venaient : « un pasté dedans lequel estoient 28 personnaiges jouant de divers instruments, le château de Lusignan avec fossés remplis d'eau d'orange, un dessert où des tigres et des serpents se combattaient avec fureur », etc. Et estoient les plats de rost et on voyait quarante-huit manières de mets à chaque plat ».

A la mort de son épouse Isabelle (1453), René remit la Lorraine à son fils Jean et passa le reste de sa vie tantôt dans son comté de Provence, tantôt en Anjou, où les fêtes se renouvelèrent notamment en 1455, époque de son second mariage avec Jeanne de Laval. En cette même année, le duc s'adressa de nouveau à Taillevent pour la composition d'un repas dont l'habile maître-queux a laissé la description. Le grand d'Aussy donne dans ces termes l'analyse du festin, d'après le récit même de l'écrivain culinaire[1] :

« La table étoit garnie d'un dormant qui représentoit une pelouse verte et qui, sur les bords de son pourtour, offroit de grandes plumes de paon et des rameaux verds, fleuris, auxquels on avoit attaché des violettes et d'autres fleurs odorantes. Du milieu de la pelouse s'élevoit une tour argentée avec ses créneaux. Elle étoit creuse et formoit une espèce de volière où l'on avoit renfermé différents oiseaux vivants, dont la huppe et les pieds étoient dorés. Son donjon, doré aussi, portoit trois bannières, l'une aux armes de René, les deux autres à celle de Mesdemoiselles de Chateaubrun et de Villequier, pour lesquelles se donnoit la fête.

» Le premier service consistoit en un civet de lièvre, un quartier de cerf qui avoit passé une nuit dans le sel, un poulet farci et une demi-longe de veau. Ces deux derniers objets étoient couverts d'un brouet d'Allemagne, de rôties dorées, de dragées et de grenades. C'était peu assurément que ces quatre plats pour un grand festin ; mais à chaque extrémité, et en dehors de la pelouse, il y

1. Legrand d'Aussy. — *Histoire de la vie privée des Français*, t. III, p. 273.

avoit un énorme pâté, surmonté d'autres plus petits, qui lui servoient de couronne. La croûte des deux grands étoit argentée tout autour et dorée en dessus. Chacun d'eux contenoit un chevreuil entier, un oison, trois chapons, six poulets, six pigeons, un lapereau, et (sans doute pour servir de farce et d'assaisonnement) une longe de veau hachée, deux livres de graisse et vingt-six jaunes d'œufs durs, couverts de safran et lardés de clous de gérofle. Pour les trois services suivants (car Taillevent, dans sa description, les confond ensemble), c'étoit un chevreuil, un cochon, un esturgeon cuit au persil et au vinaigre et couvert de gingembre en poudre ; un chevreau, une longe de veau, deux oisons, douze poulets, autant de pigeons, six lapereaux, deux hérons, deux poches, deux cosmeaux, un levreau, un chapon gras farci, un hérisson avec une sauce, quatre poulets, dorés avec des jaunes d'œufs couverts de poudre de Duc ; un sanglier artificiel fait avec de la crême frite, des darioles, des étoiles ; une gelée moitié blanche, moitié rouge, laquelle représentoit les armes des trois personnes nommées ci-dessus ; une crême brûlée à la poudre de Duc et sursemée de graines de fenouil confites au sucre ; du lait lardé, une crême blanche, du fromage et jonchées, des fraises ; enfin, des prunes confites et étuvées dans l'eau rose. Outre ces quatre services, il y en eut un cinquième, composé uniquement de ces vins apprêtés qui alors étoient d'usage, et de ces confitures qu'on nommait *épices*. Celles-ci consistoient en fruits confits ou en diverses pâtes sucrées. Les pâtes représentoient des cerfs et des cygnes, au col desquels étoient suspendues les armes de René et celles des deux demoiselles ».

L'auteur de la *Chronique de Lorraine*, dans le cours

de son récit, nous fait assister à plus d'un festin qu'il n'est pas inopportun de rappeler ici, malgré la brièveté des détails.

Avant la bataille de Nancy, René II est accueilli dans la ville de Sarrebourg avec le parti de Français qui l'accompagne. Le chroniqueur alors énumère les nombreux repas auxquels, en Lorraine allemande, il était d'usage de se livrer dans une même journée, et il désigne sous le nom de *xélaftrinque* et de *pafferlin* certaine collation du soir et certains pâtés fortement assaisonnés, qui étaient alors en vogue :

« Les dicts comtes, Mons^r de la Pinache, et le seigneur d'Abigney et tous les plus grands dedans la dicte Salbourg, iij jours durant ont festoyé les Françoys à la manière des Alemans : le desjeun, le disné, la marande, le soupé, le ressiné[1] que on appelle xelaftrinque[2], et toutes viandes de pafferlin[3], force chapons, venaisons de toutes chairs à planté (abondance)..... et d'autant beuvoit le petit comme le grand; on n'espargnoit rien, on les servoit force vin blanc, rouge et cléret. Les dicts Francoys estoient tout esbahys, ils demandoient si c'estoit la vie que les Alemans faisoient de manger ainsy souvent. »

C'est ici le lieu de mentionner, d'après le même auteur, les ragoûts particuliers auxquels, par patriotisme,

1. Le *ressiné* ou *ressinon*, c'est ainsi qu'on appelle encore en Lorraine la collation faite au retour de la messe de minuit à Noël; on donne aussi le même nom à un repas qui, à la suite des *loures* ou veillées d'hiver, on se donne entre amis à la campagne au mois de février.

2. *Xelaftrinque* — mot allemand altéré — *schlaftrunck*, vin du coucher, — boisson du sommeil.

3. *Pafferlin*, du mot allemand *pfefferlein*, diminutif de poivre, *petit poivré*, comme nous disons petit-salé.

s'étaient résignés nos ancêtres, préférant devoir leur délivrance à René II plutôt que de se rendre aux attaques du Téméraire devant Nancy, dont le siége trainait singulièrement en longueur.

« Ceulx de Nancey, que chiens et chats, chevals et rats, avoient mangé, mirent en la place du chastel, bien arrangés les unes après les altres, mainctes testes de chevals, de chiens, de chats, de rats. Tous ceulx qui les veoient eshabys estoient, et disoient que ils estoient gens de grand couraige et léals serviteurs, d'avoir enduré la peine et d'avoir mangé telles viandes. »

L'arrivée à Nancy de Renée de Bourbon épouse du duc Antoine, donne lieu à un premier repas offert à l'heureuse princesse par les habitants de Laxou et à un festin servi au Palais ducal, repas et festin consignés dans un chapitre spécial.

« On dict Laixou fut préparé iij ou iiij maisons des plus belles, et force lousgis de May (arcs de triomphe en feuillage), et là feirent descendre Madame et toutes altres dames et damoyselles (par) toutes femmes dudict Laixou, luy fut adporté force tartes, pommes, poires, vin rouge et cléret, et là feirent la bonne chière : elle demoura là jusques vers les vj (heures)........

» Tout cela adcomply, iiij gentilshommes, tenant un ciel somé (un dais parsemé) de chardons, le mirent dessus Madame. Toute la noblesse la menoient en la court, la noble maison — Madame fut receue humblement de Monsieur le duc, lequel la veit voluntiers. Incontinent le soupé estoit adpareillé, tous à table se mirent, de faire la grande chière ne faillirent my : trompettes et clérons tous instruments du long du soupper sonnoient. Toute

la noblesse de la venue s'en resjoyssoient ; après le soupper, rendirent grâces à Dieu, se mirent à danser[1] ».

Pour clore cette liste de festins, il faut donner quelques extraits d'un dernier document, qui joint, au charme de la couleur locale, le mérite d'une scrupuleuse précision.

La réception de la jeune épouse d'Antoine se termine, dans la chronique, par la réflexion suivante :

« Quand vient l'heure de couchier, Monsieur Madame ensemble couchont ; et por bien attrèner la noble Maison et le Pays, il est à présumer du jeu d'amour, Monsieur feit comme ses prédécesseurs. »

Les prévisions du chroniqueur s'accomplirent, Antoine eut deux fils et une fille, et la naissance de son second fils, Nicolas, fut l'objet d'une relation extrêmement curieuse due à la plume de Volcyr de Serrouville, et dont M. Henri Lepage a découvert une copie transcrite dans le *Liber omnium*, déposé aux Archives de la Meurthe.

Cet opuscule a pour titre :

BAPTESME DE NICOLAS-MONSIEUR,
FILZ PUIS-NAIZ DE MONSEIGNEUR LE DUC ANTOINE
DUC DE MERCUEUR, MARQUIS DE NOMENY.

L'écrit de Volcyr est précieux à consulter pour le peintre et l'archéologue. Avec l'auteur on passe en revue tous les personnages importants qui composent le cortége, on assiste à la cérémonie du baptême, puis on revient au Palais ducal dont on parcourt toutes les salles à l'aide du plus pittoresque inventaire.

Nous voici, par exemple, dans « la chambre de parement », c'est-à-dire la salle où se tenaient les parrains et

1. *Les opérations des feus ducs de Lohereigne*, §§ CL et CCXLIII.

marraines et la dame d'honneur portant le nouveau-né ; là « estoit un buffet aorné et chargé de haultz potz, couppes, taxes et hanaps d'or et d'argent, si abondamment que tout y reluysoit, outre ce que l'eschançonnerie, estatz, chambres et offices estoient chacuns à leur endroict fournies.

« Illecques aussy avoit ung lict grant et spacieux dont la couverte estoit d'armines soubz ung subtil et fin linge basty, estendu jusques au bas sur la tapisserie de Turquie avec force carreaux couvertz de drap d'or, où hypocras, confitures, dragées, muscade et commune marchepain, ollies, sucres et tablettes, moins estoient espargnées que jadis noys, prunes ou pois au bancquet des dieux et déesses, lés Troye la Grande en Phrygie, pour recevoir le pasteur Pâaris Alexandre : en court haultaine et royalle. »

La condamnation de Banquet n'était pas la seule tapisserie abandonnée par les Bourguignons sous les murs de Nancy. Voici ce qu'on remarque dans la pièce suivante :

« Puis à senestre on entroit en une salle basse nommée la salle d'honneur, grandement décorée de tapis faictz, tixus et ourdis à l'anticque, où l'histoire de Jason et Médée est moult clèrement comprinse avec dyctiers déclaratifz du cas, qui fut pieça conquis en la journée de Virilet[1] ».

Arrivons enfin aux abords des cuisines et de la salle de festin : « En continuant par deux grosses tours les-

1. Saint-Jean de Virilet ou du Vieil-Aître, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située à l'extrémité du faubourg Saint-Jean de Nancy, près de l'étang du même nom où fut trouvé le corps du duc de Bourgogne. La journée de Virilet signifie la bataille de Nancy dans laquelle périt Charles-le-Téméraire.

quelles environnent la porterie et descente du chasteau, virrant droit ès offices, scavoir eschançonnerie, panneterre, fruicterie, gardemenger et saulcerie, cuisines a rechange ou sans cesse y a ung grant nombre de cuisiniers grandz moiens, petits, aiant peine assez à cause de la foulle des gens illecques vivans, en sorte que lors pour l'estat ordinaire on y dependoit, pour jour, près de cinquante moutons, trois bœufz, pain et vin avec autres biens à l'équipolent. Donques est facile a conclure que la chose estoit grandement accreue et augmentéè tant, que raport a esté faict par gens de despences que l'on avoit distribué audict jour de baptesme environ vingt huict poinssons de vin, bœufz et moutons comme dessus est dict, cinq cens chappons, unze cens poulles, misches et michettes sans nombre, oultre la vennerie et volerie, car on y veoit cerfz, biches, sangliers, chièvres, veaux, dains, golsiers, lappins, liepvres, connins, otardes, cignes, buttors, paons, faisans, bitardes, oyes, herrons, cannards, gellinettes, perdrix, bescasses, griesves, merles, tourdes, vanneaux et pluvions, tourterelles, pingeons et ramiers.»

Les festins continuèrent pendant plusieurs jours; le baptême et le premier gala qui l'avait suivi avaient lieu le 10 novembre 1524, et « au lendemain qui estoit le vendredy unzieme jour de novembre, apres toutes manières de potages delicatz, on y estolt servy de lemproyes, saulmons, truictes, brochetz, carpes, anguilles, barbeaux, charcines, perches, hallottes, gremilles, tanches, moutoilles, gouvions, aubes, villains, sachetz, pingletz, menuse, stofische, mersuuin, barrans et austres marée si délicieusement accoustrée que tout y estoit demeuré; mesmes pour le bachanal y avoit hipocars a tonneaux, poinssons et tandelins, Clarey, vin de Beaulne

et de Vertu, d'Ay et de Bar sus Aube, Spanoin, trabey, plain vin, furey, vin françois ; rappé d'Allemaigne et de Barrois de toutes couleurs, n'y estoit espargné moins que birre en Vuesphalle. Encormais on trouvoit en l'escart Malvoisie, vin bastard et Romaine tant que tout y estoit respendu à grand abondance. »

Ces festins et banquets se succédèrent, sans répit ni trève, pendant plusieurs jours, non seulement au Palais ducal, mais encore chez les grands seigneurs et les simples particuliers, qui, comme eux, tenaient table ouverte. L'allégresse était générale; on rendait grâces à Dieu de la paix acquise par la politique du prince, alors que ses voisins « par gros desrois estoient spoliés, ars et meurdriz ».

Le secrétaire de M. de Guise célébrait alors son mariage avec la belle Claudon Midy, et, à cette occasion, recevait « grand multitude de sieurs et dames avec habondance de tous biens ». Honorable homme et sieur maistre Gehan de Naves licencié ez loix et auditeur des Comptes, tenoit estat pour tous cordiaux fauteurs de littérature et gens de robe longue. Mais il est un seigneur surtout qui se distinguait par le luxe, le bon goût et la profusion, nous voulons parler de messire Antoine Du Chastellet, sieur de Sorcy et premier chambellan du sieur duc. Il avait fait orner son logis de tapisseries à feuillages, récemment mises à la mode et sur lesquelles étaient fixés les écus de la maison de Lorraine.

Le duc Antoine en fut si émerveillé qu'il résolut d'aller dîner, le dimanche suivant, chez son chambellan, avec le duc et la duchesse de Guise, le marquis du Pont, son fils aîné, le petit baron de Joinville et une partie des gentilshommes, dames et damoiselles, venus pour la

solennité du baptême. C'est dans cette circonstance que le noble amphytrion déploya un luxe princier décrit par Volcyr dans les termes suivants :

« Au regard des appareilz, la chose seroit bien longue à racompter pour aultant que ledict premier chambellan est le parragon des hommes, pour faire apprester à roys et princes. Toutesfois néantmoins il y eust seize platz fournys de ce que s'ensuyt : Premièrement de la panneterie sailloit le premier service, assavoir hypocras blanc avec rosties ; le deuxième service herons froitz, langues sallées, paons froitz, pastelz de perdrix froitz ; de l'eschançonnerie vin de Bourgogne, cleret viel et nouveau, vin d'Ay nouveau, vin blanc de Bar sus Aube nouveau, vin cleret de Bar viel et nouveau, vin bastard et malvoisie ; de la cuisine, premier service, les saulcisses, les coustellettes de porc, les perdrix aux choulx, pastelz d'assiete ; second service, les chappons boulliz, le menger blanc, ventre de veau, pastelz à la saulce chaude, cuisse de chevreux chaudes, les perdriz à l'orenge ; troisième service, connins à la trimollette, les gellinettes de bois, les cochons rostiz, les oyes sauvaiges, cuisses de chevreux froides, pastelz de longes de chevreux tedes avec olives et capes ; quatrième service, herrons et buttors, les cannartz à la dodine, les chappons à la cameline, les beccasses et vanneaux, pastelz de venaison ; cinquième service, le bœuf sallé, haultz costez de mouton, pastelz de cannartz la gellée de cochon, la gellée de court en deux sortes, rouge et jaulne, piedz, groingz et oreilles de porcz au son.

» Or est que a chacun service que les maistres d'hotelz venoient querre, trompettes et clerons menoient si grandz bruictz que l'on y ouoyt goutte.

» Puis de la fruicterie furent apportées tartes d'Angleterre, tartes de cresmes, tartes de pruneaux, chastaignes et poires cuites. Encormais la panneterie delivra fromage plasantin, fromage de gayn. Apres tout cecy y avoit hypocras avec le mestier. »

Le menu du chambellan, était, pour Volcyr, le *nec plus ultrâ* du raffinement ; il nous montre quels progrès avait faits l'art du cuisinier, et tous ceux qu'il avait à faire encore, pour arriver à satisfaire un véritable gastronome. On pouvait manger, et manger beaucoup, mais on ne *savait* pas manger ; la profusion, la multiplicité des mets répondaient à des appétits robustes, mais un palais délicat s'effraierait, à la lecture seule, du programme dû à l'imagination du maître-queux de Du Chastellet. L'artiste ne savait pas encore qu'en matière de comestibles, il faut passer des plus substantiels aux plus légers, tout comme, dans l'ordre des boissons, un dineur entendu doit débuter par les plus tempérées, pour aborder ensuite les plus fumeuses et les plus parfumées. Or, est-il de nos jours un estomac, même le moins prétentieux, qui consentirait à déguster un groing et des pieds de cochon accommodés avec du son, après avoir passé la revue de tout ce que le *poil* et la *plume* offrent de plus délicat et de plus distingué en venaison ?

A la fin de l'intéressant compte-rendu se trouvent, sur le nouveau-né, les détails suivants, qui caractérisent la foi naïve et superstitieuse de ses contemporains.

« Ledict enfant Nicolas-Monsieur fut né le vingtième jour de la lune de septembre, laquelle estoit au signe de gemini, par tel jour que le bon patriarche Isaac donna la bénédiction à son filz Jacob, à raison de quoy, les saiges ont dict que l'enfant qui nasquiroit soubz telle

constellation et jour, seroit belliqueux et grandement ingénieux, aiant ung signe en la machoüer dextre, laquelle chose signamment concorde avec la grande importance et signification de son excellent nom, sçavoir Nicolas, qui vault à dire, de Grec en François, vaincqueur du peuple, en suivant l'effet des grâces requises à tous nobles princes d'honneur, supliant celluy qui est vray Dieu éternel et vivant, que son bégnin plaisir soit luy vouloir donner le moyen de vivre en bonne paix, union et concorde. »

Jules RENAULD.

MÉDAILLES GRAVÉES PAR PIERRE WOEIRIOT DE BOUZEY.

Nous avons publié, dans le XI^e volume du Peintre-graveur français de M. Robert-Dumesnil, un supplément à la biographie de Woeiriot, où se trouve le passage suivant : « M. Renouvier annonce que Woeiriot a gravé des médailles. L'indication du savant iconographe se trouve justifiée. Nous avons effectivement rencontré, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, une pièce très-remarquable et qui nous paraît être de Woeiriot. Nous n'en connaissons pas d'autre ; mais il est probable qu'elle n'est pas la seule. En voici la description :

Droit : HENRICVS. II. GALLIARVM REX INVICTISS. P. P. dirigé à droite.

Revers : KATHARINA DE MEDICES REGINA FRANCORVM.

Diam. : 0,055 (sans monog. ni marque d'atelier monétaire) ».

La perfection du travail de cette médaille nous faisait

pressentir qu'elle ne pouvait pas être la seule à laquelle Wociriot aurait consacré son talent. Nos prévisions se sont réalisées, et il nous a été donné de voir et d'acquérir une autre médaille, plus parfaite encore que celle dont nous venons de parler, et qui faisait partie de la riche collection de M. Monnier. Elle se trouve décrite ainsi qu'il suit au n° 444 du catalogue de cet amateur :

« Buste barbu, fraisé, dirigé à droite, la tête couverte » d'une toque avec plumes. Droit : CAROL. D. G. CAL. » LOTH. B. GEL. DVX.—Revers : CAROLVS. IX. GALLIAR'. REX. » A droite, au-dessous : 1572. — Argent, 47 millim., » à fleur de coin. — Cette admirable pièce, d'un style » des plus remarquables, a été faite à l'aide de deux » plaques. Elle a été souvent reproduite par la galvano- » plastie sur l'exemplaire que nous citons ici. » (Sans monog. ni marque d'atelier monétaire.)

En jetant pour la première fois les yeux sur ce chef-d'œuvre, il nous fut aisé de reconnaître la parfaite identité de la gravure de cette médaille avec celle de Henri II et de Catherine de Médicis. La seule différence consiste en ce que l'effigie du grand duc Charles, traitée avec amour par l'artiste, est encore plus parfaite que celles des parents de sa femme. Le prince paraît agé d'environ trente ans ; le relief est énorme, les détails de la ciselure sont d'une finesse extrême, et le modelé de la face est admirable. Cette pièce merveilleuse devait, suivant toute probabilité, avoir pour revers le buste de la duchesse Claude ; mais ce revers ne paraît pas avoir été exécuté. Le droit, à l'effigie de Charles III, semble être resté à l'état de projet, car on ne connaît pas de seconde épreuve de cette médaille. Du reste, elle ne pourrait se rencontrer qu'avec un revers lisse, à moins qu'on n'y ait

soudé, comme sur l'exemplaire que nous possédons, une médaille à revers également lisse et de même dimension, à l'effigie de Charles IX, et datée de 1572. Cette seconde médaille est aussi rare que celle de Charles III, et elle n'existe pas au cabinet de Paris. Quoique d'un fort beau travail, l'effigie de Charles IX n'est évidemment pas de Woeiriot, et l'identité de diamètre a pu seule donner l'idée de souder ces deux pièces en les réunissant par leurs revers lisses.

Pourquoi ces deux pièces sont-elles restées à l'état d'essai ? Ici nous aurions à entrer dans le champ des conjectures. Est-ce à cause du malheur des temps et de l'émotion occasionnée par la Saint-Barthélemy ? Woeiriot, qui penchait vers la réforme, n'a-t-il pas reculé devant la glorification du gendre de Catherine et du beau-frère de Charles IX ? Ou bien les frais de ciselure inhérents à chaque épreuve étaient-ils trop considérables ? Il nous parait aussi très-vraisemblable que les médaillons gravés par Woeiriot en 1577 étaient destinés à être reproduits par la fonte d'une médaille dont le droit aurait été le portrait en pied de Charles III, inexactement décrit par M. Robert-Dumesnil, nº 296, et le revers, le portrait également en pied de la duchesse Claude, qui a été décrit sur l'épreuve de notre collection au t. XI du Peintre-graveur. Toutes ces conjectures sont admissibles ; mais nous ne pouvons rien affirmer. Nous espérons que les patientes investigations de M. Lepage viendront jeter quelque jour sur les questions que nous venons de poser. En attendant, nous tenons pour certain que Woeiriot est l'auteur du chef-d'œuvre que nous venons de décrire, et nous ne serions pas éloigné de croire qu'il a également gravé la pièce ovale cataloguée sous le nº 440 de la collection Monnier.

Il résulte de ce qui précède que la question, autrefois douteuse, de savoir si Woeiriot a été graveur de médailles, doit être considérée comme étant aujourd'hui résolue affirmativement. Woeiriot, fils et petit-fils d'orfèvres, nous fait connaître qu'il a débuté dans sa carrière d'artiste par l'exercice de cette profession. Il dit qu'il a fondu lui-même les planches qui lui ont servi à graver le *Pinax iconicus ;* qu'il a, comme un autre Tubal, travaillé le fer, l'argent et l'or (Préface du *Pinax iconicus*, Lyon 1555). Il prend la qualité d'orfèvre dans son *Libro d'anela d'orefici...* (Lyon, Guill. Roville, 1561). Le savant Mariette (*Abecedario*, art. Clouet) déclare qu'il « a toujours soupçonné Woeiriot de n'avoir pas fait sa » principale profession de la gravure en taille douce, » ainsi que beaucoup d'orfèvres de son temps qui tous » ont gravé et fait des médailles. » Cette opinion, partagée par M. Renouvier, ainsi que nous l'avons indiqué, l'est aussi par M. Piot, dans le Cabinet de l'Amateur (Paris, 1869), et par M. Didot, qui déclare, p. 290 de son Etude sur Jean Cousin : « que Woeiriot s'est distingué » comme orfèvre, ciseleur graveur en médailles »... On ne saurait donc plus conserver le moindre doute. Ajoutons qu'aucune des médailles exécutées par Woeiriot n'est obtenue par la frappe au balancier, qui n'était pas connue de son temps, ni même par la frappe au marteau. Il s'est servi du procédé généralement adopté par les orfèvres de son époque, c'est-à-dire de la fonte, ce qui lui permettait d'obtenir un relief énorme. Après avoir gravé ses moules, Woeiriot a dû y couler lui-même le métal, puisqu'il déclare avoir fondu ses planches avant de les graver. Les médailles de Woeiriot sont donc *coulées et ciselées*, ce qui implique un tirage à un très-

petit nombre d'exemplaires, et, comme elles étaient en argent et d'un grand module, elles ont été, pour la plupart, mises au creuset. Toutes ces circonstances réunies en font des raretés de premier ordre.

E. MEAUME.

Les recherches auxquelles je me suis livré relativement aux graveurs de monnaies et médailles des ducs de Lorraine, n'ont malheureusement pas eu le résultat qu'en espérait M. Meaume : en ce qui concerne Woeiriot, je n'ai trouvé que les trois mentions suivantes[1] ayant ou paraissant avoir quelque rapport avec la question traitée par mon savant confrère :

1567-1568. — « A Pierre Voiriot, dit de Bouzey, la somme de cincquante escuz d'or soleil, au pris de quatre frans pièce, qu'il a pleu à Monseigneur luy donner ceste fois pour faire certains ouvrages, tailler et insculper médailles antiques et planches de cuyvre pour le service de mondit seigneur. Appert par mandement donné à Nancy le xxvij^e^ jour de décembre mil v^c^ soixante huict... »

1572-1573. — « A Pierre Viriot, ymagier, la somme de cent frans qu'il a pleu à Monseigneur luy octroyer en don, de grâce espécialle, pour certaines figures qu'il a taillé et gravé en bronze, desquelles il a faict présent à mondict seigneur. »

1578-1579. — « A Pierre de Bouzey Wiriot, ymagier, la somme de soixante frans que Monseigneur luy a octroié en don pour recongnoissance de deux médalons qu'il luy a dédié. »

H. L.

1. Elles sont empruntées aux comptes des trésoriers généraux de Lorraine, cotés B. 1148, f° 206; B. 1161, f° 265 ; B. 1183, f° 258 v°.

DRAPEAU LORRAIN SOUS CHARLES III.

M. L. de Bouillé a bien voulu nous faire remettre la note suivante, qui contient deux particularités intéressantes à recueillir :

« ... Il est permis d'affirmer que le drapeau lorrain.... » a varié plusieurs fois de couleurs et d'emblèmes. » (Henri Lepage, *Journal d'Archéologie*, avril 1872.) A l'appui de l'opinion de M. Lepage, voici une preuve de plus : c'est un étendard lorrain portant les emblèmes, devise et chiffre du duc Charles III ; il se trouve parmi les « *Stendardi, Guidoni, Cornete e Bandiere o* » *Insegne guadagnate dal Ser.mo Sig.r il Signor* » *Emanuel Filiberto, Duca di Savoia, Prencipe di* » *Piemonte, invittissimo, etc., nella giornata di S.* » *Lorenzo, presa di S. Quintino e battaglia di Gra-* » *vellines contra Francesi* », collection en deux volumes de 160 dessins originaux du temps, conservés dans les Archives d'Etat à Turin. Cet étendard est *noir*, et ajoute ainsi une couleur de plus à celles déjà mentionnées par M. Lepage. »

L'étendard en question, dont M. de Bouillé a eu l'obligeance de nous adresser un fac-simile colorié, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire que par la lithographie[1], n'est pas seulement curieux à cause de son fond noir, il l'est encore à cause de sa forme, de la manière dont la devise est enroulée autour de l'épée nue tenue par le bras sortant d'un nuage, et de celle dont l'image de l'Annonciation y est représentée.

1. Voy. la planche ci-jointe. La bordure est frangée or et rouge, le bras armé d'or et nuagé d'argent, les croix de Jérusalem, les doubles C et l'ornement courant sont d'or, l'Annonciation au naturel.

DRAPEAU LORRAIN SOUS CHARLES III.

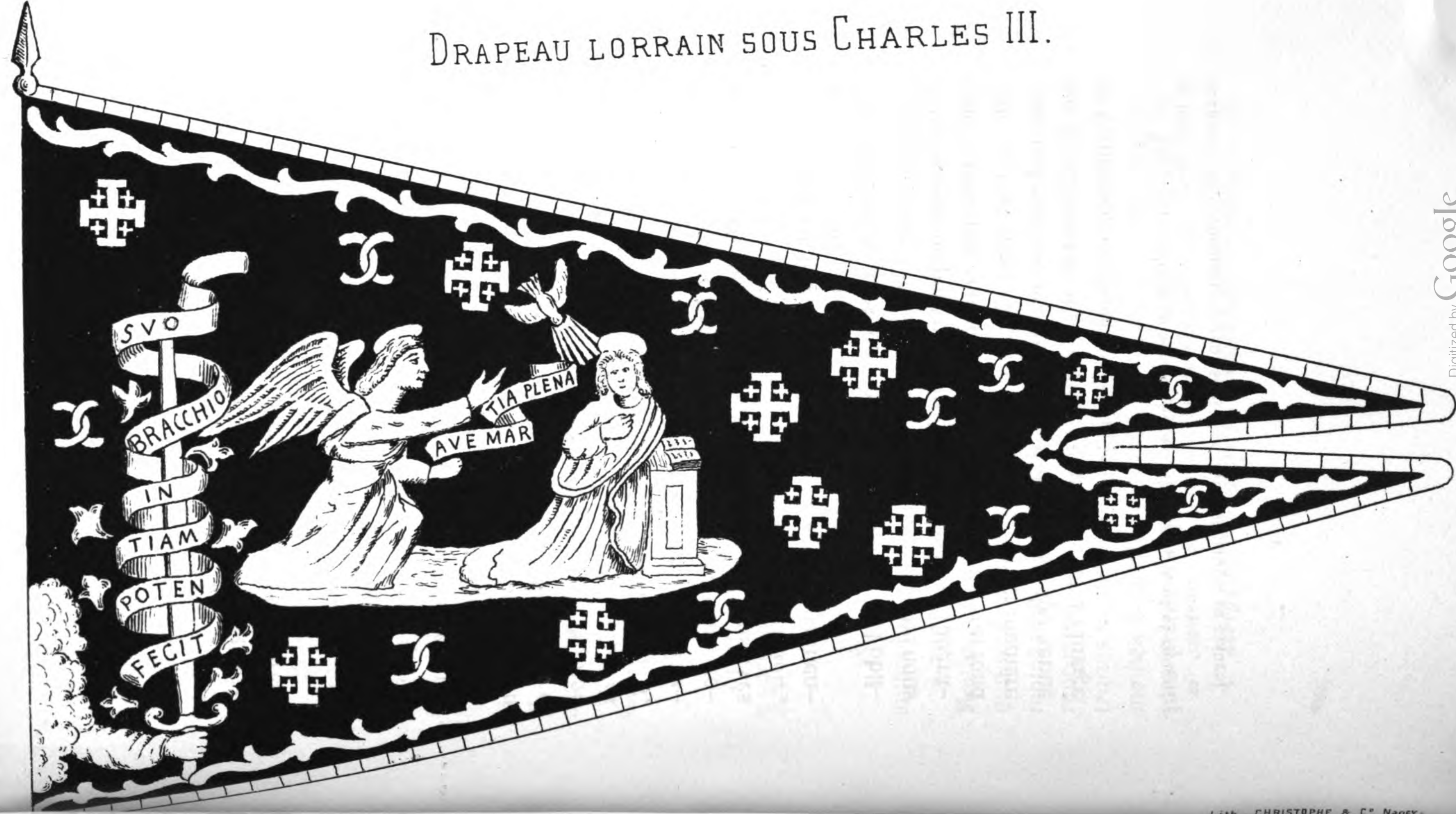

Lith. CHRISTOPHE & Cie Nancy.

Cet étendard est encore curieux sous un autre rapport : aucun historien lorrain, si ce n'est Henriquez[1], ne parle de la bataille de Saint-Quentin, gagnée, le 10 août 1557, par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, général de Philippe II, roi d'Espagne, sur le connétable de Montmorency ; et encore cet auteur ne dit-il pas qu'il y eût des troupes lorraines dans l'armée française. Le fait semble pourtant incontestable, et l'on pourrait même supposer que Charles III s'y trouvait en personne, bien qu'il ne fût âgé que de quatorze ans. Il était alors à la cour du roi Henri II, tandis que Christine de Danemarck et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, gouvernaient ses Etats pendant sa minorité.

H. L.

CHRONIQUE.

Notre honorable confrère M. le docteur Marchal nous a adressé la lettre suivante :

« Lorquin, le 18 septembre 1874.

» Monsieur le Président,

» J'ai pensé que les détails suivants d'une découverte archéologique faite à Héming pourraient vous intéresser.

» Sur le coteau qui se trouve entre Héming et Neuf-Moulin, au milieu des terres cultivées, existent plusieurs intumescences de terrain, sortes de tumulus plus ou moins prononcés, dans le voisinage desquels on a souvent rencontré des restes de fondations de murailles construites en pierres du pays, et des fragments de tuiles romaines à bords recourbés. L'une de ces tumescences, plus prononcée que les autres, se trouve à mi-côte, à

1. *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, p. 301.

droite de la route de Héming à Lorquin, à peu de distance du canal de la Marne au Rhin. En remuant la terre, on y a trouvé, il y a déjà plusieurs années, une serrure de forme très-curieuse, qui, dans le temps, a été déposée dans une collection que l'on réunissait au grand séminaire de Nancy, où elle se trouve sans doute encore ; et, depuis, deux clés qui sont restées entre mes mains et dont je vous donne les dessins de grandeur réelle et minutieusement reproduits[1]. La plus grande, de forme très-originale, percée de six ouvertures, à tige à six facettes et poinçonnée sur toutes ses surfaces, est en bronze et recouverte d'un vernis vert comme l'étaient les monnaies romaines de l'époque ; la plus petite est en fer et recouverte de rouille.

» Cette année, ce terrain a été acquis pour en extraire, pour l'entretien des chemins, les pierres des substructions que l'on rencontrait presque au niveau du sol, et dont on a retiré un grand nombre de tombeaux. On a mis à découvert d'épaisses fondations de murailles construites en pierres du pays et des blocs de grès vosgien grossièrement taillés et qui, d'après leur forme, paraissent avoir servi de marches d'escalier. Au milieu de ces constructions on a retrouvé une sorte d'enclos ou enceinte étroite plus longue que large, sorte de couloir en maçonnerie, revêtu à l'intérieur de briques de 21 centimètres carrés de surface et de 4 d'épaisseur, reliées par un ciment très-dur, du fond duquel on a retiré quelques ossements, entre autres un crâne très-développé, à front haut et large, à angle facial très-ouvert et proéminence

1. Ces dessins et les suivants, dont les curieux pourront prendre communication, seront déposés dans les cartons du Musée.

prononcée des arcades ou bosses sourcillières ; ce couloir a pu être un caveau.

» On a retiré de ces fouilles un certain nombre d'objets en fer, entre autres une hache, une sorte de pioche allongée, de la forme de celles que l'on emploie encore aujourd'hui dans les travaux de déblais ;

» Une pierre à aiguiser ;

» Des pièces de monnaie que je n'ai pu me procurer et que je n'ai même pas vues ; l'une d'elles était, dit-on, de Vespasien ;

» Une tête de statuette taillée en demi-bosse dans une excavation creusée en forme de niche, sur un petit quartier de pierre de taille blanche des Vosges. Cette figure, dont la chevelure est en boucles et retenue par une sorte de voile ou de bonnet, divisée dans son milieu par un éclat de la pierre, représentait Mercure ; ce qui le caractérise surtout, ce sont les deux ailerons du sommet de la tête, mais qu'il a fallu en quelque sorte deviner en raison de l'altération de la pierre sur laquelle ils ne se trouvent plus indiqués que par de simples rainures à peine visibles. Je vous enjoins le dessin aux deux tiers de la grandeur de l'objet.

» Mais l'objet le plus intéressant retiré de ces fouilles est une table ronde, aussi en pierre de taille blanche des Vosges, qui se compose d'un pied ou base de forme carrée, de 38 centimètres en tous sens de surface, et de 15 de hauteur ; d'un pilier ou support arrondi, d'un travail remarquable, haut de 90 centimètres et de 25 dans sa plus grande épaisseur ; le pied et le pilier sont d'un seul morceau ; enfin, d'un plateau ou dessus de 88 centimètres de diamètre et de 4 et demi d'épaisseur à ses bords. Ce plateau parait avoir été tourné, à en juger par la régula-

rité et le parallélisme des stries concentriques de sa face inférieure et dues à l'action du burin approprié au travail de l'artiste, ainsi que le pilier lui-même. Malheureusement le plateau est cassé en plusieurs fragments qui ont été recueillis et qui peuvent être facilement rapprochés et consolidés. Je vous enjoins aussi le dessin, d'après un croquis que j'en ai fait sur dimensions réduites.

» Cette table et les objets en fer se trouvent encore à Héming chez le sieur Mébille, serrurier et propriétaire du terrain exploré. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre laborieux confrère M. Olry, instituteur à Allain, a offert : 1° une monnaie gauloise trouvée à Bulligny ; 2° deux pointes de flèche en silex, trouvées à Ochey et à Allain ; 3° une hachette, aussi en silex, découverte à Bagneux ; 4° un fragment d'une médaille de dévotion et divers morceaux en silex trouvés à Allain.

— M. Bamberg, ancien consul de la Confédération du Nord à Nancy, a fait déposer au Musée un très-joli petit monument gallo-romain représentant un Mercure en pied, avec ses attributs ordinaires.

— L'Administration des ponts et chaussées a mis à la disposition du Comité une trusatile ou meule romaine, en lave d'Eiffel, entre Rhin et Moselle, de 0m 80 de diamètre sur 0m 17 d'épaisseur, trouvée à Scarpone, lors des travaux pour la canalisation de la Moselle, près de Dieulouard.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 août 1874.

PRÉSIDENCE DE M. J. RENAULD, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet est lu et adopté.

MM. Lepage, président, et l'abbé Guillaume, trésorier, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 juillet, annonçant une allocation de 500 francs au profit de la Société.

M. J. Renauld prévient la Société qu'il a remis entre les mains du gardien du Musée le portrait d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, par Rigaut, acquis par le Comité en 1871, et qui était resté en dépôt chez lui depuis cette époque.

Ouvrages offerts à la Société.

Sur les sculptures en bois attribuées à Bagard, par Lucien WIENER.

Note sur les différents tirages des planches du livre intitulé : AUSTRASIÆ REGES ET DUCES. Cologne, 1591, par E. MEAUME.

Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, tome VI, novembre et décembre 1873.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, n° 5, 7 juillet 1870, 10 octobre 1872.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 103, juillet 1874.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1872-1873, 11e série, tome II.

Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, tome III, 1873, n° 3.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XII, 4e livraison.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1873, XXVIIIe volume.

L'INDICATEUR DE L'ARCHÉOLOGUE. *Bulletin mensuel illustré*, dirigé par AM. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, nos 17, 18, 19, 20. — Mai-août 1874.

Lectures.

Il est donné lecture d'un travail de M. Schmit, intitulé : *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

OU ONT SUCCOMBÉ LES DEUX LÉGIONS ROMAINES DE JULIEN, SURPRISES PAR LES GERMAINS ? — PRÈS DE TARQUIMPOL.

Le César Julien venait d'être créé consul à Vienne par l'empereur Constance, quand il apprit les incursions des barbares dans les Gaules et les ravages qu'ils exerçaient autour d'Autun assiégé.

Aussitôt il s'entendit avec ceux qui connaissaient le pays ; il se rendit à Auxerre et de là à Troyes, escarmouchant sans cesse avec les barbares. Il ne s'arrêta dans la dernière de ces villes que le temps nécessaire au repos des troupes, qu'il se hâta de conduire à Reims. Là, il se concerta avec Marcel, successeur d'Ursicin, et prit la résolution d'attaquer les Allemands par *Decempagi* (Tarquimpol).

« Le soldat serra les rangs, dit Ammien Marcellin, et marcha plus gaîment que de coutume ; mais, ajoute-t-il, les ennemis profitèrent de la connaissance qu'ils avaient des lieux et d'un brouillard qui empêchait de distinguer les objets les plus voisins, pour tomber par un chemin détourné sur l'arrière-garde de Julien ; ils auraient pres-

que entièrement détruit les deux légions qui fermaient la marche, si le bruit qu'occasionnait cette attaque n'eût fait venir les troupes alliées au secours ». (Ammien Marcellin, liv. XVI, chap. II ; traduction de Moulines, 2 vol. in-12, Lyon 1778.)

Il s'agit de déterminer le lieu où la bataille fut livrée par les Germains aux légions romaines.

Assurément le terrain où nous trouverons, dans les environs de Tarquimpol et sur la route de Strasbourg, des Romains, en grand nombre, ensevelis pêle-mêle avec les barbares, sera le point cherché.

Les deux légions, presque détruites, formaient l'arrière-garde de l'armée de Julien, selon Ammien Marcellin. Conséquemment elles n'avaient pas dû suivre exactement la même voie que le gros de l'armée. Dans un pays aussi boisé, aussi inondé et marécageux, aussi peu peuplé que l'était alors la partie de la Gaule dont Tarquimpol était le centre, il y avait nécessité absolue de se séparer pour vivre.

L'arrière-garde, venant de Delme, au lieu de se rendre directement à Tarquimpol par Marsal, dut suivre la voie romaine qui, du Haut-de-Saint-Jean, côtoie le versant sud du long plateau de lias boisé de Bride, en passant par trois *pagi*, actuellement ruinés[1], pour aller rejoindre la voie de *Decempagi* à *Bi-ponti*, près de Domnom, village moderne.

C'est là, en effet, sur un plateau élevé (287 mètres), au nord de Domnom, canton qui a reçu des habitants

1. Les fûts de colonnes et les chapiteaux que j'ai donnés au Musée lorrain viennent de l'un de ces *pagi*, qui était situé au-dessous des vignes, au sud de Vergaville.

du pays, depuis un temps immémorial, le nom de Grosse-Bacheren (en allemand *Grosse Behren*, grandes bières, grands cercueils), que l'on rencontre le plus de restes amoncelés.

Trois fouilles ont déjà été opérées sur ce point.

Il y a 50 ou 60 ans, disent les vieillards du lieu, on y trouva des tombereaux d'armes, des débris en cuivre de toutes sortes, gisant au milieu de squelettes nombreux et bien conservés. Il est parlé de ces débris, avec quelques détails, dans la *Statistique de la Meurthe*, publiée par notre honorable président, M. Henri Lepage (t. II, page 164, 2e col.).

En 1845, M. Levesques, qui était garde-magasin de la saline de Dieuze, aujourd'hui retiré à Lunéville depuis l'annexion, étant allé sur les lieux indiqués avec huit de ses ouvriers, fut assez heureux, en fouillant sans beaucoup de peine une marne grise et sèche, pour rencontrer encore des squelettes bien entiers, dont les os n'étaient plus que du plâtre. Parmi les ossements d'un squelette (d'un chef sans doute), il ramassa une statuette, en terre rouge, moulée, représentant une Cérès avec sa petite gerbe ; elle était percée d'un trou qui permettait d'y passer un cordon, et avait dû être portée comme une amulette ; sa hauteur était d'environ 8 centimètres ; deux grandes boucles de cuirasse, en acier, incrustées d'argent ; deux éperons en acier, également incrustés d'argent ; au lieu de molettes il y avait deux pointes ; des grains d'ambre jaune, de la grosseur et de la forme d'une petite amande, percés suivant leur longueur ; ils étaient oxydés d'un millimètre ; des grains, au nombre d'une trentaine, de la grosseur d'une aveline, en une espèce de cailloutage grossier, et peints de diverses couleurs ;

un sabre à deux tranchants, de 80 centimètres de longueur. Les grains se trouvaient, ainsi que la statuette, parmi les côtes et les os du bras du squelette désigné plus haut.

A côté des autres squelettes, M. Levesques trouva plusieurs fers de lances, des dards de flèches barbelés et autres ; un sabre court, à dos épais, pouvant servir pour se défendre aussi bien que pour couper du bois ; une pièce de monnaie en bronze du diamètre et de l'épaisseur d'un gros sou ancien, à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, avec plusieurs objets en cuivre : boutons à queue refoulée et pièces provenant de casques, le tout recouvert d'une patine luisante[1].

Plus tard, en 1849, un habitant de Domnom nous montra divers objets, trouvés dans de nouvelles fouilles, exécutées sur le plateau : des sabres courts, à deux tranchants, des dards, des haches, des grains, des débris d'armures en cuivre de toutes formes, et un instrument de musique consistant en deux timbales, dont l'une pouvait mesurer 25 centimètres de diamètre, et l'autre, plus petite, comme si elles dussent exprimer deux sons. Chacune d'elles était entourée d'un cercle mobile qui servait à tendre la peau ; leur profondeur était de 8 centimètres, et le fond était plat. Au-dessous de chaque timbale se trouvait un petit trépied qui en était détaché ; une grande quantité de pendeloques en ivoire tourné, longues et effilées ; une belle médaille en argent, de Néron, fort épaisse et du diamètre d'un franc.

Jusqu'ici, dans le pays, complètement défriché depuis longtemps, on n'a trouvé nulle part semblable accumulation

1. Tous ces objets ont été volés à M. Levesques par un colonel Saint-Amour.

d'ossements et de débris, tant barbares que romains. On est donc porté à penser que le plateau de Domnom désigné, si favorable à une embuscade, a dû servir à la fois de tombeau aux Romains et à bon nombre de ceux qui les avaient surpris.

A. ANCELON.

INSCRIPTIONS DANS L'ÉGLISE DE NOMENY.

L'inscription suivante, sur marbre noir, lettres dorées, se trouve derrière la petite porte de l'église, faisant face à l'entrée de la maison curiale ; cette épitaphe est parfaitement conservée, les caractères sont intacts et se détachent parfaitement.

D. O. M. V. Q. M.

Cy devant gisent les corps de noble Jean Rollin eschevin de ceste Eglise qui décéda le 12 apvril 1624. De Françoise sa fille Feme à M. Henry Barbier Greffier au Bailliage de Nomeny, laquelle mourut le 24 octobre 1606. Du S^r Claude Rollin son père, Conseiller audict bailliage qui trespassa le 20 apvril 1592, et de Dame Barbe Paticier sa mère espouse dudict sieur Conseiller, laquelle passa de ceste vie à l'autre le 6 juin 1586.

Cy gist aussi le corps de feu noble Jean Rollin, fils dudit Rollin, Conseiller audit Bailliage, qui passa de ce monde le 5 d'avril 1630 pour reposer heureusement en l'autre.

Pries Dieu pour le repôs de leurs âmes comme vous voudriez qu'on priast pour vous après vostre décès.

L'inscription que l'on va lire est incrustée dans le premier pilier derrière la chaire, du côté de l'Evangile :

Dans cette chappelle sont inhumés les corps de Dame Magdelaine Fourier, épouse de M^r Abraham Michelet Lieutenant particulier au Bailliage de Metz, qui décéda le 16 octobre 1739, âgée de 85 ans ;

Et de Dame Anne Fourier épouse de Mr Charles de Bonnefoy qui décéda le 21 avril 1744, âgée de 66 ans ;

Et de Mr Charles de Bonnefoy Escuyer capitaine au Régiment des Gardes des Ducs de Lorraine Léopold Ier et François III qui décéda le 24 avril 1748, âgé de 77 ans.

Et de Mr Jean Fourier, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des Grenadiers au Régiment des Blaissois, qui décéda le 3 mars 1751, âgé de 66 ans ;

Et de Mr Pierre Fourier escuyer Seigneur de Bacourt, lequel après avoir succédé à son père en la charge de lieutenant général au bailliage, remplis dignement à l'exemple de ses ancêtres les premiers employs de cette ville l'espace de 53 ans et la Commission de subdélégué pendant 29, est décédé universellement regretté le 3 juin 1766, âgé de 84 ans.

Priés Dieu pour le repos de leurs âmes.

Chapelle du côté de l'Epitre, 1re travée.

Ci gist Marguerite de Moury jadis feme de noble Hœhvhelot, chatelain de Nomeny, qui trépassa le sept de février 1565. Priez Dieu pour elle.

Sur la même pierre tumulaire on peut encore déchiffrer ce qui suit :

T. Y. y résident qui trépassa l'an de notre salut 1572, le

Du côté de l'Evangile :

Cy gite honête feme. . . . . . . le 26 octobre 1602. Priez Dieu pour elle.

Jacquemin Renauld masson juré de Nomeny le 2 novembre 1603, prié Dieu pour son âme.

Ci gist honorable homme Nas Barbier en son vivant Greffier ordinaire de Nomeny et contrôleur de la Recepte audit lieu qui décéda le dernier jour de septembre 1592. Prions Dieu pour son âme. Amen.

Stanislas THOMAS.

CHRONIQUE.

Trois de nos confrères viennent d'adresser à M. le Maire de Nancy la lettre suivante, contenant des vues auxquelles ne pourront manquer de s'associer tous les amis des souvenirs lorrains :

Nancy, le 14 novembre 1874.

Monsieur le Maire,

Permettez-nous de vous soumettre quelques réflexions au sujet de la porte Saint-Jean, dont la démolition est officiellement annoncée par votre arrêté du 11 novembre courant.

Plusieurs de nos concitoyens avaient pensé, comme nous, qu'en évidant les trois arcades de cette porte, et en dégageant ses abords, le service des voitures et des piétons serait largement assuré. On aurait pu, de cette façon, conserver sur ce point important un souvenir monumental des limites primitives de la ville Neuve, et la circulation n'aurait pas eu à en souffrir plus que, sur les boulevards de Paris, par la présence des portes Saint-Denis et Saint-Martin.

L'administration en a décidé autrement ; sa décision, paraît-il, est irrévocable, et nous ne pouvons espérer le maintien de l'œuvre de Florent Drouin.

Nous venons d'apprendre, toutefois, que vous aviez décidé qu'une partie de cette même porte, composée de l'arcade centrale et de deux cariatides, serait transportée et réédifiée dans la cour de l'Ecole communale supérieure, et que le surplus des sculptures serait déposé dans une des dépendances du Musée lorrain. Notre première pensée, Monsieur le Maire, a été de vous témoigner notre reconnaissance pour cette résolution.

En cherchant à combiner le moyen le plus avantageux de disposer les deux cariatides restant et les fragments de sculpture destinés au Musée, un de nos confrères a émis une pensée à laquelle nous nous sommes ralliés tous, pour vous l'exprimer sous forme de vœu, dans les termes suivants : Sans doute la réédification partielle de la porte Saint-Jean est préférable à une destruction totale ; mais, outre qu'il est douteux, en raison des vastes proportions de l'édifice, qu'il puisse être en harmonie avec les constructions de la cour, il ne donnera jamais qu'une idée incomplète de l'œuvre grandiôse conçue par Charles III. Ne serait-il pas préférable de remonter l'ensemble du monument à l'extrémité d'une des grandes avenues de la Pépinière ?

Chacun connaît le bel effet produit par la fontaine des Médicis au jardin du Luxembourg. Sans avoir la prétention d'assimiler notre porte à ce magnifique objet d'art, il est certain, du moins, que le monument sauvé par vous produirait un très-bel effet dans la promenade que vous avez améliorée, et on aurait, de cette façon, conservé à la fois un précieux souvenir de la ville Neuve et de son fondateur, un spécimen remarquable de l'architecture et de la statuaire de la fin du XVIe siècle, et surtout l'œuvre d'un de nos plus grands sculpteurs lorrains.

Sans doute, Monsieur le Maire, un semblable travail doit coûter une somme de quelque importance; mais enfin, si une question budgétaire devait en suspendre l'exécution, rien n'empêcherait, pour le moment, que vous prissiez des mesures pour faire déposer sur un point déterminé de la Pépinière les fragments numérotés de la porte Saint-Jean, pour faire réédifier le tout dès que cela sera possible.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, etc.

Signé : A. CUNY, J. RENAULD, L. WIENER.

M. le Maire a répondu par la lettre ci-après, adressée au Président de la Société :

Nancy, le 17 novembre 1874.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de répondre à la lettre que MM. Renauld, Cuny et Wiener, membres du Comité du Musée lorrain, m'ont fait l'honneur de m'adresser au sujet de la porte Saint-Jean.

La question du maintien de la porte Saint-Jean, isolée comme monument historique, avec dégagements latéraux, a été examinée et jugée impraticable, et le plan d'alignement du faubourg relié à l'intérieur de la ville, sur l'emplacement de la porte démolie, a été adopté par le Conseil municipal; il ne m'appartient donc pas de modifier cette situation.

En ce qui touche l'enlèvement de la porte, pierre par pierre, et sa réédification sur un autre point de la ville, différentes opinions ont été émises par les archéologues; mais aucun de ces projets n'a paru exécutable à la Commission du Conseil municipal chargée de les examiner, au moins sans grande dépense pour la ville, et l'état de nos finances ne permettait pas de se lancer dans cette voie.

J'ajouterai que la vue des pierres composant la porte, surtout depuis que la démolition est commencée, démontre qu'une reconstruction avec ces mêmes pierres serait chose à peu près impossible.

Tout ce que j'ai pu faire afin de respecter, dans les limites du pos-

sible, les regrets archéologiques qui se rattachent au monument, c'est de mettre les pierres que je fais descendre avec le plus grand soin à la disposition du Musée lorrain, qui verra s'il lui est possible de tirer de quelques-uns des morceaux provenant de la démolition un parti utile pour l'art

La désagrégation des pierres de la porte amènera, ainsi que l'événement le prouve déjà, bien des détériorations occasionnées surtout par l'état de vétusté du monument ; cependant il serait possible que vous pussiez y recueillir quelques fragments pouvant trouver place dans le petit Cluny qu'il est question d'organiser derrière le Palais ducal, et qui resteraient là comme souvenir historique de l'ancienne porte Saint-Jean.

Dans ce but, je mets donc à votre disposition les pierres détachées par la démolition, et que je fais ranger sur la place, où vous pourrez aller les visiter.

Veuillez avoir l'obligeance de prendre une détermination à cet égard, et de faire votre choix le plus tôt possible, car je ne pourrai laisser longtemps la voie publique encombrée, et je dois, dans un assez court délai, faire procéder à la vente par adjudication des pierres de taille comme simples matériaux de démolition.

Je m'occupe de faire préparer un petit projet relatif à la partie de la cour de l'ancien Palais ducal qui sera affectée spécialement au Musée lorrain; je crois mon idée à ce sujet très-pratique, et je suis convaincu que vous en serez satisfait. D'ici peu, je pourrai vous communiquer le projet[1].

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire, BERNARD.

M. Dieudonné, instituteur à Valhey, nous fait savoir que l'on vient de découvrir, sur le territoire de cette commune, dans la forêt dite de Poncel, à l'endroit où se trouve, au pied d'un chêne et dans le voisinage d'une fontaine, une petite statue de la Sainte-Vierge, vénérée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, les vestiges d'un édifice attestant qu'il y avait anciennement dans ce

1. Nous ferons prochainement connaître en quoi consiste ce projet, maintenant adopté.

lieu un oratoire dans lequel cette statue était probablement placée. On y a aussi découvert des restes d'habitations, peut-être de la demeure d'un ermite, et une médaille à l'effigie du pape Paul V.

—

Lundi, 9 novembre, à onze heures du matin, un service funèbre, en l'honneur des princes de la Maison de Lorraine, a été célébré solennellement dans la chapelle des Cordeliers, par M. l'abbé Guillaume, avec le concours du clergé de toutes les paroisses de Nancy. Le Bureau et quelques membres de la Société d'Archéologie lorraine assistaient à cette cérémonie. Parmi ces derniers on remarquait l'honorable M. de Saint-Florent, qui, le même jour, venait d'entrer dans sa 90e année.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Bergé (Claude-Théodore), de Lunéville, ancien fondé de pouvoirs de la recette générale de l'Eure, dont les ancêtres maternels étaient originaires de Nancy[1], vient de donner un exemple de patriotisme qui trouvera, il faut l'espérer, des imitateurs, en abandonnant au Musée lorrain la précieuse collection numismatique à laquelle il avait consacré une partie de sa vie.

Cette collection se compose de monnaies romaines, françaises et lorraines. Elle renferme six tiers de sous d'or mérovingiens, dont un frappé à Vic, et portant le

1. Adam V[illegible]senau, premier valet de chambre de Léopold, anobli le 27 avril 1722 ; et Catherine Mathieu, attachée comme première femme de chambre à la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, dernier enfant de ce prince.

nom du monétaire *Rosoaldus*. La partie lorraine, qui est la plus considérable, contient, entre autres pièces rares ou d'une conservation remarquable : un denier de Mathieu II (1220–1251), frappé à Lunéville ; plusieurs pièces des ducs Jean Ier et Charles II ; le grand écu d'Antoine, aux neuf quartiers ; le rare teston de François Ier, de l'année 1545 ; deux écus d'argent de Charles III ; deux doubles Léopold d'or de 1718 et 1721, deux grands écus d'argent de 1704 et presque tous les testons et demi-testons que l'on connaisse de cette époque. Il y a aussi quelques monnaies épiscopales, notamment un denier de Udon, évêque de Toul (1051–1069).

Grâce à la générosité de M. Bergé, le Musée se trouve maintenant beaucoup plus riche, sous le rapport numismatique, qu'il ne l'était avant l'incendie, et les curieux pourront désormais y voir une suite à peu près complète des anciennes monnaies de notre pays.

— Sur la proposition de M. le Préfet, l'assemblée départementale a décidé le dépôt au Musée des objets ci-après, découverts par les agents du service vicinal en travaillant à la construction du chemin de grande communication n° 28, dans la traverse de l'île de Scarponne :

1° Une meule de moulin à bras, en granit.

2° Une petite clochette en bronze, à base carrée.

3° Une statuette en bronze, qui semble représenter le dieu Mars.

4° Une fourchette en fer à deux fourchons.

5° Une paire de ciseaux dont la poignée fait ressort, trouvés avec des ossements dans la voie romaine.

6° Une garde d'épée en fer.

7° Une lame de couteau à queue recourbée formant anneau.

8° Deux clefs assez ouvragées.

9° Deux fragments de boucles en cuivre.

10° Une pointe de javelot.

11° Quinze pièces de monnaie en bronze, parmi lesquelles on remarque principalement celles qui sont à l'effigie de Trajan, Nerva, Agrippa et Adrien.

12° Une petite monnaie lorraine en argent.

— Mme d'Archambault, de Toul, a offert une des jolies fresques qui décorent les maisons du trottoir d'Amerval, et dont une seule est encore visible aujourd'hui. Ces sculptures, de même que celles de la maison de la rue Saint-Dizier portant le n° 22, paraissent devoir être attribuées à Clodion.

— M. Brenier, curé de Senones, a donné la partie supérieure d'un encensoir en cuivre, du xve siècle.

— M. Hognon, d'Eply, a offert une croix en cuivre, dont l'inscription est malheureusement fruste, trouvée sur le territoire de cette commune.

— M. Arthur Benoit, de Berthelming, a donné une photographie, d'après un dessin du temps, de l'abbaye de Chaumouzey (Vosges) telle qu'elle était en 1789, et deux dessins représentant des détails de sculpture de la chaire de l'église de Vic.

— M. Rolin, doreur, a offert un fragment d'une batterie de fusil à rouet, trouvé dans un des jardins de la Citadelle.

— Enfin, notre confrère M. Roubalet-Backes a fait déposer au Musée un objet qui, quoique n'étant pas une œuvre d'art, n'en est pas moins fort curieux : c'est un pot en fer à trois pieds, portant l'inscription suivante, en relief, accostée de croix de Lorraine et d'autres ornements : IE· SVIS· A· MR· IOVRDAIN DE POMBILLOT DIRECTEVR GNAL· DE SALINES. 1722.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Extrait du *Bulletin du Bibliophile*... Note sur les différents tirages des planches du livre intitulé *Austrasiœ reges et duces*. Cologne 1591. (Signé E. Meaume.) — Paris, imp. de Lahure (1874), in-8° d'une demi-feuille.

La Lorraine, par C.-B. Noisy. — Rouen, Megard, 1874, in-8° de 16 feuilles. (*Bibliothèque morale de la Jeunesse*.)

Zur geschichte des Verkehrs... (Sur l'histoire du Commerce en Alsace et en Lorraine, surtout au point de vue de la navigation, de la poste, des chemins de fer et des télégraphes, d'après les sources trouvées aux Archives, et autres, avec 32 documents se rapportant à l'existence du commerce depuis 1350 jusqu'à 1779), par Charles Loper. — Strasbourg, J. Trübner, 1873, in-16 de 18 demi-feuilles.

Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, par Arthur Benoit... — Mulhouse, imp. de veuve Bader, 1874, in-8° d'une feuille 1/4. (Extrait de la *Revue d'Alsace*.)

Une légion de gardes-frontières en Ostrasie en l'an 1792. (Signé Edmond Le Bas [25 janvier 1874.] — Bar-le-Duc, imp. de veuve N. Rolin, in-8° d'un quart de feuille.

Les murailles d'Alsace-Lorraine : Metz, Sarreguemines, Strasbourg, Haguenau, Saverne, Nancy, etc. — Paris, L. Le Chevalier, 1874, in-4° de 35 feuilles.

A propos de l'Alsace-Lorraine. Allocution faite le jeudi 22 janvier 1874 par M. Edouard Thierry, dans la première soirée du festival donné pour les Alsaciens-Lorrains, par M. et M^me Louis Lacombe. — Paris, librairie de la Société des gens de lettres, in-8° d'une feuille.

Dialogue entre un colonel Prussien et un Français annexé. (Signé Père Valentin, 1873.) — Saint-Dié, imp. de L. Humbert, in-12 d'une feuille 2/3. (En vers.)

L'Alsace-Lorraine en Australie. Histoire d'une famille d'émigrants sur le Continent Austral, par Armand Dubarry. — Paris, Didier, 1874, in-18 de 9 feuilles 1/3.

La Justice allemande et l'Evêque de Nancy... — Paris, aux bureaux de *la Semaine religieuse*, 1874, in-8° d'une feuille 1/4.

Défense de M. l'abbé Demnise, curé de Lucy, devant la Cour d'appel de Metz, le 7 mai 1874. — Pont-à-Mousson, imp. de E. Ory, 1874, in-8° de 2 feuilles 3/4.

Les vignobles de la Moselle et les nuages artificiels, par M. Ch.

Abel. — Nancy, imp. E. Réau, in-8° de 3 feuilles 1/4. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz,* année 1872-1873.)

Vues des Vosges dessinées d'après nature et gravées par V. Jacquot. — Remiremont, imp. de V. Jacquot (1874), in-16 oblong de 16 planches.

La vallée de Munster et les Vosges centrales. Guide du touriste par Jean Bresch. Avec une carte de la vallée de Munster. — Colmar, E. Barth, 1871. in-18 de 22 demi-feuilles.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges publiés par le Comité d'histoire vosgienne, tome IIIe, 1873, in-8° de 26 feuilles 1/2. — Epinal, E. Gley.

Les Ecoles primaires avant la révolution de 1789 dans la région des Vosges formant aujourd'hui l'arrondissement de Remiremont, par J.-F. Mangeonjean. — Epinal, V. Collot (1874), in-8° de 4 feuilles 1/4.

Fêtes religieuses et nationales au tombeau du B. P. Fourier (Signé Hadol. 20 Juin 1874). — Nancy, imp. de Vagner, in-8° d'un quart de feuille.

Etude sur l'épidémie de choléra qui a régné du 16 septembre au 6 décembre 1873 à Merviller... Par le docteur A. Alison... (Extrait de la *Revue médicale de l'Est.*) — Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1874, in-8° d'une feuille 1/2 et une planche.

La grotte des prêtres suivie des sept frères de Metz, par l'abbé J. Guisolphe... — Typographie de Lérins, 1874, in-32 de 11 quarts de feuille.

L'avant-dernier siége de Metz en l'an 1552, par Eugène d'Auriac. — Paris, librairie de la Société des gens de lettres (1874), in-18 de 6 tiers de feuille.

Histoire du premier collége de Metz, par M. Viansson... (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz...*) — Nancy, imp. de E. Réau, 1874, in-8° de 10 demi-feuilles.

Metz investi, ou la discipline tuant le patriotisme. Précédé d'un extrait chronologique des journaux messins publiés pendant le siége. — Luxembourg, imp. de J. Joris, 1870, in-8° de 6 feuilles.

Coutumes et usages lorrains. Les officiers du corps des perruquiers de Nancy. (Esquisse de mœurs locales d'après des documents inédits), par Jules Renauld... — Nancy, L. Wiener, 1874, in-8° de 4 feuilles 1/4.

(*La fin au prochain numéro.*)

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1874.

AVIS.

La planche jointe à ce numéro doit être placée en regard de la page 154, de celui de septembre-octobre.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 novembre 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 août est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. de Mecquenem, chef d'escadron, sous-chef d'état-major du général commandant la division, présenté par MM. H. Lepage, Dufresne et Bretagne ; Bretagne (Ferdinand), contrôleur des contributions directes à Nancy, présenté par MM. Bretagne, Quintard et L. Wiener ; Schmidt, de Strasbourg, présenté par MM. Louis Lallement, H. Lepage et Quintard ; Cahen, grand-rabbin à Constantine, secrétaire de la Société d'Archéologie de cette ville, présenté par MM. H. Lepage, L. Wiener et Quintard ; Dinago, avocat à Saint-Dié, présenté par MM. H. Lepage, L. Wiener et Quintard.

Renouvellement du Bureau.

Aux termes de son ordre du jour, la Société est appelée à procéder au renouvellement de son Bureau. Le Président annonce l'ouverture d'un scrutin secret et invite les membres présents à y prendre part. Cette opération terminée et le dépouillement des votes ayant été fait, le Président proclame les noms des membres devant former le Bureau pour l'année 1874-1875 :

Président, M. H. Lepage.
Vice-président, M. J. Renauld.
Secrétaire annuel, M. Ch. Laprevote.
Secrétaires adjoints, MM. L. Wiener et Quintard.

Le Trésorier et le Bibliothécaire n'étaient pas soumis cette année à la réélection.

Ouvrages offerts à la Société.

Nouveaux documents inédits sur la correspondance

de Dom Calmet, abbé de Senones, par M. l'abbé Guillaume.

Arches-sur-Moselle, le château, la ville et le village, par M. H. Lepage.

L'ermitage de Sainte-Valdrée, près de Laneuveville-devant-Nancy, par M. J. Renauld.

Les Assises de l'ancienne chevalerie lorraine, par G.-E. Meaume.

Description illustrée de Nancy, par Constant Lapaix.

Notice sur le couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Saverne, par Dagobert Fischer.

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, 1er fascicule.

Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique du département de Meurthe-et-Moselle, t. XII.

La question des eaux de la Moselle devant servir à l'alimentation de la ville de Nancy. Rapport de M. Bernard, maire de Nancy.

Chemins de fer. Rapport du maire au Conseil municipal.

Etudes zoologiques et paléontologiques sur la famille des cétacées, par Raoul Guérin.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1874, 28e vol.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1873.

Recueil des publications de la Société nationale havraise, 1872, 39e année.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1874, nos 1, 3, 4.

Mémoires de la Société académique d'archéologie,

sciences et arts du département de l'Oise, 1873, t. VIII.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestres 1874.

Bulletin de la Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir. Août et septembre 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1874, n° 2.

Romania. Juillet 1874.

Indicateur de l'archéologue. Septembre et octobre 1874.

Bulletin de la Société archéologique du Midi, 1874, n° 2.

Troisième congrès archéologique de Kiew, 2 août 1874, offert par M. RAMBAUD.

Indicateur de l'Exposition auprès du 3e congrès archéologique de Kiew. Idem.

Classification des diverses époques de l'âge de la pierre, par G. DE MORTILLET.

Congrès de Lyon. Rapports de M. VAGNER.

Monument funèbre élevé, à Nancy, à la mémoire des soldats français morts pour la défense de la patrie. Don de M. CRÉPIN-LEBLOND.

Le Postillon lorrain.

Lectures.

Il est donné lecture d'une notice de M. Bonnabelle sur la ville de *Dun-sur-Meuse*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

COUTUMES ET USAGES LORRAINS. — LE CÉRÉMONIAL DES GRANDS COUVERTS.

—

La maison de René II. — L'hôtel de Charles III. — Le maître nappier. — Les lois de l'étiquette. — Vertu mystérieuse de la licorne. — Les pains-tranchoirs. — *Le manger à la mesme escuelle.* — Le service de table tant à l'ordinaire qu'à la Royale. — La nappe tranchée et le pain renversé. — Le châtiment des Des Armoises et des gens de Maxéville.

A la cour de René d'Anjou et du duc Antoine, un personnel considérable était nécessaire pour la préparation et le service des grandes réceptions que nous avons analysées ; mais un écuyer, un maître-queux, deux sauciers et deux fruitiers suffisaient à l'état plus modeste de la cuisine de René II, non compris, bien entendu, deux écuyers tranchants, trois échansons et trois panetiers pour le service de la table.

Il en était autrement dans le palais de Charles III. Le grand maître de l'hôtel de Son Altesse avait sous ses ordres une armée de serviteurs, et il faut connaître la liste de la maison ducale pour comprendre par combien d'intermédiaires les mets devaient passer avant d'être déposés devant le prince.

Trois maîtres-queux et quatre aides fonctionnent à la cuisine, puis viennent quatre officiers de paneterie, trois officiers de garde-manger, cinq officiers d'échansonnerie,

trois officiers de fruiterie, deux pâtissiers et herbiers, sept officiers de salle et sert-d'eau ; enfin une engraisseuse des volailles de la ménagerie de Saulrupt et un « préposé ayant charge sur les truites, faisans, vacherie et autres choses semblables dépendant de la ménagerie de S. A. ».

Le service des grands couverts était confié, outre l'argentier, ses deux clers d'office et les officiers de vaisselle, à trente gentilshommes servants, à quatre maîtres d'hôtel servants par quartiers et quatre gentilshommes suivants.

Le reste de la maison était organisé à l'avenant. Le grand chambellan et le grand écuyer étaient les chefs de tout un état-major d'huissiers, valets de chambre, apothicaires, écuyers, laquais et palefreniers. Au total, 630 officiers ou domestiques composent le personnel attaché au service du duc et des princes du sang en l'année 1607[1].

Quand le prince voyageait, il était accompagné par ses principaux serviteurs ; puis, dans les villes visitées, apparaissait un nouvel officier nommé le maître-nappier. Ses fonctions, dévolues ordinairement au prévôt de la localité, consistaient à fournir toutes les nappes nécessaires pour le service de la table ducale ; le même officier devait en outre « les buer et entretenir à ses frais ».

Quels avantages, quels honneurs étaient attachés à l'office du maître-nappier? Les comptes des receveurs du domaine ne donnent aucun détail sur ce point et se bornent aux indications sommaires que nous venons de mentionner[2].

1. *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, par M. H. Lepage.

2. *Archives de la Meurthe*, B. 6,657, comptes du receveur de Lunéville en l'année 1539.

Divers écrits du temps ont retracé les loix de l'étiquette minutieusement observées dans les réceptions officielles de la cour. Un chambellan de Charles-le-Téméraire, Olivier de la Marche, qui, à la bataille de Nancy, fut, avec Beaudouin, frère naturel du duc, fait prisonnier près du village de Laxou, a laissé des mémoires fort curieux[1] auxquels nous empruntons la relation des usages suivants :

Le maitre-queux se rendait dans la salle du repas suivi du saucier, auquel il faisait couvrir la table d'une double nappe nommée *doublier*. Le saucier allait ensuite chercher la vaisselle confiée à sa garde ; il la plaçait, par piles, sur le dressoir. Pendant ce temps, un valet-servant allait, à la paneterie, recevoir, du garde-linge, les couteaux avec trois serviettes, et du sommelier, le pain de bouche avec trente-deux *tranchoirs* ou grosses tartines de pain bis sur lesquelles se mangeaient certains mets, en guise d'assiettes[2]. L'huissier de salle prenait à la paneterie une verge blanche, de quatre pieds de longueur, symbole de sa fonction, puis il allait quérir les différents officiers employés au service. Le sommelier déployait une serviette, la baisait et la donnait au panetier, qui la déposait sur son épaule gauche, en enfonçant les deux bouts dans sa ceinture, l'un par devant, l'autre par derrière ; il lui présentait de même la salière du duc

1. *Mémoires* d'Olivier de la Marche, imprimés à Bruxelles en 1616.

2. Depuis l'établissement des chemins de fer, le voyageur du XIX[e] siècle a remis en usage les *pains-tranchoirs* du moyen âge. Les *sandwich*, les tranches de jambon ou les morceaux de filet, intercalés dans un pain ouvert, et servis à la hâte dans les buffets des gares, ne sont pas autre chose que l'assiette primitive adoptée par nos ancêtres.

couverte. Alors tous quatre s'avançaient vers la salle dans l'ordre suivant : l'huissier, le panetier, le valet-servant et le sommelier ; le panetier portait la salière, le valet-servant, le pain, les serviettes et les couteaux dans leur gaine, et le sommelier, la *nef* d'argent. Ce vase, ainsi que l'indique son nom, représentait un navire : il contenait une nef moins grande, une petite salière, des tranchoirs d'argent et une *licorne* destinée à faire l'essai des viandes, du pain et des autres aliments présentés au duc.

La *licorne* était considérée comme l'emblème de la pureté ; tout fragment de corne en provenant, mis au contact de substances toxiques, devait immédiatement annihiler le poison ; de là l'usage superstitieux pendant les xv° et xvi° siècles de toucher tous les mets et boissons avec la licorne déposée dans la nef[1].

On procédait d'ailleurs aux essais de la manière suivante : « Le sommelier doit mettre de l'eau fresche sur

1. D'après les écrivains anciens et notamment Aristote et Pline, la licorne se rapproche de l'âne et du cheval. Sa tête, couleur de pourpre, est surmontée d'une seule corne, longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. C'est ainsi qu'elle était représentée à l'entrée des auberges qui l'avaient adoptée pour enseigne comme indication de la pureté des mets servis aux voyageurs. L'urus (bœuf sauvage) ou le rhinocéros étaient sans doute la licorne vue par les anciens. En réalité, la licorne dont on se servait au moyen âge, n'était autre que la dent du narval, genre de cétacés de la famille des souffleurs. Cette dent, en forme de corne, droite, sillonnée en spirale et souvent longue de plus de trois mètres, n'est plus aujourd'hui qu'un objet de curiosité ; mais on lui attribuait autrefois de grandes vertus médicales. (Voir, sur les pratiques bizarres auxquelles la licorne donnait lieu, une remarquable *étude*, de M. Raoul Guérin, *sur la famille des cétacés*. — Paris, 1874, grand in-8°, pages 91 et suivantes.)

la licorne et en la petite nef et doit bailler l'essay au valet-servant, vuydant de la petite nef en une tasse, et la doibt porter en sa place, e faire son essay devant le prince, vuydant l'eau de la nef en sa main ».

Enfin le duc arrivait avec sa cour, et alors commençait un autre cérémonial, qui ne s'adressait qu'à lui seul.

Avant de s'asseoir à table, il se lavait les mains; le panetier présentait alors une serviette au premier maitre-d'hôtel, celui-ci la donnait au chambellan, et ce dernier au prince, à moins que le chambellan ne voulût céder cet honneur à quelque grand seigneur présent. Lorsque le duc avait *lavé*, il remettait la serviette au maitre-d'hôtel, qui la rendait au panetier. Celui-ci la pliait et la jetait sur son épaule; puis il se rendait avec le panetier à la cuisine. Le maitre-queux ordonnait alors à ses subalternes d'apporter les mets apprêtés. Il les présentait au maitre-d'hôtel, qui en faisait l'essai, les couvrait et les livrait ainsi couverts au panetier. Celui-ci faisait signe aux gentilshommes servants de les porter dans la salle. La marche était précédée par l'huissier de salle et fermée par l'écuyer de cuisine, dont l'office principal était de suivre tous les plats qui sortaient de la cuisine. Le même cérémonial avait lieu pour porter les sauces, avec cette différence pourtant que celles-ci n'étaient point présentées, comme les autres plats, au maitre-d'hôtel, mais au panetier, qui en faisait l'essai; le maitre-d'hôtel seul les posait sur la table.

Tous ces essais, faits à la cuisine, n'empêchaient pas d'en faire de nouveaux à la table. Lorsque les plats étaient posés et le duc assis, le valet servant faisait l'essai des pains-tranchoirs; le panetier celui des viandes, et l'échanson, un genou en terre, celui de l'eau pour la

bouche. Alors l'écuyer-tranchant, vis-à-vis du duc et de l'autre côté de la table, enlevait une des deux serviettes qui couvraient le pain de bouche; il la baisait, et, après l'avoir passée autour de son cou, de façon que les deux bouts pendissent sur la poitrine, il s'enveloppait avec l'un de ces bouts la main gauche, qu'il appuyait sur le pain, et de l'autre main, coupant le pain en deux parts, il en faisait faire l'essai au valet-servant, puis il baisait le manche du couteau destiné au duc et le lui mettait sous la main. Après ces formalités, il servait; mais il ne découvrait les plats qu'à mesure que le duc voulait en manger, et de chaque plat il faisait l'épreuve. Pour découper les viandes, il prenait un tranchoir d'argent, sur lequel il mettait cinq tranchoirs de pain, afin de soutenir l'effort du couteau, et avec le même couteau il présentait au duc le morceau coupé.

Le duc ne devait demander à boire que par signes. Alors l'échanson prenait le gobelet avec sa soucoupe, et l'élevant au-dessus de sa tête afin que son haleine ne pût pas l'atteindre, il allait, précédé de l'huissier, le faire remplir au buffet. Le sommelier, avant d'y mettre l'eau et le vin, l'arrosait d'abord en dedans et en dehors pour le rafraichir. Quand le gobelet était plein, l'échanson le faisait déborder dans la soucoupe, puis il donnait au sommelier la moitié du liquide débordé pour en faire l'essai. Revenu près du duc, lui-même à son tour faisait l'essai de ce qui restait dans la soucoupe; il présentait ensuite le gobelet au prince et lui tenait la même soucoupe sous le menton pendant qu'il buvait. Au dessert, le panetier allait au buffet chercher l'oublieux, qui venait poser ses oublies devant le duc et qui en faisait aussi l'essai. L'échanson allait, de son côté, prendre des mains du sommelier les vins *apprêtés* ou épicés et l'hypocras.

Enfin, avant de sortir, le duc se lavait les mains une seconde fois ; l'échanson lui présentait le bassin et l'eau et le panetier la serviette.

Après avoir été employés comme assiettes pour le service des viandes distribuées aux convives, *les pains-tranchoirs* étaient jetés dans des vases dits *couloueres* (vases à *couler*, à *passer, passoires*) ; il était d'usage aussi d'y joindre quelques pièces de bouilli et de rôti, qui étaient distribuées aux pauvres par les *valets d'aumône*. Ajoutons enfin que chaque convive était pourvu d'une serviette, d'un couteau et d'un gobelet, parfois aussi d'une cuillère ou *paelle* et de quartes d'argent (vases contenant deux pintes de vin).

Dans les beaux temps de la chevalerie, on imagina de placer les invités par couple, ordinairement homme et femme ; chaque couple n'avait alors qu'une seule coupe et une seule assiette ou tranchoir ; ce qui s'appelait *manger à la mesme escuelle*.

Plus d'un siècle après la bataille de Nancy, on observait encore, à la cour de Charles III, le cérémonial décrit par Olivier de la Marche. Indépendamment du texte qui accompagne les magnifiques planches de Claude de La Ruelle, connues sous le nom de *la Pompe funèbre de Charles III*[1], l'auteur, secrétaire des commandements

1. Ces planches, gravées à l'eau-forte par Frédéric Brentel, artiste strasbourgeois, sur les dessins de Claude de La Ruelle et de Jean La Hiere, contrôleur général des fortifications de Lorraine, sont précieusement conservées par tous les amateurs d'estampes ou de collections historiques. La bibliothèque publique de Nancy en possède un exemplaire et la biblothèque du Musée lorrain en compte deux, l'un offert par M^me Castel, l'autre acquis avec la collection de l'abbé Marchal. Ce dernier l'avait acheté, en 1837, moyennant le prix de 49 francs. En 1873, un exemplaire semblable a atteint, à la vente de l'artificier Ruggieri, le prix principal de 525 francs, outre les frais d'adjudication.

de « feue Son Altesse », a écrit, sur l'ordre du bon duc Henry, la relation de la cérémonie mémorable[1], qui, suivant M. Beaupré, a donné naissance à un proverbe historique, plaçant au premier rang, pour la magnificence, le couronnement d'un empereur à Francfort, le sacre d'un roi de France à Reims et l'enterrement d'un duc de Lorraine à Nancy.

Charles III expira le 14 mai 1608, et l'inhumation n'eut lieu que le 17 juillet suivant. Pendant cinq semaines se succédèrent des représentations et des formalités cérémonieuses, dont La Ruelle nous a laissé le récit. Dans une salle où se trouvait exposée l'effigie du défunt[2], on célébrait des offices religieux, immédiatement après lesquels un festin somptueux était servi, comme si le prince était encore en vie. L'aumônier disait le *Benedicite;* les fourriers, panetier, maître-d'hôtel, échanson, etc., remplissaient sérieusement leurs fonctions habituelles; un secrétaire des commandements et « le médecin en quartier » se tenaient, comme à l'ordinaire, derrière le siége ducal; mais aussitôt après la récitation des grâces, l'aumônier distribuait aux pauvres le pain, le vin et les mets qui avaient paru sur la table.

C'est tout ce que La Ruelle décrit, d'une manière minutieuse, dans le chapitre de son livre intitulé : « *Service*

1. *Discours des cérémonies, honneurs et pompe funèbre* faits à l'enterrement de Charles III, imprimé à Cler-lieu lès Nancy par Jean Sauine, petit in-8°, très-rare et très-cher aux bibliophiles lorrains.

2. Le corps du prince, après avoir été embaumé, avait été placé dans un cercueil de plomb, enfermé dans un cercueil en bois garni de velours noir et accompagné d'une inscription. Déposée sur un lit de parade, l'effigie en cire du défunt était revêtue d'habits splendides, ornés de diamants et joyaux évalués à 532,000 écus.

de table en la salle d'honneur[1] *tant à l'ordinaire qu'à la Royale* ».

Le service *à l'ordinaire* n'est que la répétition de ce que nous avons raconté plus haut, y compris les essais faits à l'aide de la licorne qui, au XVII^e siècle, conservait encore sa vertu mystérieuse. Quant au service à la Royale, il se compliquait de la présence d'un certain nombre de grands personnages de la cour, accompagnés de trompettes, cloches d'armes et musique dont le service ordinaire était dispensé.

« Ledit neufiesme juin l'on commença le seruice de table à l'ordinaire au souper en ladite salle, et depuis jusques et partout le treizième juillet suiuant l'on continua ledit seruice par chacun jour à disner et souper.

» Quant au seruice à la Royale, on n'y seruit qu'un jour qui fut le quatorzième de juillet au disner et au souper, à quoy fut procedé en ceste façon : qu'ayant esté la dernière haulte messe celebrée en grande solennité et publié par le Roy-d'armes l'heure que les Vigiles seroient dittes en ladite salle d'honneur; iceluy vestu de sa longue robbe et par dessus sa cotte d'armes teste nue, le chaperon avallé à l'entour du col faisoit la reuerence deuant l'effigie et puis disoit à Monsieur le grand Maistre : Monsieur le grand Maistre commandez le couuert pour feuë son Altesse à la Royale : et lors les Fourriers dressoient la table et alloient querre la chaire, les pannetiers la couuroient, Monsieur le Resscingraffe Jean Seigneur de

1. Cette salle, longue de vingt-sept mètres, occupait tout le premier étage du Palais ducal, sur la Grand'rue, depuis l'escalier qui existe encore jusqu'à l'église des Cordeliers, emplacement de la nouvelle école municipale. La Galerie des Cerfs avait été réservée pour la solennité funèbre des 15, 16 et 17 juillet.

Dimeranges qui seruoit de trenchant deffaisoit le pain, et les Huissiers de salle dressoiēt les buffetz de panneterie et d'eschançonnerie et les couuroient de nappes, comme le tout est plus amplement déclaré au seruice de l'ordinaire : ce que fait ledit Roy-d'armes disoit à Monsieur le grand Maistre : Monsieur le grand Maistre allez querre la viande pour feuë son Altesse portant vostre baston contremont, et faites marcher deuant vous les quatre sieurs Maistre d'Hostel portans leurs bastons contre terre, et apres vous le sieur comte qui sert de pannetier, et puis les aultres comtes et seigneurs ordonnez pour porter la viande ; surquoy ledit sieur grand Maistre disoit audit Roy-d'armes : marchez doncques deuant : ce qu'il faisoit portant son baston droit le tenant par le milieu, et marchans deuant luy deux à deux les Heraulx Lorraine et Barrois, et les poursuiuans d'armes Vaudemont et Clermont, et estant le Roy-d'armes hors de la salle-d'honneur, disoit aux trompettes et cloches d'armes : marchez deuant les Heraulx et poursuiuans d'armes, ce qu'ilz faisoient vestuz de leurs robbes le chaperon sur l'espaule teste nue, et leurs cloches renuersées : et en ceste sorte et maniere lesditz sieurs grand Maistre, Maistre-d'Hostel, Comtes et seigneurs alloient querre la viande vestuz de leurs longues robbes le chaperon sur l'espaule, et le bonnet carré sur la teste : et ladite viande seruie en la cuisine estoit portée en ladite salle-d'honneur comme ensuit. Les quatre Huissiers de salle auec leurs baguettes vestuz de robbes de dueil le chaperon sur l'espaule nue teste marchans deux à deux : six trompettes et cloches d'armes aprés aussi deux à deux : les poursuiuans d'armes : les Heraulx : le Roy-d'armes seul : les quatre Maistres-d'Hostel deux à deux :

Monsieur le grand Maistre seul : Monsieur le Rheingraffe Frideric seigneur de Neufuiller seruant de pannetier, et puis les aultres comtes et seigneurs porteurs de la viande, laquelle posée sur la table auec les reuerences et credences deuës ; Monsieur de Rubaupierre seruant d'Eschançon presentoit les bassins pour lauer en la mesme façon qu'il est dit au seruice de l'ordiuaire, et estoit la seruiette baillée par Monsieur le grand Maistre, et lors le grād Aumosnier disoit le Benedicite, puis la chaire approchée de la table par un des Mareschaulx des logïs, ledit premier seruice estoit découuert par ledit sieur Rheingraffe Frideric seruant de pannetier : et s'estant tenu ledit sieur grand Maistre deuant ladite table autant qu'il conuient pour le premier seruice, il alloit pour le second selon l'ordre sus-déclaré, lequel second seruice porté, credencé et assis auec reuerences en tel cas requises, et le temps venu pour aller au fruict, lesditz sieurs l'alloient querre obseruans ledit ordre. Ledit sieur de Rubaupierre seruant d'Eschançon presentoit trois fois à boire durant ledit repas, puis le fruict desseruy, les bassins estoient par luy presentez pour lauer : en après on leuoit la nappe, et ledit sieur grand Aumosnier disoit les grâces apres lesquelles commençoit le De profundis et respondoit la musique de la chambre alternatiuement[1] : et à la fin disoit ledit sieur grand Aumosnier la priere Inclina domine aurem tuam, ce qu'acheué ladite table estoit ostée et la chaire reportée aupres du lict d'hon-

1. La musique de la chambre se composait : « Premièrement, en nombre de quatorze personnes, tant voix que joueurs de luth, goitarons et violes d'Espagne ; et secondement, les chantres de la chapelle, en nombre de vingt voix, et dix joueurs de cornets, groshaultbois et sacboutes. »

neur, et commādoit ledit sieur grand Aumosnier de departir le pain, vin et viande de ladite table aux pauures. Et pour l'egard du souper le seruice de table y fut fait en la mesme sorte et manière ».

Il faut rappeler maintenant un ancien usage des temps de la chevalerie, introduit par Bertrand Du Guesclin, et dont on trouve la trace dans les annales lorraines. Lorsqu'on voulait faire affront à un convive, on envoyait un héraut d'armes couper la nappe devant lui et mettre son pain à l'envers. Cela s'appelait *trancher la nappe*, et se pratiquait surtout vis-à vis de ceux qui avaient commis quelque lâcheté ; « car ce n'est pas belle chose », disent les statuts des hérauts, « que ung traistre soit honnouré comme un autre chevalier ou gentilhomme[1] ». « Cestuy Bertrand laissa de son temps une telle remonstrance, en mémoire de discipline et de chevalerie, que quiconque homme noble se forfaisoit reprouchablement en son estat, on luy venoit, au manger, trancher la nappe devant soy[2] ».

Dans un excellent opuscule, M. Beaupré a remis en lumière l'un des plus curieux et des plus populaires incidents de notre histoire locale[3]. L'enlèvement du duc Ferry III, sa captivité dans la tour de Maxéville et sa miraculeuse délivrance, sont des faits reconnus aujourd'hui incontestablement vrais, malgré les dénégations

1. La curne de Sainte-Palaye. — *Mémoires de l'ancienne chevalerie*, t. I, p. 321.

2. OEuvres d'Alain Chartier, publiées par Duchesne. Paris, 1617, in-4°, p. 451.

3. *De la prison de Ferry III dans la tour de Maxéville*, par M. Beaupré, in-8°. Nancy, 1839.

de Dom Calmet[1]. Revenu à la liberté, Ferry accorda leur grâce à ceux des conjurés qui étaient les moins coupables, mais il fit placer sur les tours de leurs châteaux des « enseignes et marques infâmes » que l'on voyait encore au XVII[e] siècle, et que les descendants de ces conjurés n'avaient osé faire abattre « crainte d'encourir la commise et confiscation[2] ». La famille Des Armoises est une de celles qui furent ainsi graciées ; mais, pour rappeler la part prise par Andrian Des Armoises, seigneur de Maxéville, à l'enlèvement du duc de Lorraine, celui-ci prescrivit que, lorsqu'un membre de cette maison mangerait à la table ducale, sa place serait marquée, non par une nappe tranchée, mais par un couvert renversé, usage qui se conserva jusqu'au règne de Léopold, bien que les services rendus par les Des Armoises eussent racheté depuis longtemps la félonie de leur aïeul.

Ferry III (1251-1303) était un prince libéral, auquel le peuple lorrain dut ses premières libertés par la *mise à la loi de Beaumont* d'un grand nombre de communes du duché, cause première du mécontentement et de la conjuration des gentilshommes ou vassaux. Aussi telle

1. Les assertions de Dom Calmet s'expliquent par la faveur dont jouissaient les Des Armoises sous le règne de Léopold, et aussi parce que le savant Bénédictin n'avait pas eu, sous les yeux, les fragments du manuscrit de Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun, conservés par Mory d'Elvange. M. le baron de Saint-Vincent a essayé également de contester *la légende de Maxéville* (Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1853, p. XXXIX). Voir sur ce sujet *Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine*, par G.-E. Meaume, in 8°. Nancy, 1870, pages 66 et suivantes.

2. *Chronologie sommaire des ducs de Lorraine et de Bar*, par Duplessis, conseiller de Charles IV, et procureur général du Barrois. Manuscrit de la bibliothèque de M. Beaupré.

était la popularité dont jouissait sa mémoire, que la vindicte publique étendit le châtiment d'Andrian Des Armoises à tous les habitants de Maxéville, complices inconscients de leur seigneur. On lit en effet dans la *Cosmographia generalis* de Paul Mérula (in-4° publié à Leyde en 1605) :

« Pagus est Marche-ville, cujus incolas perfidia aliquando in suum ducem (eum historiæ Fridericum II appellant) notatos ferunt, atque ea de causa quotiescumque cum reliquis Principibus domesticis epulant, contigit panem eis inversum apponi consuevisse[1] ».

De là aussi ce proverbe répandu dans nos campagnes, qu'un pain, posé sur la table, et renversé sur sa croûte supérieure, dénote *trahison*[2], mais nul de ceux qui répètent aujourd'hui ce vieux dicton ne se doute qu'il a pris naissance dans la légende de Maxéville.

JULES RENAULD.

1. Le *Ménagier de Paris* nous apprend en effet qu'après la *desserte* (compotes, fruits et dessert) et *l'issue* ou sortie de table composée d'hypocras et d'une sorte d'oublie dit *mestier*, les convives se lavaient les mains, disaient les grâces et passaient dans la *chambre de parement* ou salon. C'est alors que les domestiques succédaient aux maîtres et mangeaient les restes, dans la salle même du festin.

2. On annonce, suivant M. Richard (traditions populaires de l'ancienne Lorraine), un malheur prochain pour le maître de la maison. Dans ce cas, le charme est détruit, si celui qui entame le pain fait avec le couteau un signe de croix sur la croûte inférieure, appelée *croûte des filles*, par opposition à la partie supérieure, nommée *croûte des garçons*.

NÉCROLOGIE.

—

M. LOUIS BENOIT.

Nous avons encore à déplorer la perte d'un confrère qui, après avoir compté parmi les fondateurs de la Société d'Archéologie, en fut longtemps l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués : *Marie-Louis-Victor* BENOIT est mort le 4 de ce mois à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il était bibliothécaire en chef de la ville de Nancy depuis 1867, membre de l'Académie de Stanislas et correspondant de plusieurs autres sociétés savantes.

Il était né à Berthelming le 20 avril 1826[1]. Après de bonnes études au collége de Nancy, il avait été faire son droit à Paris et à Strasbourg, puis était revenu se fixer près de sa mère, dans son village natal. L'estime qu'on lui portait le fit appeler aux fonctions de maire de cette commune, puis à celles de membre du Conseil d'arrondissement de Sarrebourg et de suppléant de la justice de paix du canton de Fénétrange.

Au milieu des devoirs que lui imposaient ces différents titres, son occupation favorite était l'étude de nos antiquités nationales, principalement de la petite contrée au centre de laquelle il avait vu le jour. Il s'y livrait avec une passion toute filiale, si l'on peut s'exprimer ainsi, et il en a consigné le résultat dans d'intéressantes

1. De Nicolas-Etienne Benoit, ancien notaire, chevalier de la Légion d'honneur, officier retraité par suite de blessures reçues à Waterloo, et de Louise-Marie Klein.

monographies, dont il a enrichi nos publications. Composées presque toujours à l'aide de documents inédits, ces œuvres, nonobstant les légers défauts qu'on peut leur reprocher, ont un caractère d'originalité qui leur donne une valeur incontestable.

Dessinateur habile en même temps qu'écrivain, M. Benoit a *illustré* la plupart de ses productions de planches qui y ajoutent un grand intérêt.

Sa mort laisse dans les rangs de notre Société un nouveau vide qui ne sera pas de si tôt comblé. Les jeunes gens ayant, comme lui, l'amour du travail, le goût des occupations sérieuses, si agréables pourtant, sont rares aujourd'hui ; il en est trop peu qu'échauffe le feu sacré dont il était animé. Sa mort est donc une perte réelle pour nous, et elle nous inspire de vifs regrets, dont la Société a cru devoir consigner l'expression dans le procès-verbal de sa dernière séance.

L'Académie de Stanislas a voulu témoigner aussi de ceux que lui cause la fin prématurée de M. Benoit, et son président, M. Lombard, s'en est fait l'organe dans le discours suivant, que nous nous plaisons à reproduire :

Messieurs,

Devant cette tombe encore ouverte, je viens m'acquitter d'un pieux devoir en disant, au nom de l'Académie de Stanislas, un suprême adieu à Louis Benoit, qu'elle comptait depuis huit ans au nombre de ses membres, et qui lui est enlevé dans la force de l'âge, à la suite de longues souffrances courageusement supportées.

Vous aviez tous, Messieurs, une profonde estime pour ce digne confrère, pour l'honorable bibliothécaire de la ville de Nancy auquel vous aviez confié le soin de vos archives. Vous n'oublierez pas son dévouement, son intelligence à remplir ses fonctions ; vous ne penserez pas sans les plus vifs regrets à l'homme excellent que vous trouviez en toute occasion prêt à seconder vos recherches et vos travaux.

Quand il entra dans cette académie lorraine, ce ne fut pas sans lui apporter les titres les plus sérieux. Digne enfant de ce pays aujour-

d'hui démembré, il avait le culte de son passé, l'amour de ses souvenirs. Ses travaux s'étaient portés spécialement sur cette partie de notre chère province, où il avait longtemps vécu, sur ce sol que l'étranger s'est fait livrer pour la rançon de la France; il s'occupait des antiquités de son pays avec une sorte d'ardeur, de piété filiale. De nombreux mémoires, qui tous portent l'empreinte de son esprit investigateur, de son patient travail, resteront pour témoigner du succès de ses recherches Comme tant de savants modestes, il s'isolait volontiers des agitations du présent pour se réfugier dans ces douces études, qui, selon une expression sortie de sa bouche, « calment et reposent ». Il eut le mérite, a dit un excellent juge, M. Beaupré, de fouiller heureusement les témoignages d'une histoire peu connue, celle de la Lorraine allemande à l'époque gallo-romaine et dans les temps féodaux.

Joignant à un style exact le talent du dessinateur, il sut illustrer ses descriptions par la reproduction fidèle des monuments et des débris du passé qu'il interrogeait. C'est ainsi qu'il a rendu doublement service à notre histoire locale. Ses œuvres sont de celles que la science archéologique de notre pays ne négligera jamais. Nous tous, enfin, nous devons une reconnaissance toute particulière, dans les tristes temps où nous sommes, à ceux dont les travaux contribuent à perpétuer l'esprit lorrain, l'unité morale de contrées d'un même pays que le malheur des temps est venu séparer.

Je n'aurais pas rendu au confrère que nous regrettons tout l'hommage qui lui est dû, si je ne rappelais le sentiment littéraire juste et délicat dont il a fait preuve dans son éloge d'Elise Voïart, en nous retraçant cette existence littéraire qui lui plaisait parce qu'elle était aussi une vie de dévouement et de travail; car son âme était surtout sensible à ces écrits qui s'inspirent d'une morale pure, sans mélange d'esprit de parti ou de coterie, comme il disait. La rectitude de son jugement, la modestie de son caractère, son amour du travail, lui rendaient chers ce solide mérite et cette gloire discrète; il s'honorait lui-même par cette gloire bien sentie.

Nous avons perdu Louis Benoit, mais du moins nous pouvons dire : heureux celui qui, en passant d'une vie à l'autre et allant paraître devant son juge, emporte le gage des modestes vertus que nous aimions en lui.

Puissent ces témoignages de nos regrets, de notre douloureuse sympathie, adoucir l'amère tristesse de sa famille et apporter quelques faibles soulagements au deuil de sa mère.

Nous avons pensé que l'on aimerait à trouver, à la suite de cette notice biographique, la liste des productions historiques et littéraires sorties de la plume de M. Louis Benoit, et dont la plupart ont été insérées dans nos publications.

H. L.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine[1].

1859. — *Notes pour servir à la statistique monumentale de la Lorraine allemande. La maison dite de Landsberg à Fénétrange; 4 planches; pages 93-98.

1861. — * La pierre tombale de Mathias Kilburger (1621) ; 1 pl.; p. 1-6.

— — * Le Westrich ; 3 pl.; p. 22-48.

— — *La chapelle castrale de Fénétrange ; 4 pl.; p. 106-162.

1862. — Les sires de Fénétrange au commencement du XIVe siècle et la pierre tombale de Henry-le-Vieux, mort en 1335; 3 pl.; p. 149-193.

— — * Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg; p. 1-50.

1863. — *Notes sur la Lorraine allemande. La pierre tombale d'Arnould Souart, bailli du prince de Vaudémont, mort en 1698; 1 pl.; p. 13-26.

1864. — * Les corporations de Fénétrange ; 4 pl. ; p. 43-71.

1865. — * Les voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg; carte ; p. 14-29.

— — *Numismatique de la Lorraine allemande (Fénétrange-Lixheim) ; 2 pl. ; p. 181-204.

1. L'astérisque indique les tirages à part.

1866. — *Etude sur les institutions communales du Westrich et sur le Livre du Vingtième jour de Fénétrange; p. 174-259.

1867. — *Elisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Saarbruck et le burgfrid de Niederstinzel; 1 pl.; p. 137-168.

1868. — *Notice sur l'église de Fénétrange; 5 pl.; p. 233-257.

— — *Notice sur des antiquités du département de la Meurthe et des cimetières de la période gallo-romaine; 5 pl.; p. 361-388.

1870. — *Pierres bornales armoriées (Meurthe, Bas-Rhin, Vosges); 14 pl.; p. 139-192.

Journal de la Société d'Archéologie lorraine.

1855. — Discours prononcé sur la tombe de M. Jules Beaupré.

1860. — *Notes sur la Lorraine allemande. Les rhingraves et les reîtres pendant les guerres de religion du XVI^e siècle; 2 pl. p. 75-238.

1861. — Lettre sur la restauration de l'église de Munster (Meurthe); p. 63.

1862. — Trouvaille de monnaies à Oberstinzel; p. 184.

1865. — Les pierres tombales de l'église de Vic-sur-Seille; 2 pl.; p. 198-200.

1867. — Notes sur la Lorraine allemande. Jean IX, comte de Salm; 1 pl.; p. 6-15.

— — *Tombeau de René de Beauvau et de Claude de Baudoche au Musée lorrain; 1 pl.; p. 39-45.

— — Inscriptions funéraires dans l'église de Noviant-aux-Prés, p. 45.

— — *Le prieuré et la croix expiatoire d'Insming; 1 pl.; p. 154-163.

1868. — La Vénus de Scarponne; 1 pl.; p. 215-217.

1873. — Les pierres tombales de l'église paroissiale de Vic-sur-Seille; p. 156.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

1863. — La pierre tombale d'Ulrich de Ratsamhausen et de Marie d'Andlau dans l'église de Fénétrange; pl.; p. 23-25. Strasbourg, veuve Berger-Levrault.

1865 — *Craufthal (*Claustriacum*); 2 pl.; p. 170-191.

Bulletin de la Société d'Archéologie et d'histoire de la Moselle.

1863. — Notice sur des fragments de carrelage découverts à Sarrebourg et à Fénétrange ; 1 pl. ; p. 83-84.

1864. — Une divinité celtique à Stultzerbronn ; p. 75.

1865. — Note sur Antoine de Lutzelbourg, sieur de Sarreck ; p. 65-68.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

1868. — *Eloge de Madame Elise Voïart. Discours de réception, suivi de la liste des ouvrages de Madame Elise Voïart ; portrait ; p. CXLIX-CLXVII.

L'Indicateur, journal de Sarrebourg.

Les sires de Fénétrange et la ville de Sarrebourg (11 janvier-22 mars).

Notes sur la peste bovine au XVIII^e siècle.

Les Petites-Affiches, journal de Lunéville.

1869. — A. Joly, architecte et bibliothécaire à Lunéville (25 avril-1er mai).

M. Benoit a publié aussi des articles dans le *Moniteur de la Meurthe, le Monde illustré*. etc.

Nous avons le regret d'annoncer la mort prématurée de l'un des membres correspondants du Comité du Musée historique lorrain. M. Zégut, maître de forges, propriétaire des usines de Tusey, décédé le 13 du présent mois, à l'âge de 55 ans. Nous avons fait connaître les généreuses sympathies de M. Zégut pour notre œuvre lorraine. A peine eut-il appris la résolution du Comité de reprendre avec un nouveau zèle la formation du Musée en partie

détruit par l'incendie de 1871, qu'il se hâta d'offrir les bustes, en fonte de fer imitant le bronze, de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, qui ont figuré avec tant d'honneur à l'exposition de Vienne. Il y a quinze jours à peine qu'il faisait savoir à notre trésorier son intention de les mettre incessamment en état et de les envoyer à temps pour prendre place convenable dans la Galerie des Cerfs restaurée et y figurer lors de son inauguration.

Le vœu du Comité serait de contribuer par la présence de ces bustes dans le Musée lorrain, à perpétuer la mémoire d'un véritable artiste, d'un homme honorable sous tous les rapports et d'un excellent citoyen.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

(*Suite et fin.*)

Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion de 1870-1871 par Louis Lacroix... — Nancy, Vagner, 1873, in-12 de 22 feuilles 1/2.

Notice sur les eaux thermales et en particulier sur celles de Plombières, par M. le Dr Ach. Daviller... — Nancy, imp. Berger-Levrault, 1874, in-8° de 2 feuilles 1/2.

Notice historique sur le couvent de Renting (près de Sarrebourg), par Dagobert Fischer. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1874, in-8° de 2 feuilles. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*.)

Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht par Gérardmer, Longemer et Retournemer, par Xavier Thiriat. Nouvelle édition. — Saint-Dié, imp. de L. Humbert, 1874, in-16 de 8 feuilles 3/4.

Extrait de l'*Abeille de Fontainebleau*. Le siége de Toul en 1870 par Ferdinand de Lacombe. — Fontainebleau, imp. de E. Bourges, 1874, in-18 d'une feuille.

Les Vierges martyres par Mme A. Sauquet. — Rouen, Mégard, 1874, in-12 de 4 feuilles (*Bibliothèque morale de la Jeunesse.* — Les Vierges de Verdun.)

Histoire populaire illustrée des deux procès de Jeanne d'Arc... par Léon Fabert. — Paris, librairie du *Moniteur universel,* 1874, in-4° de 16 feuilles 1/4.

Le Vierge lorraine Jeanne d'Arc, son histoire au point de vue de l'héroïsme, de la Sainteté et du Martyre par Madame la baronne de Chabannes... — Paris, E. Plon, 1874, in-18 de 10 feuilles et une planche.

Notice biographique sur Jeanne d'Arc... (Extrait des petits Bollandistes.) — Bar-le-Duc, imp. des Célestins, 1874, in-8° de 2 feuilles.

François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur (17 juin 1798 — 22 juin 1799 [Signé Ch. Conus...] — Epinal, imp. de Busy frères, 1874, in-18 d'un tiers de feuille.

Rapport sur la Bibliographie présenté à la Convention nationale le 22 germinal an II (1794), par Grégoire... — Paris, M. Kean, 1873, in-16 d'une feuille. Papier vergé.

Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson (1582-1597), par l'abbé Charles Hyver... — Pont-à-Mousson, imp. de E. Ory, 1874, in-8° de 6 feuilles et 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.*)

Etude sur la pyrotechnie de Jean Appier Hanzelet... par Eugène Ory... — Pont-à-Mousson, imp. de E. Ory, 1874, in-8° de 2 feuilles 1/2 et 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.*)

Notice sur M. Herpin (Jean-Charles)... par M. le docteur Eug. Grellois. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz* ..) — Nancy, imp. de E. Réau (1874), in-8° d'une feuille.

Dernière maladie et mort du Révérendissime Père Frère Alexandre-Vincent Jandel, soixante-treizième maître général des Frères-Prêcheurs, par le P. F. Hyacinthe-Mie Cormier... — Paris, Poussielgue frères, 1874, in-8° de 3 feuilles.

ERRATA.

Une faute, que tout le monde a dù corriger, s'est glissée dans notre dernier numéro, au chapitre des dons faits au Musée lorrain (p. 194) : on a appelé *fresque*, au lieu de *bas-relief*, le morceau de sculpture donné par M^me d'Archambault.

— Dans le même numéro, même page, lisez : **MANGENOT**, *curé de Senones*, au lieu de *Brénier*.

—

M. le docteur Marchal nous prie aussi de rectifier diverses erreurs qui se sont glissées dans l'impression de la lettre relative aux découvertes faites à Héming (n° de septembre et octobre) ; ainsi :

Page 177, ligne 13 de la Chronique, pour *tumescences*, isez : INTUMESCENCES.

Page 178, ligne 18, pour *tombeaux*, lisez : TOMBEREAUX.

Page 179, ligne 21, pour *enjoins*, lisez : EN JOINS. (Ces deux mots doivent être distincts.)

Page 179, ligne 30, pour *dessus de* 88 *centimètres*, lisez : DESSUS, DE 88 CENTIMÈTRES. (C'est une virgule à placer à la suite du mot dessus, pour plus de clarté dans la phrase.)

Page 180, ligne 6, pour *enjoins*, lisez : EN JOINS. (Même faute que ci-dessus, ces deux mots aussi doivent être distincts.)

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Bibliographie lorraine.

Nécrologie.

II. Musée lorrain.

Planches.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.